



Tenir la ville

COLLECTIF ASPHALTE

LUTTES ET
RÉSISTANCES
CONTRE
LE CAPITALISME
URBAIN

éditions
les
étaques

COLLECTIF ASPHALTE

Tenir la ville

Luttes et résistances
contre le capitalisme urbain

Collection Dérives urbaines
Couverture : création collective du collectif de coordination
inspirée par Autonomous Design Group <https://www.weareadg.org>
Mise en page : Camille Colliot

ISBN : 9782490205172
Dépôt légal : novembre 2023
La reproduction non commerciale de cet ouvrage
est inestimable à nos yeux.

Association Rue des Étaques
156 rue Gambetta 59000 Lille
www.lesetaques.org
editions@lesetaques.org

COLLECTIF ASPHALTE

Tenir la ville

Luttes et résistances
contre le capitalisme urbain

■ éditions ■
■■■ les ■■■
étaques ■■■

Sommaire

Introduction	_____ 9
Défendre les jardins populaires, pour une écologie de classe	_____ 15
Aux Lentillères, occuper pour protéger les terres et faire vivre un quartier autogéré	_____ 31
Offensif ou défensif, quel droit pour les luttes urbaines ?	_____ 43
<i>Les acteurs de la planification et de la construction</i>	_____ 59
Dans les quartiers populaires, armer nos luttes face à la rénovation urbaine	_____ 65
À quoi servent les associations de locataires ? Déclin et renouveau d'un syndicalisme du logement social	_____ 81
La défaite en chantant ? Leçon de la pacification institutionnelle et associative à Roubaix	_____ 93
Pour des syndicats de quartier : l'expérience des Ateliers populaires d'urbanisme de Lille	_____ 107
<i>Le temps du projet urbain</i>	_____ 119
La propriété d'usage, ou comment pérenniser des lieux autogérés	_____ 125
« Construire nos maisons n'est que le début » Uruguay, des coopératives de logement dans la lutte des classes	_____ 139
Le squat, une résistance à la propriété privée	_____ 151
L'urbanisme transitoire : occuper pour mieux régner	_____ 161

<i>Bréviaire de la ville en vogue</i>	171
À Bruxelles, l'héritage des luttes urbaines entre institution et contestation	185
Du municipalisme au communalisme, les villes rebelles d'Espagne	197
<i>Mesurer pour gouverner</i>	213
Dans la ville, face à la ville, pour la ville : des luttes urbaines et féministes	219
Les <i>crip</i> à l'assaut de la ville : l'espace repensé dans les luttes antivalidistes	231
Contre le racisme environnemental, les Voyageurs prennent place dans les villes	243
Construire la solidarité contre le système des frontières	257
<i>L'urbain comme gagne-pain</i>	269
Fronts écologiques et combats ouvriers : le laboratoire de la logistique	275
Défaire la domination automobile	291
S'engager hors des villes. Alternatives et mobilisations périurbaines	303
<i>La fabrique de l'acceptabilité</i>	317
« Marseille ! Ma ville, j'l'aime à mort ! » Chroniques d'un effondrement - 2018 -	323
À Douarnenez, les politiques d'attractivité touristique contre l'accès au logement	337
Embrasser l'urbain. Prendre le pouvoir sur la production de l'espace	351

Bibliographie générale	— 369
Table des matières	— 377
Présentation du Collectif Asphalte	— 380
Remerciements	— 381
 <i>Poster Tenir la ville</i>	



*Quartier Belfort à
Toulouse.*

Angelos Detsis
2014

Introduction

Matthieu Adam, Antonio Delfini, Ariela Epstein et Américo Mariani

*« Il fait froid dans nos HLM, mais nous on est chauds »,
« Non aux expulsions »,
« S'ils expulsent les potagers, on labourera le bitume »,
« On ne veut pas être concertés, on veut décider »,
« Non aux Zones à Forte Exclusion »*

Les slogans en exergue ont émergé dans des contextes sociaux et géographiques diversifiés et font écho à des enjeux variés : logement, écologie, organisation du pouvoir, justice sociale, mobilité. Ils ont en commun d'émaner de mobilisations qui mettent l'espace au cœur de la lutte pour l'émancipation, l'autonomie et les conditions de vie. Ce point commun et cette diversité ne doivent pas masquer le fait que la question spatiale, et en particulier la question urbaine, manque aujourd'hui d'une perspective politique radicale. La conflictualité est permanente dans les espaces urbains : entre locataires et propriétaires, entre population et pouvoirs publics ou intérêts privés, entre acteurs de l'urbanisme eux-mêmes. Qu'elle emprunte les chemins de l'illégalité ou ceux de la négociation, elle engendre une multitude de résistances quotidiennes, individuelles ou collectives. Mais les luttes – moments où cette conflictualité surgit et conduit à un affrontement, quels qu'en soient le terrain et les modalités – sont assez rares. Et si, comme l'illustrent ces slogans, les luttes existent, elles n'atteignent pas (encore) le seuil critique à même de faire de l'espace un enjeu et un clivage central des luttes politiques.

POLITISER LA QUESTION URBAINE

Pourtant, deux composantes du rapport à l'espace se nichent au cœur des préoccupations quotidiennes : les transports et le logement. Sans même parler de leur qualité et des rythmes qu'ils nous imposent, ce sont les deux premiers postes du budget des ménages français, représentant respectivement 16,4 % et 16,3 % de leurs dépenses¹ (le taux d'effort lié au logement des 20 % des ménages les plus modestes atteint même 22,1 %). Et pourtant, les mouvements sociaux qui se préoccupent de ces deux sujets sont rares. Le mouvement des Gilets jaunes a démarré sur le prix de l'essence, mais sans se saisir véritablement de la question de l'habiter et de la dépendance à l'automobile. La baisse des aides au logement en 2020 ou la hausse générale des loyers de 3,5 % en 2022 ont engendré des protestations des syndicats étudiants ou des collectifs luttant contre le mal-logement, mais n'ont provoqué aucun mouvement d'ampleur, alors même qu'elles concernaient une part conséquente de la population dans un contexte économique tendu. En 2023, les mobilisations contre la loi Kasbarian-Bergé qui, au prétexte de « protéger les logements contre l'occupation illicite », renforce la répression contre le squat et les locataires en défaut de paiement, ont illustré la faiblesse des forces politiques qui se préoccupent du logement. Elles n'ont de plus eu aucun écho dans la mobilisation massive contre la réforme des retraites. L'envolée des prix des loyers et des transactions immobilières depuis le mitan des années 1990² n'a pas suffi à en faire un sujet de mobilisation majeur.

Les mouvements sociaux n'ont pourtant pas manqué, mais la question du travail occupe le devant de la scène, sans focaliser le regard sur les besoins que les salaires et les revenus doivent couvrir (se loger, se déplacer, se chauffer, entre autres). De la même manière, ces enjeux sont peu présents sur la scène politique. Lors des échéances électorales, la question de l'accession à la propriété écrase celle du logement et du foncier et le prix de l'essence invisibilise celle des mobilités. Dans la bouche des élus, les différentes formes de ségrégation sont masquées par un jargon dépolitisant qui maquille tout projet urbain en action en faveur d'une ville « durable », « inclusive » et « résiliente ». Enfin, la question de la production de la ville échappe largement à ses habitantes et habitants, car elle est pensée de façon

¹ Source : Insee, enquête Budget de famille, 2017.

² En France, entre 1995 et 2020, le prix de vente moyen d'un mètre carré de logement a été multiplié par 2,8, de 1 056 €/m² à 2 807 €/m², et même par 4,3 à Paris. Dans le même temps, le pourcentage de ménages propriétaires de leur logement est passé de 42 % à 58 %. Source : SeLoger.com.

technocratique. Légitimés par leur expertise professionnelle réelle ou supposée, les ingénieurs, les architectes ou les promoteurs qui la conçoivent ne rendent que très rarement compte de leurs actions.

L'objectif de cet ouvrage est de contribuer à politiser la question urbaine, c'est-à-dire de contribuer à en faire un enjeu de pouvoir central des luttes pour l'émancipation, à la fois par une montée en conflictualité – penser l'espace urbain comme objet et terrain du conflit – et par une montée en généralité – montrer comment la question spatiale influence d'autres enjeux et se trouve elle-même traversée par de nombreux rapports sociaux (de classe, de race, de genre, de handicap). Ce livre part du constat que l'espace urbain est déjà un objet de luttes et de résistances : les initiatives fourmillent dans de nombreuses villes ou dans leurs périphéries, autour de projets capitalistes spécifiques ou autour de grandes questions politiques. Nous prenons donc le parti de raconter un certain nombre d'expériences et de présenter des réflexions en cours, pour donner à voir un panorama de combats pour l'espace – pour le défendre, le préserver, décider de ses destinées et des manières de l'habiter – et par l'espace – au sens où celui-ci représente une ressource et un outil pour s'organiser face aux forces étatiques et capitalistes. Les chapitres se répondent et se complètent, mettent en exergue la diversité des objets, des relations aux territoires, des personnes impliquées, des cultures politiques et des stratégies de lutte. Ils donnent à voir leur convergence et permettent d'analyser la dynamique en cours.

OUTILLER LES LUTTES, NOURRIR LES RÉSISTANCES

Le capitalisme urbain – c'est-à-dire la manière dont l'économie capitaliste façonne et gouverne les espaces urbanisés – peut apparaître comme un rouleau compresseur impossible à arrêter. Que faire contre la spéculation immobilière ? De quelle manière mettre en échec les plans d'un promoteur ou d'un maire ? Comment penser un espace public moins hostile et plus propice aux activités de toutes et tous ? Comment trouver tout simplement un espace où habiter ? Ces questions restent souvent en suspens, flottant sur un pessimisme fondé par la dissymétrie du rapport de force entre les citadins et citadines, d'un côté, et les acteurs de l'urbanisme, de l'autre. Le capitalisme urbain est pourtant un colosse aux pieds d'argile, qui échoue régulièrement sous le poids même de ses contradictions. Si de nombreux projets ne vont pas à leur terme pour des raisons politiques, techniques ou financières, leurs échecs résultent aussi des luttes et résistances qui fragilisent leurs promoteurs, ou parviennent à ralentir suffisamment leur mise en œuvre. Ces luttes héritent cependant d'une série de défaites et de demi-victoires qui ont

rabougri la perspective de concevoir la ville comme un véritable front de lutte. Si, comme nous le pensons, l'urbain peut redevenir un point central des luttes pour l'émancipation, il s'agit d'arracher du pouvoir à l'État et au Capital et de construire les imaginaires d'une ville désirable. Cela implique d'éviter de se figurer des monstres inattaquables et surtout de montrer comment il est possible de trouver les moyens de construire une capacité d'action collective.

C'est ce que dessinent, sans triomphalisme, les expériences restituées dans chacun des chapitres de cet ouvrage. L'objectif n'est pas de dresser un catalogue aux accents publicitaires, qui donnerait aux combats relatés ici une force qu'ils n'ont que sur le papier. Aussi désirable soit-elle, la dynamique à l'œuvre n'est, à ce stade, pas à même d'ébranler l'ordre établi. Ces luttes existent et ont des dimensions en commun. L'espace est leur objet. Elles se confrontent à la fois au Capital et aux pouvoirs publics. Leurs moyens d'action sont en partie les mêmes. S'y jouent des tensions entre le jeu institutionnel et ses en-dehors. Elles tentent de résoudre des difficultés en termes d'organisation et de coalition causées par l'hétérogénéité des espaces sociaux dans lesquels elles se déploient. Celles et ceux qui les mènent sont attachés à leurs espaces de vie et sont bien décidés à y rester et à les tenir.

Nous pensons que seuls un retour critique sur ces différentes expériences et la confrontation réflexive entre chacune d'elles peut permettre de les renforcer. C'est pourquoi les chapitres présentent aussi les limites et les faiblesses des combats relatés, ainsi que leurs éventuels dépassements. Ils s'articulent aussi entre eux, lorsque des réflexions sur des problématiques ou des modes d'action éclairent en creux les contradictions et les points aveugles d'autres luttes.

TENIR LA VILLE

Pour développer son propos, cet ouvrage s'appuie sur vingt-quatre chapitres qui montrent et racontent autant de modalités de prise de pouvoir sur l'espace et sur sa production, dans le but de faire circuler ces expériences au-delà des territoires et des champs politiques où elles existent. Les exemples présentés sont essentiellement français, par conséquent inscrits dans un même contexte politique et réglementaire, mais le récit d'expériences belges, espagnoles et uruguayennes vient nourrir une réflexion plus générale. Leurs formes varient : certains chapitres sont des récits de luttes et de résistances particulières, tandis que d'autres présentent des réflexions sur des thématiques spécifiques en s'appuyant sur des exemples de conflits variés, et que d'autres encore sont des entretiens avec les protagonistes de certains combats. Ensuite, un ensemble de contributions vise à outiller les luttes et à décrire l'urbanisme à la fois comme pratique et comme idéologie. Un poster accompagne le

livre comme une tentative de résumé graphique développé dans cinq cahiers thématiques. Les cahiers se focalisent sur certaines clés du processus de construction et de conception de la ville, afin de donner à voir qui sont les acteurs et quels sont leurs fonctions, leurs temporalités et leurs outils. En complément, un bréviaire présente le langage qui sert à concevoir, fabriquer et vendre les espaces urbains afin de le démystifier et de donner des prises pour échapper à ses écrans de fumée. Le livre se conclut par un propos d'ouverture qui invite à « embrasser l'urbain », c'est-à-dire à investir à nouveaux frais la question urbaine. S'appuyant sur les autres chapitres, il constitue un effort de réflexion générale et théorique sur les luttes relatives à la production de l'espace et sur la nécessité d'investir politiquement la question urbaine dans une perspective d'émancipation et d'autonomie.

Si les chapitres peuvent être lus indépendamment, plusieurs entrées permettent de parcourir *Tenir la ville*. La première est celle des typologies d'espaces que l'on retrouve notamment dans les chapitres qui traitent de la périurbanisation, qu'elle soit résidentielle ou logistique, des jardins ouvriers, des quartiers populaires en prise aux processus de renouvellement urbain ou à l'écroulement des immeubles, ou des friches où se met en œuvre l'urbanisme transitoire. Une deuxième entrée est celle des rapports sociaux qui traversent l'urbain et les luttes et résistances qui le prennent pour objet : discriminations de genre, racisme environnemental, validisme, rapports entre classes populaires et classes moyennes, oppressions subies par les migrants et migrantes. Une troisième entrée est celle des thématiques de luttes : les mobilités, la propriété, le squat, le tourisme. Les types de mobilisation peuvent ouvrir une quatrième porte vers l'ouvrage : occupations, squats, luttes juridiques, rapports à l'institutionnalisation et aux pouvoirs publics, municipalisme. Enfin, les modes d'organisation traversent aussi le livre : associations de locataires, ateliers populaires d'urbanisme, recherches-actions, coopératives, foncières.

L'intention du livre s'incarne enfin par son caractère collectif : quarante-neuf personnes y ont contribué, dont trente et une ont participé à l'écriture. Nous espérons que les échanges autour de l'ouvrage permettront de pointer ses limites, et de combler ses manques. Comme coordinateurs et coordinatrices du présent ouvrage, nous avons sollicité des personnes engagées de différentes façons, qu'il s'agisse de militants et militantes en prise directe ou de chercheurs et chercheuses solidaires des combats qu'ils et elles documentent. Celles et ceux qui ont accepté notre invitation à écrire, à apparaître dans un entretien, à proposer des illustrations forment le Collectif Asphalté, groupe composite qui signe ce livre. Nous espérons que cet ouvrage pourra nourrir les imaginaires, les réflexions et les actions de demain.

*L'occupation des parcelles menacées de destruction
par la création d'une « JAD » (Jardins À Défendre)*

Flaminia Paddeu

05.06.2021

Jardins ouvriers des Vertus

Aubervilliers

Défendre les jardins populaires, pour une écologie de classe

Flaminia Paddeu, Mélanie Amandine, Claire Arnoux,
Marie-Hélène Parreaux, Matthieu Adam et Marion Ernwein



Les jardins des Vertus à Aubervilliers et ceux des Vaîtes à Besançon sont menacés par des projets de construction d'une piscine en vue des Jeux olympiques de Paris 2024 et d'un écoquartier. Entretien croisé avec des personnes impliquées dans ces luttes, où la défense de pratiques populaires et le combat écologiste articulent luttes juridiques et occupations.

JARDINER, ENQUÊTER, SE RÉUNIR : PREMIERS PAS DANS LA LUTTE

Matthieu : Mélanie, Claire, Marie, Flaminia, vous êtes toutes les quatre impliquées à divers titres dans des luttes concernant des jardins. Pourriez-vous nous présenter lesdits jardins, les luttes qui y ont cours, et nous dire comment vous y êtes arrivées ?

Mélanie (Jardins des Vertus) : J'habite Aubervilliers, une ville où il fait très chaud l'été et où jardiner permet d'avoir accès à de la verdure pour gérer au mieux les canicules. Au printemps 2020, peu après que j'aie obtenu une parcelle avec mon compagnon, nous avons appris que les jardins devaient être partiellement détruits pour laisser place à une piscine olympique, plus particulièrement à son solarium. Nous avons aussi compris que le projet était porté par un millefeuille d'acteurs : la Mairie d'Aubervilliers est maître d'œuvre, le propriétaire foncier est Grand Paris Aménagement et, comme le projet entre dans le cadre des Jeux olympiques de 2024, l'organisation des Jeux et différentes strates de l'État financent le projet, tout comme le Département de Seine-Saint-Denis.

Les jardins ouvriers des Vertus occupent sept hectares entre Aubervilliers et Pantin, à cheval sur deux communautés d'agglomération, Est Ensemble et Plaine Commune. Ils sont régis par deux associations, l'une historiquement catholique et l'autre socialiste. Sur les 2,5 hectares que gère l'association dont j'étais membre à l'époque, 4 000 m² étaient menacés, dont la parcelle que je jardinais. Elle faisait environ 200 m² et elle a été détruite.

Flaminia : Je ne jardine pas aux Vertus, je n'habite pas à Aubervilliers, mais je me sens concernée par la lutte de défense de ces jardins, que j'ai accompagnée avec Les Communaux, un groupe qui a vocation à faire se rencontrer le monde de la

recherche et le monde militant. Une des façons de le faire, c'est de réaliser des « enquêtes militantes » qui mettent les outils de la recherche au service de luttes pour documenter, informer, donner des clés d'analyse. Je me suis lancée avec trois camarades dans une enquête qui a abouti à une brochure qui documente la valeur sociale et écologique des jardins et le rôle de certaines personnes qui y jardinent, que ce soit depuis trois ou trente ans¹.

Claire (Jardins des Vaïtes) : J'habite les Vaïtes depuis que je me suis installée à Besançon en 2008. Depuis 2016, nous y cultivons d'ailleurs avec mon compagnon une parcelle, qu'on a très vite partagée à plusieurs. J'ai su assez rapidement qu'il y avait un projet d'« écoquartier » sur le site. C'est un projet qui commence à être vieux et il a toujours suscité des oppositions. Les Vaïtes font partie de l'ancienne ceinture maraîchère de la ville : des terres de haute valeur agricole, plusieurs serres encore debout, des exploitations encore en activité, et en fond de vallon des zones humides et des mares. Des jardins se sont installés sur ces terres laissées en friche, imbriquées entre espaces naturels et urbains. Mais en 2005, trente-quatre hectares ont été préemptés par une déclaration d'utilité publique (DUP) pour y construire un quartier « durable ». La première phase de cette urbanisation concerne vingt-trois hectares de zone d'aménagement concerté (ZAC) pour construire l'écoquartier proprement dit. Fin 2016, les habitantes et habitants ont été invités à une réunion d'information. Je m'y suis rendue, avec des militants et militantes de Nuit Debout, pour y critiquer le projet. Mais cela n'a abouti à rien : les lignes étaient figées. En octobre 2018, en tant que jardiniers et jardinières cette fois, nous avons de nouveau été convoquées à une réunion d'information organisée par la Mairie. On nous a expliqué que les jardins allaient disparaître et on nous a distribué un plan indiquant les différentes tranches : ce qui devait disparaître dans les six mois, cinq ans, ou dix ans. Le plan indiquait aussi en vert les petits espaces de jardin qu'on nous invitait à nous partager, tout en nous expliquant que si nous n'étions pas capables de nous organiser entre nous, la Mairie trouverait d'autres personnes pour s'en occuper puisqu'il y avait des listes d'attente sur d'autres jardins familiaux.

Nous avons pu porter une parole contestataire à cette réunion, ce qui a permis de fédérer un premier groupe qui a créé l'association Les Jardins des Vaïtes. Aujourd'hui, nous sommes soixante-dix adhérentes et adhérents.

¹ Agitations potagères, « "Tu vois là, sous mon jardin, ce sera les quais du métro". Paroles de jardinier·es d'Aubervilliers et de Pantin », mai 2021. En ligne : <https://communaux.cc/2021/05/tu-vois-la-sous-mon-jardin/>

Marie (Jardins des Vaïtes) : J'habite les Vaïtes à Besançon depuis 2011, dans une maison située tout près des jardins populaires. Je n'y ai pas de parcelle, je jardine sur mon terrain, à côté de la maison. En 2016, j'ai fait partie des habitantes pas contentes qui ont rôlé lors de la réunion d'information organisée par la Mairie. En 2018, la « maison du projet », où se tenaient régulièrement des réunions, a été installée en face de chez nous. Le projet d'« écoquartier » se lançait vraiment. J'ai rejoint l'association Les Jardins des Vaïtes rapidement après sa création et j'en ai été élue coprésidente au bout de quelques mois. Je voulais vraiment militer là.

S'ORGANISER : AUTOGESTION SPONTANÉE VERSUS CONTRÔLE DE L'ESPACE

Marion : Marie et Claire ont évoqué la genèse de l'association de défense des Jardins des Vaïtes. Qu'en est-il à Aubervilliers ?

Mélanie (Jardins des Vertus) : Au sein des jardins, un collectif ad hoc a commencé à se construire, mais nous avons très vite constaté que nous étions peu. La lutte ne fai-

sait pas l'unanimité au sein des jardiniers et jardinières. Le collectif s'est donc vite ouvert et retrouvé composé de citoyens et citoyennes, beaucoup d'habitantes et habitants d'Aubervilliers, mais pas seulement. Dans ce collectif, l'ancrage jardinier, comme le mien, est finalement assez rare. Au début, il y avait parmi les jardiniers et jardinières l'idée que c'était perdu d'avance. Cela peut s'expliquer parce que les jardiniers et jardinières issues des catégories populaires ne se sentent pas légitimes face à des opérateurs publics qui sortent un gros attirail de communication, d'autojustification, de langage technocratique. Mon profil est différent, je suis chercheuse, bien que précaire, et j'ai déjà fait du lobbying auprès des pouvoirs publics. Donc je me sentais en capacité de pouvoir parler à des élus. L'origine joue aussi. Il y a de nombreuses



Rassemblement lors d'une manifestation de défense des jardins contre la construction du solarium d'une piscine d'entraînement olympique.

Flaminia Paddeu
17.04.2021
Jardins ouvriers des Vertus
Aubervilliers

personnes qui ne sont pas françaises ou pas francophones natives, et qui ont un rapport entravé à l'écrit. Parmi les jardiniers et jardinières, certains ont aussi essuyé des conflits sociaux dont ils sont sortis perdants, par exemple d'anciens ouvriers de Renault à Boulogne-Billancourt. Outre ces facteurs sociaux, il y a des jardiniers et jardinières ancrés à droite, voire très à droite, qui sont très légitimistes et pour qui dire non à l'État ne se fait pas. Si l'État fait quelque chose qui ne te plait pas, tu n'as qu'à subir.

Flaminia : Il ne faut pas oublier non plus les origines historiques des jardins ouvriers, ancrés dans la démocratie chrétienne et le paternalisme industriel. Ils étaient un outil de contrôle social teinté d'hygiénisme, incitant les ouvriers à faire des activités agricoles considérées comme saines plutôt que d'aller boire ou parler politique au cabaret. Aujourd'hui, le respect de l'ordre et des règlements est encore très ancré dans les jardins, contribuant à valoriser les jardins considérés comme beaux, c'est-à-dire propres, bien rangés, bien taillés.

Dans ces jardins, le modèle foncier est celui de la division des terres. Les associations gestionnaires ne se construisent pas sur l'action collective, mais sur la gestion de parcelles individuelles, à partir de règles strictes d'accès ou de mise en culture. Ce fonctionnement est souvent hiérarchique et éloigné de l'horizontalité revendiquée par le collectif de défense.

Matthieu : Aux Vaîtes à Besançon, l'organisation des jardins semble très différente. Y a-t-il également une association gestionnaire ? Et qui sont les défenseurs et défenseuses des jardins ?

Claire (Jardins des Vaîtes) : Esthétiquement, les jardins des Vertus et des Vaîtes se ressemblent, avec leurs cabanons de bric et de broc et leurs bidons bleus de récup' d'eau de pluie que les élus trouvent moches. Au niveau organisationnel, ils diffèrent. Nous parlons d'autogestion spontanée aux Vaîtes. Ce sont des friches jardinées dans un joyeux bordel, sans organisation centralisée. Le fait que les jardins ne soient pas gérés par une association, qu'il n'y ait pas d'arrivée d'eau, pas de cabanon fourni, qu'il faille faire de la récupération pour construire le sien, qu'il faille s'entendre avec ses voisins, tout cela favorise une sociabilité et une débrouille très populaires. À la différence des Vertus, les personnes fondatrices de l'association de défense étaient jardiniers et jardinières des Vaîtes, avec par ailleurs des engagements associatifs ou militants. Nous étions à l'origine présentées par nos adversaires comme des écolos extrémistes et politisées, qui disent n'importe quoi. Ce n'est plus le cas maintenant. Cela fait trois ans que les travaux sont suspendus, car nous avons gagné au tribunal administratif, puis au Conseil d'État – et que nous sommes

passées sur France 3, ce qui peut paraître anecdotique, mais compte dans la légitimité populaire. Aujourd'hui, de plus en plus de jardiniers et jardinières adhèrent à l'association, notamment des personnes qui ne sont pas du tout militantes, parce qu'en quatre ans d'expérience, l'association a fait ses preuves.

Sur le plan des profils, les jardinières et jardiniers sont des salariées, il y a aussi beaucoup d'ouvriers du bâtiment, et d'anciens ouvriers agricoles. Et puis il y a des coins par nationalités, qui reflètent les arrivées migratoires. Un des derniers jardiniers arrivés est syrien. Des Roms s'installent aussi de manière épisodique sur des parcelles boisées, qui ne sont pas jardinées. En bref, des populations et des usages différents coexistent, ce qui est permis par le fait que ce ne soit pas organisé de façon centralisée. C'est très varié et on trouve ça cool. Par contre, le regard des élus est différent – eux, ils nous parlent de bidonvilles.

Flaminia : Ce que vous racontez des Vaîtes me fait penser à ce que rapporte la sociologue Florence Weber sur l'usage de l'expression de « bidonvilles verts » par les pouvoirs publics pour désigner les jardins ouvriers dans l'après-guerre². Le terme de bidonville servait à stigmatiser des pratiques populaires qui ne rentraient pas dans les nouvelles conceptions de paysage et de morphologie urbaine. On les a d'ailleurs renommés « jardins familiaux » en 1952 pour les distinguer de ces représentations liées à la pauvreté, à la subsistance, au milieu ouvrier. Pour se débarrasser de ces espaces et légitimer leur destruction, la question esthétique, le côté bricolé des cabanes, est un argument souvent utilisé par les pouvoirs publics.

Matthieu : Cette autogestion spontanée des jardins des Vaîtes, comme vous l'avez qualifiée, a-t-elle un effet sur la lutte ? Est-elle plutôt facilitatrice ou source de difficultés ?

Claire (Jardins des Vaîtes) : Par rapport à une situation institutionnalisée, de jardins gérés par une association, c'est plus facile de changer d'avis, car c'est un parcours individuel dans lequel on n'a de compte à rendre à personne. Ça joue vraiment sur le fait que des gens aient pu rejoindre la lutte. Ça marche aussi parce que l'association organise des événements de quartier : nous fêtons Halloween, nous organisons des goûters châtaignes grillées, des activités de fabrication de couronnes de Noël, des visites guidées thématiques. Nous faisons de l'animation de quartier, et en même temps nous participons aux Soulèvements de la Terre.

² Weber Florence, *L'Honneur des jardiniers. Les potagers dans la France du xx^e siècle*, Paris, Belin, 1998.

Marie (Jardins des Vaïtes) : Et ça marche bien, parce que les habitants et habitantes du quartier viennent vraiment beaucoup à ces animations.

Marion : À Aubervilliers, où l'organisation est plus contrôlée, comment se passent les relations entre association de gestion des jardins et collectif de défense ?

Mélanie (Jardins des Vertus) : Les relations sont très compliquées. L'association gestionnaire pratique l'entretien de recrutement pour attribuer des parcelles à de potentiels jardiniers et jardinières. Les personnes sont reçues et il faut écrire une lettre de motivation en disant ce qu'on veut faire. Résultat : l'association des Vertus est composée d'une majorité écrasante de blancs et de blanches, parfois issues de l'immigration, comme les personnes d'origine portugaise. Sa composition ne reflète pas du tout les différentes vagues d'immigration qui sont présentes à Aubervilliers. Il y a très peu de personnes issues d'Asie ou d'Afrique subsaharienne, alors qu'elles sont importantes dans la ville. Et il y a une majorité écrasante d'enseignantes et d'enseignants ou des professions de catégorie équivalente. C'est un recrutement très endogame, par des gens de classe moyenne.

Au début, le collectif a joué la carte de la convergence. Nous avons proposé que l'association affirme qu'elle ne contrôlait pas le collectif, que notre mobilisation se faisait malgré elle, mais qu'elle nous donne des informations. Au départ le bureau de l'association m'a invitée aux réunions avec Grand Paris Aménagement, avant de cesser de le faire. Jusqu'à l'expulsion, dont il connaissait la date, le président de l'association a systématiquement fait de la rétention d'informations. Au final, conformément à ce qu'évoquait Claire, l'association a été un frein énorme au fait de s'engager. Le bureau a menacé de virer celles et ceux qui entraient dans la lutte. Il y a eu une pression énorme, avec des prétextes fallacieux.



*Cabanon
des jardins
des Vaïtes*

Amandine Polet
2022
Besançon

SE BATTRE ENSEMBLE, SE BATTRE CONTRE : DU JARDINAGE À LA LUTTE DES CLASSES

Marion : Outre ces enjeux de mobilisation au sein des jardins, avez-vous réussi à mobiliser les habitantes et habitants des quartiers populaires alentour ? Comme les espaces jardinés ne sont souvent pas des espaces publics à proprement parler (puisque ils sont parfois fermés une partie de la journée voire subdivisés en parcelles individuelles) est-ce qu'ils sont vus comme des espaces à enjeux par-delà celles et ceux qui y sont directement impliqués ?

Mélanie (Jardins des Vertus) : Collectivement, ça a été un gros débat : est-ce que nous défendons les jardins ou les jardiniers et jardinières ? C'était aussi très clivé dans la population locale. En raison du recrutement que j'ai décrit, de nombreuses personnes qui n'avaient jamais eu de place aux jardins disaient schématiquement : « Tant mieux s'il y a une piscine, elle sera publique et nous pourrons y aller alors que nous n'allons pas aux jardins. » Nous répondions en mobilisant un argumentaire écologiste : nous défendons la terre à la fois pour les êtres vivants qui y vivent, et parce qu'il y a des enjeux écologiques qui nous dépassent, comme les canicules qui seraient encore pires avec plus de béton et moins de vert.

Marie (Jardins des Vaïtes) : À Besançon aussi beaucoup de jardiniers et jardinières n'habitent pas le quartier des Vaïtes, mais les quartiers populaires alentour, voire les villages voisins. Par ailleurs, les jardins ne servent pas seulement à cultiver. Des personnes cultivent, d'autres y font des barbecues. Ces jardins sont des espaces de vie pour des familles qui habitent en appartement, qui n'ont pas d'espace vert privé, qui viennent le soir ou le week-end avec les enfants. Enfin, les jardins sont des espaces ouverts, où chacun peut circuler comme il le souhaite. Ils sont donc souvent utilisés par des promeneurs et promeneuses, qui viennent simplement se balader.

Matthieu : On voit souvent le slogan « L'écologie sans lutte des classes c'est du jardinage », comment prenez-vous en charge la notion de classe dans votre lutte ?

Claire (Jardins des Vaïtes) : Nous assumons aujourd'hui qu'au contraire, la question des jardins populaires fait partie de la lutte des classes. Les jardins populaires, ce sont les jardins de celles et ceux qui n'en ont pas. Ça veut dire défendre les jardiniers et jardinières qui utilisaient du Roundup, comme celles et ceux qui font de la permaculture, ou qui y promènent leurs chiens. Les deux jardiniers que je connais qui y allaient à coups de Roundup, c'étaient des anciens salariés agricoles, dont un qui a eu un accident du travail. Ces parcelles leur sont nécessaires pour se nourrir.

Aujourd'hui, le Roundup est interdit et c'est une bonne chose. Mais réfléchir en termes de lutte des classes, c'est aussi défendre le droit à jardiner pour ces personnes.

Lorsque des Roms avaient coupé des arbres pour se chauffer, l'aménageur nous avait interrogées : « Quand c'est nous qui coupons des arbres vous critiquez, mais quand ce sont les Roms vous ne dites rien ? » Ça nous avait soufflées. Oui, effectivement, nous leur apportons du bois si nous le pouvons, mais nous ne disons rien, nous avons des priorités sociales.

Mélanie (Jardins des Vertus) : Le projet de piscine et de solarium prévu aux Vertus n'est possible que parce qu'on est dans une banlieue populaire, dans un territoire perçu comme non légitime, comme un espace de rebut. Les pouvoirs publics se permettent ici des projets que personne ne s'autoriserait à faire sur le Bois de Vincennes ou sur le jardin du Luxembourg. Les quartiers populaires ont le droit d'avoir un cadre de vie avec du vert, d'avoir accès à des terres vivrières. C'est à travers ça que nous investissons la lutte des classes.

Malgré tout, nous n'utilisons pas l'expression *stricto sensu* – sans doute parce que les personnes qui militent sont toutes et tous plus ou moins enseignantes ou intermittentes du spectacle. Je me sens toujours à moitié légitime à parler de lutte des classes, même si je suis au chômage et que je vis en logement social, parce que j'ai quand même un certain capital culturel.

Claire (Jardins des Vaïtes) : Mélanie, quand tu es venue à Besançon il y a un an, tu nous as dit quelque chose comme « Ce n'est pas parce qu'on a le capital culturel qu'on a le capital financier. » Avec la typologie des « bobos », on essaie de nous ramener du côté de la bourgeoisie sous prétexte que nous voulons manger bio et que nous achetons du vrac. Mais nous ne sommes pas du tout au même niveau d'intérêt matériel ! Aux Assises des jardins populaires en lutte, qui se sont tenues en avril 2022, nous avons dit que face à la caricature que les ennemis font de nous en bobos, il faut aussi que nous réassumions une position sociale qui n'est justement pas celle de la bourgeoisie.

Matthieu : On a parlé de la composition des jardins et des collectifs et de la mobilisation de populations environnantes. Par contraste, qui sont les adversaires identifiés de vos luttes ? Ces adversaires communs parviennent-ils à fédérer des acteurs aux intérêts différenciés ?

Marie (Jardins des Vaïtes) : Aux Vaïtes il y a deux associations. Outre la nôtre, il y a l'Association Les Vaïtes, qui rassemble les propriétaires. Elle est née en 2005, au moment où les élus ont commencé à évoquer le projet d'écoquartier et ont lancé

une déclaration d'utilité publique pour exproprier les propriétaires en leur rachetant les terres. Nous ne partageons ni les mêmes buts ni les mêmes envies que cette association. Par contre, ce qui nous fédère, c'est d'avoir un ennemi commun, si on peut dire ça comme ça : nous ne voulons pas de l'écoquartier.

Claire (Jardins des Vaïtes) : Notre adversaire, c'est la Mairie, quelle que soit la couleur politique. La couleur a changé en 2020, mais ça reste la municipalité qui veut bétonner et l'aménageur est une Société Publique Locale, dont la mairie est actionnaire. Nos jardins se trouvent dans un espace qui est longtemps resté non constructible, et donc soustrait à une logique de rentabilité et de profits. C'est par conséquent devenu un espace en marge, permettant à cette forme particulière de vie de s'y développer.

Flaminia : La désignation des adversaires est complexe aux Vertus, en raison de l'empilement des acteurs métropolitains. Ici, l'ennemi c'est à la fois la Mairie d'Aubervilliers, le président de la communauté de communes et donc le maire de Saint-Denis³. C'est aussi Grand Paris Aménagement, la SOLIDEO (Société de livraison des ouvrages olympiques), Spie Batignolles (l'entreprise de construction) et, dans le contexte des Jeux olympiques de 2024, c'est le CIO (Comité international olympique) et l'État. Ici, désigner les ennemis renforce l'impression « David contre Goliath », le petit jardin contre la métropole.

Si certains acteurs peuvent fédérer un mécontentement commun, d'autres divisent. Dans les quartiers populaires, les acteurs des Jeux olympiques essaient d'apparaître comme ceux qui promeuvent le sport et des trajectoires de sportifs et de sportives stars très séduisantes, en particulier chez les jeunes. La désignation des JO comme ennemis n'est pas fédératrice au sein des classes populaires.

Marion : Nous parlons des adversaires. Mais avez-vous des alliés, extérieurs aux jardins, qui vous soutiennent dans vos luttes ? Comment en arrivent-ils et elles à soutenir la lutte ?

Mélanie (Jardins des Vertus) : Ce sont d'abord des relations interpersonnelles qui ont créé des alliés. Certaines d'entre nous avaient des connaissances dans le collectif qui s'est battu à Gonesse contre le centre commercial EuropaCity, d'autres étaient impliquées dans les milieux squat, d'autres avaient des liens avec la presse. Certains titres de presse ont été de véritables alliés, avec des journalistes qui suivaient la lutte et avaient de la sympathie pour nous, ce qui n'arrive pas sur

³ La maire d'Aubervilliers, Karine Franclet, est membre de l'Union des démocrates et indépendants (UDI), tandis que le maire de Saint-Denis, président de Plaine Commune, Mathieu Hanotin, est adhérent au Parti socialiste.

tous les sujets. Ensuite, des personnes de grosses organisations nous ont suivies : la Confédération paysanne, Greenpeace, Alternatiba.

Marie (Jardins des Vaîtes) : Cela ne s'est pas passé de la même manière aux Vaîtes pour une raison simple qui est qu'Aubervilliers est dans la sphère parisienne, nous non. Besançon, c'est la province. C'est un peu bête à dire, mais c'est plus facile de réseauter à Paris et de faire venir des journalistes de grands médias nationaux.

Claire (Jardins des Vaîtes) : Notre lutte a tout de suite été bien insérée dans le réseau militant écologiste local. Lorsque nous avons déposé un référé-urgence en avril 2019 pour stopper les travaux, c'était aux côtés de France Nature Environnement 25-90 (Doubs-Territoire de Belfort). Mais sur le plan national, nous avons eu besoin d'aller chercher des alliés assez puissants, et notamment d'aller taper à la porte des organisations comme la Confédération paysanne ou Solidaires, qui nous soutiennent aujourd'hui. Au départ de la lutte, grâce à nos réseaux militants, nous avons pu lancer une pétition signée par des personnalités militantes nationales et locales. Deux événements concomitants nous ont poussés à recomposer nos alliances en 2020. Le premier est l'élection d'Anne Vignot à la mairie. Les relations se sont alors tendues entre l'association et une partie du milieu associatif écolo bisontin. Avec une maire EELV nouvellement élue, le dossier des Vaîtes était vraiment le sujet gênant et clivant, d'autant plus qu'une occupation avait commencé. Le second événement, c'est précisément le début de l'occupation. Nous pensions alors perdre la bataille judiciaire au Conseil d'État. Nous nous disions qu'il fallait anticiper la défaite, nous forger une nouvelle forme de légitimité et déplacer le rapport de force. C'est dans ce contexte que l'occupation a commencé, et qu'a été construite la Vigie, une tour en bois de huit mètres inspirée du phare de Notre-Dame-des-Landes. L'édification de la Vigie était une action revendiquée conjointement par

Des habitant·es préparent leur parcelle de jardin à la plantation avant l'arrivée du printemps.

Flaminia Paddeu
29.03.2021
Jardins ouvriers des Vertus
Aubervilliers



Extinction Rébellion et ANV-COP21. C'était un gros signal en termes de rapport de force, qui a parfaitement fonctionné puisque nous avons attiré l'attention. Les liens qui existaient déjà avec les Lentillères à Dijon se sont renforcés. Nous avons aussi fait le lien avec Notre-Dame-des-Landes. Et, pour le dire vite, la tour zadiste a attiré les zadistes. À partir de ce moment-là, nous avons trouvé d'autres alliances et tissé des liens avec ce qui est devenu Les Soulèvements de la Terre en 2021. Ce nouveau rapport de force posé à l'échelle nationale a permis de ressouder les alliances avec la partie du milieu associatif bisontin qui était devenue plus attentiste et timorée suite au changement de couleur de la mairie. Finalement, nous avons gagné au Conseil d'État et les travaux sont restés suspendus.

Flaminia : Paradoxalement, les adversaires politiques dont nous parlons sont globalement à gauche. À Besançon, ce sont Les Verts, à Aubervilliers, ça a été le PC puis l'UDI et le PS. Quand nous parlons des alliés, nous parlons de collectifs, d'associations, d'habitants et d'habitantes. Ça veut dire qu'il est acté que souvent les pouvoirs publics ne sont pas des alliés dans ces luttes, alors même qu'en interne, c'est beaucoup plus compliqué : certaines et certains chargés de mission des collectivités territoriales impliquées sont personnellement pour la sauvegarde des Vertus.



*Mobilisation des
Soulèvements
de la terre*

Amandine Polet
04.2022
Jardins des Vaïtes
Besançon

OCCUPER LE JARDIN ET LE TERRAIN JUDICIAIRE : COMPLÉMENTARITÉS ET DIFFICULTÉS DES STRATÉGIES

Marion : La difficulté à interpeller les élus nous conduit à discuter de vos stratégies d'action, en particulier du recours conjoint à l'occupation et aux dispositifs légaux. Comment articulez-vous ces deux modalités de lutte ?

Mélanie (Jardins des Vertus) : Nous avons adopté une pluralité stratégique dès le début de la lutte, aussi parce que nous avons une pluralité de sensibilités politiques. Nous nous sommes dit que nous aurions recours à une stratégie jusqu'à ce qu'elle ne produise plus d'effets et que si elle ne fonctionnait pas, nous en changerions.

L'idée du recours juridique est arrivée vite, même si cela nous a pris un peu de temps. Nous avons lancé l'opération avec un avocat qui nous disait d'aller sur plusieurs terrains en même temps, car ce ne serait pas la justice qui nous apporterait seule la victoire.

Le temps est passé et des personnes étaient très motivées pour faire une ZAD, occuper les terres. De mon côté, j'étais assez circonspecte. Vers janvier 2021, nous nous sommes rendu compte que les pouvoirs publics continuaient d'avancer leurs pions et notamment les bulldozers, donc qu'il fallait y aller. Nous avons fait une occupation en plusieurs paliers, jusqu'à ce qu'il y ait suffisamment de monde pour faire obstacle aux pelleteuses.

Claire (Jardins des Vaîtes) : Nous avons aussi procédé au fil de l'eau. La lutte juridique a été déclenchée pour suspendre les travaux quand ils ont commencé en 2019. Ça a été très violent : les pelleteuses, les camions de terre qui partent, les arbres arrachés, le bruit des bips-bips-bips des engins de chantier qui commencent dès 6 heures du matin. Pouvoir stopper les travaux, ça a été un gros soulagement, d'autant plus qu'il y a eu des dégâts aux Vaîtes, avant que ça ne s'arrête.

Si on gagne judiciairement, on peut communiquer en expliquant que c'est bien la preuve que nous avons raison. Le problème de cet argument, c'est que si on perd, on ne peut pas l'utiliser dans l'autre sens. Il faut donc anticiper pour avoir une autre forme de légitimité. L'occupation et le judiciaire ont donc fonctionné ensemble.

Mélanie (Jardins des Vertus) : Le bémol du juridique, c'est que malgré notre victoire, le bétonnage a continué. Même quand on gagne, l'État s'autorise à fouler aux pieds le droit. Nous avons donc dû relancer des procédures pour signifier que notre victoire impliquait l'arrêt des travaux.

Claire (Jardins des Vaîtes) : Aux Vaîtes, les travaux ont commencé en janvier 2019, avant même qu'il n'y ait l'arrêté préfectoral autorisant les travaux. Le droit, c'est avant tout une question de rapports de force. Les pouvoirs publics agissent en fonction du rapport de force qui est posé et de la manière dont ils sentent les choses.

Si nous sommes hors-la-loi, on nous le rappelle vite : occuper, c'est mal, c'est illégal. Par contre, de leur côté, quand les travaux commencent sans permis, le droit, on le cherche.

Marion : Vous avez mentionné certains enjeux liés aux rapports de classe au sein des jardins. Quels autres types de rapports sociaux se déploient dans les jardins ? Dans quelle mesure est-ce que la lutte transforme ces rapports ?

Mélanie (Jardins des Vertus) : Notre lutte, du début à la fin, est majoritairement portée par des femmes. Au début de l'occupation, la JAD était un lieu accueillant pour les femmes. Mais l'occupation charrie un imaginaire qui n'est pas forcément celui des femmes avec enfants. C'est plutôt : « Je viens avec ma bière, j'écoute de la musique tard le soir et je construis des cabanes et des arbalètes pour tirer sur les flics. » Ça complique la création de liens avec le quartier, notamment habité majoritairement par des femmes musulmanes qui ne veulent pas que leurs enfants voient des bouteilles d'alcool.

Claire (Jardins des Vaïtes) : Je pense que ce type de problématique vient du fait que l'occupation véhicule un imaginaire viriliste. La construction de cabanes, l'occupation d'un territoire, ça réactive chez quelques mâles des vieux schémas patriarcaux bien dégueulasses.

Nous avons abordé le problème aux Assises des jardins populaires en lutte, car c'est une expérience largement partagée. Il y a parfois une forme de légèreté de nos camarades masculins, qui considèrent que ça fait partie de ce que nous devons gérer. Mais nous ne sommes pas condamnées à subir le sexisme. Quand on sait que c'est un problème quasi systématique, il faut l'anticiper un peu. Par exemple, les groupes féministes non mixtes, ce serait bien que l'on puisse s'en passer. Si ça devient une nécessité, c'est qu'il y a un problème.

Ces moments d'occupation sont des temps de conflictualité forts que ce soit avec les pouvoirs publics ou en interne. Mais globalement, on tire un bilan positif du temps de l'occupation de la Vigie, justement en termes de rapport de force posé.

Matthieu : Malgré, et avec, ces difficultés, quels sont les futurs possibles pour vos luttes ?

Claire (Jardins des Vaïtes) : Ce que nous faisons à l'échelle nationale, avec les Assises des jardins populaires en lutte. Cette échelle permet d'abord un partage d'expériences sur les succès ou sur les écueils à éviter. Surtout, il y a l'idée que nous voulons sortir du local, car les discours sont toujours les mêmes – métropolisation, densification, attractivité –, les schémas que nous affrontons se ressemblent, et la

lutte des classes est prégnante à chaque fois. Les pouvoirs publics s'attaquent à ces jardins parce que ce sont des jardins populaires. Les assises nationales montrent qu'il s'agit d'un problème général : les derniers espaces verts populaires en ville sont la proie des acteurs de l'immobilier, car ça coûte moins cher de construire là plutôt que de réhabiliter l'existant ou de réinventer un modèle.

Flaminia : La tenue des Assises montre qu'il y a une politisation des terres vivrières en ville, et en particulier dans les quartiers populaires. La question aujourd'hui est de réoccuper, mais aussi de regagner de l'espace. C'est un front de lutte difficile à tenir, mais qui est important pour aller au bout d'une logique des reprises de terres, de réappropriation du foncier pour des enjeux communs.

Cet entretien a donné lieu à une publication plus développée dans la revue Métropoles (en ligne)

Pour aller plus loin :

- Adam Matthieu, Ernwein Marion, Paddeu Flaminia, Amandine Mélanie, Arnoux Claire et Parreaux Marie-Hélène, « “Et les jardins ils sont à qui ?” Entretien sur les luttes de défense des jardins populaires », *Métropoles*, n° 32, 2023. En ligne : <https://journals.openedition.org/metropoles/9961>
- Agitations potagères, « “Tu vois là, sous mon jardin, ce sera les quais du métro”. Paroles de jardinier-es d'Aubervilliers et de Pantin », mai 2021. En ligne : <https://communaux.cc/2021/05/tu-vois-la-sous-mon-jardin/>
- Bondon Roméo et Marie Camille, « Des jardins urbains et du béton », *Ballast* n° 11, 2021, p. 126-149.
- Frauenfelder Arnauld, Delay Christophe et Scalambin Laure, *Joindre l'utile à l'agréable. Jardin familial et modes de vie populaires*, Lausanne, Antipodes, 2015.
- Paddeu Flaminia, *Sous les pavés, la terre. Agricultures urbaines et résistances dans les métropoles*, Paris, Seuil, 2021.
- Weber Florence, *L'Honneur des jardiniers. Les potagers dans la France du xx^e siècle*, Paris, Belin, 1998.

*Inauguration de la nouvelle
charpente et déclaration de la
proposition de ZEC*

15.05.2021
Centre-ville de Dijon



Aux Lentillères, occuper pour protéger les terres et faire vivre un quartier autogéré

Clément, Marika et Pierrick



Le quartier libre des Lentillères abrite des lieux de vie, des activités culturelles et de l'agriculture urbaine pour faire face à l'avancée du béton sur les dernières terres agricoles de Dijon. Quelques habitants et habitantes de ce lieu occupé et autogéré reviennent sur les réussites et les échecs de cette expérience et de quelques autres occupations aux alentours. Avec notamment une question en tête : comment passer d'une lutte contre un projet de bétonisation des terres à un combat pour la sauvegarde de ce qui s'y est construit ?

À vingt minutes à pied du centre de Dijon se trouve le Quartier libre des Lentillères, huit hectares des dernières terres maraîchères de la ville occupées, habitées et cultivées depuis 2010. Sur ce terrain, François Rebsamen, baron local du Parti socialiste, maire de la ville depuis 2001 et président de la métropole, avait l'ambition de construire un écoquartier cyniquement nommé « écocité des maraîchers. » Prévu en deux phases, ce quartier devait loger 1 500 personnes.

En 2017, l'agglomération dijonnaise, qui compte 255 000 âmes, obtient le statut de Métropole. Ce cadre administratif s'appliquant à des aires urbaines ou à des bassins d'emploi de 400 000 habitants et habitantes, la Métropole de Dijon s'est fixé pour objectif de porter sa population à 400 000 personnes d'ici 2030. Pour Rebsamen et son équipe, cet objectif doit être atteint par l'attractivité du territoire et la convergence du « talent », de l'argent et du prestige. La course aux logements est engagée et traduite dans un nouveau Plan local d'urbanisme avec l'ambition de construire partout où cela est possible, notamment en comblant les « dents creuses » et autres espaces délaissés. En 2023, la première phase du projet municipal d'écoquartier est toujours en chantier et la seconde est à l'arrêt. Mais les ambitions de la mairie de bétonner l'ensemble de l'agglomération de Dijon restent intactes : il suffit de prendre un peu de hauteur sur la ville et de repérer le nombre de grues à l'œuvre pour en prendre chaque jour la mesure.

LE QUARTIER LIBRE DES LENTILLÈRES : OCCUPER DES TERRES FACE À LA MÉTROPOLE

Le Quartier libre des Lentillères comprend plus de quatre-vingts jardins potagers de tailles variées, cultivés, individuellement ou collectivement, par cent à cent

cinquante jardiniers et jardinières. Pour certains et certaines dijonnaises, ces jardins sont des refuges pour s'arracher momentanément au rythme infernal de la ville. On y cultive pour produire légumes, fruits et plantes aromatiques ; on y entretient des ruches. Au fil des années, diverses activités se sont agglomérées là : champs remis en maraîchage, vergers, concerts, fêtes, fournil, terrain de BMX, cantine, initiatives de soutien à d'autres luttes. Au cours des treize ans d'existence du lieu, le défrichage des parcelles, l'occupation des maisons ou la construction des cabanes – collectives ou individuelles – se sont déroulés à l'ombre, intermittente mais pesante, d'une éventuelle menace d'expulsion.

Tout commence par une manifestation de deux cents personnes en mars 2010, qui débouche sur le défrichage et l'occupation d'une parcelle. Cette journée d'action donne naissance au potager collectif, le « Pot'Col'le ». Depuis, une dizaine de personnes viennent chaque semaine donner de leur temps pour cultiver cette parcelle historique.

En 2012 s'organise une nouvelle manifestation, fourches en main. La banderole de tête annonce la couleur : « Une ferme dans ton quartier ». Elle donne lieu à l'ouverture d'une nouvelle parcelle : le JDM, pour « jardin des maraîchères ». Cette ouverture lance pleinement la lutte contre le projet d'écoquartier. La municipalité essaye d'empêcher cette installation en creusant de gigantesques trous sur une partie du terrain. Un saccage que les soutiens des Lentillères ont vite réparé, en rebouchant les tranchées à coups de pelles et grâce à l'emprunt d'une mini-pelle salvatrice. Le JDM est aujourd'hui un collectif composé d'une dizaine d'habitants et d'habitantes, qui, avec des coups de main de personnes de Dijon et de passage, se charge de penser le plan de culture, de cultiver et d'assurer les récoltes sur une parcelle de deux hectares, comprenant deux serres.

Un troisième collectif de maraîchage voit enfin le jour en 2017, avec l'occupation d'un champ qui fait face à l'écoquartier en pleine construction. L'occupation de cette parcelle sera dédiée à la production de trois légumes : patates, poireaux et courges. L'idée de ce troisième collectif, nommé « les grandes cultures », est de pouvoir assurer une base de production en quantité suffisante pour laisser la possibilité au JDM d'expérimenter de nouvelles variétés de légumes ou de pratiques agricoles avec moins de pression.

Ces deux collectifs de maraîchage alimentent le marché hebdomadaire qui existe depuis 2012. Il se tient aux Lentillères tous les jeudis de juin à octobre. Il est conçu autant comme un espace d'ouverture sur le reste de la ville que comme un outil politique pour dénoncer la bétonisation des terres maraîchères et pour soutenir d'autres luttes à Dijon.

Le 25 novembre 2019, lors d'une conférence de presse en marge du conseil municipal, Rebsamen officialise l'abandon de la deuxième phase de l'écoquartier des maraîchers qui menaçait le quartier libre des Lentillères. Annoncé en pleine campagne pour les élections municipales, ce surprenant renoncement veut notamment couper l'herbe sous le pied à la liste de gauche (France insoumise, écologistes) qui annonçait leur volonté de « préserver l'existant » aux Lentillères.

La victoire n'est que partielle. Le maire indique dans le même temps être « contre l'occupation illégale des terres » et demande « l'expulsion de ceux qui les occupent illégalement. » Rebsamen alimente ensuite un discours visant à séparer les jardiniers et jardinières respectables et de bonne volonté, des squatteurs, squatteuses et anarcho-libertaires sans foi ni loi. S'ensuit une série d'annonces obscures et contradictoires sur la façon dont la ville entend procéder pour tenir sa double promesse de préserver les terres et d'expulser les habitants et habitantes des Lentillères.

En 2023, la mairie rétropédale de nouveau, affirmant vouloir artificialiser deux hectares supplémentaires. Les Lentillères, de leur côté, continuent de revendiquer l'abandon de la bétonisation et le maintien des formes d'organisation autogérées qui font vivre ce quartier.

L'ENGRENAGE ET LA DÉCOLONELLE : CONSTRUIRE UN FRONT ANTI-ARTIFICIALISATION

Début 2020 sur *Dijoncter.info*, le site participatif d'information des luttes dijonnaises, un appel est lancé pour créer une coalition locale dans le but de protéger l'ensemble des terres menacées de l'agglomération. Pour le collectif « le Cri des terres », il est urgent de créer un rapport de force face à la politique d'aménagement agressive de la métropole dijonnaise : la seule occupation du quartier des Lentillères ne suffit pas. Cette coalition s'inscrit dans l'engouement rebelle des mobilisations Climats de l'automne 2019¹.

Le 1^{er} mars 2020, un rendez-vous rassemble plus d'une cinquantaine de personnes aux Lentillères. La déclaration d'abandon du projet d'écoquartier a provoqué un électrochoc et donné de l'espoir aux personnes engagées contre la politique d'aménagement de la Métropole. Rapidement la coalition se met d'accord pour agir en imaginant une nouvelle occupation d'un verger menacé par l'extension

¹ « Entendez-vous le cri des terres ? », *Dijoncter.info*, 22 février 2020. En ligne : <https://dijoncter.info/entendez-vous-le-cri-des-terres-1766>

d'une zone d'activité. Alors que tout est prêt, l'annonce soudaine du confinement du printemps 2020 provoque l'abandon de l'action.

À la sortie du confinement, la dynamique reprend en s'appuyant sur l'appel national du 17 juin « contre la réintoxication du monde ». Suite à une manifestation rassemblant plus de 600 personnes au nord de la ville, deux hectares de friche urbaine sont occupés avec la volonté de restaurer le sol et de lancer une dynamique potagère semblable aux Lentillères : c'est la naissance de l'Engrenage. Le collectif d'occupation privilégie la proximité du voisinage plutôt que le milieu militant habituel. Une petite maison sur le site est occupée pour faire valoir le droit au logement ; une association est aussitôt créée, afin d'afficher publiquement une certaine légitimité et pour inviter un maximum de riverains et riveraines à se saisir des terres occupées pour leur propre usage. L'occupation permet aussi à d'anciens et d'anciennes Gilets Jaunes de retrouver un point d'ancrage. Dans cette même logique d'acceptabilité par le voisinage, une liste est constituée à l'occasion des élections départementales de 2021 au nom du collectif afin de contester la politique d'aménagement de la mairie.

L'Engrenage subit cependant les assauts répétés de la justice et des forces de l'ordre. Durant cinq jours en avril 2021, les habitants et habitantes de Dijon sont les témoins médusés d'une expulsion ubuesque. En une matinée, des bulldozers détruisent les jardins potagers et les parcs d'agréments créés par les usagers du lieu, tout en raclant la terre arable que des dizaines de camions emportent à l'autre bout de la ville. Dans la même journée, la petite maison qui sert de QG au collectif devient un bastion retranché entouré par un haut mur de blocs de béton posés par le promoteur avec le concours des CRS, qui arrosent de lacrymo les manifestants et manifestantes.

Début décembre 2021 ouvre le squat la Décolonelle dans l'ancienne maison de fonction d'un gradé de l'armée de l'air, sise dans un des derniers parcs arborés du centre-ville. Le site est une propriété du domaine de l'État. Le promoteur immobilier Kaufman & Broad a pour projet d'y construire une résidence de luxe qui doit détruire l'ensemble du parc. Celui-ci est ouvert au public les week-ends durant toute l'occupation : l'idée est d'en faire une sorte de maison de l'écologie urbaine, en insistant sur la nécessité de préserver des îlots de fraîcheur en ville et de les rendre accessibles à la population.

L'occupation se double d'une contre-expertise médiatisée qui révèle qu'aucun permis de construire n'a été délivré par la mairie au promoteur et que le délai de dépôt de permis est dépassé. Le maire se justifie tant bien que mal, tandis que le promoteur abandonne aussitôt le projet. Le collectif d'occupation et de défense

de la Décolonelle demande alors à l'État de céder le terrain pour un euro symbolique afin de le rendre aux habitants et habitantes, qui pourraient alors décider de son usage. La proposition est laconiquement refusée, et l'occupation se solde par une intervention de la Brigade de recherche et d'intervention (BRI) en pleine trêve hivernale.

AUTOGESTION, AUTODÉFINITION, AUTOMÉDIA

À Dijon comme ailleurs, les terres sont occupées pour tenter de freiner l'artificialisation des sols, ou pour faire capoter des projets immobiliers destructeurs. Oui, mais ensuite ? Après l'abandon des projets, comment pérenniser la vie quotidienne, les attachements sensibles aux lieux et les organisations collectives créées dans la lutte ? Aux Lentillères, après l'annonce de l'abandon de la phase 2 de l'écocité, le défi a été de réussir à se projeter collectivement dans un nouveau contexte : passer d'une lutte contre un projet de bétonisation des terres à une lutte pour la sauvegarde de ce qui s'y est construit en une décennie. Se projeter dans une zone squattée est une opération mentale d'autant moins simple qu'il faut compter sur les constantes menaces d'expulsion ou de destruction par la municipalité – menaces qui exacerbent périodiquement un sentiment d'urgence chez les usagers et usagères et chez les habitants et habitantes du lieu.

Le quartier libre des Lentillères est un espace qui fonctionne en autogestion. Les assemblées générales de quartier sont mensuelles, et permettent de prendre des décisions sur tous les aspects logistiques de la vie collective. Elles sont ouvertes à toutes les personnes qui participent à la vie du quartier, dans un sens très large, mais aussi aux personnes qui viendraient avec de nouvelles propositions : une invitation à un événement extérieur pour aller présenter les Lentillères, l'organisation d'un concert sur le lieu, un travail de recherche prenant pour sujet l'autoconstruction ou l'organisation politique, la tenue de QG féministes hebdomadaires en alternance entre les Tanneries et les Lentillères. On y parle aussi d'accueil, des sollicitations extérieures, du soin aux espaces communs, des nouveaux projets, de l'organisation d'événements et des conflits d'usages. Une autre AG mensuelle est née en 2018, avec pour but de créer un espace dédié pour parler du rapport de force avec la mairie/métropole et de la défense politique du lieu. Elle est réservée aux personnes qui s'organisent et luttent aux Lentillères. Une des difficultés d'un collectif comme les Lentillères, aux frontières délibérément floues et poreuses, est de pouvoir se mettre d'accord sur une parole commune. La formalisation de l'autogestion permet cela : toute parole publique des Lentillères est soumise à l'approbation de l'AG.

La bataille de la communication se mène à travers les médias locaux et nationaux, mais aussi en faisant exister une autre parole *via* des automédias et des sites internet amis. En 2018, une des premières tâches que se donne l'AG de lutte est de rédiger « Boussole », un texte qui pose les bases et les valeurs socles du quartier – « pour ne pas perdre le nord ». Différents types de textes sont produits par des personnes qui s'investissent aux Lentillères, avec l'idée de produire des récits propres et une parole qui émane directement des individus qui font vivre la lutte et le lieu au présent. C'est l'objectif de la série de brochures « Quartier Libre », composées d'entretiens et de récits de vie : « Nous espérons laisser une trace de l'histoire de ce lieu sans pour autant l'enfermer dans une vision unique » affirme ainsi l'un des textes.

Suite à l'annonce de l'abandon de la deuxième phase du projet urbain, les espoirs et les peurs, les possibilités et les appréhensions s'entremêlent dans les esprits de chacun et chacune. La phase de lutte change, et on ignore sur quoi se jouera la prochaine bataille. Une invitation à « nourrir nos imaginaires pour se donner du souffle dans les semaines à venir » est lancée. Il s'agit de recueillir en un mois, juste après l'annonce, des écrits de science-fiction, des bandes dessinées et des poésies racontant les Lentillères en 2060, rassemblés ensuite dans la brochure « Fabulations ».

Les communiqués, plus brefs, plus sérieux aussi, permettent de répondre par voie de presse aux annonces et discours, souvent mensongers ou pour le moins provocateurs, de la mairie. « On la joue collectif » est l'intitulé du communiqué de presse par lequel l'AG des Lentillères répond à la volonté de Rebsamen d'ouvrir des registres individuels d'inscription pour pouvoir jardiner aux Lentillères : « Personne ne connaît mieux ce quartier que nous [...]. Voilà le projet que nous continuons à construire jour après jour : celui d'un Quartier qui réfléchit collectivement aux différents usages d'un même territoire. » La plupart de ces textes sont distribués *via* l'infokiosque du quartier durant



*Actions de détournements
de panneaux immobiliers,
menées par le collectif Le cri des terres*

17.04.2021
Dijon

les marchés hebdomadaires, mais aussi dans des lieux alliés partout en France. Plus largement, chaque événement devient une parole publique et souligne que la lutte du quartier n'est pas isolée, mais qu'elle s'intègre dans un tissu de solidarité national et international. Parfois, ce sont des apparitions publiques ludiques et facétieuses qui font irruption dans l'espace public. Une autre fois un canular, remplaçant les manchettes du journal local dans les kiosques, fait passer Étienne Daho, de passage à Dijon, pour un soutien de la lutte.

Les discussions collectives au sein des AG permettent de rappeler que chaque déclaration ou provocation du maire ne nécessite pas une réponse circonstanciée, et qu'il est possible de tenir ou d'imposer notre propre agenda politique. Céder à des sentiments d'urgence nourris par les institutions est souvent délétère pour les processus de décision et pour la pratique de l'autogestion. Parfois, aussi, il vaut mieux ne rien dire et attendre.

HABITER, FAIRE VIVRE, SOUTENIR LES LENTILLÈRES

Par le fait même d'occuper le territoire, les gestes les plus anodins peuvent revêtir un aspect offensif. Ce constat est valable pour les événements culturels : le fait de ne pas dépendre de l'action publique fait des Lentillères un espace d'expression indépendant où l'on peut s'octroyer une certaine liberté en termes de programmation et d'inventivité. C'est aussi vrai pour des activités qui naissent sur le quartier de manière spontanée : le terrain de BMX est l'œuvre d'un voisin passionné, la cantine permet un espace d'expérimentation pour les cuisinières et cuisiniers, etc. C'est notamment par cette vie culturelle et sociale que les Lentillères jouissent d'un appui de la part d'une partie de la population et d'un fort réseau d'organisation, comme en témoigne la signature d'une tribune de soutien à l'occupation en juin 2022 par cinquante associations et collectifs culturels, artistiques, féministes, militants². Ce texte montre que le quartier n'est pas l'îlot enclavé et autarcique que dépeint la municipalité, mais un lieu ouvert et un quartier à part entière de Dijon. Il souligne aussi que les formes d'attachement à ce lieu ne sont pas uniquement politiques et militantes, mais aussi sensibles.

Cet ancrage local se conjugue, depuis la naissance du quartier libre, avec des liens avec d'autres lieux en lutte, ZAD, squats. Par des rencontres interindividuelles, la participation à des fêtes ou des rencontres plus formelles, les alliances se forment

² « 50 associations et collectifs dijonnais affirment leur soutien aux Lentillères », *Dijoncter, info*, 28 juin 2022. En ligne : <https://dijoncter.info/50-associations-et-collectifs-dijonnais-affirment-leur-soutien-aux-lentilleres-3787>

et se multiplient. La coalition des jardins populaires regroupe par exemple plusieurs lieux en lutte contre des projets d'artificialisation des terres, à Dijon, Besançon, Nantes, Rouen, Aubervilliers. Lors du premier acte des Soulèvements de la Terre, au printemps 2021, des personnes des Lentillères sont par exemple allées manifester en soutien aux Jardins des Vaîtes à Besançon.

DÉFENSE ET ATTAQUE JURIDIQUES

Aux Lentillères, comme à l'Engrenage, l'occupation des terres se double d'une occupation de logements. Il s'agit notamment d'utiliser le droit du logement comme une stratégie de défense du lieu. Ainsi, sauf expulsion illégale, si la mairie décide de déloger la centaine d'habitants et habitantes des Lentillères, elle est obligée d'entamer une procédure judiciaire sur chaque parcelle cadastrale et à chaque adresse. Ce qui permet aux personnes ou membres des associations domiciliées sur les terrains d'être prévenues et de pouvoir se défendre devant un tribunal. À côté de cette utilisation défensive des outils juridiques, les collectifs mobilisés tentent également des applications plus offensives du droit.

Pour défendre le quartier construit dans la lutte, une décision émerge des longues AG de l'hiver 2019-2020 : attaquer juridiquement le Plan Local d'Urbanisme, qui classe toujours les Lentillères comme une zone à urbaniser. En février 2020, une haie de poireaux entoure l'avocat qui va déposer le dossier au tribunal. En mai 2021, l'inauguration de la charpente de la future maison commune s'accompagne de la médiatisation d'un outil juridique qui permettrait de s'adapter au plus près à ce qui se crée sur ce terrain : la zone d'écologies communale (ZEC). « Écologies » au pluriel, car nos rapports à notre environnement proche sont multiples. « Communale », parce que la ZEC s'inscrit dans une ligne politique visant à réhabiliter l'idée des communs. Cette proposition juridique émane de longues discussions en interne, mais aussi d'un travail de fond avec des juristes. Face aux zonages des plans d'urbanisme qui spécialisent chaque territoire et les assignent à des usages uniques, la première idée de la ZEC, c'est celle de la multiplicité et de l'entremêlement des usages, qui permet de penser des interactions respectueuses entre les humains et les non-humains sur un même lieu. Aux Lentillères, on se pose ou on traverse, on se divertit, on dort, on travaille, on se balade, on jardine, on vient écouter un concert, acheter des produits à prix libre au marché : chaque personne a une relation différente au lieu. Le second point défendu par la ZEC est celui de l'auto-organisation de l'espace et de ses ressources par les personnes qui l'utilisent et en prennent soin, via des assemblées générales. La ZEC est une façon pour le quartier de signifier aux pouvoirs publics que ce qui se vit et s'expérimente aux Lentillères ne rentre pas dans

les cases d'un droit de l'urbanisme étriqué. Elle remet au goût du jour l'idée que c'est au droit de s'adapter à la réalité et non l'inverse.

La brochure « ZEC : Tordre le droit pour défendre les Lentillères » a été rédigée pour expliciter le cheminement collectif qui a mené vers cette proposition juridique, sans masquer les questionnements profonds que l'utilisation du droit agite, et en visibilisant d'autres exemples qui permettent de réfléchir autrement l'usage de l'outil juridique. Son but était aussi de rassurer en rappelant que « la vie du Quartier sera toujours bien plus riche que tout ce qui pourra se traduire juridiquement³ ». Malgré l'intérêt qu'a pu susciter cette proposition (bien au-delà de Dijon), la métropole fait toujours la sourde oreille.

ATTENTION AU COLLECTIF ET MICROPOLITIQUE

Pérenniser des lieux de vie et d'organisation politique implique de travailler fort à ce que nos collectifs ne se délitent pas, à ne pas laisser nos querelles internes nous affaiblir, et à voir dans nos désaccords politiques des garde-fous féconds plutôt que des divisions.

Aux Lentillères, aux Tanneries et au sein d'autres réseaux de lutte à Dijon, la dynamique féministe de plus en plus vivace ne permet plus de transiger avec le sujet du soin aux collectifs et de l'attention micropolitique. Encore trop peu souvent investie par les hommes cis⁴ blancs et les personnes très installées dans leur légitimité (de par leur origine sociale notamment), la réflexivité constante sur les dynamiques de pouvoir qui peuvent miner nos luttes et sur l'amélioration de nos processus décisionnels n'est plus considérée comme un sujet secondaire – en particulier lorsque l'enjeu est de penser l'avenir de nos lieux.

Le fait d'ouvrir une bataille juridique, et même d'élaborer une proposition administrative de nouveau zonage urbanistique, ne relève pas d'une évidence. Des appréhensions concernent l'effet « label » que la proposition de ZEC pourrait créer. Cette proposition émane d'un lieu singulier et répond à des besoins précis : elle est taillée pour les Lentillères. Est-ce que l'utilisation de cet outil urbanistique ailleurs risque d'appauvrir l'imaginaire que pourraient créer d'autres luttes fondées sur d'autres modèles d'organisation ou d'autres rapports aux espaces ? Le cheminement

³ Potager des Lentillères, « ZEC : Tordre le droit pour défendre les Lentillères », 2021. En ligne : <https://lentilleres.potager.org/zec-tordre-le-droit-pour-defendre-les-lentilleres/>. Voir également dans cet ouvrage le chapitre « Offensif ou défensif, quel droit pour les luttes urbaines ? »

⁴ Opposé de « transgenre ». Un homme cisgenre est un homme qui se reconnaît dans le genre qui lui a été assigné à la naissance.

vers une forme de « légalisation » inquiète aussi. Depuis treize ans, ce qui se vit aux Lentillères n'est pas contraint par les normes asphyxiantes d'une législation hors-sol et lointaine. Les décisions sont prises de manière ancrée, au plus près des sensibilités, et de façon à pouvoir prendre en compte des aspects émotionnels, de fatigue, des enjeux temporels, etc. Nous nous parlons et nous décidons au consensus – nos seules limites sont celles que nous nous fixons collectivement : l'attention aux autres et à leurs sensibilités, nos états mentaux et physiques, une politique de prise en compte du vivant non humain.

Ouvrir la possibilité d'une forme de « régularisation » a donc créé de nombreux débats sur des sujets qui n'étaient pas seulement de l'ordre de la stratégie politique, mais qui relevaient aussi de peurs, de freins, de l'imaginaire que cette voie ouvrirait pour chacune des personnes présentes, avec leur bagage expérientiel et leur univers politique. Des collectifs de lutte de France, de Belgique et d'Italie, traversés par des questionnements similaires ont été invités afin de transmettre leurs expériences, leurs stratégies, mais surtout les erreurs qu'ils ont pu commettre. Il a fallu aborder des sujets touchant à l'attachement (aux espaces, aux personnes, au passé) et parler de la mémoire du lieu pour qu'une forme de confiance puisse exister autour de l'idée que se battre sur un plan juridique n'allait pas d'office nous piéger et que notre rapport sensible au quartier restait premier.

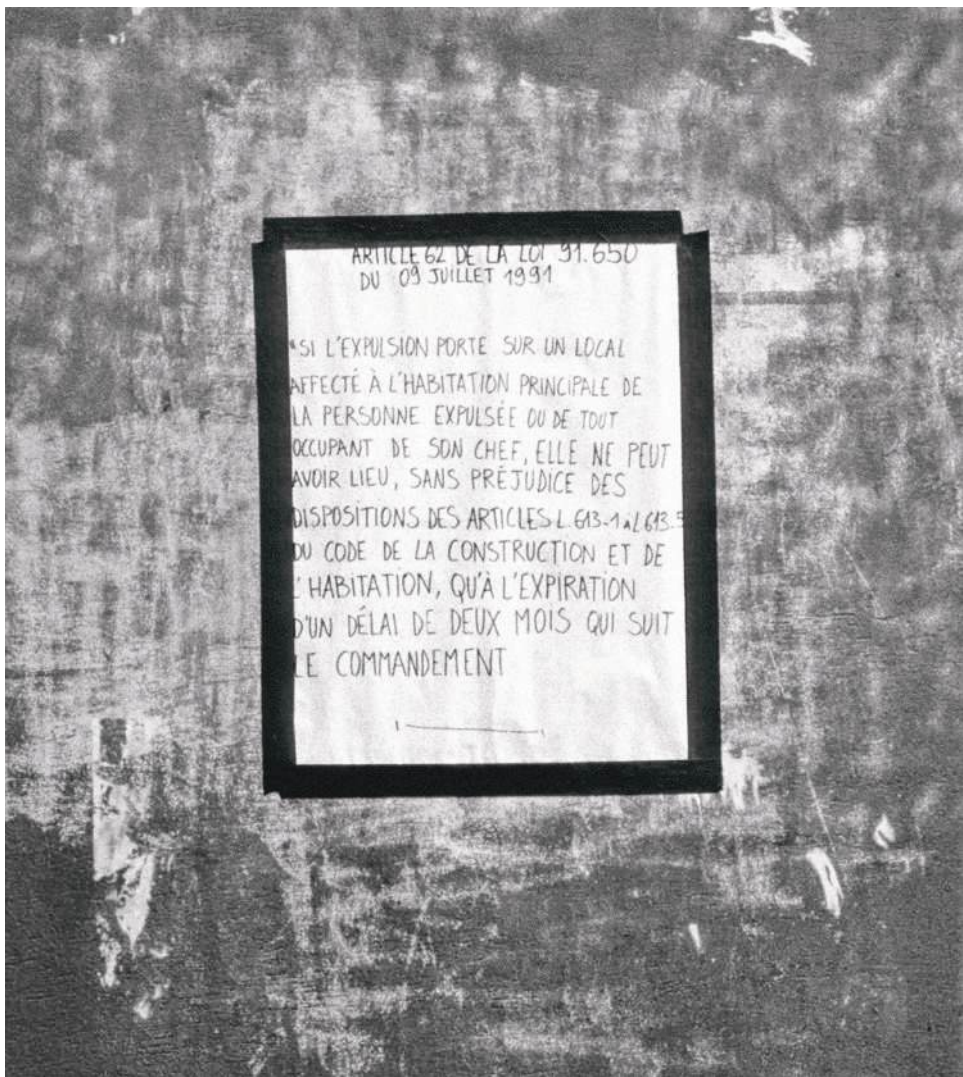
Tous ces débats et discussions ont conduit à penser que nous pouvons utiliser cet instrument au même titre que l'outil médiatique, tout en gardant la conscience que le langage juridique n'est et ne sera jamais le nôtre ; en ayant aussi à l'esprit que ce moyen d'action nécessite de concevoir des garde-fous pour lutter contre les formes d'institutionnalisation, de normalisation et de déséquilibre des rapports de pouvoir. Cela implique de ne pas céder aux sentiments d'urgence que nous imposent les pouvoirs publics, de nous autoriser à parler de nos peurs, de nos projections ou de nos impossibilités à nous projeter, de prendre le temps de nous comprendre pour ne pas caricaturer les positions opposées aux nôtres. Cela suppose donc de prendre en charge collectivement les conflits politiques, mais aussi interindividuels. Cela nécessite de reconnaître les inégalités entre membres du collectif et de savoir reconnaître nos propres privilèges : ceux que la société libérale-patriarcale nous offre, mais aussi ceux liés à une forme de microsociété qui se recrée au sein du lieu (ancienneté, aisance sociale, fait d'habiter sur place, facilité d'accès aux informations, légitimité politique dans le « milieu autonome »). Cela implique enfin de pouvoir partager une vigilance commune à ne pas devenir une institution, avec son formalisme trop rigide, son langage codifié et son manque de folie. Avec cette boussole de s'octroyer, encore et toujours, des possibilités de débordement.

Offensif ou défensif, quel droit pour les luttes urbaines ?

Chantal Bourglan, Samuel Delalande,
Matthieu Adam, Antonio Delfini et Américo Mariani

Porte du squat « Barbatruc »

Nicolas Stern
2003
Quartier Faourette
Toulouse



Les documents de planification et les permis de construire, les contrats de location et les avis d'expulsion, l'huissier sur le pas de la porte et la police derrière lui : le droit est partout en ville. Il traverse donc aussi les luttes pour le logement ou contre des projets urbains. Techniques, codifiées, compliquées, ses voies peuvent sembler impénétrables. Comment alors s'en saisir et s'en servir ? Comment le travail du droit s'équilibre-t-il entre juristes et activistes ? À quelles difficultés se heurtent les combats juridiques ? Ce sont les questions auxquelles répondent une avocate en droit du logement, Chantal Bourglan, et un avocat en droit de l'environnement, Samuel Delalande.

DÉFENDRE LE DROIT À HABITER

Avocate en droit du logement, Chantal Bourglan a plaidé pendant une trentaine d'années à Marseille. Elle rend compte de la manière dont il est parfois possible de faire primer le droit à habiter quelque part sur celui de la propriété individuelle.

En droit, qu'est-ce qui permet de défendre une idée aussi simple que « j'habite ici et je veux y rester » ?

Cette idée se défend en invoquant les conventions internationales – soit la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, la Convention Européenne de sauvegarde des Droits de l'Homme et la Convention Internationale des Droits de l'Enfant. Ces trois conventions internationales s'imposent à la France et prévoient que toute personne a le droit au respect de sa vie privée et familiale, comprenant notamment « le domicile ».

C'est « domicile » le terme important. Selon le droit international, il n'est pas possible d'expulser une famille de son lieu de vie sans solution de relogement. Le problème vient de l'ambiguïté entre « domicile » et « habitation ». Le domicile définit le lieu où vit la famille, que ce soit dans un squat, un bidonville ou un logement. L'habitation est plus restrictive et désigne un logement. Cette restriction rend possible l'expulsion des personnes de ce qui leur tient lieu de refuge.

En France, la notion de droit au logement s'appuie notamment sur la loi du 6 juillet 1989 tendant à l'amélioration des rapports locatifs, et dont l'article 1 dispose que « le droit au logement est un droit fondamental », puis la loi du 31 mai 1990 visant

à la mise en œuvre du droit au logement. Cependant, le problème fondamental en France est que le droit au logement (ou au domicile) n'apparaît pas dans la Constitution. Il a fallu attendre l'arrêt du 19 janvier 1995 du Conseil Constitutionnel pour que soit posé le principe du droit au logement, cet arrêt énonçant que « la possibilité pour toute personne de disposer d'un logement décent est un objectif de valeur constitutionnelle. » Mais malgré cela, le droit de propriété, constituant un droit inviolable et sacré, reconnu et garanti par la Constitution, continue de primer sur le droit au logement.

Dans les années 1990, en s'appuyant sur la jurisprudence de la Cour Européenne des Droits de l'Homme, la Cour de Cassation a retenu que, dans le cas où il y a conflit entre ces deux droits fondamentaux, il doit y avoir un examen de proportionnalité. Cela signifie qu'on va chercher à définir si la violation du droit de propriété est supérieure ou non à la violation du droit à la vie privée et familiale, dont le droit au domicile. Cette jurisprudence a entraîné un certain nombre de décisions favorables aux personnes.

Malheureusement la Cour de Cassation est revenue sur cette position, en retenant le caractère absolu du droit de propriété, ce qui a entraîné un revirement des décisions des tribunaux et cours d'appel.

Quelles sont les évolutions récentes du droit, et en quoi menacent-elles le droit au domicile ?

Si on avait pu constater une évolution positive avec les différentes lois de 1982 à 2014, cette évolution s'inverse désormais et atteint un paroxysme avec la loi Kasbarian-Bergé de 2023 dite « anti-squat ». Jusqu'ici, les procédures imposaient des délais pour permettre aux locataires qui avaient des difficultés financières de bénéficier de trois mois à trois ans pour résorber la dette et éviter la résiliation du bail et/ou obtenir ces mêmes délais pour l'expulsion lorsque le relogement du locataire de bonne foi ne pouvait intervenir dans des conditions normales. Pour les squats et bidonvilles, des délais à expulsion pouvaient également être accordés en fonction des situations des occupants et des propriétaires.

La loi Kasbarian-Bergé est une loi scélérate qui réduit à néant le travail réalisé par le législateur depuis 1982 – soit depuis quarante ans. Elle prévoit que les délais de procédure d'expulsion pour dette locative soient raccourcis de moitié et que le juge ne puisse plus accorder d'office des délais de paiement de la dette, en sus du paiement du loyer en cours, pour éviter l'expulsion. Or les locataires se présentant le plus souvent seuls devant le tribunal risquent de ne pas faire cette demande de délais, qui sont par ailleurs réduits et ne peuvent plus excéder un an.

S'agissant des squats, cette loi prévoit désormais que l'évacuation d'un local d'habitation non occupé pourra être réalisée par le préfet, sans décision de justice. Elle crée le délit d'occupation frauduleuse d'un local à usage d'habitation, ou commercial ou agricole ou professionnel, et prévoit jusqu'à deux ans de prison et 30 000 euros d'amende pour les squatters. Ce délit vise aussi les locataires en impayés de loyer restés dans le logement à l'issue d'un jugement d'expulsion devenu définitif, qui sont passibles de 7 500 euros d'amende. Tout cela est dramatique, dans une période où la population est de plus en plus pauvre et précaire et où il existe un manque criant de logements sociaux.

S'il y a autant de familles en procédure d'expulsion pour dettes locatives, c'est qu'un grand nombre de personnes sont obligées de se loger dans le secteur privé, où les loyers ont augmenté de façon faramineuse en fonction de la loi du marché, et où les agences immobilières n'acceptent que des locataires dont les revenus correspondent à trois fois le montant du loyer. Cela permet aux marchands de sommeil de se développer, tandis que les logements sociaux annoncés par les différents pouvoirs publics ne sont toujours pas construits. On se retrouve donc dans une impasse.

La loi DALO du 5 mars 2007 établit le droit au relogement prioritaire et urgent notamment pour les personnes en attente de logement social depuis un temps anormalement long (ce délai est de trente mois à Marseille, comme dans les plus grandes villes). Mais être reconnu prioritaire pour un relogement dans le parc social n'implique pas l'attribution immédiate d'un logement – loin s'en faut : il manque 45 000 logements sociaux à Marseille. L'État, le Parlement et les pouvoirs publics ne peuvent pas ignorer cela. La loi « anti-squat », par son contenu, ne respecte donc nullement le droit au logement et au domicile. C'est ce qui a provoqué l'alerte des rapporteurs spéciaux de l'ONU, qui craignent que ce texte ne viole les dispositions des engagements internationaux de la France.

Comment peut-on se défendre dans ce contexte politique ?

À nouveau, le droit international peut être invoqué pour permettre l'émergence d'une jurisprudence appliquant le droit résultant des conventions internationales ratifiées par la France. Malheureusement, cette possibilité varie considérablement en fonction de la personnalité du juge. La justice est humaine et les magistrats sont de sensibilités très différentes. Certains vont prendre en considération la situation des personnes et appliquer ces conventions internationales, et d'autres vont se limiter à appliquer le droit français, de façon même restrictive parfois.

Par exemple, lorsqu'il y a un arrêté de péril assorti d'une interdiction provisoire d'occuper les lieux, la loi prévoit que le bailleur doit reloger à ses frais son locataire dans un logement qui correspond à ses besoins. J'ai traité le dossier d'un couple, un homme de 85 ans et une femme de 76 ans. Elle était handicapée et ne pouvait marcher qu'avec des cannes anglaises. Comme le bailleur ne les a pas relogés, la ville les a hébergés dans un hôtel à l'autre bout de Marseille. Les locataires ont saisi le tribunal pour obtenir condamnation du bailleur à les reloger dans un logement décent correspondant à leurs besoins, en invoquant le fait que l'épouse ne pouvait plus aller régulièrement chez ses médecins, qu'elle avait perdu ses repères et qu'elle ne pouvait plus sortir de chez elle. La saisine a été rejetée par le tribunal, qui a considéré qu'une chambre d'hôtel est décente. Je serais tombée sur un autre magistrat, il aurait peut-être conclu que ça ne correspondait pas au besoin de cette femme. Mais je suis tombée sur un magistrat qui s'est dit « ah la pauvre ville de Marseille, ils ont des milliers de personnes à reloger, donc une chambre d'hôtel décente, c'est suffisant. »

Les événements changent parfois le cours des choses, comme à Marseille avec les effondrements de la rue d'Aubagne. Avant, quand nous faisions des signalements de logements insalubres ou en péril (risque d'accident) à la mairie, il n'y avait aucune réponse. Avant le 5 novembre 2018, il y avait 1 400 signalements non traités sur Marseille. En 2017, sur ces 1 400 signalements, il y a eu 57 arrêtés de péril et un arrêté d'insalubrité. Entre novembre 2018 et novembre 2021, l'administration s'est réveillée et 1 500 arrêtés de péril ont été pris par le Maire.

Comment les longs délais de la justice sont-ils combinés avec les temporalités d'une lutte, ou plus simplement d'une vie quotidienne souvent précaire ?

On se heurte au manque de moyens de la justice. En ce moment, à Marseille comme dans de nombreuses juridictions, il faut attendre six mois pour une première audience, et un ou deux ans pour une décision.

D'abord, les justiciables ont du mal à le comprendre, même s'ils et elles savent que la justice manque de moyens. La première chose, c'est donc d'expliquer. Ensuite, le problème, c'est que souvent les litiges empirent au cours de la procédure. Les dossiers s'alourdissent : quand on plaide, on doit exposer devant le tribunal tout ce qui s'est passé pendant l'année ou les deux années de procédure. Ce qui était simple au départ s'est complexifié, ce qui allonge encore les procédures.

Lorsque le bailleur dit à la CAF que les locataires n'ont pas payé le loyer, la CAF les prévient et leur indique qu'ils ont six mois pour payer la dette, six mois durant lesquels les aides au logement sont maintenues. Cependant, même si les locataires

payent et le notifient à la CAF, cette dernière ne reconnaît qu'il n'y a plus de dettes seulement si le bailleur le lui signale. Sans cette confirmation du bailleur, les allocations sont suspendues au bout de six mois. Si cela se passe pendant un procès, la dette s'alourdit et la dette retenue par le juge comprend alors, non seulement ce que devait le ou la locataire, mais aussi les allocations logement. On arrive parfois à des milliers d'euros alors que si la CAF n'avait pas suspendu les versements, la dette serait plus basse et plus facilement échelonnable sur plusieurs mois.

C'est aussi le cas si les locataires se plaignent d'un logement indécent : la CAF fait faire un diagnostic technique et, si celui-ci conclut que le logement est indécent, elle suspend les allocations. La dette s'alourdit alors des allocations. La loi prévoit qu'il n'est pas possible de résilier un bail ou d'expulser si les allocations sont suspendues pour indécence, mais certains juges ont retenu la totalité de la dette, à charge pour le locataire de s'arranger après avec la CAF, ce qui est impossible.

C'est aberrant : certains juges ne réalisent pas à quel point elles et ils sont déconnectés de la réalité, sans doute en raison de leur appartenance de classe et du fait que l'École nationale de la magistrature est complètement coupée de la réalité de terrain. Ils pensent que toutes les administrations fonctionnent bien, mais ce n'est pas le cas – surtout depuis la dématérialisation et la déshumanisation de tout le système actuel.

Quel bilan tirez-vous du droit au logement opposable ?

Un bilan mitigé. La loi DALO était indispensable, mais le droit au logement ne peut être effectif que si l'on a réellement la quantité de logements sociaux nécessaires, et c'est loin d'être le cas. Compte tenu de cette carence, le délai pour être reconnu prioritaire au DALO par la commission de médiation départementale (COMED) est très long : à Marseille, à Lyon ou en Île-de-France, il faut attendre trente mois. Et, une fois que la COMED les a reconnues prioritaires, les personnes doivent souvent attendre de longs mois, si ce n'est des années, avant de se voir attribuer un logement. Et le fait de figurer très longtemps sur des listes d'attente use les personnes.

L'État ne respecte pas le DALO. Il y a des instances de contrôle : les tribunaux administratifs peuvent assortir d'une astreinte l'injonction au Préfet d'attribuer un logement dans un délai qu'ils fixent et, au terme de celui-ci, liquider l'astreinte que devra payer le Préfet. C'est donc l'État qui se paye lui-même et qui a tous les pouvoirs. Les associations DALO, le DAL ou la Fondation Abbé Pierre interviennent par exemple pour contrôler et dénoncer ce qui se passe dans les commissions,

mais n'ont aucun pouvoir de décision. Et même les syndicats de locataires n'y ont pas de voix délibératives.

Le DALO prévoit la réquisition de logements vides, mais la réquisition est très peu utilisée. Les pouvoirs publics expliquent que c'est parce que la procédure est longue et complexe. C'est vrai, mais les gouvernements successifs auraient pu se soucier de la procédure, ce n'est pas un destin : une loi, ça se revoit. Il est possible de saisir le tribunal administratif contre le préfet et le maire qui refusent de réquisitionner, comme l'a fait, sans résultat, le DAL.

Mais c'est un peu pipé, car il ne faut pas oublier que les magistrats des tribunaux administratifs viennent de la fonction publique. On peut même voir des juges de tribunaux administratifs qui jugent la contestation d'une décision prise par un service auquel ils appartenaient au moment de la décision. C'est vous dire la neutralité de ces tribunaux.

Dans ces procédures longues et usantes, en tant que conseil, quand vous dites-vous « stop, on arrête, ça ne sert plus à rien » ?

En général dans ces dossiers, je vais jusqu'au bout des recours. Le problème du « jusqu'au bout » ce sont les finances : les personnes qui peuvent demander le DALO sont des personnes qui bénéficient de l'aide juridictionnelle et souvent de l'aide juridictionnelle totale. Mais, si en première instance et en cour d'appel, on obtient l'aide juridictionnelle, devant le Conseil d'État et la Cour de Cassation, cette aide n'est accordée que si est joint au dossier un courrier énonçant les moyens de droits (motifs fondés en droit et non sur les faits) de cassation de la décision contestée. Et à ce moment-là, on fait face à un barrage terrible du bureau d'aide juridictionnelle de la Cour de cassation et du Conseil d'État, qui, dans une forme de préjugement, refusent souvent l'aide en estimant que les moyens présentés ne permettront pas d'obtenir une cassation. Ce faisant, il empêche bien souvent d'aller plus loin. Il est encore possible de faire un recours au président de la Cour de Cassation ou du Conseil d'État, mais sans soutien financier d'associations, les avocats intervenus précédemment au titre de l'aide juridictionnelle ne sont pas rémunérés pour ce faire. Aller en cassation sans l'aide juridictionnelle coûte au minimum 3 000 euros¹ ; ça peut parfois fonctionner sur des enjeux d'habitat, mais c'est extrêmement cher.

¹ Seuls les avocats et avocates aux Conseils peuvent ensuite éventuellement plaider en cassation, avec des honoraires bien supérieurs à ceux de leurs homologues de première et deuxième instances.

Comment s'organise le travail de l'avocate avec celui de personnes qui luttent et militent contre ces injustices ?

Nous travaillons beaucoup avec les fondations et les associations. Le contentieux du logement du côté des locataires pauvres se fait en lien avec la Fondation Abbé Pierre, avec des associations qui font de l'intermédiation locative et qui ont des logements, avec des collectifs.

Souvent, les personnes expulsées ou délogées ne savent pas ce qui peut prouver leurs besoins. Un avocat ne peut pas aller chez elles, fouiller les documents, collecter des attestations. En droit français, on doit prouver tout ce qu'on dit, en apporter la preuve. Donc on s'appuie sur des militantes et bénévoles de collectifs ou d'associations, plus rarement des syndicats de locataires. Ils et elles peuvent aider les personnes à retrouver les preuves qu'elles avaient un titre pour occuper le logement si elles étaient locataires. Lorsqu'il s'agit de personnes âgées ou qui ne parlent pas bien le français, ça aide. Les bénévoles peuvent aussi faire des attestations de la situation et de ce qu'elles et ils ont vu, prouvant que ces personnes avaient un suivi médical, n'ont jamais eu de propositions de relogement, qu'elles s'étaient déjà plaintes des conditions du logement. Cela passe aussi par le fait de collecter des attestations de voisins, de parents, d'amies et par un travail de mise en lien avec les services sociaux qui peuvent aider ces personnes. Lorsqu'on arrive devant un tribunal avec des dossiers solides, on a beaucoup plus de chances de faire valoir les droits.

À Marseille, depuis les effondrements, nous avons une charte du relogement signée par le maire, le préfet et des associations et collectifs. Cette charte fixe l'existence d'une commission municipale *ad hoc* qui peut statuer, en prenant en compte la situation financière et psychologique des personnes, sur les réintégrations de logements et les fins de relogement par la ville quand les arrêtés de péril sont levés. Outre la Ville et la Préfecture, la Fondation Abbé Pierre, l'Ampil², le Collectif du 5 novembre, notamment, font partie de cette commission et soutiennent les demandes qui leur sont adressées. Le travail de l'avocat est alors de rentrer en contact avec ces organisations, ce qui illustre que le combat juridique ne se fait pas qu'avec les personnes défendues, mais aussi avec les collectifs mobilisés.

² Association méditerranéenne pour l'insertion par le logement.

LA MEILLEURE DÉFENSE, C'EST L'ATTAQUE

Samuel Delalande est avocat spécialisé en droit de l'environnement au barreau de Rennes. Prônant le droit comme un outil offensif, il défend des territoires en lutte, comme à Bure, contre un projet d'enfouissement de déchets nucléaires (de 2014 à 2022), ou à Dijon contre un projet d'écoquartier et pour un usage autogéré des terres.

Comment les réflexions sur le droit de propriété et le fait de vouloir contrer un projet urbain se matérialisent en actions juridiques concrètes ?

Travailler sur le long terme sur des projets comme les Lentillères ou Bure confronte, non seulement au droit de l'environnement, mais aussi au droit public et au droit de propriété. En 2019, dans une conférence à Dijon, la juriste Sarah Vanuxem rappelait une des approches du droit de propriété qui permet de dépasser le cadre absolu et sacré de celui-ci³ : selon cette approche, la possession d'un bien emporte des responsabilités, notamment celui de le conserver, ce qui inclut aussi les biotopes qui s'y trouvent. Lorsque nous nous sommes rencontrés, le collectif des Lentillères ne s'était pas encore saisi du droit dans une perspective offensive. Prévalait surtout une conception assez classique du droit, notamment au travers de l'*anti-rep* (anti-répression), c'est-à-dire la défense des personnes au pénal. Aux Lentillères, des groupes se sont formés pour mener des actions juridiques. Cette dynamique a pris différentes formes : la contestation des documents de planification de la ville de Dijon et la proposition de la Zone d'écologie communale (ZEC), qui défend une zone multi-usages autogérée.

Le quartier libre des Lentillères est installé sur ce que la Métropole de Dijon appelle « la phase 2 de l'écocité Jardins des Maraîchers », un projet d'écoquartier qui consiste à artificialiser l'essentiel des huit hectares occupés. La Métropole a usé d'un certain nombre de dispositifs d'aménagement classiques : un PLU qui autorise l'urbanisation, une zone d'aménagement concerté (ZAC) et enfin une déclaration d'utilité publique (DUP) pour exproprier les personnes. Les terrains expropriés appartiennent encore, malgré l'abandon du projet, à une entité publique métropolitaine qui détient le foncier.

Les Lentillères se sont emparés du PLUi (plan local d'urbanisme intercommunal) à la fois pour le contester et pour proposer une nouvelle catégorie administrative qui prenne en compte la pluralité des usages qu'abrite cet espace : la ZEC (zone

³ Voir les ouvrages de Sarah Vanuxem : *La Propriété de la terre*, Marseille, Éditions WildProject, 2022 ; *Des choses de la nature et de leurs droits*, Versailles, Éditions Quæ, 2020.

d'écologie communale). Cette proposition s'est incarnée dans une brochure qui propose un futur possible des lieux à travers une zone multi-usages. La ZEC inclut indirectement la question de la propriété pour mieux l'évacuer en mettant l'accent sur l'usage de ces lieux et la possibilité de leur autogestion. Par ailleurs, le quartier des Lentillères est une occupation de treize années qui peut être qualifiée d'« illégale » : en elle-même, cette situation remet de fait en cause la propriété telle que conçue et exercée dans nos sociétés contemporaines. L'interrogation sous-jacente est de savoir comment les Lentillères vont dépasser la simple question de ce plan d'urbanisme. Est-ce que cela passera par des contrats d'occupation précaire ? Est-ce que sera formulée une solution qui pourrait être acceptée politiquement et qui fonctionne juridiquement ? Est-ce que d'autres possibles, notamment juridiques, s'établiront ?

S'émanciper de la propriété privée peut prendre la forme d'expériences concrètes de redistribution d'un usage élargi d'un lieu à un collectif. Le fonds de dotation Antidote met en pratique ces nouvelles pratiques à travers des montages associatifs et contractuels⁴.

Sur quoi ces différentes stratégies ont-elles débouché, et sur quels plans avez-vous contesté le PLU ?

Le recours en excès de pouvoir contre le PLU – aujourd'hui on parle plutôt de recours en annulation, mais le terme historique dit bien qu'on vient combattre l'excès des actions de l'administration en dehors de son cadre de compétences et d'intervention – s'appuie sur plusieurs arguments. Premièrement, ce recours soutient que le règlement écrit et graphique du PLU, qui permet la construction de l'écoquartier, ne correspond absolument pas à la réalité des usages variés et croisés de la zone, où il y a de l'habitat, des jardins vivriers, des zones de culture, des activités culturelles, un camping, du bois, etc. Le PLU ne comprend aucun diagnostic sur les fonctions sociales et écologiques de la zone, déniait les réalités de ce *vivant des lieux*. Deuxièmement, la requête soulève l'absence d'évaluation environnementale des incidences qu'aurait une artificialisation des huit hectares constitués de boisement ou d'espaces de maraîchage, de jardins vivriers. Troisièmement, l'attaque ne porte pas que sur la zone des Lentillères, mais aussi sur « *son monde* », en l'occurrence sur l'artificialisation des espaces. Le PLU se targue d'une baisse de 30 % des espaces construits sur la période 2020-2030, alors

⁴ <https://lafonciereantidote.org/>

qu'en réalité, le document permet une augmentation de plus de 40 % des espaces réellement consommés.

Nos succès juridiques sont assez variables. Nous avons perdu sur ce recours, au tribunal administratif puis en cour administrative d'appel. Nous ne savons pas encore ce que cela donnera en cassation, puis au Conseil d'État si la procédure est poursuivie. D'autres recours sont pendants, notamment sur la ZAC ou les modifications du PLUi. Mais ces procédures participent au rapport de force à l'encontre de la métropole.

Tout cela relève du droit administratif. Est-ce que vous pouvez nous en dire plus sur les enjeux liés à l'activité de ces juridictions ?

Le rôle du droit administratif est de contrôler la légalité des actes de l'administration, mais aujourd'hui ce principe relève assez largement de la supercherie, en matière d'urbanisme comme en matière d'environnement. D'abord, nous sommes confrontés à la difficulté pour le juge administratif de faire appliquer les directives environnementales européennes, puisqu'il se retrouve coincé entre le marteau de l'administration française et l'enclume du droit européen. Ensuite, et surtout, les jurisprudences de type « Danthony » (2011) conduisent à considérer que s'il y a des vices de forme et de procédure qui n'entraînent pas de conséquence sur la décision elle-même, l'acte n'a pas à être annulé. Par ailleurs, en matière d'urbanisme et d'environnement, il est souvent possible de régulariser des illégalités en cours d'instance. Prenons l'exemple d'un permis de construire signé par un adjoint qui n'a pas les habilitations. Il y a quinze ans, ce permis tombait. Aujourd'hui, on le renvoie à la mairie, le maire signe et la procédure devient valide. Ce même processus existe pour le non-respect des règles de fond. De plus en plus systématiquement, cette évolution permet de faire primer les intérêts économiques contre d'autres types d'intérêts, par exemple sociaux ou écologiques : le projet prévu pourra se poursuivre. Les juges administratifs viennent accompagner le mouvement – et donc les marges de manœuvre pour défendre l'environnement se réduisent, vidant la portée et l'existence même des règles de droit établies en ces matières. Enfin, la charge de la preuve revient encore, et parfois en dépit du droit, aux requérants, les personnes qui contestent la décision : c'est à elles de prouver que, par exemple, le fait de ne pas avoir consulté telle ou telle commission a une incidence sur la décision qui a été prise.

Tout cela interroge la fonction sociale du juge administratif. Est-ce encore pertinent de recourir à ces juridictions pour appréhender ces thématiques dès lors que

le principe de légalité s'estompe ? Aujourd'hui, s'il existe peu de chances de faire annuler les projets et les permis de construire, il est toujours possible de gagner du temps. Ce temps gagné est une perte pour les pouvoirs publics, les industriels ou les promoteurs, et une opportunité d'instaurer un rapport de force.

Comment le travail juridique résonne-t-il avec les luttes sur le terrain ?

Une première question juridique, c'est quel type de droit se construit au sein des luttes : aux Lentillères ou ailleurs, il y a de fait des règles, des « limites », définies par des pratiques et des usages communs. En droit, c'est ce qu'on appelle des coutumes, et les coutumes demeurent aujourd'hui une des sources du droit international public. Le travail du juriste consiste à repérer les nouvelles normes juridiques qui apparaissent à partir de certaines pratiques pour faciliter leurs usages ultérieurs. C'est un peu ce que fait la ZEC : une tentative de transcrire dans le droit des pratiques qui existent sur le terrain.

La seconde question, c'est de savoir comment on utilise le droit tel qu'il est pour poursuivre des objectifs politiques. Dans les luttes, il y a des personnes qui ont une appétence pour les questions juridiques et d'autres que ça n'intéresse pas du tout. Avec les premières, on va former un groupe de travail pour avancer sur les enjeux juridiques. La répartition des rôles est très variable dans les différents collectifs dont j'ai fait l'expérience. Parfois ce sont les militantes et militants qui amènent une décision de tel conseil municipal à contester ou rapportent tel ou tel fait. Comme juristes, on réfléchit, on regarde ce qu'il est possible d'envisager, et, le cas échéant, on monte quelque chose pour attaquer. Une autre fois, ça va être des personnes aux compétences spécifiques, par exemple des géologues ou des naturalistes, qui vont soulever un sujet environnemental qui pourra ensuite faire l'objet d'un traitement juridique.

Le travail du juriste, c'est de s'adapter pour s'ancrer dans une réalité avant de la passer dans la moulinette du droit. Des fois, on commence à se poser des questions à un endroit, et on poursuit ces réflexions sur un autre sujet totalement différent. C'est ce qui est intéressant dans un dossier fleuve comme Bure : nous avons fait annuler une décision de cession de bois, puis nous avons fait retirer des projets d'autorisations de défrichement accordées sans évaluation environnementale, et au fil des contentieux, nous avons découvert que les documents d'aménagement de l'ONF étaient non conformes au droit européen. Aux Lentillères, nous discutons de PLU et de propriété privée, et on ne sait pas forcément encore où ce chemin va nous mener.

Idéalement, à l'image de ce que j'ai vécu à Bure ou dans la Vienne contre les « Mégabassines », les groupes de travail ne se limitent pas à la recherche des documents et des informations pour nourrir les juristes. C'est intéressant d'avoir une collégialité qui permet à des approches très différentes de s'entrechoquer et de se rappeler que l'avocat, le juriste doivent être au service de la lutte et non l'inverse. Dans tous les cas, le recours juridique n'est pas une fin en soi, il doit toujours être accompagné d'autres types d'actions, car on ne peut pas s'en contenter.

Vous avez dit que le droit permet d'être offensif. Qu'est-ce qu'un droit offensif et qu'est-ce qu'il vise ?

Le droit est défensif s'il est mobilisé dans un second temps, pour défendre des personnes qui sont poursuivies au pénal ou parce qu'elles sont menacées d'expulsion. Le droit est offensif quand on prend l'initiative de l'action juridique, qu'on assigne l'adversaire en vue de faire sanctionner l'illégalité de son action. L'idéal, c'est quand les deux aspects se répondent.

D'abord, on fait des recours pour gagner. Et cela arrive qu'on gagne : la construction d'une route ou son élargissement, une déclaration d'utilité publique ou une autorisation environnementale, un PLU sont annulés. À un moment donné, cela peut conduire à une bascule dans un rapport de force. Parfois, on ne fait que gagner du temps, mais plus les projets sont empêchés dans le temps, moins il est probable qu'ils voient le jour. On a des exemples célèbres, comme l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes ou le Center Parcs de Roybon. L'incertitude forte induite par le recours bloque l'action et peut flinguer le projet. Le temps du contentieux est aussi un temps de médiatisation et de politisation : les recours que l'on a initiés contre les « Mégabassines » dans la Vienne à partir de 2018 n'apparaissaient au début que dans le journal local. Aujourd'hui, cette thématique a largement débordé ce cadre avec un autre niveau de médiatisation du fait d'actions d'une tout autre ampleur et nature. Pendant ce temps, le préfet de la Vienne a revu sa copie : on est passé de 41 à 30 bassines et il a annoncé que les restantes ne pourront pas toutes être remplies tous les ans à leur maximum. Le temps compte dans le rapport de force. Ces recours ont été faits par seulement quatre personnes – et c'est ce qui fait la puissance du droit : quatre personnes peuvent parfois bloquer la réalisation de 41 « Mégabassines » pendant plusieurs années.

La reproductibilité fonctionne bien lorsqu'on a des luttes qui portent sur des thématiques similaires, à partir desquelles il est possible de faire émerger le caractère

systématique de certaines failles dans des procédures (par exemple la mauvaise application de la directive 2011/92/UE concernant l'évaluation des incidences des projets sur l'environnement). La mise en commun des pratiques est également importante tout comme l'élaboration de stratégies, à l'image de ce que mène France Nature Environnement avec son réseau juridique. C'est ce qui se joue également aujourd'hui avec les coalitions initiées ou soutenues par l'association Terres de luttés, comme la Coalition des jardins populaires ou la Déroute des routes, même si cela dépasse le simple cadre juridique.

Enfin, attaquer, c'est aussi parfois entrer en négociation. Un recours contre un PLU peut se retirer, et on peut utiliser le fait de dire « on retire notre recours si nous obtenons ce que nous souhaitons » pour peser dans les discussions.

Comment est-ce qu'on anticipe le risque de perdre, et est-ce qu'on réfléchit à ce scénario en gardant à l'esprit les autres modalités de la lutte ?

D'abord, il est possible de gagner en droit, mais de perdre en fait. Par exemple, on peut faire annuler un arrêté de dérogation « espèces protégées », mais sans avoir pu empêcher que les travaux aient tout de même lieu. Et malheureusement, il n'y a pas grand-chose à faire à ce moment-là : les remises en l'état ultérieures manquent l'objectif de conservation *a priori*. Quand on se saisit du droit, on est réduit à utiliser les marges que nous laisse le corpus juridique dans lequel nous évoluons. De plus, l'accès au droit est infiniment sélectif et inégalitaire : le droit est un jeu de langage qui prend énormément de temps, de ressources et d'énergies, et dont très peu de personnes ont la maîtrise.

Ensuite, la défaite a un autre coût, qui est essentiellement le temps passé : est-ce que le temps passé à construire un dossier, à collecter des informations, à faire un recours juridique, est un temps perdu qui aurait pu être utilisé à faire autre chose ? Ou bien est-ce que ce qui a été appris et documenté lors du recours au juridique peut justement amener à d'autres choses ?

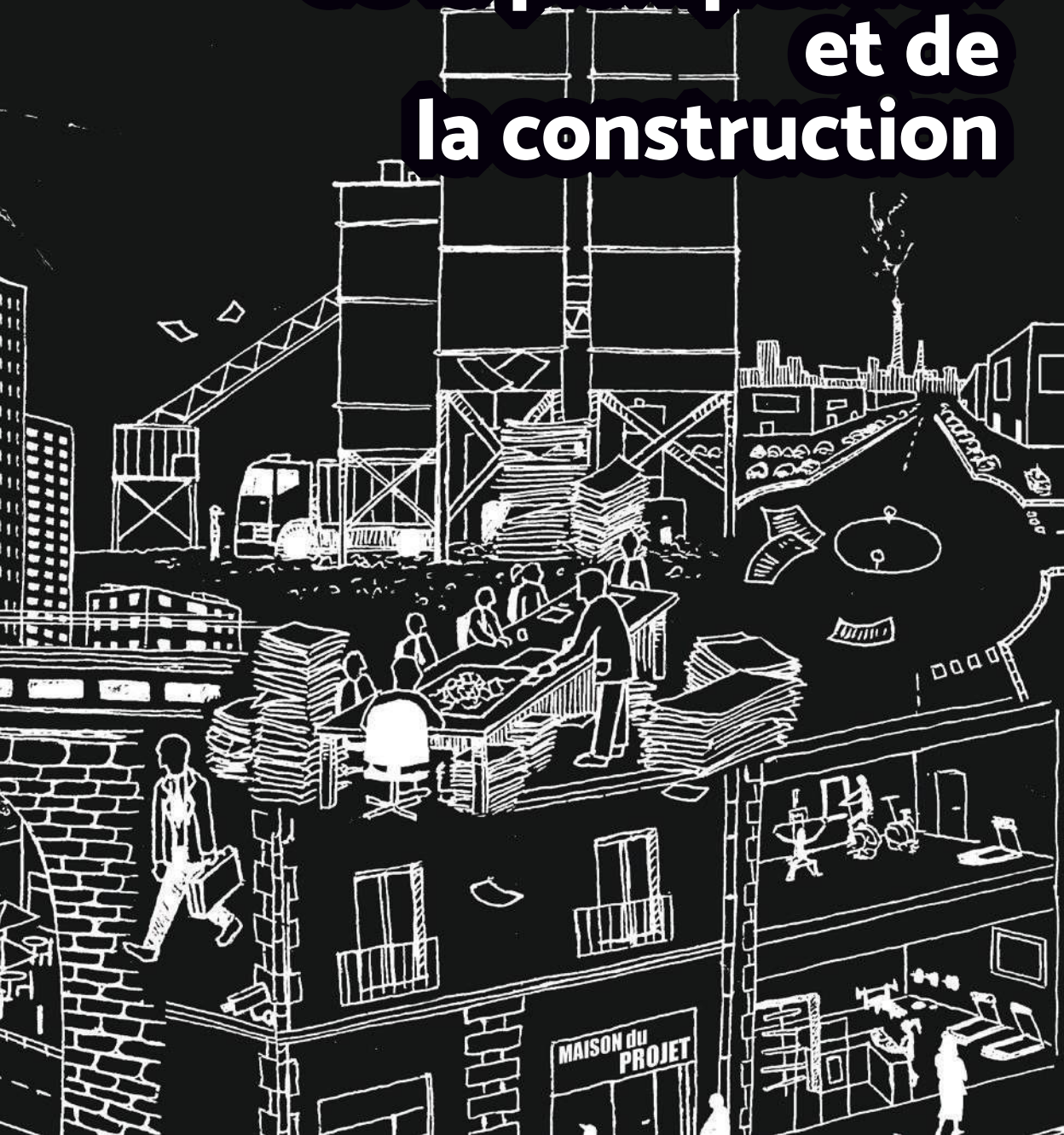
Perdre en justice peut conduire à perdre dans le rapport de force, parce que le discours « un recours est en cours, le tribunal n'a pas encore statué » n'est plus valable. D'ailleurs, à l'inverse, s'il n'y a pas de recours, les adversaires/promoteurs vont s'en servir pour dire « il n'y a pas d'attaque juridique, ça veut dire qu'il n'y a pas de contestation officielle. »

Enfin, la défaite a un coût affectif : c'est difficile, il faut accuser le coup. Le droit est lesté de ce poids de la décision, qui intervient un jour donné, où tout peut basculer : où l'on peut tout perdre ou tout gagner d'un coup. La manière d'envisager une potentielle défaite dépend des espoirs, des investissements et des enjeux

qu'on a placés dans un recours. S'il ne reste plus que ça pour espérer gagner, ou qu'on a tout tablé sur un recours juridique, la chute est d'autant plus brutale. À l'inverse, aux Lentillères, un recours contre le PLU, c'est une modalité de lutte en plus. Il se passe plein de choses par ailleurs et il y a probablement très peu de personnes qui suivent toutes les procédures.



Les acteurs de la planification et de la construction



À travers les plans d'urbanisme, les bulles de vente des promoteurs et les montages juridiques des projets, le travail de conception de la ville relève de l'activité routinière. Du cadre supérieur, qui participe directement à la définition des projets aux côtés des élus, aux petites mains de l'urbanisme qui terminent des plans en urgence, des professions variées dessinent et fabriquent le cadre de nos vies quotidiennes, et concourent à en interdire certains usages. Des salons branchés aux discussions de bureau, courte plongée dans le monde privé des professionnels de l'urbain.

LA VILLE PAR PROJET

Schématiquement, un projet urbain a toujours à peu près la même structure. Les **élus** votent son existence, en valident le contenu conformément avec leurs objectifs stratégiques et politiques (usage, peuplement, temporalités) puis le financent en partie. La **maîtrise d'ouvrage** est confiée à un **aménageur** public (société publique locale), parapublic (société d'économie mixte, bailleur) ou privé (promoteur immobilier). Il est chargé de la bonne mise en œuvre du projet, des études préalables au contrôle du respect des cahiers des charges par les entreprises auxquelles ont été confiés les marchés de réalisation de bâtiments ou d'espaces publics. La maîtrise d'ouvrage est souvent assistée de nombreux cabinets d'ingénierie – en environnement, concertation, programmation

de l'habitat – qui l'assistent dans ses missions. Enfin, l'aménageur sélectionne le ou les cabinets d'urbanisme ou d'architecture qui vont assurer la **maîtrise d'œuvre** urbaine, c'est-à-dire la conception des contours du projet : le dessin de son plan-masse (de la hauteur des bâtiments à la largeur des rues), ainsi que les prescriptions architecturales et paysagères.

On passe alors à l'échelle du bâtiment, où les **promoteurs immobiliers** ont pour fonction de lever des fonds pour financer l'opération, de payer l'architecte et les **entreprises de construction**, et finalement de vendre les logements, les bureaux ou les commerces. Dans le secteur du logement social, ce sont les **bailleurs sociaux** qui jouent ce rôle, en se finançant grâce à des prêts et aux loyers perçus. Les fonctionnaires des

collectivités territoriales (ville et intercommunalité) interviennent tout au long du processus, pour contrôler la conformité du projet avec les documents de planification (PLU, SCoT, PLH, PDU), pour instruire les permis de construire et pour anticiper ce qui est parfois appelé la « vie du projet », soit l'ensemble des tâches qu'il faudra bien assurer lorsque l'immeuble ou le quartier seront réalisés et habités : ramassage des ordures, entretien des rues et des parcs ou ouverture de l'école. Ces multiples acteurs emploient des personnes aux profils variés : architectes et urbanistes, mais aussi commerciaux, managers, juristes, secrétaires, paysagistes, comptables, publicitaires.

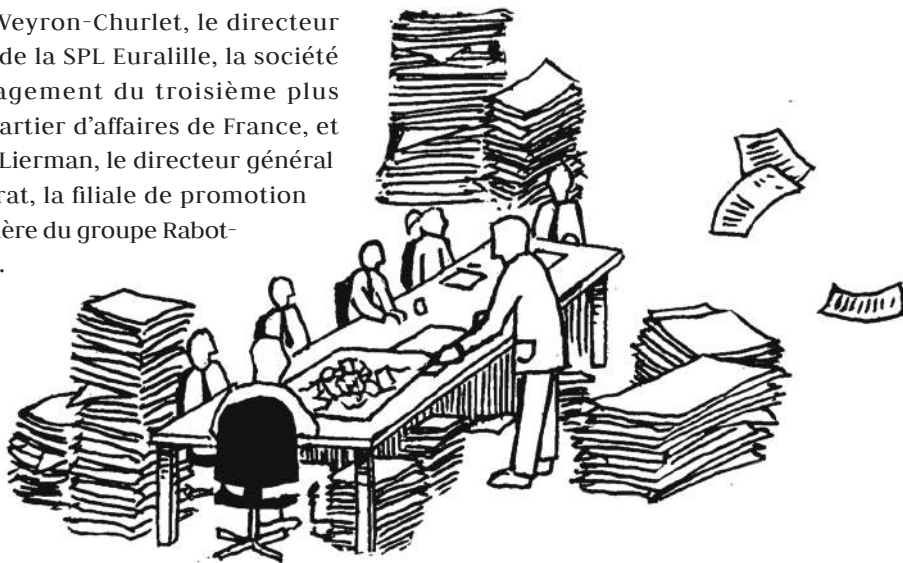
PUBLIC, PRIVÉ, PARTENARIAT OU SYMBIOSE ?

Le jeudi 26 mars 2020, la société d'aménagement du quartier d'affaires Euralille publie sur son compte Soundcloud une conversation entre Fabrice Veyron-Churlet, le directeur général de la SPL Euralille, la société d'aménagement du troisième plus vaste quartier d'affaires de France, et Thomas Lierman, le directeur général de Nacarat, la filiale de promotion immobilière du groupe Rabot-Dutilleul.

Soit un échange entre un aménageur 100 % public et un promoteur privé¹.

Au bout de quelques minutes de discussion, Veyron-Churlet s'adresse au promoteur immobilier : « Je voulais rappeler une anecdote : un jour lors de nos rencontres, vous nous demandez un service. Vous nous dites : “est-ce que ce serait possible que vous participiez à telle manifestation ?” Je crois qu'il s'agissait de présenter une opération à vos banquiers, et sous forme de plaisanterie, vous me dites : “vous pouvez faire ça pour nous, on est quand même vos meilleurs clients !” Et au moment où vous prononcez cette phrase, j'ai comme un blocage, une interrogation,

¹ « La SPL Euralille doit rendre des comptes », *Lille 43000*, 14 avril 2020. En ligne : www.lille43000.com/index.php/en-peignoir/907-la-spl-euralille-doit-rendre-des-comptes





et je me dis : “Mais, en fait, qui est le client de qui ?” Et on a plaisanté à ce moment-là. Donc, entre un aménageur et un promoteur, qui est le client de qui ? » Reprenons le contexte de cet échange. Le manager en chef de la plus importante société publique locale lilloise demande – sans rire – à un promoteur immobilier de lui expliquer la nature de leurs relations. Ce faisant, il sous-entend qu’elles sont à ce point emmêlées, que leurs objectifs sont tellement inextricablement emboîtés, que même les premiers concernés n’arrivent plus à comprendre qui produit *vraiment* la métropole. À Lille comme ailleurs, la ville est aujourd’hui construite dans une symbiose si complète entre les pouvoirs publics et les entreprises privées, que le mot de « partenariat » est bien en deçà de la réalité. Qu’elles travaillent dans le public ou le privé, ces personnes font le même travail et poursuivent les mêmes buts. Si Fabrice Veyron-Churlet a un « blocage », ce n’est pas parce qu’un promoteur immobilier lui demande de

venir interférer dans sa relation avec son banquier. Ce n’est pas parce qu’il est en quelque sorte sommé – au vu des engagements réciproques qui sont les leurs – de venir valoriser le poids d’une société publique pour permettre les rallonges budgétaires d’une boîte de BTP. Non. C’est parce qu’en lui rendant ce petit « service », il se demande en fait s’il n’est pas en train de s’aider lui-même. Vertige : ce petit échange illustre en quelques secondes la gouvernance métropolitaine et l’urbanisme néolibéral.

LES PETITES MAINS DE L’URBAIN

Au plus près du terrain, la culture professionnelle est aussi marquée par une distance avec les réalités vécues des habitants et des habitantes. Marie Beschon a réalisé une enquête sur l’exécution des plans d’aménagement. Le constat qu’elle dresse n’est pas des plus glorieux². La scène suivante se déroule dans un bureau à Marseille entre 2013 et 2014. Nous sommes au cœur d’une réunion dont le propos est de découper un espace pour en simplifier le sens et intervenir dessus, ce qu’on nomme « maillage » dans le jargon des urbanistes.

² Beschon Marie, « Euroméditerranée : faire la ville sans ses habitants ? Les aménageurs et leurs contradictions », *Métropolitiques*, 6 mai 2021. En ligne : <https://metropolitiques.eu/Euromediterranee-faire-la-ville-sans-ses-habitants.html>

« Réunis pour formuler des propositions d'aménagement, les techniciens de l'Établissement public d'aménagement d'Europe méditerranée délaissent le plan posé sur la table et passent derrière l'ordinateur pour avoir une vue plus précise du secteur. De leurs doigts, devant Google Maps, ils imaginent la nouvelle circulation : "On maille là ou là ?" M. pose son doigt sur un toit d'immeuble : "On peut faire un passage là. Mais faut faire péter donc." Après plusieurs pistes de maillage, B. s'interroge : "Mais ce qu'on est en train de faire entre techniciens, faudrait le dire aux habitants, non ?" J. sursaute, elle pose son doigt sur le toit de l'immeuble visé : "Ben pas à celui qui habite ici !", dit-elle en riant. »

La ville est réduite à une carte découpée en différentes zones, comme autant de périmètres auxquels des documents attribuent des fonctions, des potentialités, des contraintes³. Un technicien raconte à l'enquêtrice : « "À un moment donné", l'urbaniste trace un "trait rouge". Penchés sur ce découpage, ils observent : des vides et, comme ils disent, "deux, trois trucs" sur le territoire. Ce qui n'est pas réduit à un obstacle devient du "vide" à combler par des "opérations de couture". À l'intérieur des périmètres, les habitants deviennent un trop-plein humain. »

³ Voir dans cet ouvrage le cahier « Le temps du projet urbain », p. 118.



*Réunion pour le maintien du loyer
avec le relogement*

Révolution permanente
19.01.2022
Quartier Air Bel
Marseille



Dans les quartiers populaires, armer nos luttes face à la rénovation urbaine

Charles Reveillere



« Les projets de rénovation urbaine, c'est des machines de guerre ! Face à eux, il faut s'armer ! »

Karima Berriche

militante du Syndicat des quartiers populaires de Marseille

Dans les quartiers populaires, les projets urbains brisent les sociabilités de voisinage et transforment la ville de manière autoritaire. Ce texte propose une réflexion stratégique sur les armes mobilisées par les rénovateurs pour déloger les habitants et les habitantes, et sur celles mobilisées par les luttes urbaines pour leur résister. À partir d'expériences marseillaises, il revient sur la question du temps, du droit, du discours et sur les formes de l'organisation collective. Il plaide pour une forme de syndicalisme radical dans les quartiers populaires.

J'écris ce chapitre depuis une double position. Celle de militant, mobilisé auprès des personnes délogées par des opérations de rénovation urbaine à Marseille. Celle de sociologue, qui a enquêté du côté des habitants et des habitantes, comme du côté des acteurs institutionnels. Le but : mieux comprendre ce qui nous fait perdre, et ce qui nous fait gagner ; mieux connaître les armes de nos adversaires, pour mieux les combattre.

L'ARME DU TEMPS AUX MAINS DES RÉNOVATEURS

Plus d'une décennie sépare souvent les premières annonces d'un projet futur et le moment de sa mise en œuvre. Dans ce temps long de l'attente, au nom de la promesse d'un avenir meilleur, les institutions laissent le présent se dégrader. La gestion courante est abandonnée : les bailleurs répondent aux locataires que les

travaux d'entretien ne peuvent pas être faits, puisque leurs bâtiments sont prévus à la démolition ; les collectivités territoriales réduisent à peau de chagrin l'entretien des espaces et des équipements publics, puisqu'ils sont suspendus à la promesse d'une transformation future.

Cette expérience de la dégradation est si éprouvante qu'elle fabrique le consentement des habitantes et des habitants, avant même que quiconque ait à les y contraindre. Les chargées de relogement ne sont parfois même pas encore arrivées, que nombre de locataires veulent déjà quitter leurs logements. Lorsque les tractations autour du relogement s'engagent, les locataires peinent ensuite à tenir dans la durée : beaucoup finissent par « craquer » et accepter le relogement qu'on leur propose, moins parce qu'il répond à leurs souhaits que pour en finir au plus vite. « Ils les ont eus à l'usure ! », me dit un jour une militante.

Les luttes urbaines sont parfois prises dans ce mouvement qui tend à détourner le regard du présent pour l'orienter vers l'avenir. La lutte pour une charte de relogement prend alors le pas sur les recours contre les logements indécents ; la contestation de la démolition fait parfois oublier le combat pour l'entretien actuel des parties communes. Ce sont pourtant les conditions matérielles du présent qui déterminent le rapport de force. Un risque guette ainsi l'action collective, lorsqu'elle s'est trop longtemps détournée du quotidien : celui qu'au moment où les dispositifs de déplacement arrivent, habitants et habitantes veulent déjà partir. Qu'ils et elles veuillent avant tout en finir avec un quotidien déjà trop dégradé pour que le défendre ait un sens, ou pour qu'il vaille la peine de le supporter encore plusieurs mois pour obtenir de meilleures conditions de relogement.

La bataille du temps est d'autant plus dure à gagner que les luttes font face à des ennemis difficilement prévisibles : tantôt des bailleurs sociaux qui repoussent les dates à répétition, du fait de la carence structurelle des moyens alloués à la gestion des quartiers populaires ; tantôt des aménageurs qui entretiennent stratégiquement le flou et l'imprévision, pour éviter que tous les habitants et habitantes d'une rue comprennent en même temps qu'ils vont se faire déloger.

Habitanes et habitants alternent entre sentiment d'urgence face à des projets dont le lancement est annoncé comme imminent, et absence de nouvelles pendant des mois ou des années. En 2010, à Caduc, un quartier populaire du parc résidentiel privé marseillais, un collectif met par exemple la main sur le plan guide d'un projet. D'après ce dernier, plusieurs bâtiments d'une rue doivent tomber pour être remplacés par des constructions neuves. Un tract titré « Attention, menaces d'expulsion » circule aussitôt dans le voisinage, et les réunions font salle comble. Les premières expropriations ont pourtant

lieu six ans et demi plus tard, et touchent des parcelles en partie différentes de celles indiquées sur le plan guide, qui visait seulement à communiquer les grandes orientations du projet aux investisseurs. Entre-temps, le collectif s'est décrédibilisé : une militante a été accusée de « crier au loup » et ses voisines lui ont reproché d'avoir entretenu des « fantasmes », des « peurs » et lancé des « rumeurs » infondées pendant des années. Des années pendant lesquelles le projet a cependant laissé pourrir le quartier, dans sa phase dite « passive » d'aménagement, faite de décisions de non-intervention (non-reconstruction d'un centre social après un incendie) et d'actions de « veille » foncière (préemption des logements vendus remplacés par des portes murées, déplacement des grosses entreprises remplacées par des friches). En 2017, quand la phase « active » du projet s'engage enfin, la dégradation et l'usure ont déjà eu raison des velléités de résistance habitante.

Les luttes urbaines sont fragilisées par ces temporalités longues et difficilement prévisibles, qui produisent une dégradation dispersée dans la durée. Il est d'abord « trop tôt » pour s'opposer à un ennemi qui se montre peu et n'agit que par voies indirectes, puis « trop tard » pour lui faire face, lorsqu'il passe dans sa phase de mise en œuvre. Même dans cette dernière, les rénovateurs peuvent entretenir tactiquement la dispersion temporelle, pour démobiliser les habitantes et les habitants. À Caduc, l'aménageur n'hésite pas à « diviser » dans le temps « pour mieux régner » : ses agents désynchronisent stratégiquement les calendriers de délogement pour éviter l'émergence des mobilisations collectives ou, lorsqu'elles existent, pour les faire s'évaporer.

L'ARME DU TEMPS AUX MAINS DES HABITANTES ET DES HABITANTS

Mais le temps peut aussi être une arme saisie par les habitantes et les habitants. Ils et elles peuvent maîtriser une zone d'incertitude non négligeable des projets urbains : leur calendrier. Les organisations de la rénovation urbaine (bailleurs sociaux, aménageurs, promoteurs, collectivités territoriales, etc.) sont tenues par des contrats partenariaux, qui font que les calendriers des uns dépendent de ceux des autres. Elles craignent ainsi plus que tout des retards qui risquent de leur faire perdre un financeur privé ou public, de les obliger à payer un prestataire pour rien pendant des mois, ou de leur faire accumuler des pénalités de retard vis-à-vis d'un partenaire. L'adage « le temps c'est de l'argent » ne saurait trouver meilleure application.

L'exemple de Molombes est révélateur. Plus de la moitié des logements de ce quartier d'habitat social, situé dans les quartiers Nord de Marseille, est promise à la

démolition. Depuis le lancement du projet, en 2005, les locataires revendiquent le maintien des loyers au mètre carré en cas de relogement depuis le lancement du projet. Ils et elles obtiennent gain de cause, au début des années 2010, en menaçant de bloquer les chantiers : le bailleur social, maître d'œuvre du projet, cède. Car il a déjà passé contrat avec plusieurs entreprises et craint un retard très coûteux. Il ne prend cependant en charge la compensation de la hausse éventuelle de loyer qu'en cas de relogement interne à son parc de logement. L'extension de cette mesure à l'échelle métropolitaine est obtenue dix ans plus tard, dans un autre quartier : Air Bel, un quartier d'habitat social de l'est de la ville, où plus de deux cents logements sont promis à la démolition. Plus de cent locataires signent une pétition : ils et elles n'ouvriront pas leurs portes aux chargées de relogement tant que le maintien du loyer n'est pas garanti, quel que soit le bailleur de destination du relogement. La pression se diffuse rapidement dans la chaîne partenariale : les bailleurs sociaux partenaires du projet sont tenus par des contrats passés avec plusieurs prestataires ; ils mettent la pression à la métropole, qui s'est engagée sur un calendrier vis-à-vis de l'État, et qui finit par céder et garantir le maintien du loyer au mètre carré à l'échelle de son territoire.

Jouer la montre est souvent une stratégie gagnante. Bien qu'elle échoue dans certains cas : lorsque les rénovateurs ont intégré le temps de la contestation à leurs calendriers prévisionnels, par exemple. À Caduc, les stratégies des propriétaires pour retarder le projet via des recours judiciaires manquent leur but. « Nous on prévoit clairement comme ça : si on va à la bagarre, combien de temps ça prend ? » me lance une salariée en charge des acquisitions chez l'aménageur qui pilote la maîtrise foncière. Elle contacte en effet toujours les propriétaires assez en amont pour s'assurer que, même en cas de litige judiciaire, le calendrier de démolition promis aux partenaires du projet (promoteurs, collectivités territoriales) sera respecté.

Les moyens mis en œuvre pour garantir la bonne réalisation des projets sont indexés sur les enjeux qu'ils représentent. À Caduc, il s'agit d'un projet de gentrification piloté par un aménageur qui a passé contrat avec trois des dix plus gros promoteurs immobiliers du monde : pas question que l'habitat occupé retarde l'avènement du « nouveau Marseille ». À Molombes et à Air Bel, il s'agit de projets conventionnés avec l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU), principalement à des fins de « dédensification » des quartiers de grands ensembles. Le premier est un territoire valorisé par le capitalisme urbain, où l'aménageur frappe avec plusieurs coups d'avance. Les deux autres sont des territoires relégués, où l'action publique est caractérisée par une carence structurelle des moyens et des retards à répétition. Les acteurs des projets se plaignent constamment d'une

imprévision qui les empêche d'anticiper, les contraint à travailler dans l'urgence et avec des marges réduites. C'est précisément cette faiblesse qui fait la force des luttes, lorsqu'il s'agit de jouer la montre pour contester des démolitions, négocier des conditions de relogement ou remettre en cause les plans d'un projet : il est toujours plus facile de devancer un ennemi constamment en retard.

L'ARME DU DROIT : LE LEUR, ET LE NÔTRE

Dans la rénovation urbaine, l'arme du droit est souvent brandie pour faire peur, plutôt qu'en vue de régler véritablement les situations au tribunal. Elle est utilisée comme une menace invocatoire, qui impose aux habitants et aux habitantes un traitement encore plus défavorable que celui que leur réserverait un passage effectif en justice.

Les propriétaires expropriés ont par exemple tout à gagner à aller au tribunal : les indemnisations sont presque toujours plus élevées lorsque les juges statuent du montant des biens, que lorsque celui-ci est fixé dans le cadre d'une négociation à l'amiable avec les rénovateurs. À Caduc, les propriétaires sont pourtant minoritaires à aller au bout de la procédure. Trois raisons l'expliquent. D'abord, le souhait d'éviter une intrusion violente dans le logement (les audiences d'expropriation se déroulent au domicile). Ensuite, le souhait d'éviter une longue procédure et d'en finir au plus vite. Enfin, le discours des chargés d'acquisition, qui racontent parfois aux propriétaires qu'ils et elles ont tout à perdre à une issue judiciaire. C'est donc souvent par la simple invocation du juge que l'affaire se conclut : « Si vous n'acceptez pas, ça va finir au tribunal elle m'a dit ! C'est pour ça que j'ai lâché », relate une propriétaire délogée. Cette force de la menace du droit vaut également pour le délogement des locataires. Les agentes de relogement leur rappellent constamment qu'ils et elles n'ont droit qu'à trois propositions de relogement et qu'en cas de refus, ils et elles peuvent faire l'objet d'une procédure d'expulsion. Celle-ci n'est quasiment jamais effective : elle serait souvent trop longue et risquerait de retarder les projets. Mais, ici aussi, son invocation est suffisante pour faire partir les locataires. Tout comme l'arme du temps, l'arme du droit peut être réappropriée par les luttes urbaines. Les mobilisations autour des chartes de relogement cherchent par exemple à produire un droit (local) du relogement, plutôt qu'à attendre que les institutions le fassent à la place des habitantes et des habitants. À la manière des conventions collectives négociées par les syndicats, ces chartes ont une double face : elles reconnaissent et admettent la domination (l'exploitation au travail, le délogement imposé par la rénovation urbaine), mais elles permettent de l'encadrer par des règles. Elles ne sont ni radicalement anticapitalistes, ni radicalement

anti-démolition. Mais, lorsque le délogement est inéluctable, elles permettent d'institutionnaliser le rapport de force : garantir qu'il respecte certaines règles, les visibiliser devant des tiers, limiter l'arbitraire. Elles sont donc une arme pour les luttes urbaines, lorsqu'elles sont associées à un rapport de force qui permet d'imposer certains principes, et lorsqu'elles sont associées à des instances où les représentantes des habitants siègent pour veiller à leur bonne application.

Elles ont un autre avantage : celui d'imposer une certaine formalisation des garanties accordées aux habitants et habitantes, qui les rend plus aisément diffusables au-delà du groupe mobilisé. À Air Bel, une stratégie a consisté à couper l'herbe sous le pied des institutions. Nous sommes parties du constat d'après lequel la métropole ne s'était toujours pas dotée d'instance de pilotage des relogements ni de document-cadre en fixant les règles, bien que le règlement national de l'ANRU l'y oblige depuis 2018. Dès l'été 2020, avec des militantes du quartier, nous avons rédigé une charte de relogement à partir des revendications des locataires et de notre interprétation du règlement national, puis l'avons envoyée aux partenaires institutionnels du projet. L'ambition était claire : profiter du retard des institutions, pour que le premier texte d'encadrement du relogement sur l'aire métropolitaine soit produit par un collectif militant, puis qu'il fasse jurisprudence pour les autres quartiers. « Si on le fait pour vous, on devra le faire pour tout le monde ! » avait lâché un directeur de service de la métropole en réunion, pour justifier son refus de céder à une demande. Nul n'aurait pu mieux résumer notre stratégie, qui s'est avérée gagnante grâce à la menace de blocage du projet et à la pression en chaîne mise sur les institutions.

Même lorsque l'ambition porte sur une échelle plus vaste, il est donc parfois stratégique de concentrer les efforts sur une lutte de quartier où le rapport de force est favorable. L'enjeu consiste, ensuite, à articuler cette échelle, à laquelle certaines stratégies – comme le blocage – sont les plus efficaces, avec celle des coalitions inter-quartiers, qui sont des plateformes déterminantes pour visibiliser les revendications, coordonner les combats et s'assurer que les victoires des uns bénéficient aux combats des autres.

L'ARME DU DISCOURS : EXPLICITER LES LIGNES DE CLIVAGE

Propriétaires bailleurs contre locataires, aménageurs contre délogées : la ville oppose des personnes aux intérêts structurellement divergents. Les rénovateurs masquent ces clivages derrière la rhétorique de l'intérêt général ou national, du bien commun ou de l'utilité publique. Les luttes urbaines sont systématiquement confrontées à des professionnels de la politique de la ville, de la médiation ou de



Image issue
du film
On se laisse
pas faire
Primitivi et
Regarde à vue
2012
Quartier Caduc

Elles posent comme condition que l'échange ait lieu directement avec les décideurs institutionnels et qu'il porte sur les points de blocage de la charte. Nul besoin de brainstorming animé par des médiateurs pour tergiverser sur le maintien du loyer avec le relogement : la question est simple et attend comme réponse « un oui ou un non ». L'explicitation des lignes de clivage permet de parer aux tactiques de détournement. Elle permet de négocier en mettant sur la table les questions sur lesquelles les intérêts divergent structurellement, et de ne pas se laisser imposer un intérêt « commun » qui ne serait que le voile de celui du dominant.

Nos luttes gagnent à expliciter les divergences d'aujourd'hui, mais aussi à (se) rappeler celles d'hier. Car les institutions ont tendance à inventer du « commun » lorsqu'elles écrivent le présent, mais aussi lorsqu'elles réécrivent le passé : habitantes et habitants des quartiers populaires sont sommés d'oublier les oppressions qu'elles et ils ont vécues, au risque de passer pour revanchards. Refuser cette injonction à l'amnésie est une manière de s'armer, pour transformer les rapports de pouvoir actuels. La politisation conflictuelle de la mémoire inscrit les lignes de clivage dans leur épaisseur historique. Elle tisse un lien entre la responsabilité des oppressions du passé, celles du présent, et les raisons de lutter pour éviter qu'elles se reproduisent dans le futur.

Les rappels du passé permettent d'exclure le registre de la « confiance », pour préférer celui des « garanties ». « Les chargés de relogement ne sont pas des monstres, faut leur faire un peu confiance ! » s'agace un jour une cheffe de projet face aux militantes d'Air Bel qui souhaitent encadrer leurs pratiques par des clauses écrites. L'une d'elles répond par une longue liste d'abus passés, et rétorque : « Vous comprenez que vous ne nous avez pas toujours donné envie de vous faire confiance ! » Le rappel du passé place également les institutions face à leurs contradictions. En

la concertation, dont le métier consiste à gommer les conflits derrière la rhétorique de la « confiance » et du « partenariat ». À Air Bel, lors des réunions de négociation de la charte de relogement avec les institutions, les militantes adoptent une posture forte : elles refusent la présence du prestataire chargé de la médiation et rejettent les réunions de travail proposées pour définir « en commun » les notions de « parcours résidentiel positif » ou d'« amélioration du cadre de vie ».

réunion de négociation, lorsqu'un acteur institutionnel oppose que signer une clause d'une charte de relogement n'est pas « possible d'un point de vue réglementaire », les militantes d'Air Bel rétorquent par une longue liste de tout ce que les organisations du logement social ont fait par le passé qui n'était pas « possible d'un point de vue réglementaire ». Face au silence de la salle, un militant conclut : « Donc quand vous le voulez, vous savez vous arranger avec le droit ! »

Les rappels mémoriels donnent le ton des négociations autour des projets urbains : il s'agit de discuter de la réparation d'un préjudice, et non des conditions d'attribution d'une faveur. Ce cadre exclut d'emblée le registre du remerciement (par les habitants et habitantes) pour privilégier celui de l'excuse et de la compensation (par les institutions). Dans le préambule de la charte de relogement d'Air Bel, nous rappelons la « dimension *dérogatoire* » de la rénovation urbaine, qui est « l'un des moyens principaux pour pallier les insuffisances ou la non-application du droit commun. » Au début de chaque réunion avec les partenaires institutionnels, une militante commence par un récit de l'historique de la construction des grands ensembles, des carences gestionnaires et de la manière dont la rénovation urbaine bouleverse les ancrages. Elle évite, en cela, le cadrage introductif habituel de la rénovation urbaine : une « chance » dont habitantes et habitants devraient se saisir parce que, cette fois-ci, le projet serait mené sous les auspices de la « coproduction ». L'appel à la confiance puise dans le registre moral, quand le rappel mémoriel renvoie à celui des faits, passés certes, mais advenus dans un contexte suffisamment similaire pour justifier des demandes de garanties. Il s'agit d'éviter un cadrage qui bénéficie aux institutions : celui produit par l'amnésie et l'éternel recommencement, qu'appelle la logique des projets urbains à répétition. Il s'agit, aussi, de faire groupe, autour d'une narration commune.

L'ARME DU COLLECTIF : LA FORCE DU (PETIT) NOMBRE

La manière de faire groupe dans les quartiers populaires éveille de nombreux fantasmes : on agite la crainte de l'émeute dans certaines représentations médiatiques ; on la mythifie comme idéal insurrectionnel dans certains essais politiques. Ces mobilisations de masse, qui sont l'expression d'une révolte face aux violences policières et aux discriminations structurelles, sont sous le feu des projecteurs. Les mobilisations dont je vous parle dans ce chapitre attirent bien moins l'attention. Les luttes sorties victorieuses face à la rénovation urbaine s'appuient souvent sur des petits groupes, réunis dans une logique catégorielle, autour d'une identité et d'intérêts communs. Il est parfois bon de sortir de la terminologie générale des « habitants des quartiers populaires » pour reconnaître que les groupes mobilisés

réunissent souvent principalement soit seulement des propriétaires, soit seulement des squatteuses et des squatteurs, soit seulement des locataires, ou même des sous-groupes plus restreints de ces ensembles. Par exemple, dans les quartiers d'habitat social marseillais où j'ai milité ces dernières années : des femmes, locataires, souvent les plus anciennes du quartier, et en majorité descendantes de l'immigration postcoloniale maghrébine.

Contrairement à l'image d'Épinal qu'on en donne parfois, les quartiers populaires ne sont pas, dans leur ensemble, des grands villages où tout le monde se connaîtrait et se croiserait au quotidien. En revanche, en leur sein, certains segments de la sociabilité de voisinage en ont les traits. Des sous-groupes sont animés par des interconnaissances denses et sont forts d'un ancrage de long cours dans l'espace local. Ce sont le plus souvent eux qui représentent une force de mobilisation déterminante. Les associations ancrées dans les routines du quotidien constituent par exemple une ressource clé pour la constitution rapide de contre-pouvoirs. Elles ne rassemblent souvent qu'une partie des habitantes – celles les mieux positionnées dans les statuts de respectabilité – et en excluent souvent d'autres – les squatteuses par exemple. Mais elles permettent d'obtenir des concessions déterminantes, soit pour les membres du petit groupe et leurs proches (négociation clientélaire), soit pour un groupe plus large (négociation ou contestation collectives).

La question du nombre n'est pas nécessairement la plus importante : c'est plutôt le rendement qui compte. Pour constituer un contre-pouvoir à même de l'emporter, un groupe restreint et soudé suffit souvent : la « minorité de blocage », comme nous l'appelons souvent avec des camarades de lutte. « Tant qu'on est 30, on les bloque ! » disait un jour une militante.

L'ARME DE LA REPRÉSENTATION : LA FORCE DES PORTE-PAROLE

Excepté lors de quelques coups de force ponctuels, les mobilisations de masse restent rares. Ce sont souvent les représentantes des habitants qui mènent la négociation ou la confrontation avec les institutions de la rénovation urbaine. Or ces représentantes sont sous le feu de deux critiques qui viennent de pôles opposés, mais qui se rejoignent sur un point : la quête, parfois fantasmée, du « vrai habitant » des quartiers populaires. D'un côté, les institutions disqualifient les corps intermédiaires pour chercher la voix des « citoyens » individuels. De l'autre, certains mouvements politiques cherchent la parole « authentique » des « concernés », au point parfois de rejeter tout principe de représentation, même lorsqu'elle est incarnée par une habitante de quartier.

Certaines personnes préfèrent ne pas s'exposer directement dans une lutte. D'autres le font, et occupent une place d'intermédiaire pour représenter leurs voisines et leurs voisins. Il y a un pas entre, d'un côté, la lutte émancipatrice pour qu'habitantes et habitants puissent faire entendre leur voix quand ils et elles le revendiquent et, de l'autre, l'injonction infantilisante à « parler par vous-mêmes » adressée même à celles et ceux qui ne l'ont pas demandé. Nos luttes doivent respecter l'envie des uns et des unes de prendre la parole sur la place publique, mais aussi l'envie des autres de gérer leurs affaires en privé ou de prendre la parole par l'intermédiaire de leurs représentantes et de leurs représentants. Plutôt que l'injonction forcée à la mobilisation directe de « toutes et tous », les cas évoqués dans ce chapitre invitent plutôt à respecter et à requalifier cette division du travail militant.

La délégation n'est pas nécessairement une remise de soi, ni le porte-parolat une dépossession. À Air Bel, les militantes parlent souvent des « mandats » qu'elles détiennent des locataires. La représentation y est valorisée comme une forme de décharge, qui libère les temps et les espaces propres des autres locataires, plutôt que disqualifiée comme une forme de passivité de ces dernières. L'exigence du nombre et l'injonction à participer à la lutte ne sont pas répétées sans cesse à celles et ceux qui préfèrent être « tranquilles ». Mais des arènes de publicité sont ouvertes à intervalles réguliers : pour garantir un lien routinier entre les représentantes et les autres habitantes et habitants et, plus ponctuellement, lorsque pour s'imposer face aux administrations, il faut prouver sur la place publique qu'il y a du nombre derrière les porte-parole.

Si la représentation est une forme de décharge, elle pose alors la question de la surcharge de celles et ceux qui assurent ces activités de représentation. Autrement dit, elle pose la question des conditions matérielles de leur travail. D'autant que les représentants sont souvent des représentantes : des militantes de quartier qui

*Entretien avec les
militantes des associations
de locataires*

Benoît Gilles
Marsactu
28.01.2022
Quartier Air Bel
Marseille



croulent sous un travail bénévole qui a les traits d'une troisième journée de travail, qui s'ajoute au travail professionnel et domestique. Elles peinent à dégager du temps pour leur militantisme, très rarement rémunéré, car le financement des associations de défense des droits des habitantes et des habitants passe au dernier plan. L'argent coule pour financer les associations qui animent des dispositifs participatifs de « médiation », mais très peu est consacré au financement de ces militantes et militants qui, pendant qu'on promet le « luxe » du « monde d'après¹ », luttent au quotidien contre les oppressions du présent et pour obtenir la réparation de celles du passé. Il est déterminant d'identifier des sources de financement qui permettent de libérer du temps pour ces personnes, tout en garantissant leur autonomie vis-à-vis des institutions : une question qui n'est pas sans rappeler celles qui se posent, de longue date, dans le militantisme syndical.

POUR UN SYNDICALISME RADICAL DE QUARTIER : INSTITUTIONNALISER LE RAPPORT DE FORCE

Ce chapitre plaide en faveur de luttes ancrées dans un syndicalisme de quartier, pour faire face à la rénovation urbaine. Le syndicalisme est avant tout l'histoire d'une certaine forme de politisation : celle qui reconnaît la divergence structurelle des intérêts dans le capitalisme, et qui cherche à organiser collectivement la défense des personnes exploitées. Son histoire démontre que les rapports de pouvoir sont transformés par les négociations au long cours, que les politisations conflictuelles se structurent dans les temps et les lieux routiniers, et que défense des cas individuels et construction des luttes collectives sont indissociables.

Cette forme d'organisation fournit des ressources déterminantes pour gagner la bataille du temps. Actif certes dans les grands moments d'effervescence, le syndicalisme est avant tout structuré par des relations de solidarité tissées dans les combats du quotidien et ancrées dans un lieu – l'entreprise, le quartier. À la différence des collectifs indexés sur le calendrier des projets urbains, il renvoie à une conception continue du rapport de force. Une lutte contre un plan massif de licenciement est plus facilement victorieuse lorsqu'elle est structurée par des réseaux de résistance qui lui préexistaient. Il en est de même d'une mobilisation collective face à une opération massive de délogement : elle gagne à être soutenue

¹ Collectif, « Dans les quartiers populaires, imaginer le "monde d'après", n'en déplaise aux plus sincères, reste un luxe », *Bastat*, 5 mai 2020.

par des relations tissées au long cours, autour d'accompagnements individuels et de solidarités de voisinage de longue date.

Face à des projets dispersés dans le temps et caractérisés par des revirements constants, ce chapitre argue donc en faveur d'une certaine conception de la lutte : celle qui cherche à institutionnaliser le rapport de force. Je ne parle pas ici de l'institutionnalisation qu'on reproche souvent aux grosses structures syndicales : un assagissement de la contestation et un rapport partenarial avec les patrons – ici les rénovateurs. Je parle d'une institutionnalisation au sens sociologique du terme, qui renvoie à l'idée de ce qui tient dans la durée, s'ancre dans des routines, et suit des règles. Tout l'enjeu est d'imposer qu'elles soient écrites, le plus possible, par les habitants et les habitantes, et défendues par celles et ceux qui les représentent. Les armes des luttes syndicales sont inspirantes à cet égard. Les chartes de relogement peuvent être vues comme des formes de conventions collectives : des accords qui encadrent les pratiques des dominants et qui réduisent le pouvoir absolu de leur arbitraire. Selon la structuration du rapport de force, elles peuvent être négociées ou imposées par les habitants et leurs représentantes. Pour les imposer, la stratégie du blocage est souvent la plus efficace. Une stratégie qui n'est autre qu'une forme de grève du délogement, au cours de laquelle habitants et habitantes enrayent la production urbaine en lui refusant l'accès à leurs corps (blocage du relogement) et à leurs territoires (blocage du chantier).

Le rapport de force peut se construire de l'extérieur, tout en bénéficiant de certaines ressources obtenues grâce à des entrées stratégiques dans les institutions. Les organisations dites « représentatives » des locataires se sont détachées de la base des habitantes et habitants des quartiers populaires, et nombre d'entre elles sont tombées dans un écueil cogestionnaire. Mais rien n'empêche de se réapproprier les outils du syndicalisme locatif, pour les ériger en armes dans le cadre d'un syndicalisme combatif. La possibilité de s'affilier à une organisation nationale reste un levier non négligeable, pour construire un rapport de force face à l'État. La possibilité, pour les associations autonomes, de participer aux élections de locataires et de siéger dans les instances des organismes HLM reste un droit à revendiquer, et à défendre lorsqu'il est attaqué². Il permet de négocier des conventions (plan de concertation locative par exemple) qui contraignent les bailleurs à garantir certains moyens matériels et financiers aux associations : locaux à titre gratuit et

² Delfini Antonio, « La démocratie locative confisquée. Comment la loi Égalité et citoyenneté de 2017 entrave la représentation des locataires », *Métropolitiques*, 26 janvier 2023. En ligne : <https://metropolitiques.eu/La-democratie-locative-confisquee.html>

équipés (matériel informatique, accès internet, imprimante), moyens de communication (panneaux d'affichage réservés, documents joints aux quittances de loyer), financement d'activités (fête de voisinage, ateliers de formation sur les charges ou d'autodéfense face au relogement). La question n'est pas, ici, de croire en la bonne volonté des bailleurs sociaux engagés dans la concertation institutionnelle. Elle est, plutôt, de garantir certaines conditions matérielles à la lutte et de construire un rapport de force au long cours : ne serait-ce que pour avoir accès aux informations plus en amont, éviter de se faire surprendre par les projets urbains et engager une lutte anti-démolition avant qu'il ne soit trop tard. On comprend aisément pourquoi, dans les quartiers populaires, la forme syndicale n'est pas toujours la plus évidente. Les grandes organisations syndicales de locataires se sont peu mobilisées face à la rénovation urbaine ; beaucoup ont déçu dans les luttes du quotidien, par leur manque de combativité ou du fait de leurs connivences avec les bailleurs sociaux. Plusieurs grandes organisations syndicales du travail ont, elles aussi, manqué le rendez-vous avec les cités, du fait du racisme et des luttes de statut qui fragmentent les classes populaires³. Qui plus est, le syndicalisme est confronté au risque de se restreindre à une expression d'intérêts catégoriels qui marginalise, voire exclut les plus précaires : au travail (chômeuses et chômeurs, intérimaires, sans papiers, salariées en contrat à durée déterminée), comme dans le quartier (squatteuses et squatteurs, occupantes et occupants de terrains). Le capitalisme urbain reproduit en effet sa domination en suivant les mêmes règles que le capitalisme usinier, qui fabrique le consentement en produisant des divisions horizontales entre travailleurs et travailleuses exploitées⁴. En témoignent les difficultés à tisser un lien entre des locataires et des propriétaires et des personnes en squat délogées dans une même rue.

La stratégie syndicale ne rejette pas ces fragmentations. Elle reconnaît qu'elles existent, et cherche à composer avec. La structuration en petits groupes, faits d'une convergence d'intérêts catégoriels et d'identités partagées, reste le principe le plus rapidement et le plus efficacement fédérateur. La rejeter au nom d'un idéal abstrait de convergence plus large risquerait de priver les luttes urbaines de ce qui fait le collectif. Mais rien n'empêche, au même moment, d'ancrer le syndicalisme dans

3 Masclet Olivier, *La Gauche et les cités. Enquête sur un rendez-vous manqué*, Paris, La Dispute, 2003.

4 Burawoy Michael, *Produire le consentement*, Montreuil, La Ville Brûle, 2015.

une perspective radicale de lutte contre le capitalisme urbain⁵. Tout l'enjeu est de parvenir à construire une stratégie à différents niveaux : en organisant les luttes urbaines par petits groupes, sans perdre de vue la grille de lecture qui cible les lignes de clivage structurelles. Pour que le syndicalisme soit une arme aux mains des usagers de la ville – habitantes et habitants tous statuts confondus –, face aux détenteurs des moyens de production de la ville – qu'ils soient publics ou privés. Une arme, autrement dit, aux mains des habitantes et des habitants des quartiers – et donc des classes – populaires.

⁵ En témoigne l'exemple des *Tenant and neighborhood councils*, dans la baie de San Francisco. L'organisation est composée de petits comités mobilisés face à un ou une propriétaire commune, généralement à l'échelle du voisinage. Les comités sont inscrits dans un mouvement plus large, radicalement anticapitaliste et antiraciste, structuré par des réunions inter-comités qui s'étendent parfois à l'échelle régionale, voire de l'État.

À quoi servent les associations de locataires ?

Déclin et renouveau d'un syndicalisme du logement social

Antonio Delfini

*Alliance citoyenne,
rassemblement contre les
conditions de vie indignes
et l'augmentation des
charges et des loyers*

Alliance citoyenne
2022
Aubervilliers



À leur apogée dans les années 1960, les associations de locataires sont entrées dans une crise profonde dont on peine à imaginer la sortie. Depuis les années 1980, elles sombrent en emmenant avec elles les potentialités d'un syndicalisme de locataires pourtant plus utile que jamais face à des bailleurs sociaux transformés en entreprises immobilières. Devant ce constat, des initiatives éparses apparaissent qui subissent une répression multiforme. Ce texte revient sur les raisons de cette crise et présente des tentatives actuelles de reconstruction d'un syndicalisme de locataire ancré dans les quartiers populaires.

Les élections des représentants des locataires HLM n'intéressent plus personne. Les dernières, en 2022, qui appelaient au vote les 4,7 millions de locataires du logement social, se sont terminées par un désaveu total : plus de 87 % d'abstention. Ce chiffre historiquement bas entérine une baisse continue depuis trente ans. Les cinq grandes confédérations qui trident les premières places des élections – la CNL, la CSCV, la CSF, la CGL et l'AFOC¹ – sont peu connues dans les quartiers d'habitat social, quand elles ne font pas l'objet de réprobations. Pour se défendre face à leurs bailleurs, les locataires du parc social se tournent aujourd'hui bien davantage vers les travailleurs et travailleuses sociales que vers ces associations pourtant censées les représenter.

Cette crise des associations de locataires est le fruit de décennies de pacification et normalisation du secteur associatif du logement, dont l'une des facettes correspond à l'entrée de ces associations dans les conseils d'administration des bailleurs sociaux. Pensée initialement sous la forme d'une participation des locataires à la direction de ces organismes, cette cogestion a finalement abouti à restreindre le

¹ Respectivement : Confédération nationale du logement, Consommation logement cadre de vie, Confédération syndicale des familles, Confédération générale du logement, Association force ouvrière consommateurs. Statutairement, ces organisations sont des associations régies par la loi 1901, mais du fait de leur grande proximité avec le mouvement ouvrier, elles se conçoivent, dès leur création et tout au long du xx^e siècle, comme des « syndicats » de locataires. Elles sont toutes organisées sur une forme confédérale : une structure nationale porte la voix de multiples associations locales appelées « amicales » de locataires.

champ d'action des associations de locataires aux seuls dispositifs institutionnels, et à les déconnecter de la colère d'une partie des locataires vis-à-vis des bailleurs. Ce déclin du syndicalisme du logement est terriblement dommageable au regard de l'histoire de ces associations, porteuses tout au long du ^{xx}^e siècle d'avancées importantes pour les droits des locataires. Et il explique sans doute en partie la faible prise en compte de la question du logement dans les luttes politiques contemporaines.

GENÈSE ANARCHISTE...

« Comité révolutionnaire pour la grève des loyers », « ligue des anti-propriétaires » : en France, les premières organisations de locataires de la fin du ^{xix}^e siècle sont anarchistes. Elles tentent d'organiser une pratique individuelle répandue à l'époque : déménager juste avant de payer le loyer, « à la cloche de bois ». Composées notamment d'anciens communards et communardes ayant vécu le moratoire sur les loyers et la réquisition des logements vacants de 1871, ces organisations transforment une pratique discrète en démonstrations de force, où les protestataires qui accompagnent le déménagement permettent de protéger la famille et son mobilier des propriétaires et de la police².

Au cours de la première moitié du ^{xx}^e siècle, ce sont des actions directes, souvent médiatisées, qui forcent les politiques à répondre à la question du logement ouvrier. La cause des locataires s'impose en France au début des années 1910 à travers la figure de Georges Cochon. Cet ouvrier anarchiste, secrétaire général de l'Union syndicale des locataires ouvriers, acquiert une importante notoriété à la faveur d'actions coup de poing au début de l'année 1912. Le 7 janvier, il installe une famille de huit enfants dans une baraque construite à la hâte par le syndicat des charpentiers dans le jardin des Tuileries. Engagé dans un bras de fer avec sa propriétaire, il se retranche dans son logement le 24. Assiégé par la police, ravitaillé par ses voisins et acclamé par ses soutiens, « fort Cochon » tient une semaine avant que les huissiers ne défoncent sa porte à la hache. Suite à ces actions, le monde politique se saisit de la question du droit au logement. Les actions de Cochon et de son syndicat sont explicitement mentionnées dans le rapport parlementaire qui donne naissance aux Offices publics d'habitation à bon marché (HBM), les premiers bailleurs sociaux.

² Voir la brochure publiée par la CNT/AIT : *Grève des loyers : action directe contre la vie chère et pour un logement digne*, avril 2020.

... ET RÉCUPÉRATION COMMUNISTE

Quelques années plus tard, en pleine Première Guerre mondiale, des femmes de soldats mobilisés sur le front obtiennent plusieurs avancées successives : un moratoire sur les loyers en février 1916, et la loi du 9 mars 1918 bloque les loyers des soldats mobilisés. Créée quelques mois après l'obtention du moratoire, en avril 1916, l'Union confédérale des locataires (UCL) de France et des Colonies, ancêtre de la CNL, rassemble des représentants et représentantes de plusieurs fédérations et petites associations locales de locataires. Si, dans un premier temps, les traditions idéologiques sont nombreuses – entre anarcho-syndicalistes, socialistes réformistes et ceux et celles qui rejoindront le futur Parti communiste au congrès de Tours en 1920 – progressivement, les communistes prennent le pas, entraînant conflits et départs tout au long des années 1920.

L'entre-deux-guerres marque alors un premier virage politique : sous l'effet des procès envers les militants et militantes, les pratiques de l'action directe déclinent. D'une position de contre-pouvoir autonome des institutions, le mouvement des locataires dominé par l'UCL se rapproche de certains pouvoirs locaux, en particulier des municipalités communistes de la banlieue rouge parisienne³. L'association s'intègre progressivement à l'ensemble des organisations satellitaires du Parti communiste qui contribuent à encadrer les différents aspects de la vie quotidienne de la classe ouvrière (travail, loisirs, sport, etc.). Si l'UCL continue de porter des revendications sur la salubrité des logements et les loyers dans le parc privé, elle recentre dès cette époque son action sur la question du logement social. En témoigne la transformation progressive de la figure de son adversaire, qui passe du propriétaire avide dépeint en « Monsieur vautour » à la puissance publique incapable de construire assez de logements sociaux.

Dans l'immédiat après-guerre, le bref passage du communiste François Billoux à la tête du Ministère de la reconstruction et de l'urbanisme permet le vote d'une réforme du logement social qui prévoit l'entrée des associations de locataires dans les conseils d'administration des bailleurs sociaux. Présentée par le gouvernement comme une participation des locataires à la gestion des bailleurs et accueillie favorablement par la direction de ce qui est officiellement devenu la CNL en 1946, la réforme est au contraire vue d'un mauvais œil par une partie des sections locales de l'organisation. Celles-ci contestent d'abord la position très minoritaire des locataires au sein de ces

³ Carriou Claire, « Les Habitants (in)visibles. Essai pour une autre histoire de la fabrique de l'habitat », Mémoire d'habilitation à diriger des recherches en Aménagement et urbanisme, Université Paris Est, 2020.

conseils d'administration, qui ne leur donne en réalité que peu de pouvoirs⁴. Elles craignent ensuite d'être accusées par leurs membres de cogérer des bailleurs sociaux qui, en cette période de crise, augmentent leurs loyers.

EXTENSION DU DOMAINE DES LUTTES

Le paysage contemporain des associations de locataires se structure des années 1950 aux années 1970 à la croisée de trois espaces de mobilisations : le mouvement ouvrier, les mouvements familiaux et les associations de consommateurs.

Première association de locataires de France à la fin des années 1940 avec plus de 145 000 membres revendiqués dans soixante-huit départements⁵, la CNL voit émerger dans les années 1950 d'autres associations qui prennent en charge, en plus des thématiques classiques du mouvement des locataires, des enjeux délaissés de la question du logement. À partir de 1957, la Confédération générale du logement (CGL), proche de la SFIO, se donne pour ambition de construire une organisation pour le droit au logement et la question des sans-logis – l'initiative est adossée à l'action caritative de l'Abbé Pierre engagée par son appel du 1^{er} février 1954. La question des bidonvilles est progressivement prise en charge par des organisations issues de la galaxie des mouvements familiaux, notamment les Associations populaires des familles, créées en 1952 et issues du catholicisme social de la Jeunesse ouvrière chrétienne, qui deviendront les actuelles CLCV et CSF⁶.

Ce renouveau associatif pousse le pouvoir gaulliste du début des années 1960 à prendre des mesures de rétorsion envers ces associations. En 1963, un décret abroge la loi de 1947 et retire aux associations de locataires le droit de siéger dans les conseils d'administration des bailleurs sociaux. À partir de cette date, la CNL, dont une partie était pourtant méfiante vis-à-vis de cette participation, ne cessera plus de demander le rétablissement du texte et la réintégration de ses représentants au sein des instances dirigeantes des bailleurs.

Évincées de ces instances centrales, les associations de locataires s'investissent alors dans la perspective d'un syndicalisme du cadre de vie. À l'image des syndicats

⁴ À l'époque, sur les dix-huit membres du conseil d'administration d'un office municipal HBM, six sont nommés par le préfet, six sont nommés par le conseil municipal et six autres sont élus parmi les institutions locales spécialisées dans le logement ou les œuvres sociales. Les associations de locataires occupent deux postes de ce dernier contingent.

⁵ Jolis Sébastien, « Les premiers temps de la participation dans l'habitat : les locataires élus dans les HLM (1947-1963) », Journée doctorale sur la participation, École des Hautes Études en Sciences Sociales, Paris, 18 octobre 2011.

⁶ Voir *supra* la première note de ce chapitre.

de salariés dans le monde du travail, elles défendent les travailleurs et travailleuses, cette fois dans la sphère de la consommation. Ces associations revendiquent ainsi le statut de « CGT des familles ». Le volet urbain de ce nouveau syndicalisme des usagers s'axe autour de deux grandes revendications. La première, défendue principalement par la CNL, est économique et concerne toutes les luttes qui visent à défendre le pouvoir d'achat du salaire : augmentation des loyers, récupération des charges, coûts des transports, etc. La seconde, portée par la CLCV, développe une critique du caractère antidémocratique de la planification urbaine et de ses conséquences en termes de ségrégation sociale, d'embourgeoisement de la ville et de sous-équipement des quartiers populaires. Elle s'attaque prioritairement à l'État central, et tout particulièrement au puissant ministère de l'Équipement, perçu comme un instrument des classes dominantes⁷.

Ce mouvement d'extension des revendications syndicales en dehors de la sphère du travail donnera naissance à plusieurs associations mettant au centre de leurs actions, non pas les questions de production, mais de consommation. On trouve parmi elles l'Association Force ouvrière consommateurs (AFOC) – fondée en 1974 par le syndicat du même nom, en vue de faire respecter et progresser les droits des consommateurs salariés – ou encore l'Indecosa CGT, créée suivant la même logique en 1979.

LE PIÈGE DE LA DÉMOCRATIE LOCATIVE...

La gauche socialiste au pouvoir dans les années 1980 fait voter un ensemble de textes législatifs qui viennent encadrer le rapport locatif et élargir les prérogatives des associations de locataires. La loi Quillot de 1982 signe le retour des associations de locataires dans les conseils d'administration des bailleurs sociaux. Les premières élections de représentants et représentantes des locataires à l'échelle nationale sont organisées l'année suivante, et un « conseil national de la concertation », qui rassemble les cinq confédérations dites « représentatives » des locataires, est institué sous l'égide du ministre du logement. Elles seront désormais consultées – sans forcément être écoutées – sur toutes les grandes réformes liées au logement. Parachevant le processus de reconnaissance institutionnelle des associations de locataires, cette réforme contribue à orienter la conflictualité urbaine vers une « démocratie locative » électorale.

⁷ Mehl Dominique, « Les voies de la contestation urbaine », *Les Annales de la Recherche Urbaine*, n° 6, 1980, p. 26-62.

En parallèle de cette reconnaissance institutionnelle, on assiste à un mouvement d'essoufflement et de crise de légitimité des associations de locataires sur le terrain. L'inscription dans les instances des bailleurs sociaux entraîne une technicisation des débats qui tend à exclure les profanes et à consolider l'existence d'une communauté de représentants et de représentantes décidant au nom de l'ensemble des locataires⁸. Les personnes élues deviennent un public d'initiés, elles se professionnalisent et font souvent « carrière » dans ce rôle. La résolution des problèmes individuels des locataires (habitat indigne, charges locatives indues ou procédure d'expulsion) se réalise souvent dans des interactions opaques entre associations de locataires et bailleurs sociaux. Ces relations favorisent les compromis et ententes et font peser sur beaucoup d'associations des accusations de clientélisme. Dans certains cas, les représentants et représentantes des locataires se transforment même en relais des bailleurs sur les territoires, rappelant à l'ordre des locataires qui ne jouent pas le jeu d'une démocratie locative apaisée.

Cette mutation des associations de locataires s'opère durant les années 1970-1980, dans un contexte où la population des quartiers d'habitat social est plus mixte socialement qu'elle ne l'est aujourd'hui. Les associations de locataires recrutent alors des militants et militantes qui développent des aptitudes techniques et juridiques très pointues pour faire face à la complexité de la gestion des grands ensembles. Le temps de travail sur les dossiers et de présence dans les réunions favorise alors les personnes les plus disponibles et tout particulièrement les retraités, majoritaires chez les représentants des locataires. Ce faisant, on retrouve aujourd'hui à la tête de nombreuses associations de locataires des « figures pionnières » des quartiers, souvent des personnes âgées blanches qui appartiennent aux couches moyennes ou aux fractions supérieures de la classe ouvrière⁹. Ces associations apparaissent aujourd'hui en décalage avec la majorité des habitants et habitantes des quartiers populaires, plus jeunes, souvent racisés. Cela explique une partie des difficultés de recrutement de ces associations.

Cette période des années 1980 incarne ainsi un nouveau virage politique pour le mouvement des locataires. À l'image de la CNL, il intègre les instances de décision des bailleurs sociaux désormais perçus non comme des adversaires, mais comme

⁸ Demoulin Jeanne, *La gestion du logement social. L'impératif participatif*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2016.

⁹ Leclercq Benjamin, « Le développement social urbain dans les HLM : entre substitution et contournement des associations de locataires », in Delfini Antonio, Vulbeau Janoé et Talpin Julien (dir.), *Démobiliser les quartiers. Enquêtes sur les pratiques de gouvernement en milieu populaire*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2021.

des outils de construction d'un réel « service public » du logement. Dans le même temps apparaît pour la première fois une fracture sociale, raciale et générationnelle avec les habitants et les habitantes des quartiers populaires, qui ne fera que s'approfondir par la suite.

... SE REFERME SUR LES ASSOCIATIONS DE QUARTIER

Depuis la loi Quillot de 1982 et jusqu'en 2017, un groupe de locataires qui souhaite siéger au conseil d'administration de son bailleur dispose de deux solutions. La première implique de rejoindre l'une des cinq grandes confédérations de locataires dites représentatives, car siégeant au Conseil national de la concertation. La seconde consiste à se présenter aux élections et à rassembler plus de 10 % des voix des locataires. Ces deux procédures permettent la complémentarité entre deux formes de légitimités associatives : l'une, descendante, puisque les cinq confédérations historiques sont nommées au niveau national par décret ministériel. L'autre, ascendante, avec des associations indépendantes des confédérations qui tirent leur légitimité de leur élection au suffrage direct.

En 2017, sous le quinquennat de François Hollande, sous prétexte de lutte contre des associations de locataires qui seraient « communautaristes », la loi Égalité et citoyenneté est venue restreindre la possibilité de se présenter aux élections des locataires. Avec l'aval des principales confédérations nationales, elle supprime en effet la possibilité de se présenter pour les associations locales indépendantes et les oblige à s'intégrer aux confédérations nationales. Technique et discrète aux premiers abords, cette réforme n'en est pas moins porteuse d'importantes transformations : elle écarte un ensemble d'associations bien souvent plus contestataires, car plus en prise avec les réalités locales, qui tiraient leur légitimité de leur nombre d'adhérents et d'adhérentes et de leurs résultats aux élections¹⁰.

Pour réagir à leur déclin, et pour se protéger de la concurrence de nouvelles associations qui viendraient contester leur monopole de la représentation des locataires, les grandes confédérations ferment donc la porte derrière elles, et bloquent toute perspective de renouvellement d'un syndicalisme du logement combatif. Elles englobent donc avec elles toute possibilité de défense des locataires en dehors du jeu institutionnel dont elles sont aujourd'hui prisonnières.

¹⁰ Delfini Antonio, « La démocratie locative confisquée. Comment la loi égalité et citoyenneté de 2017 entrave la représentation des locataires », *Métropolitiques*, 26 janvier 2023. En ligne : <https://metropolitiques.eu/La-democratie-locative-confisquee.html>

DE NOUVELLES ASSOCIATIONS À L'IMAGE DES QUARTIERS

Face à ce double mouvement de monopolisation et pacification de la représentation des locataires, de nouvelles associations indépendantes naissent dans les années 2010-2020, à l'initiative de catégories de la population peu représentées par les grandes confédérations. Les profils des membres de ces associations sont plus en phase avec le peuplement actuel des quartiers populaires. Ce sont souvent des pères ou mères de famille, entre 30 et 50 ans, issus de l'immigration.

Ces associations semblent en partie renouer avec les modes d'action du début du ^{xx}e siècle. Elles tentent d'obtenir des avancées concrètes pour les locataires à l'échelle locale en passant par des actions directes et l'interpellation des bailleurs sociaux en dehors des institutions.

Rassemblant des habitants et habitantes moins rompus aux normes des espaces de concertation, en colère face à leur marginalisation de ces instances, elles s'expriment souvent en dehors des dispositifs classiques de représentation et de participation des locataires – ce qui entraîne fréquemment l'émergence de conflits entre ces associations indépendantes et les bailleurs sociaux. Ce faisant, elles sont souvent cataloguées par les bailleurs sociaux ou les pouvoirs publics comme des associations « violentes », voire « antidémocratiques », qui ne joueraient pas le jeu de la démocratie locative.

À titre d'exemple, il est possible de revenir sur la situation de Mohamed Kamboui, locataire d'un logement du bailleur CDC Habitat dans la commune de Gonesse, qui aide régulièrement ses parents et leurs voisins pour leurs démarches administratives. En 2013, suite à un problème de charges et à la multiplication de demandes individuelles, il crée une association pour régler les différents problèmes entre le bailleur et des locataires qui ne parlent ou ne lisent pas toujours le français. Le 15 juin 2019, plusieurs locataires interpellent l'association en raison de l'absence de réception de la TNT (télévision numérique terrestre). Le service d'assistance du bailleur est sollicité



Alliance citoyenne, rassemblement contre les conditions de vie indignes et l'augmentation des charges et des loyers

Alliance citoyenne
2022
Aubervilliers

le jour même. Mais douze jours plus tard, le problème n'est toujours pas résolu. L'absence de réaction conduit les représentants de l'association à se rendre à l'agence locale du bailleur pour demander que la télévision soit rétablie. Les discussions sont tendues : les représentants de l'association refusent de quitter les locaux sans avoir eu des engagements formels et filment la scène avec leurs téléphones. Un agent de sécurité intervient. Il insulte un membre de l'association et frappe dans son téléphone portable. L'association appelle alors la police. Après conciliation, le vigile s'excuse. Mais le lendemain, tous les bureaux de l'agence du bailleur sont fermés en raison d'une supposée agression. Quelques jours plus tard, alors que le nécessaire a été fait pour rétablir la TNT, la police informe l'association que l'agent de sécurité porte plainte pour menace de mort. Si cette plainte est finalement retirée par le vigile à la vue des vidéos prouvant son mensonge, cette altercation illustre les mesures de rétorsion qui touchent les associations de locataires qui inscrivent leurs modalités d'action dans un rapport de force extérieur aux instances classiques de la démocratie locative.

Ces associations se saisissent de l'ensemble des questions liées à la gestion de la vie quotidienne. Aux thématiques de prédilection des confédérations nationales (vérification du calcul des charges et de l'entretien des parties communes, etc.), elles ajoutent celles que ces organisations refusent de prendre en charge, comme la rénovation urbaine. À l'image de l'association des locataires du Mail de Fontenay, un immeuble de la cité des 4000 à La Courneuve, créée en 2017 suite à une réunion publique annonçant la destruction du bâtiment dans le cadre d'un projet de l'Agence nationale de rénovation urbaine (ANRU). Lors de cette réunion, Aly Diouara, un militant associatif local, prend la parole publiquement contre le projet de rénovation, dénonce les incohérences du discours public et appelle à la création d'une association de locataires. Quelques jours plus tard, une centaine d'habitants participent à une réunion de lancement. Durant sa première année d'existence, l'association se mobilise autour des nombreux problèmes rencontrés avec les ascenseurs, régulièrement en panne, des défauts d'entretien des colonnes sèches, qui entraînent des refoulements des eaux sanitaires, et du montant de charges jugé abusif. L'Amicale du Mail de Fontenay informe régulièrement les locataires et ses adhérents par l'intermédiaire de vidéos ou de photographies publiées sur son compte Facebook. L'outil numérique est également utilisé comme un moyen pour faire pression sur le bailleur. Aly Diouara, explique dans le cadre d'une recherche sur la répression des associations de locataires¹¹ : « On a une méthodologie qui est de

¹¹ Observatoire des libertés associatives, *La démocratie HLM confisquée. Représentation et droit d'interpellation des locataires du logement social*, 2023. En ligne : www.lacoalition.fr/Observatoire-des-libertes-associatives

dire, si un sujet bloque, que ça ne fonctionne pas, les familles interpellent le point d'accueil. [...] Si le bailleur ne nous répond pas, on fait une relance par écrit. S'ils ne nous répondent toujours pas : on pousse le sujet publiquement, et là ils nous répondent. C'est ce qu'on leur dit : "Quand on expose le sujet sur les réseaux sociaux, vous répondez. Mais quand ce n'est pas le cas, vous ne répondez pas." Donc autant commencer directement par les réseaux. » Ces actions d'interpellation publique permettent d'accélérer la résolution concrète de problèmes liés à la gestion du parc social et de forcer le bailleur à prendre des engagements publics rapides. Elles sont souvent perçues comme un ultime recours par les associations, la seule façon d'être entendues. Si elles permettent certaines avancées, elles contribuent aussi souvent à envenimer les conflits et se traduisent fréquemment par une intensification de la répression par les bailleurs sociaux (difficultés à obtenir leurs subventions, procès en diffamation, disqualifications, etc.).

À l'image de ces deux exemples, auxquels on pourrait en ajouter beaucoup d'autres, une nouvelle génération d'associations de locataires, plus combatives et plus représentatives des habitants et habitantes des quartiers populaires, semble émerger depuis le milieu des années 2010. Encore minoritaires, elles contrastent avec des confédérations nationales de locataires vieillissantes, arc-boutées sur leurs prérogatives institutionnelles et engluées dans des dispositifs techniques de participation. Dans le prolongement de cette dynamique, le mouvement des locataires doit donc se réinventer. Assez classiquement, au moins deux options peuvent être esquissées en ce sens : la première est celle d'un sursaut des principales organisations nationales actuelles qui gagneraient à décroiser leurs combats et à les articuler avec d'autres luttes présentées dans cet ouvrage, comme celles sur la rénovation urbaine ou pour l'écologie (isolation des logements, amélioration des systèmes de chauffage). La seconde est celle de l'émergence d'une nouvelle force autonome qui viendrait contester le monopole de la représentation des locataires de l'extérieur du jeu institutionnel. Si peu de pistes sont visibles concernant la première option, la seconde semble plus avancée. Une partie de ces associations indépendantes est à l'initiative d'un appel des locataires contre l'augmentation des charges et des loyers au début de l'année 2023 et a commencé cette même année un travail commun autour de la dénonciation de la loi de 2017 qui les exclut des élections des locataires. Les associations de locataires sont mortes, vive les associations de locataires !

Image issue du film
Pile, permis de démolir
Simon Pillan & Lucas Roxo
avec les habitant·es et associations
de la Table de quartier du Pile
2017
Roubaix



La défaite en chantant ?

Leçons de la pacification institutionnelle
et associative à Roubaix

Julien Talpin



De 2014 à 2018, des habitantes et habitants du Pile, à Roubaix, ont lutté contre la démolition de leurs maisons dans le cadre d'un projet de rénovation urbaine. Accompagnée par des associations locales, cette mobilisation inédite a permis de restaurer une dignité face au mépris des institutions et de remporter de petites victoires. Malgré tout, le compte n'y est pas. Pour le comprendre, il faut interroger à la fois les effets de la répression et le rôle des associations.

Qui sommes-nous pour décider s'il y a eu victoire ou défaite ? Est-ce le rôle de l'analyste, pour partie distancié, d'opérer un jugement définitif quant à l'issue de la lutte ? Les personnes mobilisées se montrent généralement moins pudiques. Dans le cas présent, les habitants et habitantes du quartier du Pile, dans la ville de Roubaix, mobilisés contre un projet de rénovation urbaine, ont bien le sentiment de s'être fait marcher dessus. Le collectif n'est pas parvenu, pour l'essentiel, à l'emporter. Si la répression discrète des pouvoirs publics joue ici un rôle décisif, on verra pourtant que d'autres facteurs, internes, expliquent également cette issue. Surtout, l'incapacité à dresser un bilan collectif de la lutte risque d'entamer la possibilité de victoires futures.

S'ORGANISER FACE AU DÉLOGEMENT

La mobilisation des habitants et habitantes du Pile est née de la rencontre d'une initiative militante et d'une colère froide, une angoisse, qui va progressivement se structurer collectivement. Fin 2014, la Coordination des quartiers populaires *Pas sans nous* lance une expérimentation de « tables de quartier » dans une douzaine de communes de France. Il s'agit de contribuer à la constitution de collectifs interassociatifs, autonomes des pouvoirs publics, ayant vocation à structurer la prise de parole des habitants et habitantes. À Roubaix, le collectif rassemble une association d'éducation populaire (l'Université populaire et citoyenne, UPC), une association de jeunes (l'Association nouveau regard sur la jeunesse, ANRJ), la radio locale Pastel FM et un comité de quartier. Début 2015, les rumeurs de délogement commencent à bruisser, alors que les maisons murées se multiplient, et les premières réunions de concertation sont organisées par la municipalité. Face au faux-semblant qu'elles constituent souvent, c'est au sein de la Table de quartier

que les habitants et habitantes s'organisent, délaissant les espaces officiels de concertation. Le noyau dur de la Table de quartier rassemble une dizaine de salarié.es et militant.es associatifs rompus à l'organisation collective, appartenant surtout aux classes moyennes, et pour l'essentiel ne résidant pas au Pile, et une quinzaine d'habitant.es de milieux populaires, pour qui il s'agit en général de la première expérience d'engagement.

Le quartier du Pile, l'un des plus pauvres de Roubaix, est constitué par un habitat traditionnel du Nord de la France, fait de petites maisons en briques et de courées. Il rassemble pour moitié des locataires (parc privé et logements sociaux) et des propriétaires précaires. Le quartier est à l'époque très dégradé, de nombreuses maisons sont insalubres, certaines ayant été murées depuis plusieurs années. S'ajoutent la saleté et la vétusté qui créent un sentiment d'abandon que ne se cessent de déplorer les habitants et habitantes du quartier. La rénovation du Pile s'inscrit dans le cadre du Programme Métropolitain de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés (PMRQAD) de la Métropole Européenne de Lille¹, qui vise à « dédensifier le quartier », à détruire un certain nombre de maisons jugées insalubres pour créer des espaces verts et de nouvelles voies de circulation, dans un quartier considéré par les pouvoirs publics comme « enclavé ». Le projet prévoit la destruction de 138 maisons, la construction de quatre-vingt-dix-sept logements neufs et la réhabilitation de cinquante-sept bâtiments. La réduction du nombre de maisons se traduira par le départ du quartier d'habitants et d'habitantes qui y résident depuis longtemps (quatre-vingt-seize relogements seulement sont prévus). L'objectif explicite du projet est de favoriser la « mixité sociale » en attirant des classes moyennes dans ce quartier populaire à la mauvaise réputation.

La Table de quartier lance tout d'abord une enquête sur le logement dans le quartier, afin de documenter à la fois les conditions de vie des personnes et leurs souhaits pour l'avenir (rester dans le quartier ou le quitter). Un questionnaire est administré en porte-à-porte dont il se dégage qu'une majorité d'habitants et d'habitantes souhaite rester au Pile, quand bien même ils déplorent la dégradation du quartier, la fermeture des commerces, la saleté et les incivilités « des jeunes » ou de leurs voisins. Initialement abrité dans la Maison du projet située au centre du Pile, le local de la Table devient également une sorte de permanence logement improvisée. Enfin, la Table de quartier organise presque chaque semaine des sortes d'assemblées

¹ Le PMRQAD s'inscrit dans le Plan national de requalification des quartiers anciens dégradés (PNRQAD), programme financé via l'Agence nationale de rénovation urbaine (ANRU) et l'Agence nationale d'amélioration de l'habitat (ANAH).

générales du quartier qui visent à construire des revendications alternatives au projet des institutions et en premier lieu le maintien sur place des personnes qui le souhaitent. Pendant quelques mois, la Table de quartier va mobiliser plusieurs dizaines d'habitants et d'habitantes, certaines réunions attirant jusqu'à 120 personnes, là où les réunions de concertation officielles peinent à dépasser les dix participants et participantes. Comment expliquer cette mobilisation unique, qui contraste si fortement avec l'atmosphère de résignation très présente à Roubaix ?

LES CONDITIONS DE POSSIBILITÉ D'UNE MOBILISATION UNIQUE

La mobilisation a d'abord été rendue possible par l'urgence de la situation. À la différence des dispositifs participatifs institués qui imposent bien souvent leur agenda aux participants, celui-ci a pu être défini par en bas, par les premiers concernés. La structure du quartier a ensuite joué un rôle important, du fait en particulier de la sur-représentation des propriétaires précaires en son sein – notamment en comparaison d'autres quartiers populaires, où les locataires sont généralement majoritaires (ce qui n'empêche pas qu'il y ait parfois des mobilisations). Au-delà des intérêts matériels des propriétaires, et du fait qu'il s'agisse le plus souvent de fractions supérieures des classes populaires, ce qui favorise leur engagement, la propriété institue également un rapport différent au quartier, un enracinement et un attachement propices à la participation. Au Pile, qu'on s'en prenne au peu de patrimoine que des habitants et habitantes ont pu acquérir au fruit d'années de labeur et de sacrifice, une petite maison où ils et elles ont accumulé des liens et des souvenirs, s'est avéré insupportable à nombre de personnes. Comme le dit un habitant dans le premier numéro du journal *À Table*, créé par la Table de quartier en septembre 2016 :

« J'habite le quartier depuis trente ans. Je voudrais que les gens comprennent que nos maisons, c'est vingt ans de crédit et de labeur. On n'a rien demandé ! Pourquoi ils nous traitent comme ça ? On a laissé pourrir le quartier. On a laissé tout se fermer, se murer pour qu'il perde de sa valeur... et ils rachètent les maisons pour des pâquerettes ! Il y a vraiment là une injustice sociale et les petites gens comme nous... c'est le pot de terre contre le pot de fer. On n'est pas contre le projet, mais contre la façon dont ça se décide. On n'a rien à dire. Ils nous prennent pour des abrutis². »

2 *À Table. Le journal de la Table de quartier du Pile-Saint-Elisabeth*, n° 1, 2016, p. 4.

L'indignation tient également au sentiment de gâchis, au non-respect du travail populaire matérialisé par les pratiques d'autoréhabilitation des logements, illustré notamment par le fait que des maisons en bon état seront également détruites. Le projet de rénovation urbaine s'en prend à l'intimité des individus, à ce qu'ils et elles ont de plus cher, témoignant du mépris des institutions à l'égard de leurs formes de vie. Comme l'écrivent les membres de la Table dans une « lettre ouverte » adressée à la municipalité, aux architectes et à l'aménageur :

« Nous prenons comme de l'indécence et du mépris le fait que vous organisiez des ateliers pour savoir ce que vous allez faire à la place de NOS maisons, alors que nous ne savons pas ce que nous allons devenir. Maintenant que le quartier va s'améliorer, on va démolir nos maisons et devoir partir, alors qu'il y a tant de personnes qui ont besoin d'un logement ! Nous voulons profiter aussi des aménagements, espaces verts et jardins : un peu de respect s'il vous plaît³ ! »

La dynamique de mobilisation tient également au travail militant réalisé pendant de longs mois. La Table de quartier a tout d'abord bénéficié du travail souterrain réalisé par l'UPC dans le cadre de « Cafés voisins » rassemblant notamment des personnes âgées du quartier, où la problématique du logement a commencé à émerger début 2015. Un travail de mobilisation important a également été effectué tout au long de la lutte. Avant la plupart des réunions, les salarié·es des associations impliquées, accompagnées de volontaires, effectuent un travail en porte-à-porte pour inviter les habitants et habitantes et les tenir informés de l'évolution de la mobilisation.

La présence d'un local au cœur du quartier – la Maison du projet – s'est également avérée décisive. L'importance de ce lieu est apparue crûment lorsque la Table de quartier en a été expulsée par la municipalité. Si la Table trouve finalement refuge à l'église du quartier, la perte de centralité spatiale qui s'en est suivie a accéléré le déclin de la mobilisation. Outre la perte de centralité dans le quartier, le repli sur l'église ne permettait plus de tenir de permanences – seules les réunions pouvant y être organisées en fin de journée. Or, c'est précisément parce que le local s'était mué en lieu de passage, de sociabilité et de services qu'il a pu servir de support à la consolidation de liens et la construction d'un collectif.

3 Lettre ouverte de la Table de quartier du Pile, 15 octobre 2014.

Cette mobilisation en nombre crée une légitimité et met la municipalité sur la défensive. Elle permet d'obtenir de premières victoires rapidement : extension de la période de concertation sur le projet urbain, relogement en priorité sur le quartier des personnes qui souhaiteraient y rester. Certaines maisons verront également leur prix de rachat par les institutions significativement augmenter.

UNE RÉPRESSION À BAS BRUIT

Malgré ces concessions, et en réaction à la mobilisation, la municipalité va tenter d'affaiblir la Table, qui vient contrecarrer ses plans sur le quartier. Elle use à cet égard de plusieurs tactiques, dont la première est financière. La municipalité contraint tout d'abord les conditions matérielles de mobilisation, en refusant l'accès à la Maison du projet. Pire, elle réclame à l'ANRJ plusieurs dizaines de milliers d'euros de loyers impayés relatifs à son ancien local, détruit dans le cadre du projet urbain. Alors que le ministère de la Ville avait accordé un financement à l'expérimentation nationale des Tables de quartier, permettant la création de postes d'animateurs (adulte-relais) dans les onze autres sites, celle de Roubaix n'a jamais obtenu les crédits. Les informations recueillies en *off* auprès de certains agents de l'État laissent penser qu'il s'agit d'une mesure de rétorsion expressément demandée par la ville. La municipalité a également coupé ses subventions aux deux associations porteuses de la Table de quartier, l'ANRJ et l'UPC. Les conséquences ont été radicales : l'ANRJ n'a pu renouveler le contrat de son directeur, et l'UPC a licencié ses deux salarié-es.

Certains et certaines, anticipant une possible répression, se sont ainsi progressivement éloignées de la Table. Intériorisée, la répression institutionnelle à l'égard des contre-pouvoirs influence par anticipation les actions des collectifs dans les quartiers populaires, qui sont bien souvent très dépendants des choix municipaux. Ceci peut concourir à la dislocation des dynamiques inter-associatives. À Roubaix, la municipalité a également discrètement tenté de monter les associations membres de la Table les unes contre les autres, en faisant courir des rumeurs d'ambition hégémonique de certaines d'entre elles.

La répression se fait également symbolique, *via* la disqualification des acteurs. Ces formes de délégitimation passent par la mise en cause de certains leaders de la Table, qu'on accuse de « faire de la politique », de s'opposer au projet pour mieux

s'attaquer au maire, de centre droit, puisque certains « sont chez les Verts⁴ ». La disqualification symbolique modifie également les pratiques militantes. Ali Rahni, un des leaders de la Table et militant historique du quartier, se voit reprocher son « islamisme » supposé. Il a dès lors préféré à de nombreuses reprises se tenir en retrait, ne pas trop s'exposer, notamment dans les réunions publiques, de peur que les accusations dont il faisait l'objet ne viennent délégitimer la dynamique collective. Alors qu'ils et elles devraient être moteurs, les militants et militantes les plus aguerries se perçoivent alors comme des freins, susceptibles de nuire au devenir des revendications. Cela s'est traduit par une relative faiblesse du leadership de la Table, qui a fortement reposé, de fait, sur l'aide technique fournie par des militants extérieurs au quartier. Ces derniers peuvent à leur tour être disqualifiés au nom de leur absence d'autochtonie, à l'image des mots de la maire de quartier lors d'un conseil municipal de janvier 2016 : « Je regrette que certains responsables associatifs, qui n'habitent pas le quartier, profitent de la détresse des habitants ».

Enfin, les institutions tentent de disloquer le collectif en rentrant en contact individuellement avec certains participants et participantes. La municipalité a multiplié les rendez-vous avec les personnes les plus revendicatives, leur promettant l'amélioration de leur situation, un relogement avantageux, voire des arrangements plus personnels afin de désamorcer leur colère.

PACIFICATION ASSOCIATIVE

En janvier 2017, les membres de la Table envisagent de perturber une réunion publique prévue dans le quartier en présence du maire – mais ne portant pas spécifiquement sur le projet urbain – et évoquent même l'organisation d'une manifestation. Finalement, les uns et les autres – au premier rang desquels les salarié·es associatifs – renoncent, de peur des répercussions que cette attitude conflictuelle pourrait avoir. La salariée de l'UPC a en effet eu le Délégué du Préfet au téléphone la veille, qui lui a conseillé « de ne pas aller au clash avec la mairie ». Au final, ils décident de rédiger un tract qui sera lu et distribué au cours de la réunion. La prise de parole est assurée par une habitante peu rompue à l'exercice, suite aux atermoiements de leaders frileux. Alors qu'elle devait exprimer le refus de la Table de participer à la concertation officielle du fait de la surdité de la mairie à ses revendications, le message transmis

⁴ Lettre ouverte de la Table de quartier du Pile, 15 octobre 2014.

est confus et recevra peu d'écho au cours de la réunion. Ces hésitations sont révélatrices des craintes des associations membres de la Table de s'affronter frontalement à la municipalité, au risque de perdre subventions ou locaux. Ces associations peuvent ainsi apparaître parfois comme des éléments modérateurs de la colère des habitants et habitantes, tentant de calmer, de rassurer voire de pacifier le conflit.

À plusieurs reprises, les habitantes et habitants souhaitent organiser des actions directes d'interpellation du maire voire d'appel au boycott des réunions publiques, mais sont rappelés à la raison par les militants et militantes. Une participante régulière proposera ainsi d'interpeller le maire à l'occasion de ses vœux de nouvelle année, proposition qui ne rencontrera pas un grand écho auprès des autres personnes – et notamment des militantes et militants associatifs. Suite à la répression, la période de reflux de la mobilisation semble pousser certaines habitantes et habitants à muscler leurs interventions, quand elle invite plutôt les associatifs à la prudence. Ainsi, un ancien cafetier au Pile, participant régulier à la Table de quartier, lance :

« Je pense qu'on est trop gentils ! La Table de quartier, ils [les élus] ne veulent pas en entendre parler. Si tu représentes la Table de quartier, on te demande d'aller voir ailleurs. On va se faire chier à envoyer un courrier, on ne va quand même pas baisser nos frocs. Il faut leur rentrer dedans. [...] Je pense que je deviens de plus en plus vindicatif. Je n'accepte plus d'être mis sur le bas-côté, on n'est plus écoutés, c'est pas normal. La révolution on aurait dû la faire ! Il faut voir comment la maire de quartier traite les associations. Il faut que cette colère sorte. La colère, tu es *obligé* de la sortir en réunion, parce que ce n'est plus possible. »

Un salarié associatif lui lance, ironique : « tu te radicalises ! » La multiplication de lettres ouvertes et des courriers au maire, le plus souvent sans réponse, contribue à user les acteurs mobilisés de la lutte, sans parvenir à relancer la machine.

Le rôle des salarié·es, des militantes et des militants associatifs apparaît dès lors ambigu. Si leur travail de mobilisation a été décisif dans l'enclenchement de la dynamique, ils ont été en première ligne quand la répression municipale s'est abattue. En les fragilisant, la répression les a conduits à en rabattre sur leurs revendications, à tenter de ne pas aller un cran plus loin dans le conflit

avec les pouvoirs publics. Ce choix tient à la fois au calcul d'un rapport de force trop défavorable, mais également à l'enjeu de la survie organisationnelle. Déjà durement affectées, les deux associations les plus impliquées – l'ANRJ et l'UPC – ne voulaient pas mourir si elles s'engageaient dans un combat trop dur. De fait, elles ont survécu à la répression, quoiqu'elles en soient sorties affaiblies. Depuis, elles tentent tant bien que mal de regagner la confiance des pouvoirs publics pour obtenir de nouveaux des moyens.

UNE REVANCHE INESPÉRÉE ?

Si la Table de quartier a remporté quelques victoires – la création d'un « béguinage » pour personnes âgées non prévu initialement par le projet ou, on l'a dit, le rachat à un prix un peu plus élevé de certaines maisons –, elle a perdu sur l'essentiel. Le projet urbain n'a pas été significativement transformé, et de nombreux habitants et habitantes historiques ont dû quitter le quartier, dans le déchirement et le sentiment de déracinement. Début 2018, c'est pourtant une atmosphère de victoire qui règne au sein du collectif. Un film documentaire a été réalisé par des journalistes militants, visant à retracer la lutte du Pile et le conflit avec la municipalité. Sa diffusion en avant-première au cinéma de Roubaix fait salle comble. Plus de 200 personnes sont présentes, parmi lesquelles un certain nombre d'élus de l'opposition de



*Images issues du film
Pile, permis de démolir*

Simon Pillan & Lucas Roxo avec les habitantes
et associations de la Table de quartier du Pile
2017
Roubaix

gauche. Le film a beaucoup circulé depuis, et a été projeté ailleurs dans la métropole lilloise ou dans les réseaux militants à l'échelle nationale. Le succès du film offre une reconnaissance symbolique importante aux habitantes et habitants. Dans une réunion de bilan quelques jours après l'avant-première, les membres de la Table exultent : « Je ne m'attendais pas qu'y ait une salle pleine, du coup je me dis : quelle résurrection ! Je pense que les gens ne feront jamais plus comme ils ont fait au Pile. Après ça, ils ne feront plus jamais comme avant. Une belle victoire et quelle résurrection ! » Un autre : « Le film, c'est une grande victoire. On leur a mis dans le baba, on est remontés. » Ce sentiment de revanche gagne tant les militants et militantes que les habitantes et habitants les plus mobilisés, pour qui la diffusion sur les écrans de cinéma contribue à magnifier le combat contre le mépris institutionnel.

Si certains sont plus mesurés et se projettent – à l'instar d'une des salariées : « la question c'est aussi comment on ne s'arrête pas là et comment on continue » – l'essentiel de l'énergie militante est désormais consacrée à la diffusion du film. Cette question, comme le bilan de la stratégie de la Table de quartier, ne sera jamais abordée collectivement. Le film ne sera d'ailleurs qu'un baroud d'honneur. Dans les mois qui suivent, la Table de quartier se démobilise définitivement, ne se réunissant plus à partir de 2019.

Le bilan, chacun l'a probablement fait de son côté. Un des enseignements pour les associations est que le conflit est trop coûteux. Elles tentent désormais d'entretenir des relations plus coopératives avec les pouvoirs publics, sans grand succès au regard de la mémoire du conflit avec la Table de quartier. Mais, face à la défaite, la tristesse de la disparition du collectif et du quartier, et les coups que les uns et les autres ont pris, difficile de regarder le bilan lucidement en face. Pourquoi la Table de quartier n'est-elle pas parvenue à stopper le projet de rénovation urbaine ? Plusieurs facteurs peuvent être pointés, quand bien même ce bilan, individuel, apparaît un peu dérisoire.

Tout d'abord, la Table de quartier n'est pas parvenue à accumuler suffisamment de forces. Malgré une mobilisation importante, le nombre d'habitants et d'habitantes impliquées est demeuré limité, contribuant à disqualifier les revendications de la Table. De fait, celle-ci a surtout rassemblé des propriétaires, les locataires (privé ou HLM) du quartier s'étant peu mobilisés. Il aurait pour cela fallu un travail militant encore plus important, ce qui pose à nouveau la question des moyens financiers (limités) des associations, qui se sont en outre amenuisés au fil du temps. L'absence de local pérenne a également fragilisé l'approfondissement de ce travail de mobilisation. Ensuite, le contexte politique

était peu favorable. Le bloc au pouvoir est demeuré relativement cohésif, ce dont témoigne la faiblesse des désaccords entre la Ville et l'État à ce sujet. La légitimité transpartisane de la « mixité sociale » a rendu les opposants aux projets de rénovation urbaine relativement rares dans le champ politique. Faute de soutiens suffisants, la Table de quartier s'est avérée bien isolée, trop faible pour faire tomber le projet.

S'il est important de souligner le rôle pacificateur des associations, rien ne dit qu'une stratégie plus frontale, à ce stade de la lutte, aurait produit d'autres résultats. Le collectif était déjà réduit à portion congrue, et un rapport de force plus ouvert n'aurait pas nécessairement fragilisé la Ville, ni infléchi sa position. Par ailleurs, les désaccords entre habitants et militants ne tiennent pas véritablement aux différences de classe, réelles, qui traversaient la Table de quartier. Au contraire, une des magies de cette lutte aura été de produire pour quelques années un collectif relativement soudé, en dépit de son hétérogénéité sociale et raciale. Si cette hétérogénéité a parfois pu contribuer à l'éclatement des collectifs militants, ce ne fut pas le cas au Pile, les différences stratégiques mises à jour tenant surtout des intérêts variables des parties prenantes. Alors que les associations jouaient leur survie, les habitant.es encore mobilisé.es pensaient ne plus rien avoir à perdre.

ENRAYER LA PRODUCTION POLITIQUE DE LA RÉSIGNATION

Malgré la requalification symbolique permise par le film, le combat du Pile a laissé d'après traces, nourrissant la résignation des habitantes et habitants sur le sens même de la lutte. Le sentiment de défaite qui règne au terme de l'histoire vient entretenir la résignation. Comme le dit une résidente du quartier à l'occasion d'une réunion : « *On finit par être résignés. On a baissé les bras.* » Si la résignation concerne d'abord un départ du quartier devenu inéluctable, ce sentiment s'avère plus profond et touche au rapport même à l'action collective. Il n'est jamais mieux exprimé que par Jean-Pierre, un participant régulier, dans les colonnes du journal de la Table de quartier *À Table* :

« Nous sommes devenus force de propositions, puis force de revendications, pour enfin être vus comme force de contestation à abattre.

Toutes nos actions ont été dénigrées, notre collectif a été ignoré.

Aux yeux des décideurs nous ne pouvons exister, donc être entendus...

La colère monte.

Tout ce que l'on demande, c'est d'être entendus.

Peine perdue. Nous crions dans le néant. Rien ne bouge. Aucun signe à l'horizon. On nie même notre utilité, notre existence.

Vient alors l'incompréhension, le dégoût, la révolte et le renoncement. À quoi bon se battre ?

Les associations qui nous soutenaient sont aussi combattues et mises à mal.

Comment ne pas se renfermer sur soi ? Au diable le quartier et son avenir ! Pensons à nous ! Fuyons pendant qu'il reste encore quelques forces.

Passons la révolte et résignons-nous. Allons voir ailleurs si nous retrouverons ce qui a été perdu ici.

Mais au fait qu'avons-nous perdu ?

À quoi bon se battre. »

Cette issue malheureuse ne disqualifie pas la lutte, qui n'a pas produit que désespoir et résignation. En chemin, certains habitants et habitantes se sont politisées, ont appris à s'organiser collectivement, à prendre la parole ou à écrire des tracts, autant de compétences militantes qu'ils ont pu ensuite investir dans d'autres arènes. Comme le dit un jeune habitant du Pile, qui s'est depuis engagé dans diverses associations et au sein d'EELV : « Ce que j'ai appris en commençant ma carrière militante à la Table, c'est qu'un élu, de gauche comme de droite, c'est un petit Poutine et il faut mettre des limites [...]. Au feu on répond par le feu. » Surtout, ces quelques années ont fait valoir la dignité de ces personnes, soudant un collectif entre voisins et voisines qui perdure pour ceux et celles qui sont restées. Le bilan est nécessairement nuancé.

L'enjeu alors, qui dépasse de loin le théâtre roubaisien, est de pouvoir regarder la réalité des défaites en face sans se décourager. Il faut pour cela des espaces et du temps, dans des lieux physiques, mais aussi par des échanges, des discussions. Sans doute que l'analyse lucide des raisons de l'échec ne revêt pas les mêmes enjeux pour tout le monde. Comment intéresser celles et ceux qui ont

tout perdu et les convaincre que le combat serait à reprendre ? Comment ne pas voir dans ce jeu réflexif un exercice un peu vain ? Cela n'est-il possible qu'à une certaine distance ? C'est peut-être aussi à la lumière de ces questionnements qu'il faut comprendre les difficultés à faire les bilans des combats menés et à dessiner des perspectives au-delà des luttes particulières.

*Rassemblement des militant·es
et usagè·res des APU devant
le Département du Nord,
suite à des sanctions budgétaires*

Antonio Delfini
14.06.2023
Lille

Pour des syndicats de quartier : l'expérience des Ateliers populaires d'urbanisme de Lille

Antonio Delfini



Groupement d'associations installées dans plusieurs quartiers populaires, le réseau des Ateliers populaires d'urbanisme fait vivre depuis cinquante ans le droit au logement et la défense des locataires dans l'agglomération lilloise. Organisés à l'échelle du quartier, les APU mènent un double travail d'accompagnement individuel de familles mal logées et de mobilisation collective, notamment face aux projets de rénovation urbaine. Devant l'avancée de la ville capitaliste, il est possible de s'inspirer de ce modèle pour construire un syndicalisme du logement ancré dans les quartiers.

Alma-Gare à Roubaix et Vieux-Lille, au cours des années 1970, Moulins et Wazemmes à Lille dans les années 1990, Fives au cours des années 2010 : depuis cinquante ans, des Ateliers populaires d'urbanisme (APU) naissent à intervalles réguliers dans les quartiers populaires de l'agglomération lilloise.

Au fil des décennies, chaque création d'un APU est le résultat d'une même mécanique : décideurs publics et privés réinvestissent un à un les quartiers populaires pour en changer la forme et la population. Face à ces mutations imposées, des habitants et habitantes des quartiers populaires et des militants et militantes du droit au logement s'organisent avec l'ambition de permettre à la population de décider de son devenir et des transformations de son quartier.

Ce texte, écrit par un participant à ces luttes depuis une dizaine d'années, tente de tirer quelques enseignements de cette histoire locale singulière pour contribuer à faire de la question du logement le ciment de collectifs auto-organisés dans les quartiers populaires.

GENÈSE D'UN TISSU ASSOCIATIF

Le premier APU naît à Roubaix, en 1974, dans le quartier de l'Alma-Gare, alors voué à la démolition. Des habitants et habitantes concernées par les évictions s'y organisent aux côtés de militants et militantes politiques des mouvements chrétiens ouvriers et de l'extrême gauche, principalement maoïste. Avec l'aide technique d'architectes et de sociologues, la mobilisation réussit à modifier le projet urbain, à redessiner son espace et à obtenir le maintien de la population dans le nouveau quartier.

Cette victoire sur la municipalité roubaisienne connaît un écho médiatique et politique important. Dans son sillage apparaissent d'autres groupes similaires. Un second APU voit le jour en 1979, dans le quartier du Vieux-Lille, pour tenter, lui aussi, de faire face à un projet urbain municipal. La Ville de Lille ambitionne alors de patrimonialiser son centre-ville dégradé. Le projet du maire, Pierre Mauroy, s'appuie sur la mise en place de « secteurs sauvegardés » qui visent à provoquer le retour des investisseurs dans l'immobilier *via* des mesures de défiscalisation. Dans les courées du Vieux-Lille, qui abritent une population ouvrière, immigrée, souvent âgée, ainsi que des étudiantes et étudiants politisés à gauche, se rejoue une même alliance entre une jeunesse post-soixante-huitarde et des familles du quartier.

Durant les années 1980-1990, l'APU du Vieux-Lille construit progressivement un positionnement différent de son aîné. À l'Alma-Gare, les habitants et habitantes contestent un projet porté directement par des institutions. Dans le Vieux-Lille, si la mise en place du « secteur sauvegardé » est une ambition municipale, ses retombées sont diffuses dans le temps et portées par des investisseurs privés. Par ailleurs, la municipalité tente malgré tout d'endiguer les conséquences les plus violentes de sa politique, dans un quartier encore largement acquis à sa cause électorale. Cette configuration influence le positionnement de l'APU du Vieux-Lille face aux pouvoirs publics. Questionné au milieu des années 2010 pour une recherche sur l'histoire de l'association, Dominique, l'un de ses fondateurs, résume : « Le discours de la mairie à l'époque, c'est : "on va protéger les petites gens", alors qu'en réalité, ils ne savent pas faire. Et nous, on sait faire, et on le fait, et on va apprendre à d'autres à le faire. Puisque ce n'était pas un mouvement qui s'est attaqué frontalement à un projet d'urbanisme municipal ou de la Communauté urbaine, on n'a jamais eu le risque de devenir des mouches du coche municipal, on ne s'est pas focalisé sur la Ville. » Ce positionnement qui, tout en maintenant un regard critique sur le rôle des institutions locales, n'en fait pas l'adversaire principal de la mobilisation, est le principal legs de l'APU du Vieux-Lille aux autres structures qu'elle participe à créer dans les décennies suivantes.

Au milieu des années 1990, l'association lilloise s'engage en effet dans un processus d'essaimage de son organisation dans d'autres quartiers de la ville. Elle soutient techniquement, financièrement et politiquement des regroupements d'habitants mobilisés face à des projets de transformation de leurs quartiers. Cette ambition donne naissance à une nouvelle structure dans le quartier de Moulins, en 1993. En 1996, c'est l'APU de Wazemmes qui est créé, avec l'aide d'une dizaine de bénévoles du Vieux-Lille. Gérard, directeur de l'APU du Vieux-Lille à la fin des années 1990,

explique : « L'idée à cette période, c'est de ne surtout pas constituer une énorme structure au niveau de la ville et de la métropole, mais de participer à faire naître des groupes indépendants dans chaque quartier. Des assos avec qui on pourra ne pas être d'accord sur tout, on pourra s'engueuler, mais qui auront un rôle de proximité – aux côtés des habitants. » Plus récemment, en 2014, un APU se crée dans l'ancien faubourg de Fives, à nouveau contre la « stratégie de reconquête » du quartier portée par la Ville.

« SUR UNE LIGNE DE CRÊTE » : ENTRE CONTRE-POUVOIR ET DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

À partir de la fin des années 1980, plusieurs lois successives transforment le secteur du logement. Parmi elles, la loi Besson du 31 mai 1990 donne une assise institutionnelle à certaines formes d'organisation collective, en reconnaissant explicitement les acteurs du « tiers-secteur associatif ». Tout en conservant une posture critique, l'APU du Vieux-Lille accompagne la mise en œuvre de dispositifs locaux tels que le fonds de solidarité logement¹ et le plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées². Devenue experte dans le calcul de la surface corrigée³, l'association, débordée par les demandes de locataires, décide d'étoffer son équipe de salariés pour épauler le travail bénévole du collectif. Son expertise en matière de droit au logement est peu à peu reconnue par les institutions, et l'association obtient ses premières subventions municipales, départementales puis, plus tard, intercommunales.

Progressivement, l'APU entre dans des formes de collaboration avec les institutions locales (travailleurs sociaux du département, bailleurs, Communauté urbaine). Pourtant, elle sait également sortir de ces partenariats réglés pour développer des répertoires d'actions plus militants : rassemblements et occupations des sièges des bailleurs sociaux, manifestations devant les institutions, campagnes de presse et de plaidoyers. Se met alors en place un accord implicite

1 Élaboré à l'échelle de chaque département, le FSL est une aide financière permettant l'installation d'un ou une locataire dans un nouveau logement ou le maintien dans le logement actuel pour rembourser des dettes de loyer ou de charge.

2 Le PDALPD est un dispositif qui permet l'accès au logement, sous conditions, pour les personnes qui en sont exclues. C'est un des principaux dispositifs de droit commun pour obtenir un logement social.

3 Apparue avec la loi du 1^{er} septembre 1948, la surface corrigée correspond à la surface réelle du logement à laquelle on applique des coefficients pour tenir compte des conditions de vie (vue, ensoleillement...) et des éléments de confort (baignoire, WC, ascenseur, gaz...). Une fois corrigée, la surface du logement permet une diminution de loyer.

– donc éminemment précaire – entre l'APU et ses financeurs : l'association est financée pour son travail d'accompagnement individuel des ménages mal logés, et mène ses combats collectifs sur du temps militant et bénévole. Le caractère informel de cet « accord » met l'association en danger. On ne compte plus les conflits plus ou moins publics avec le Département, la Région ou la communauté urbaine de Lille. Sous l'effet des coupes ou des baisses de subventions consécutives à certaines actions et prises de position jugées trop contestataires par leurs financeurs, les équipes salariées sont régulièrement contraintes de baisser leurs temps de travail. Plusieurs fois dans son histoire, l'association a été amenée à devoir licencier. Cet entre-deux vaut aujourd'hui pour tous les APU lillois subventionnés pour leurs accompagnements individuels, mais investis sur des combats propres : ici les discriminations raciales dans le logement, là l'encadrement des loyers ou les procédures d'expulsion et la rénovation urbaine. Se dessine en creux le positionnement ambivalent des APU lillois : entre contre-pouvoir et délégation de service public, entre autonomie et institutionnalisation. « On est sur une ligne de crête », expliquent souvent les membres de l'association.

Cette trajectoire donne naissance à un réseau associatif aujourd'hui composé de trois associations statutairement indépendantes dans les quartiers du Vieux-Lille, de Moulins et de Fives. Elles ont chacune leur propre manière de s'organiser, leurs thématiques de prédilection et leurs traditions militantes, mais on peut identifier trois principaux espaces de participation en leur sein. Le premier est celui de l'équipe salariée, qui travaille quotidiennement à l'accompagnement des ménages en situation de mal-logement et à l'animation de la vie de l'association : il est composé de deux à trois personnes par structure. Le deuxième espace est composé d'une dizaine de militants et militantes bénévoles, membres ou non du conseil d'administration, qui participent aux réunions régulières de chaque association. Le troisième comprend des adhérentes et adhérents plus éloignés du fonctionnement associatif régulier, notamment des ménages accompagnés. Ce cercle s'active généralement lors des assemblées générales annuelles que tient chaque association, pour présenter ses actions en vue de développer une politique d'adhésion auprès des ménages ayant fait la demande d'un accompagnement individuel. Le nombre, la force et la composition sociale de ces groupes sont fluctuants. Mais tout APU court le risque de voir les membres les plus privilégiés, issus des classes moyennes et souvent moins directement concernés par le mal-logement, jouer un rôle d'encadrement des associations et occuper une position dominante par rapport aux plus précaires. Les modalités de cette alliance sont différentes d'une structure à l'autre et font l'objet de discussions et d'ajustements réguliers.

FACE AUX PROPRIÉTAIRES : FAIRE VALOIR LE DROIT AU LOGEMENT

Cette structure permet aux APU d'associer accompagnements individuels et mobilisations collectives en vue d'entraver les conséquences ordinaires de la mécanique du capitalisme urbain. En l'espèce, le travail des APU consiste à combattre deux modalités d'accumulation du capital dans la sphère du logement : l'accumulation élargie⁴ et l'accumulation par dépossession⁵ ; autrement dit, la rente des propriétaires bailleurs, et celle des constructeurs, dans le cadre de la rénovation urbaine. Pour les propriétaires bailleurs, l'accumulation élargie correspond à une recherche permanente d'accroissement de leur rente locative. Ce faisant, elle impose une pression sur les locataires : absence d'investissement dans le logement et carences d'entretien (baisse des coûts) ; hausse des loyers et des charges (augmentation des recettes pour le propriétaire) ; qui peut conduire jusqu'à une procédure d'expulsion locative. C'est principalement sur ces trois aspects que porte l'accompagnement individuel délivré par les APU du Vieux-Lille, de Moulins et de Fives qui concerne au total, en 2022, plus de 1 300 familles. Deux exemples permettent d'illustrer ce travail. Le premier touche à l'accompagnement des locataires confrontés à l'insalubrité ou à l'indécence de leur logement. Jérémie entre en contact avec l'APU du Vieux-Lille en mars 2021. Il a 38 ans et vit de l'allocation adulte handicapé. Il habite seul un petit appartement à Fives, qu'il loue pour 300 euros. Son propriétaire a l'intention d'y réaliser des travaux pour « faire venir des étudiants », un public particulièrement prisé dans le quartier. Pour l'APU, le dossier semble classique : le bail protège le locataire jusqu'en 2023 et le propriétaire n'a envoyé aucun courrier pour prévenir. La réponse est rapide : un courrier, cosigné avec l'association, pour rappeler au propriétaire les droits du locataire. La salariée prévoit tout de même une visite au domicile. Situé sous les combles, l'appartement n'atteint pas les mesures réglementaires : la surface est inférieure à 9 m², la hauteur réglementaire sous plafonds de 2,20 m n'est atteinte nulle part, l'accès au logement s'effectue par une dangereuse échelle de meunier. Le service d'hygiène de la mairie de Lille est appelé pour constater l'état du logement. Via des rendez-vous avec le service inter-bailleurs de la Ville, l'APU accélère sa demande de logement social qui aboutit, quelques semaines plus tard, par la proposition d'un logement social neuf, plus grand et moins cher. Le second touche à la question des procédures d'expulsion. Anissa, son mari et

⁴ Luxemburg Rosa, *L'Accumulation du capital* - 2, Paris, Maspero, 1969, p. 116-117.

⁵ Harvey David, *Géographie et Capital. Vers un matérialisme historico-géographique*, Paris, Éditions Syllepse, 2010.

ses trois jeunes enfants se sont présentés à une permanence d'accueil de l'APU en février 2022, alors qu'ils étaient en attente d'un jugement dans une procédure d'expulsion lancée par l'agence immobilière SERGIC, pour une dette de loyer de 2 400 euros. L'audience s'était tenue le 19 décembre 2021. Anissa n'avait pas été défendue, et les pièces justifiant sa capacité à payer la dette n'avaient pas été présentées au tribunal par son assistante sociale. Bien qu'elle ait réglé sa dette auprès de la SERGIC le 23 décembre 2022, le verdict tombe en mars 2023 : c'est l'expulsion. Parmi les différents dispositifs mis en place pour obtenir un relogement prioritaire, le premier à aboutir est le Plan départemental d'accès au logement des plus démunis : la famille est rapidement reconnue prioritaire au relogement du fait de l'ancienneté de leur demande de logement social. Cependant, la procédure d'expulsion suit son cours : un commandement de quitter les lieux sous deux mois est adressé en date du 9 avril 2023. Afin d'obtenir un délai, le juge de l'exécution est saisi. Un premier logement est proposé par le bailleur Vilogia en mai 2023. Il ne correspond pas aux besoins de la famille. Un courrier coécrit avec l'APU est adressé au bailleur, afin de refuser la proposition. Un logement correspondant aux critères de la famille et en bon état est finalement proposé, en juin 2023. La famille déménage immédiatement, évitant l'expulsion.

Pour les locataires, ces accompagnements fournissent non seulement une information sur le droit au logement, mais un réel accès à ce droit. En effet, l'existence du droit n'implique pas son application : il faut souvent un important travail administratif, qui implique, pendant plusieurs mois, des courriers avec les propriétaires, des actes juridiques délivrés par le tribunal, des dossiers institutionnels, des rendez-vous en tous genres pour permettre aux locataires de se sortir de leur situation. L'accompagnement d'un locataire à l'APU du Vieux-Lille dure deux ans et deux mois en moyenne.

Les APU travaillent avec un réseau d'avocates et d'avocats spécialisés dans le droit du logement. L'accord tacite passé est le suivant : ils et elles acceptent de ne pas demander d'honoraires et se contentent de l'aide juridictionnelle qui est la norme pour une grande majorité du public vivant des minima sociaux. En échange, le salarié de l'association s'engage à réaliser un travail en amont de la rencontre avec l'avocat ou l'avocate pour présenter la situation globale de manière synthétique, à fournir immédiatement l'ensemble des documents et à pouvoir concentrer l'échange sur une discussion approfondie de la stratégie de défense ou d'attaque. Cette première modalité d'action des APU incarne une forme de travail qui rappelle celui des syndicats. À l'image d'un salarié licencié dont on viendrait rompre arbitrairement le contrat de travail, un locataire expulsé peut contester la rupture de

son bail d'habitation devant les tribunaux. À la manière des syndicats qui accompagnent les salariés devant les Prud'hommes et font le lien avec les avocats en droit du travail, l'APU défend individuellement les locataires dans un rapport de force qui leur est structurellement défavorable. Cette fonction de défense individuelle n'a rien de contradictoire avec les mobilisations collectives, pourtant parfois considérées comme plus combatives. Elle part, à l'inverse, de la conviction que la révolte ne naît pas de la misère, et que c'est en la combattant que seront réunies les conditions matérielles de la lutte : l'accompagnement permet l'amélioration concrète des conditions matérielles d'existence des populations les plus pauvres, qui est un levier vers leur engagement dans l'action collective.

LUTTER CONTRE LA RÉNOVATION URBAINE

La seconde forme d'accumulation du capital dans la sphère du logement que combat le travail des APU correspond à ce que le géographe David Harvey nomme « l'accumulation par dépossession » : un processus de conquête des espaces urbains par les forces capitalistes, s'incarnant dans les vagues successives de rénovation urbaine qui cherchent à « requalifier » des espaces dépréciés. Autrement dit, à les rendre plus rentables sur le marché immobilier. Cette seconde forme d'accumulation se traduit dès lors par une « dépossession » des populations dans laquelle les modes d'organisation et les usages antérieurs sont chassés plus ou moins violemment de leurs espaces d'inscription.

Depuis le milieu des années 2000, l'agglomération lilloise connaît une troisième vague de rénovation, après celle de l'ère Haussmann, au XIX^e siècle, et celle, gaulliste, intervenue après la Seconde Guerre mondiale. Elle est portée, sur son volet économique, par des sociétés d'économie mixte ou publiques chargées de la création de « pôles d'excellence » orientés vers de nouveaux secteurs de pointe et, sur volet logement, par les projets financés par l'Agence nationale de rénovation urbaine (ANRU) visant la démolition des quartiers ouvriers hérités de l'industrie et des grands-ensembles de logement social. À côté d'un ensemble d'autres mobilisations collectives⁶, c'est principalement autour de l'enjeu de cette rénovation urbaine que s'investissent les APU de Fives et du Vieux-Lille depuis le milieu des années 2010,

⁶ Cantines hebdomadaires à prix libre, formation interne, conférences-débat, arpentage de livres sur le logement, création de groupes de parole thématiques et/ou non mixtes. Ces activités répondent à plusieurs objectifs : faire vivre les locaux des associations en dehors de leur utilisation professionnelle, comme lieux de rassemblement conviviaux et centres de ressources dans le quartier ; développer des pratiques d'éducation populaire et de formation interne des bénévoles ; construire des plaidoyers locaux sur les questions relatives au logement.

renouant ainsi avec la genèse des APU. Ils apportent leur soutien à plusieurs mobilisations collectives en entraînant un développement de leurs actions en dehors de leur périmètre d'intervention initial dans des villes ou quartiers dépourvus de leurs propres APU.

C'est sur l'enjeu la rénovation des « quartiers anciens » – quartiers et faubourgs industriels typiques du XIX^e – que naît l'APU de Fives, en 2014. Suite à une première mobilisation aux côtés des habitants et habitantes d'une cité ouvrière du quartier condamnée à la démolition par un projet ANRU, d'autres collectifs de la métropole lilloise viennent frapper à la porte de l'association pour s'informer sur leurs droits et les actions qui pourraient être menées. Fin 2014, les habitants et habitantes de l'îlot Pépinière à Saint-Maurice Pellevoisin sollicitent l'association. Situés en bordure du quartier d'affaire Euralille, le terrain sur lequel sont bâties leurs maisons et la vaste friche agricole attenante attirent la convoitise de la Société publique locale Euralille, chargée d'étendre le quartier d'affaires. De multiples mobilisations (manifestations, kermesses, occupations) et recours juridiques voient le jour les mois suivants et permettent, encore aujourd'hui, aux propriétaires des maisons de ne pas être expropriés, l'utilité publique du projet ayant été cassée en mars 2019. Suivent, entre 2015 et 2018, deux coûteuses défaites autour des mobilisations contre les projets ANRU du Pile à Roubaix et du quartier de la Lionderie à Hem, une commune limitrophe. La première mobilisation est enclenchée suite au refus des propriétaires-occupants modestes de quitter Roubaix, et au mépris général des différentes institutions à leur égard. Les différentes actions (manifestations, courriers, journal de quartier, émissions de radio) font face au mutisme et à la répression des institutions⁷. Certains et certaines craquent et acceptent des propositions de relogement, tandis que le travail collectif de réflexion sur l'avenir du quartier et un aménagement « par le bas » fourni et alimenté par la population reste sans suite. Même schéma dans le quartier de la Lionderie. L'APU de Fives est invité par un travailleur social à une réunion en septembre 2017, où doit se discuter le projet de démolition ANRU de cette ancienne cité de transit⁸. Lors de cette réunion, elles et ils découvrent écœurés que leur quartier va entièrement disparaître, remplacé par des logements de plus haut standing, et qu'elles et ils vont être éparpillés sans aucune garantie de relogement dans la commune. Après un travail

⁷ Voir dans cet ouvrage le chapitre « La défaite en chantant ? Leçons de la pacification institutionnelle et associative à Roubaix ».

⁸ Ensemble de logements construits dans les années 1960 pour reloger les familles habitants les bidonvilles.

de recensement des souhaits de la population (quarante-et-une familles sur les soixante ne veulent pas déménager), l'APU Fives apporte un soutien technique grâce à deux militants architectes qui, après plusieurs ateliers sur place, proposent un plan alternatif à celui de la municipalité. Une fois encore, les habitantes et habitants ne sont pas écoutés et le plan alternatif n'est pas pris en compte. Les personnes mobilisées se sont progressivement découragées, faute de trouver les moyens et le cadre pour faire valoir leur droit à continuer de vivre là où elles ont toujours vécu.

Au printemps 2023, c'est l'APU du Vieux-Lille qui s'implique dans deux mobilisations contre des projets ANRU : dans le quartier de Bois-Blanc à Lille et, clin d'œil de l'histoire, dans celui de l'Alma-Gare à Roubaix, qui a vu naître le premier APU qui s'est progressivement éteint dans les années 1990. Dans le premier cas, un collectif se crée en 2022, en vue de défendre la cité des Aviateurs promise à la démolition du fait de sa proximité avec le pôle de compétitivité Euratechnologie. L'APU du Vieux-Lille le soutient par des conseils techniques et des mises en réseau avec d'autres mobilisations. La même année, émerge la mobilisation – toujours en cours – des habitants et habitantes du quartier de l'Alma-Gare à Roubaix. La boucle est bouclée : près de cinquante ans après la création du premier APU dans ce quartier, l'APU du Vieux-Lille se bat aujourd'hui aux côtés des habitants pour sauvegarder les bâtiments construits à l'époque.

Dans chacune de ces mobilisations, les APU interviennent à la demande des habitants et habitantes et favorisent l'autonomie et l'auto-organisation des collectifs locaux. Ils fonctionnent comme des « boîtes à outils », des ateliers dans lesquels les habitants peuvent puiser des ressources (matérielles, militantes, médiatiques, juridiques). Au cours de ces dix années de résistance face aux projets ANRU, les associations jouent un rôle de mémoire et de transmission des luttes, pour tenter de capitaliser sur les enseignements des défaites et des victoires. Souvent, les protagonistes des luttes passées sont ainsi incités à intervenir dans les luttes en cours pour transmettre leur expérience.

Cependant, à l'image des échecs récurrents de ces mobilisations, il faut faire le constat d'une incapacité à empêcher les projets urbains. Une partie de ces défaites tient à des facteurs externes : les techniques d'acceptabilité sociale et de répression développées par les pouvoirs publics et le caractère trop inégalitaire d'un combat entre des collectifs locaux et l'ANRU, qui brasse des milliards d'euros. Elle tient également aux moyens trop restreints des APU : pas de financements propres pour ces engagements militants coûteux et des outils techniques et méthodologiques insuffisants. Elle invite, enfin, à discuter collectivement des choix stratégiques

adoptés et écartés, par exemple des options plus radicales, qui auraient consisté à bloquer les chantiers.

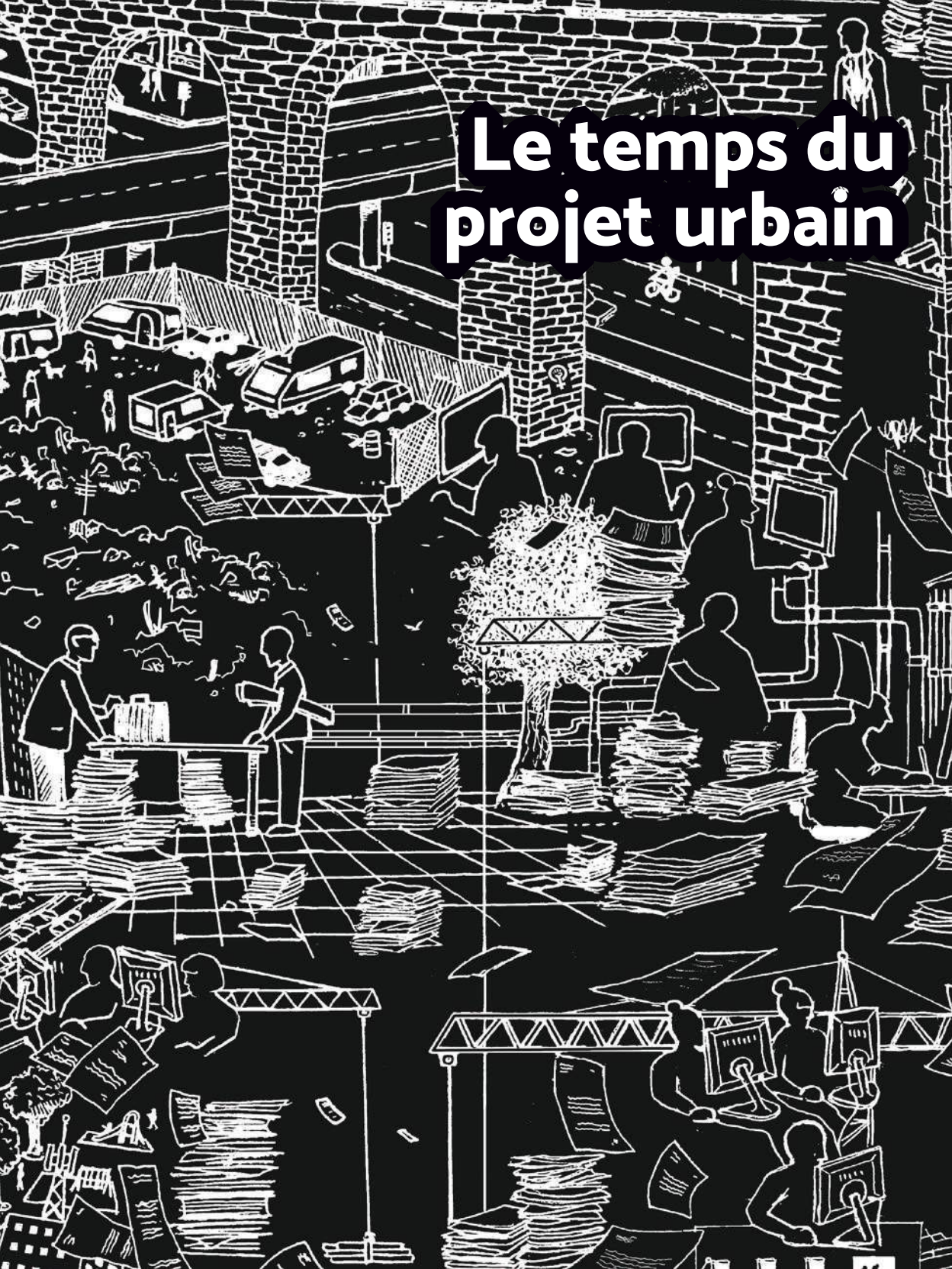
Quels enseignements peut-on tirer de cette expérience ? L'organisation des APU lillois se distingue des luttes contre un projet de rénovation urbaine ou d'aménagement délimité dans le temps. Chaque association s'inscrit dans la durée en ouvrant des permanences d'accueil hebdomadaires. En ce sens, elles se rapprochent du modèle des syndicats de locataires⁹ qui allient défenses individuelle et collective des locataires. À leur échelle, les APU complètent pourtant certains manques de ces syndicats en s'investissant notamment dans le logement privé, là où les syndicats de locataires sont, aujourd'hui, cantonnés au seul logement social. Les APU sont par ailleurs des associations autonomes et ancrées dans des territoires, là où les syndicats de locataires sont organisés sur un modèle confédéral national.

En s'inscrivant en décalage des formes classiques de la représentation des locataires, les APU ne bénéficient pas de certaines ressources que procure le statut de syndicat représentatif : intégrer les instances décisionnaires du logement social, comme les commissions d'attribution, toucher des subventions des bailleurs sociaux, etc. Mais ils se protègent aussi, par-là, de certains écueils des syndicats de locataires : le clientélisme, qui a gangrené nombre d'organisations syndicales du logement social ; la perte de crédibilité, face à des habitants et habitantes qui reprochent à ces structures de tomber dans des écueils cogestionnaires... En ce sens, la trajectoire des APU lillois peut constituer un appui – parmi d'autres – pour penser les nécessaires nouvelles formes de défense des habitants et habitantes des quartiers populaires face à l'avancée de la ville capitaliste.

⁹ Voir dans ce livre le chapitre « À quoi servent les associations de locataires ? Déclin et renouveau d'un syndicalisme du logement social ».



Le temps du projet urbain



Voir la ville changer autour de soi donne parfois l'impression que tout cela va très vite. Il est vrai que, quand les travaux démarrent, les immeubles ne mettent pas très longtemps à pousser. Pourtant, les chantiers ne sont le plus souvent que la dernière pierre d'une planification qui a commencé bien en amont. Appréhender les temporalités d'un projet peut sembler difficile, mais constitue une nécessité pour donner prise sur la construction d'un bâtiment, et plus largement sur l'aménagement d'une ville entière.

TRENTE ANS POUR REMODELER UN QUARTIER

Dans l'arrière-salle d'un marchand de mobilier de bureau le long du canal du midi à Toulouse se tient une conférence à l'invitation du Business Club XXXI. Le thème : « Travailler, vivre et se déplacer au cœur de la ville ». L'adjointe à l'urbanisme devait prendre la parole. Empêchée, elle est remplacée par un jeune retraité, Alain Garres, ex-directeur général d'Europolia, société d'économie mixte de Toulouse Métropole, qui assure la maîtrise d'ouvrage du projet de transformation du quartier gare :

« Toulouse Euro Sud-Ouest est une nouvelle dimension pour Toulouse.

Un projet urbain qui va donner une nouvelle dimension au centre-ville et à la ville dans une dimension métropolitaine

au sens d'un rayonnement régional et national. [...] La gare va devenir un pôle d'échange multimodal, d'ici 2035 on attend un triplement du trafic voyageur. Ça a commencé en 2007 exactement, et on s'est posé la question de la dimension du projet. C'est en 2017 qu'on arrive aux premières réalisations. Ce qui est rapide : on n'aurait pas pu aller plus vite, compte tenu de la complexité du projet. C'est un constat que l'on fait souvent dans notre profession, en matière d'urbanisme et d'aménagement : dix ans, c'est l'unité de temps. On ne compte pas en année, on compte en dizaine d'années. Un projet, il peut prendre une unité de temps, deux unités de temps, ce projet il en prendra trois. On parle d'un projet qui se fait en trente ans. On sait quand on commence qu'on ne le mènera pas à terme et qu'il sera différent à la fin de comme il a été imaginé au départ. 2017 c'est les premiers travaux, ils sont visibles, on voit les embouteillages



autour de la gare. En général je dis, ça a commencé là et y en a pour vingt ans. Si j'étais élu je ne dirais pas ça... [rires], mais bon en même temps, c'est pour la bonne cause. Ce qu'on estime c'est que ce projet se terminera entre 2030 et 2040. Si on allait très vite on aurait fini en 2030, mais je ne le crois pas, d'ici là il y aura certainement une crise immobilière, quelque chose qui va tout arrêter et après ça va repartir [rires]. Mais en même temps la leçon de tout ça c'est que ça continue, y a des hauts et des bas, y a des péripéties, des moments où ça avance vite et où ça ralentit. Mais quand y a un vrai projet et un vrai portage politique... Ce qu'il faut dire de ce projet c'est qu'il a été porté depuis dix ans déjà par différentes couleurs politiques. Parce qu'il y a une espèce d'unanimité, sauf quelques anarchistes qui voudraient que rien ne se fasse, mais globalement il y a un vrai support de ce projet. Au total ce projet, si on met tous les investissements publics qui sont prévus sur toute la durée du projet c'est un milliard d'euros¹. »



Chronologie du projet Toulouse Euro Sud-Ouest (TESO) :

2007 — Premières réflexions sur le projet TESO

2010 — Création de la SEM Europolia en charge du projet

2011 — Début des acquisitions « amiables » par l'Établissement Public Foncier Local de la Métropole.

2012 — Premier Schéma directeur

2013 — Choix d'une équipe pour le projet urbain/Premier atelier de concertation-participation à l'élaboration du Plan guide urbain, sur un périmètre de 135 hectares

2016 — Première mouture du projet urbain et décision de construire une tour de 150 mètres/Fin de la première séquence de concertation

2017 — Premiers aménagements de voirie/ Annonce par le maire de l'Occitanie Tower lors du MIPIM, salon des professionnels de l'immobilier à Cannes

2018 — Réunions publiques sur le projet/ Nouvelle séquence de concertation-participation à l'élaboration des principes fondamentaux d'aménagement de la Zone d'Aménagement concerté (ZAC) sur un périmètre de 40 hectares

2019 — Enquête publique et Déclaration d'Utilité Publique/Premières démolitions

2021 — Dernière expulsion avenue de Lyon

2023 — La plupart des destructions ont eu lieu/Dernière expulsion avenue Pierre Se-mard/Installation d'une guinguette « solidaire » sur les terrains des maisons détruites

¹ Collectif de Radiographie urbaine, « Toulouse Euro Sud Ouest, paroles d'aménageurs », *Toulouse Espace Sensible*, 17 février 2023 En ligne : <https://toulouse.espacesensible.net/toulouse-euro-sud-ouest-paroles-d-amenageurs>

DES DATES ET DES DOCS

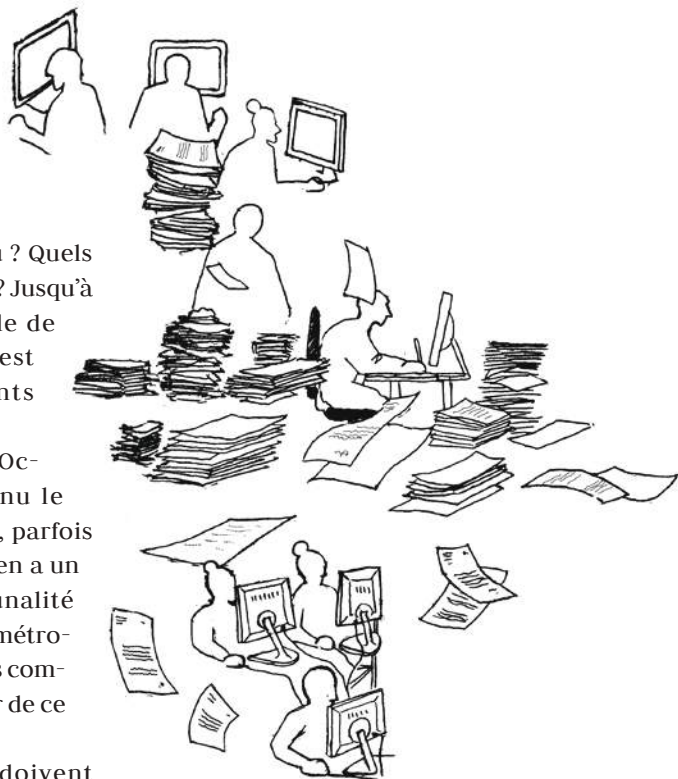
Que peut-on construire, et où ? Quels sont les périmètres à protéger ? Jusqu'à quelle hauteur est-il possible de bâtir ? En France, tout cela est précisé dans des documents d'urbanisme.

Au ^{xxi}^e siècle, l'ancien Plan d'Occupation des Sols est devenu le Plan Local d'Urbanisme (PLU), parfois dit intercommunal (PLUi). Il y en a un par ville ou par intercommunalité (communauté de communes, métropole, etc.). Même les plus petites communes sont en train de se doter de ce document.

Les PLU d'un bassin de vie doivent être compatibles avec le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), qui fixe à plus large échelle spatiale et temporelle l'évolution souhaitée du territoire en matière urbanistique, économique, sociale ou environnementale.

D'autres documents donnent les directives d'aménagement en termes de transports (Plan de Déplacements Urbain), de « développement durable » (Plan d'Aménagement et de Développement Durable, intégré au PLU) ou d'habitat (Programme Local de l'Habitat). Ce dernier concerne la stratégie, tant sur le logement que sur l'hébergement, et planifie le nombre de logements et leur typologie en territorialisant les objectifs.

Dans ces documents sont consignées des « réserves foncières » pour prévoir des logements dans dix, vingt, trente ou cinquante ans, des normes de constructions permettant ou limitant la densification d'une zone, des législations autorisant les zones commerciales ou au contraire privilégiant la protection de la nature, ou du patrimoine. Ces plans peuvent prévoir des zones d'Aménagement Concerté (ZAC), espaces à l'intérieur desquels une collectivité publique décide d'intervenir. Ces ZAC peuvent être créées par la suite, mais doivent gager de leur conformité avec les documents d'urbanisme. La ZAC va préciser le programme et les directives d'un aménagement : proportions des



diverses fonctions (logement, bureau, commerce, équipement) ; hauteurs et occupations des sols ; proportion de logements sociaux, etc. Cet aménagement est ensuite confié à un ou plusieurs promoteurs et sociétés de construction. Il faudra alors produire un permis de construire pour chaque bâtiment, permis qui devra aussi être conforme à ces documents pour être accordé.

Ces différents documents sont issus d'un travail de mesure et d'information sur l'existant, et d'un effort de prévision et de planification pour le futur. Ce travail est mené par l'administration communale avec l'appui des services de l'État et d'agences privées sur des volets spécifiques (risques géologiques, écologie). Il est soumis à des règles de consultation par le biais d'enquêtes publiques.

Produire ces documents prend du temps et implique un grand nombre d'organismes. Par exemple à Toulouse, le 9 avril 2015, la Métropole toulousaine décide d'élaborer un Plan Local d'Urbanisme intercommunal - Habitat (PLUi-H). Il est approuvé le 11 avril 2019. Les acteurs de ce processus sont les trente-sept communes membres de la Métropole, l'État, la Chambre de commerce et d'Industrie, la Chambre des métiers et de l'artisanat, le Conseil Départemental, le Conseil Régional... mais aussi des professionnels de l'immobilier, des experts dans le domaine de l'environnement et de l'agriculture,

des acteurs de l'habitat. Enfin, il y a les habitants et habitantes qui ont participé à des réunions publiques entre le 9 avril 2015 et le 31 mai 2017 ou qui ont pris part à l'enquête publique.

Par un jugement du 30 mars 2021, le tribunal administratif de Toulouse annule le PLUi-H, puis cette décision est confirmée en appel. Une nouvelle mouture est soumise à l'enquête publique au printemps 2023, et c'est reparti pour un tour !



Chantier collectif

Christian Hornick

07.2014

Quelque part en France

La propriété d'usage, ou comment pérenniser des lieux autogérés

Quentin Denys et Ariela Epstein



*À la mémoire de Quentin Denys,
infatigable bâtisseur de lieux collectifs,
fin connaisseur des lois et des façons de les subvertir,
incomparable trouveur de solutions administratives,
parti le 15 août 2024.
All Cancers Are Bastards !*

De plus en plus de collectifs cherchent à acheter des lieux, à la fois pour y vivre ou pour y exercer une activité de façon pérenne. En France, depuis une dizaine d'années, ces collectifs se tournent vers des montages juridiques permettant de séparer la propriété de l'usage. La réalisation de ces projets soulève des questions en termes de droit, de rapport à l'argent et d'organisation collective. Rencontre avec Quentin, militant et consultant en stratégie spécialisé dans les biens communs fonciers.

Les collectifs dont il sera question ici séparent la propriété – détenue par une structure gérée collectivement et n'ayant pas d'autre but que de posséder le foncier – de l'usage – organisé par les personnes qui y vivent ou y travaillent, et disposant d'une totale autonomie sur la gestion des lieux. L'objectif : que les personnes ne soient pas propriétaires, mais habitantes ou usagères, suivant les règles que chaque collectif ou réseau aura choisi de mettre en place. Les systèmes de propriété d'usage constituent donc des moyens concrets pour mettre en place des pratiques politiques d'autonomie, de mutualisation des richesses et d'autogestion dans les sphères de l'habitat et/ou du travail. Surtout, ils ont pour ambition de sortir durablement les lieux concernés du marché de l'immobilier, pour tisser des réseaux de lieux collectifs sur lesquels la spéculation n'a plus de prise et dont la transmission ne passe plus par la revente.

Peux-tu expliquer ce que tu fais ?

J'accompagne des collectifs sur des questions de propriété collective, en particulier pour des projets qui tendent vers ce que j'appelle la propriété d'usage. C'est l'une des formes du vaste ensemble que désigne le terme « propriété collective ». Ces groupes veulent acheter des lieux ou transférer la propriété de lieux déjà existants à des structures juridiques construites de sorte qu'il

soit difficile de les revendre, avec l'objectif de les sortir du marché de manière durable. L'idée est que l'usage doit primer sur la spéculation et sur toutes les logiques liées au marché immobilier. J'ai commencé à accompagner des projets de manière un peu sauvage et peu structurée. Cela devient petit à petit une activité professionnelle qui me permet d'en vivre. L'un des intérêts de cette professionnalisation est qu'elle permet d'expérimenter des formes d'accompagnement plus exigeantes.

Je m'intéresse beaucoup au droit, mais je pense que la dimension juridique doit toujours arriver en bout de chaîne, elle doit être la traduction d'une intention. Les personnes qui me contactent le font généralement au départ pour ce qu'elles appellent des questions juridiques, comptables ou fiscales. Leurs interrogations sont précises : « on est en train d'acheter un lieu avec une SCI (société civile immobilière) et on se demande si c'est possible de mettre une association dedans pour gérer les communs ? » ou plus généralement « est-ce qu'on a le droit de faire ci ou ça ? » Mon premier geste, c'est de mettre ces aspects de côté en répondant qu'il existe toujours des solutions. Je suis un autodidacte du droit, mais mon travail aujourd'hui n'est pas d'écrire des statuts à la place des gens. Ce sont les membres des groupes eux-mêmes ou bien des avocats ou des notaires qui rédigent les actes. Les questions que je préfère poser sont plutôt « Quelle est l'histoire de votre groupe ? Quels sont les liens entre vous ? Quelles sont vos valeurs ou vos intentions politiques ? Quelles sont vos ressources financières et d'où viennent-elles ? Comment discutez-vous les inégalités économiques au sein de votre groupe ? ». Et à ce moment-là, face à des personnes qui « veulent acheter à plusieurs » ou qui « ont besoin d'un lieu pour leur collectif », j'explique ce que j'entends par « propriété collective » et par « propriété d'usage ».

La propriété collective n'est pas une garantie éthique en soi. Cela désigne simplement plusieurs personnes qui détiennent un titre de propriété ensemble. Une SCI familiale, c'est une propriété collective. Une SCPI (société civile de placement immobilier), dont le but est de réaliser des placements rentables dans la pierre, c'est aussi de la propriété collective. *A contrario*, la dimension éthique, c'est ce qui fonde la propriété d'usage, une forme de propriété collective qui place en son centre le droit d'usage, l'utilisation des lieux et qui va donc à l'encontre de la conception dominante de la propriété. C'est un concept qu'il faut encore préciser. Dans ce type de montage, on a donc d'un côté le ou les collectifs d'usagers et usagères et, de l'autre, la structure qui détient le ou les titres de propriété. Celle-ci limite les possibilités de revente par la présence en son sein de « tiers garants » qui vont s'y opposer si elle n'est pas nécessaire, ou si une perspective

de transmission est envisageable.

Pourquoi les collectifs commencent à s'intéresser à ce type de montage ?

En France, c'est une pratique assez récente et peu connue. Certains collectifs s'organisent pour l'encourager et structurer les groupes entre eux dans un but explicitement politique. Mais, dans la pratique, ce sont le plus souvent les expériences vécues qui mènent les groupes à chercher ce type d'options. Ce sont d'abord des collectifs qui se sont cassé les dents sur la question de la propriété – qu'elle soit individuelle ou collective –, qui parfois n'étaient pas hostiles à la propriété privée en soi, mais qui ont fait les frais de certaines formes dans leur existence. Des groupes ont connu des crises internes, souvent envenimées par des histoires d'argent, ce qui a contraint à la revente ou à l'abandon de lieux, parce que c'était devenu ingérable. Aujourd'hui, des personnes veulent vivre ou travailler ensemble à un endroit et se demandent comment ne pas se prendre les pieds dans le tapis. Ce sont donc d'abord des nécessités humaines et pratiques qui ont amené des personnes à s'y intéresser. Aujourd'hui, il y a un intérêt grandissant pour la question des communs fonciers, et la propriété d'usage a le vent en poupe. De plus en plus de personnes arrivent en connaissant déjà l'existence de cette notion.

Quels sont les différents montages juridiques qui se pratiquent ?

Actuellement, en France, le fonds de dotation et l'association 1901 sont à mon sens les deux meilleures formes qui permettent « d'acheter à plusieurs » sans passer par des sociétés. En choisissant ces formes, il n'y a pas d'actions ou de parts sociales en jeu, on sort de la logique capitaliste. C'est important, car la possession d'un bien par une société pose deux problèmes, au moins. D'abord, dans les représentations, les rapports aux lieux : chaque individu possède au moins une part du gâteau. Ça remet au centre le sentiment d'être propriétaire de quelque chose : c'est ta part, tu peux la récupérer, la revendre, la valoriser. Ensuite, parce qu'avoir une part sociale, historiquement, c'est aussi avoir une voix dans les prises de décision. Donc plus tu as de parts, plus tu as de pouvoir. Bien sûr, il y a des façons d'affaiblir ou de neutraliser ce mécanisme : la foncière Terre de liens, par exemple, a des actionnaires qui n'ont pas le droit de vote, et les formes coopératives permettent de décorrélérer le nombre de parts détenues du nombre de voix délibératives. Mais, malgré tout, les sociétés ont une histoire, des lois qui les régissent, et il est très difficile d'empêcher que les pratiques liées à la propriété privée ne reprennent le dessus, même en utilisant des formes d'actionnariat ou de sociétariat alternatives.

Différents collectifs s'attellent à développer la propriété d'usage, qui sera à terme, je l'espère, la forme la plus pérenne de propriété collective. Pour les lieux d'habitation, les collectifs les plus connus sont le Clip et la foncière Antidote. Ce sont des propositions de systèmes de propriété d'usage déjà existants et rejoignables, qui sont gouvernées par le réseau des lieux qui le composent et de leurs usagers et usagères.

Le Clip est la première structure en France à avoir diffusé la notion de propriété d'usage et expérimenté sa mise en pratique. C'est une association qui a pour but de créer un « archipel de lieux en propriété d'usage » avec la volonté que les lieux soient transférés à un autre collectif si les premiers habitants et habitantes s'en vont. Cela permet qu'il y ait de la circulation, de la transmission, des échanges entre collectifs, sur un réseau de lieux devenus pérennes, car ils ne seront probablement pas revendus, étant donné que personne n'y a intérêt. Sur son site, le Clip se présente comme « une association fédérant différents projets immobiliers collectifs d'habitation ou d'activité. Ces projets ont en commun d'essayer de se détacher de la dépendance à l'argent et au travail. La propriété d'usage fait partie des moyens d'y arriver. Concrètement, elle consiste à attribuer à un collectif de large étendue (le Clip) un droit de veto sur la revente d'un lieu qu'on peut alors considérer comme sorti du marché. Les personnes occupant le lieu restent libres d'en organiser les usages¹. » Le Clip s'inspire du *Mietshäuser Syndikat* (qu'on peut traduire par « mafia des locataires »), le plus gros réseau de lieux en propriété d'usage en Allemagne, principalement constitué d'immeubles locatifs en ville gérés par leurs locataires. Ces locataires s'auto-organisent et sont leurs propres propriétaires. Une fois que toutes les dettes sont soldées, ils et elles continuent à payer un loyer pour entretenir les lieux et pour en financer d'autres, pas pour enrichir un propriétaire.

La trajectoire d'Antidote est un peu plus étonnante...

La foncière Antidote est un fonds de dotation créé par l'association Les Passagères de l'Usage. Un fonds de dotation est « une personne morale à but non lucratif » telle que décrite dans la loi du 4 août 2008, dite de « modernisation économique ». Ces fonds ont pour objet la capitalisation et/ou la gestion des biens de toute nature,

¹ Définition du CLIP sur leur site : <http://clip.ouvaton.org/quest-ce-que-le-clip/>

notamment immobiliers, dans le but de réaliser des missions d'intérêt général². Ce qui est effectivement étonnant, c'est qu'il s'agit au départ d'une structure libérale, créée par Christine Lagarde durant la présidence de Nicolas Sarkozy : l'idée était initialement de promouvoir le mécénat, c'est-à-dire de favoriser des actions d'intérêt général par la défiscalisation des dons, donations ou legs des particuliers comme des entreprises. Concrètement, ça veut dire que la personne qui fait un don récupère 60 à 66 % de sa somme, qui est déduite de ses impôts, ce qui permet donc d'augmenter significativement la quantité et l'ampleur des dons. Des militantes et militants s'en sont emparés pour financer certains de leurs projets lorsqu'ils sont d'intérêt général, et donc éligibles à ce régime fiscal préférentiel. Une définition large de l'intérêt général est « ce qui est pour le bien public » ou, selon le compte rendu du Conseil d'État de 1999, ce qui relève de « la capacité des individus à transcender leurs appartenances et leurs intérêts pour exercer la suprême liberté de former ensemble une société politique ».

Pour l'administration fiscale, cette définition est restrictive. Une structure peut être dite d'intérêt général et bénéficier à ce titre du régime fiscal du mécénat si elle œuvre pour un cercle non restreint de personnes et qu'elle a une gestion désintéressée, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de redistribution des bénéfices. Elle doit aussi agir pour des causes définies (sociales, culturelles ou éducatives par exemple) et les fonds ainsi récoltés ne doivent pas financer ses activités lucratives si elle en a. Les fonds de dotation comme la foncière Antidote se réapproprient ce mécanisme parce que c'est un outil pour faire des campagnes de levées de fonds (dans un cadre public plus large que le cercle familial ou proche), et donc pour financer l'achat ou l'entretien des lieux qui ont une mission qui correspond à ces critères³.

Il y a quelques autres exemples de fonds de dotation qui ne sont pas centrés sur l'habitat ou l'autogestion, des systèmes de propriété d'usage qui sont plus thématiques.

2 Burtin Zortea Julia et Battaglia Marie-Noëlle, « Matière à vies collectives. Voyage à Muche : conditions, usages et enjeux d'une expérience d'ancrage », *Panthère Première*, n° 2, printemps 2018. En ligne : <https://pantherepremiere.org/texte/matiere-a-vies-collectives/>

3 Site de la foncière Antidote : <https://lafonciereantidote.org/>. Il y est précisé : « l'Association Les Passagères de l'Usage a pour vocation de créer une forme de patrimoine commun inaliénable. Pour ce faire, elle peut acquérir du foncier grâce à un outil appelé "fonds de dotation" et devient ainsi propriétaire de lieux au sens légal et juridique. Un ensemble de garde-fous limite ses possibilités de revendre les lieux : statuts, orientation d'intérêt général et organisation collective... Une façon de neutraliser la valeur marchande du foncier. En d'autres termes, les usager.es ont le droit d'usage entre leurs mains, tandis que l'Association neutralise l'abus. Le lien entre les deux parties est contractualisé sur une très longue durée. En particulier, à travers le bail emphytéotique qui transfère aux locataires tous les droits d'un propriétaire sauf celui de vendre, sur une durée pouvant aller jusqu'à 99 ans. »

La foncière Élémentaire par exemple est un fonds de dotation qui a été créé par des paysans et paysannes et « leurs complices », dans le Lot, pour pérenniser une ferme et à terme plusieurs fermes. Il y a aussi Cinéma Revival, un fonds de dotation créé pour sauver le cinéma La Clef, à Paris, mais qui a vocation à permettre le rachat d'autres cinémas ou lieux de création cinématographique ailleurs.

Il y a donc aussi l'autre type de montage dont tu parlais, sous la forme d'associations régies par la loi de 1901...

Oui, ce type de montage est plus accessible, notamment pour les collectifs qui fonctionnent à petite échelle. Le recours à ce montage n'est pas courant, car si on lit de manière superficielle la loi, on trouve un article qui dit que les associations n'ont pas vocation à acquérir des biens immobiliers. Mais c'est possible dans certains cas : s'il s'agit du « local destiné à l'administration de l'association et à la réunion de ses membres » ou si les immeubles sont « strictement nécessaires à l'accomplissement du but qu'elle se propose⁴. »

On peut alors créer une association qui ait une vocation foncière, de gestion locative ou autre, si c'est l'objet inscrit dans ses statuts. C'est de plus en plus courant. On peut mentionner deux types de projets collectifs d'habitation, qui ont recours aux associations pour des raisons différentes (il y en a d'autres). D'un côté, il y a les bandes de potes qui désirent habiter ensemble, mais qui ne souhaitent pas que le bien reparte facilement sur le marché ou qui veulent éviter de s'embrouiller pour des questions d'argent. De l'autre, il y a les structures qui portent une activité ouverte sur l'extérieur, comme des logements sociaux autogérés.

Dans les associations type « bande de potes », le modèle économique est fondé sur la mise en commun des moyens des personnes qui habitent et de leurs proches. Pour l'acquisition du lieu, mais aussi pour son entretien, son amélioration, les personnes mettent en place des systèmes de cotisations, des caisses communes, des apports avec ou sans droit de reprise. Personne n'étant propriétaire ni actionnaire, si quelqu'un décide de partir, il ou elle ne peut récupérer que son apport de départ, qui n'aura pas pris de valeur même si le bien a été rénové entre-temps. Par ailleurs, au moment du montage financier, les membres du collectif décident et contractualisent les modalités de reprise des apports, autrement dit de leur remboursement. Le plus souvent, ces contrats précisent que l'argent sera rendu petit à petit, sur du

⁴ Article 6 de la loi du 1^{er} juillet 1901

moyen ou du long terme. Ainsi, en cas de départ, l'ensemble du lieu n'est pas en péril, il suffit de trouver d'autres personnes en capacité de rembourser petit à petit l'apport de celles qui partent ou les prêts contractés s'il y en a.

Dans l'autre catégorie d'associations, qui créent du logement accessible et autogéré, la location n'est pas seulement un moyen de financement, c'est aussi le statut donné aux personnes qui résident là qui est différent. L'assemblée peut être composée d'habitants et d'habitantes à la condition que des personnes extérieures assument avec elles la fonction de bailleur, sans quoi on crée une situation de conflit d'intérêts. L'équilibre avec les tiers est important pour faire face à des questions comme « que se passera-t-il si on ne veut plus vivre ensemble, mais que chacun ou chacune a le droit de rester ? ». Il faut réfléchir à ça pour prévenir les conflits et que les enjeux de rapport de pouvoir soient clairs. Je pense à deux associations, dans le Tarn-et-Garonne et dans les Cévennes, qui ont vocation à louer des logements à l'année. Leur raison d'être, et aussi leur plus grande difficulté, c'est d'assumer la fonction de bailleur, qui est cruciale : comment on choisit les locataires ? Comment on gère les conflits de voisinage entre les locataires ? Comment on entretient les parties communes ? Qui se charge d'encaisser les loyers, de les demander s'il le faut ? Qui gère la relation entre les propriétaires et la CAF ? Tout ça, c'est du travail de gestion locative. C'est une fonction qui, pour partie, peut se professionnaliser : on peut embaucher quelqu'un pour gérer quelques tâches de gestion. Mais selon moi, ce qu'on ne doit pas professionnaliser, ce sont les décisions importantes, notamment sur les grands travaux et les critères d'attribution des logements. Il faut alors trouver des personnes qui prennent sur leur temps libre pour mettre les doigts dans des questions qui sont hypersensibles.

Qui compose les différents collectifs qui s'adressent à toi ?

C'est très varié, mais c'est rare de rencontrer des collectifs s'intéressant à la propriété d'usage qui ne soient pas composés, et parfois majoritairement, de personnes privilégiées. C'est une bataille contre la propriété menée par des groupes composés de personnes qui y ont ou qui pourraient y avoir accès. Les acquisitions sont presque tout le temps financées par des personnes qui ont hérité. Cela vient du fait que ça demande de l'argent évidemment, sauf dans le cas de lieux déjà achetés qui, pour des raisons diverses, cherchent à être collectivisés. Parfois, il y a des collectes de dons, quand on peut les défiscaliser. Mais la plupart du temps, ce qui permet d'acheter un lieu au final, ce sont de gros apports, ou de gros prêts privés, faits par les personnes qui en ont les moyens, ou des emprunts bancaires qui sont possibles parce qu'il y a des individus qui peuvent apporter les garanties

suffisantes. Ce n'est pas inintéressant, dans le sens où c'est une forme de réaffectation de l'héritage qui permet l'apparition de ces lieux-là ; mais en même temps, un des moyens d'action de cette lutte contre la propriété, ce sont les moyens des propriétaires et des héritières et héritiers.

Parler d'argent, c'est forcément parler d'inégalités : comment ça intervient dans ces projets d'achat et quelles pistes as-tu pour dépasser ce problème ?

Pour les groupes affinitaires, l'argent vient des personnes elles-mêmes et de leurs proches. Les montages sont souvent basés sur des apports, avec ou sans droit de reprise, qui sont faits par des membres de l'association, parfois des prêts sans intérêt ou avec un petit taux. Ils et elles ne mettent pas toutes la même somme. Pour un projet où dix personnes mettent l'équivalent de 10 % de la valeur totale de leur patrimoine pour acheter un lieu qui vaut 100 000 euros, il est peu probable qu'il y ait des différends. Par contre, pour un projet où les apports sont importants et concentrés sur un petit nombre de personnes, ce n'est pas simple. Si l'une d'elles veut partir au bout d'un certain temps, et même si le contrat entre les membres prévoyait qu'elle ne récupérerait pas, ou très lentement, son apport de départ, ça peut froter, surtout si on parle de relations où on a un vécu commun, où on a été voisins, où la charge affective et amicale est forte. Ça crée des situations qui sont vraiment complexes, même si les enjeux sont plus limités que dans les sociétés capitalistiques où l'on peut négocier à la hausse sa mise de départ.

Pour essayer d'éviter ça, on peut par exemple faire un petit exercice avant l'acquisition, où chacun et chacune calcule son « taux d'engagement », c'est-à-dire la quantité d'argent qu'elles vont donner ou prêter au projet par rapport à la quantité d'argent qu'ils ou elles pourraient avoir dans leur vie, en fonction de leurs éventuels héritages ou de leur niveau de vie, des métiers auxquels elles peuvent prétendre, etc. Cela questionne le plan de financement initial qui est souvent complètement retravaillé ensuite. On n'a pas assez de recul pour savoir comment les collectifs arrivent à entretenir, à faire vivre et à faire évoluer les dynamiques de leur lieu. Il y a quelques exemples d'organisations qui existent depuis longtemps, mais l'un des points communs qu'ont ces organisations, c'est d'avoir beaucoup d'argent. Parce que ça coûte cher d'entretenir un lieu, ça coûte cher d'être propriétaire.

En ce qui concerne les pistes pour démocratiser ce type de système, il me semble que se pose d'abord la question d'une démarche proactive pour rencontrer des personnes qui ne disposent pas de capitaux. Une des volontés de la foncière Antidote,

c'est de constituer un fonds de solidarité qui permettrait à des collectifs qui n'ont pas d'argent d'acquérir des lieux. Ne pas avoir d'argent, ça peut vouloir dire plein de choses différentes, mais en tout cas il y a un enjeu à chercher des fonds, puisque c'est la plus grande difficulté. Il faut s'autoriser à présenter son projet, à le « vendre » d'une certaine manière, ce qui peut sembler très étrange. Mais je pense qu'en étant accompagné, et c'est ce que permettent les organisations de ce type, il est possible de se lancer dans une levée de fonds alors qu'on ne pensait pas vouloir ou pouvoir le faire.

Il faut partir des situations concrètes. Quand il s'agit d'acheter un bâtiment, aussi petit soit-il, en banlieue parisienne, c'est tout de suite plusieurs centaines de milliers d'euros, on s'approche vite du million. Et ce n'est pas là qu'on trouve les personnes qui ont le plus d'argent ou qui ont accès à des personnes qui ont de l'argent. L'objectif, ce ne serait pas tant d'acheter « à la place » des groupes qui n'ont pas d'argent, mais de constituer, par différents moyens, des caisses solidaires, destinées aux projets qui en ont besoin. Ce peut être des campagnes de levées de fonds générales ou des personnes fortunées qui donnent en faisant confiance à l'organisation collective pour que ça aille là où il faut que ça aille. On peut imaginer plein de choses, mais je pense que c'est important de ne jamais déposséder les groupes de leur réflexion et de leur capacité d'agir par rapport à ça. Et pour l'instant, il n'y a pas d'organisation montée par des collectifs autogestionnaires qui font des collectes générales pour acheter des lieux. C'est un des objectifs de la foncière Antidote, qui n'a pas encore été réalisé, mais qui devrait être tenté d'ici fin 2024 si tout va bien.

Je ne connais pas de projet en propriété d'usage dans une grande ville française aujourd'hui, où le foncier est très cher. Mais ce que montrent les exemples comme le *Mietshäuser Syndicat*, en Allemagne, et *Habitat*, en Autriche, c'est qu'en récoltant des prêts privés, en faisant de la pédagogie auprès des banques, on peut parfois réussir à lever les sommes dont on a besoin. Ces deux réseaux montent aujourd'hui des projets où il faut des millions voire des dizaines de millions d'euros et où les membres du groupe qui achète sont parfois presque toutes des personnes qui n'ont pas d'héritage. Il y a rarement des dons, ce sont des prêts, mais ils et elles ont réussi à convaincre des prêteurs privés et des fondations. En faisant un budget sur plusieurs dizaines d'années, en payant des loyers légèrement au-dessous du marché, mais qui, surtout, ne vont jamais monter, donc qui seront à terme très largement en dessous du prix du marché, on peut y arriver. Si demain un groupe me dit « on veut habiter à quarante dans le centre-ville de Paris, coûte que coûte, et on n'a pas d'argent », je les accompagnerai. Je ne dis

pas qu'on va y arriver, mais on n'a pas encore essayé.

Une chose qui est claire, c'est qu'on n'est pas obligé de savoir comment on va rembourser des prêts pour acheter un lieu. On peut aussi acheter un lieu et se dire que si dans cinq ans on n'a toujours pas de solution pour rembourser les prêts on le revendra, on aura gagné cinq ans, c'est toujours ça de pris. Parfois la conjonction de l'énergie collective et d'une opportunité de lieu fait qu'il faut aller vite, et accepter que la pérennité du lieu ne soit pas acquise d'emblée.

Quels sont les obstacles que les collectifs qui souhaitent créer des propriétés d'usage peuvent rencontrer sur leur chemin ?

Parce que les montages juridiques utilisés sont encore trop peu répandus, les obstacles sont nombreux, et présents à toutes les étapes. Beaucoup de notaires disent facilement qu'on ne peut pas acheter avec une association et ignorent encore aujourd'hui l'existence des fonds de dotation. Les banques rechignent parfois à ouvrir des comptes et à octroyer des prêts. Parfois les obstacles viennent d'endroits inattendus.

Dans le cas du cinéma La Clef à Paris, il y a eu la tentative de rachat du cinéma par le groupe SOS, qui est le plus gros groupement associatif de France (plus d'un milliard d'euros de chiffre d'affaires), dirigé par Jean-Marc Borello. Il s'agit d'une association qui fait du business social de manière très cavalière, qui dit : « Nous n'avons pas d'actionnaires, nous travaillons pour l'intérêt général ». Ils sont allés voir les occupantes et occupants du cinéma, qui empêchaient sa fermeture, en disant : « On rachète et on vous garde dedans ». Évidemment, leur volonté ce n'était certainement pas de garder les personnes dedans tel quel, c'était de récupérer leur projet, leur image. Comme aucun mécanisme n'existe pour l'empêcher, je pense qu'à long terme le bâtiment aurait été revendu à un promoteur qui aurait simplement rasé le cinéma et qui aurait construit je ne sais quelle résidence de luxe ou complexe commercial à la place. En tout cas, sur le marché de l'immobilier en ville, le groupe SOS est clairement le seul acteur associatif qui a les moyens d'acquérir massivement du foncier et qui ne se prive pas de le faire, puisqu'une partie de son modèle économique repose là-dessus. C'est un exemple d'ennemi qui se présente comme un ami. Une attitude amicale, à l'inverse, aurait été de soutenir le projet de rachat porté par les occupantes et les occupants en donnant au fonds de dotation Cinéma Revival. En tout cas dans cette histoire, David a gagné le premier round contre Goliath puisque la ténacité des militantes et militants a contraint le groupe SOS à retirer son offre. Cinéma Revival a réussi à se porter acquéreur, en faisant au passage considérablement

chuter le prix du lieu ; reste à trouver les sous.

À la campagne, il y a d'autres types de contraintes. Par exemple, la SAFER, une entreprise à vocation de service public qui intervient souvent dans les ventes de foncier agricole, a aujourd'hui un fonctionnement qui n'aide pas les installations associatives. La SAFER accepte qu'un collectif qui souhaite travailler des terres les achète à travers un fonds de dotation ou une association, mais par contre il faut que ce soit pour y installer une structure agricole classique. Si l'on se plie à cette exigence, le système de propriété d'usage n'est pas « complet » dans le sens où il est impossible d'avoir une structure « acapitalistique », à la fois du côté de la structure qui détient la propriété et de celle qui en a l'usage. Une association à vocation agricole, même si ses membres sont de jeunes agriculteurs en cours d'installation, sera classée par la SAFER derrière un projet d'agrandissement porté par une ferme existante. Ça nous bloque énormément : de nombreux lieux collectifs ruraux qui tiennent à la forme associative sont obligés de « s'habiller » en société ou en GAEC⁵ pour pouvoir être crédibles auprès de la SAFER. Ça travestit leur intention de départ. La mission de la SAFER est pourtant d'aider, par l'attribution de terres, les personnes qui s'installent avant celles qui s'agrandissent. Il y aurait tout un travail de pédagogie et un rapport de force à mettre en place pour que des collectifs puissent assumer d'acheter et d'exploiter des terres avec des formes collectives qui ne sont pas capitalistiques.

Selon toi, où en est ce mouvement aujourd'hui ? Je pense notamment aux collectifs qui ont participé aux rencontres *Habiter sans posséder*⁶ et à l'ouvrage du même nom, ça représente beaucoup de monde ? Est-ce que ça se développe parce que ce type de système a fait ses preuves ?

Les personnes qui travaillent ces questions sont des centaines. À l'échelle de ce qu'il faudrait faire bouger, c'est mince. Mais en même temps, les belles choses sont souvent minoritaires. La question du collectif de manière générale revient en force dans toutes les sphères de la société et avec elle la question de la propriété, qui n'a jamais été aussi présente. En tout cas, ça se développe énormément, je l'observe chaque jour à la quantité de sollicitations reçues.

Il n'est pas possible de parler de réussite tant qu'on n'a pas éprouvé les choses dans le temps. Pour l'instant, il n'y a presque que des choses très enthousiasmantes,

⁵ Groupement agricole d'exploitation en commun.

⁶ La foncière Antidote, *Habiter sans posséder*, Nancy, Les presses du Faubourg, 2021.

parce qu'on est au début. J'attends de voir ce que vont devenir les structures qui ont des vocations à fédérer : les fédérations, les confédérations, les réseaux. Que va devenir la foncière Antidote ? Comment va-t-elle grandir ? Comment va-t-elle changer ? Cinéma Revival, la Foncière élémentaire, le Clip... dans 5, 10 ou 15 ans, que vont devenir ces structures ? Qu'est-ce qui émergera de nouveau ? Une grande réussite serait que ces structures soient en lien les unes avec les autres, qu'elles échangent sur leurs pratiques, qu'elles se refilent des lieux si c'est plus pertinent, qu'il y ait des passerelles entre elles. Le plus gros échec qui pourrait advenir, ce serait que certaines structures se cassent la gueule et qu'il n'y en ait pas d'autres pour prendre la suite. Pour moi, ce qui fait que ça tient, c'est la capacité à se réinventer, à se transformer. Rien ne tient sur une forme identique dans le temps long.

Barrio cooperativo
Pablo Estramin
Jerónimo Díaz
10.12.2019
Montevideo



« Construire nos maisons n'est que le début »

Uruguay, des coopératives de logement
dans la lutte des classes

Américo Mariani



« S'il y a une chose que nous ne sommes pas et que nous ne voulons jamais être, c'est une simple lutte pour le logement. La lutte pour le logement est une lutte entièrement politique. Nous appartenons à une classe et, en tant que tels, nous sommes solidaires de l'ensemble des luttes de cette classe. »

Gustavo Gonzalez
ancien dirigeant de la fédération FUCVAM

L'Uruguay, pays d'Amérique latine où vivent un peu plus de trois millions de personnes, trace depuis plus de cinquante ans une voie originale pour le logement social associant autogestion, propriété collective et accès au foncier garanti par l'État. Elle repose sur un fonctionnement coopératif qui invite à concevoir l'accessibilité au logement autrement que comme une fabrique de la dépendance et une mise sous tutelle, comme le fait le logement social en France. La FUCVAM (*Federación Uruguaya de Cooperativa de Vivienda por Ayuda Mutua*), la plus importante fédération de coopératives de logement du pays, illustre bien cette optique alliant production de l'habitat et lutte sociale.

GENÈSE D'UN MODÈLE COOPÉRATIF

L'histoire des coopératives de logement ne commence pas dans la lutte, mais par la loi n° 13-728 de décembre 1968, qui régit le rôle de l'État dans la production de logements, affirme le principe du droit au logement digne pour toutes et tous, et proclame la nécessité pour l'État de garantir ce droit. C'est ce que précise l'article 1 : « Chaque famille, quelles que soient ses ressources économiques, doit avoir accès à un logement adéquat répondant aux normes minimales de logement

définies dans cette loi. Il appartient à l'État de créer les conditions qui permettent la réalisation effective de ce droit. »

C'est son chapitre X qui fixe la possibilité de s'organiser en coopérative de logement, exclut la spéculation, autorise l'autoconstruction et l'aide mutuelle et, surtout, la propriété collective (voir encart page 144). Cette dernière disposition est importante : les habitantes et habitants ont un droit d'usage, la propriété reste celle de la coopérative. Au fil des années, d'autres éléments prendront une importance particulière : l'obligation d'organisation en assemblée générale, l'existence d'une commission dédiée à « l'éducation, la culture et la promotion de l'esprit coopératif », et le financement par la loi d'une aide technique à la construction et à la gestion. Surtout, cette loi donne la possibilité, sous conditions de ressources, d'accéder à des prêts d'État. L'enveloppe budgétaire allouée à ces prêts est évaluée chaque année, et comme aucune modalité de financement pérenne n'y est adjointe, elle donne lieu à un rapport de force permanent entre l'État et le « mouvement social¹ ».

Petit retour en arrière sur le processus et le contexte de cette loi.

En 1968, l'Uruguay est, comme beaucoup de pays d'Amérique latine, en pleine ébullition. La révolution cubaine de 1959 et le vent de révolte internationale, associés à une crise économique qui n'en finit plus, provoquent un bouillonnement social incroyable. Action directe, guérilla urbaine, unité syndicale – les méthodes sont diverses, mais une transformation radicale de la société constitue un but largement partagé. Une partie de la bourgeoisie est en pleine fascisation, prête à abandonner le vernis démocratique face à la pression populaire. Le président Jorge Pacheco Areco personnalise alors l'autoritarisme et la brutalité du régime, qui basculera bientôt dans la dictature militaire². Comment une loi d'inspiration sociale-démocrate a-t-elle pu voir le jour dans un tel contexte ?

Le but premier de la loi est de débloquer des fonds pour les entreprises de construction, de stabiliser ce secteur économique fragilisé par la crise. Il y a certes là motif à de solides soutiens dans la bourgeoisie. Le pouvoir espère aussi qu'une loi « sociale » pourra apporter un peu d'huile dans les rouages d'une société au bord

1 La composition de ce mouvement social a évolué au fil du temps. Aujourd'hui c'est FUCVAM et les coopératives en devenir qui organisent la lutte.

2 En Uruguay, une phase d'autoritarisme démocratique culmine en avril 1972 avec la proclamation de « l'état de guerre » et des « opérations de police » menées par l'armée contre la « subversion », à l'aide des techniques contre-insurrectionnelles mises au point par la France. En juin 1973 commence une période de dictature bicéphale, avec un président élu qui dissout les chambres du parlement, pour être définitivement renversé par l'armée en 1976 – celle-ci gardera le pouvoir jusqu'en 1985. Durant cette période, l'essor des coopératives a été quasi gelé par la non-attribution de prêts et de terres.



Ouverture
du n°1 de
la revue
El Solidario
publiée par
la FUCVAM,
décembre
1984

Jerónimo
Díaz

comme une opération de légitimation du pouvoir autoritaire.

Une fois votée, la loi aurait pu rester lettre morte, confinée au stade expérimental⁵, ou réservée à quelque avant-garde. Mais des groupes de travailleurs et travailleuses s'en emparent, et la pratique coopérative ne va pas cesser de se développer jusqu'à aujourd'hui.

de l'explosion. À l'époque, il semble inimaginable que les ouvriers et les ouvrières se saisissent des possibilités offertes par la loi pour s'organiser. Les seuls à croire à cette hypothèse semblent être les promoteurs de la loi, en particulier Juan Pablo Terra, un architecte démocrate-chrétien inspiré par les idées d'*Économie et Humanisme*³. Celui-ci a une influence directe sur ce fameux chapitre X. Les idées d'entraide mutuelle, d'autogestion et de propriété collective sont aussi inspirées d'expériences observées dans d'autres lieux, allant des peuples originaires Quechua au mouvement des kibboutz, en passant par des expériences de coopératives suédoises⁴. La loi a aussi ses détracteurs dans le camp social : les communistes y voient à la fois une concurrence déloyale pour les ouvriers de la construction, ainsi qu'un risque d'auto-exploitation des travailleurs et des travailleuses, tandis que certains syndicalistes y voient l'expression d'un relatif réformisme. D'une manière générale, la méfiance entoure ce texte perçu

³ Fondé en 1941 par Louis-Joseph Lebre, ce groupe inscrit dans le catholicisme progressiste s'investit sur les questions de développement et de coopération, et prône une « économie humaine », organisée selon des principes de justice sociale. Il relève du « tiers-mondisme catholique ». On y retrouve l'influence d'Henri Desroche, sociologue français spécialiste du coopérativisme.

⁴ Gonzalez Gustavo, *Historia y lucha. De curas, anarquistas, comunistas, socialistas e independientes*, Montevideo, FUCVAM, 2021.

⁵ En amont de la loi, deux projets expérimentaux seront menés à bien : « Veinticinco de mayo » de vingt-huit logements à Florida et « Exodo de Artigas » de vingt-cinq logements à Fray Bentos.

« LA VRAIE DIFFÉRENCE, C'EST L'AUTOGESTION ET LA PROPRIÉTÉ COLLECTIVE⁶ »

C'est donc dans et par la pratique que cette loi devient un outil de lutte. Nous ne nous intéresserons ici qu'aux coopératives dites « par aide mutuelle⁷ » et à sa principale fédération, la FUCVAM. En 2019, cette fédération compte 18 288 logements regroupés dans 453 coopératives sur l'ensemble du territoire. 1 508 logements sont en cours de production dans le cadre de cinquante-deux coopératives. Enfin, 2 932 « familles » réunies dans 122 coopératives sont en voie d'obtenir les fonds nécessaires à la mise en construction. La possibilité de monter ces coopératives et de bénéficier du soutien de l'État est conditionnée par le niveau de ressources : ce sont des personnes des classes laborieuses qui sont principalement concernées. On parle de coopérative par « aide mutuelle », parce que chaque foyer apporte à la construction un certain nombre d'heures de travail – au moins vingt-et-une heures par semaine – et reçoit à la fin du chantier l'une des habitations construites par tirage au sort.

Après le vote de la loi en 1968 et la constitution des premières coopératives, celles-ci se fédèrent pour mutualiser leur savoir-faire, leurs outils, mais aussi leurs capacités de mobilisation. Les promesses de l'État ne se réalisent pas sans luttes : pour obtenir des prêts, pour en négocier les taux, mais aussi pour obtenir des terrains, il faut se battre. La FUCVAM⁸ est créée en 1970, après une période pendant laquelle la PIT-CNT, convention syndicale unifiée des travailleurs et travailleuses, revendique l'intégration de la fédération en son sein. Il y a eu, et il y a encore, des occupations de terres et des manifestations de masse pour pouvoir obtenir des terres, des prêts et des taux d'intérêt acceptables. De nombreux groupes se constituent, trouvent un terrain, se font accorder le prêt garanti par l'État, construisent leurs maisons en plus de leurs journées de travail. Tout cela peut prendre dix ans, implique des luttes, des casse-tête juridiques, des engueulades et pas mal d'inventivité.

Dans les années 1970, les groupes postulants se constituent souvent sur le lieu de travail. Les coopératives sont alors associées à des secteurs professionnels :

⁶ Sebastian Oliveira, membre d'une coopérative, « Habiter : coopérative, propriété collective et lutte des classes », émission Braserio, 24 septembre 2018. En ligne : <http://www.canalsud.net/spip.php?article3124>

⁷ Il faut ajouter que la même loi permet aussi la création d'autres coopératives de logements de propriétaires épargnants (possédant un petit capital). Ici nous nous intéressons principalement à une forme qui nous semble donner le plus de protagonisme aux classes populaires.

⁸ *Federacion Urugaya de Cooperativa de Vivienda por Ayuda Mutua*. Fédération uruguayenne de logement par aide mutuelle.

ouvriers du textile, de la métallurgie ou de la construction. Avec la disparition des grandes concentrations ouvrières dans la période plus récente, la plupart des coopératives se forment désormais sur une base territoriale : ce sont désormais des personnes d'un même quartier qui s'organisent ensemble.

L'histoire de ces luttes, impossible à résumer ici, comprend à la fois des avancées spécifiques pour telle ou telle coopérative (prêt, terrain, aménagements) et des victoires institutionnelles plus collectives, comme la création d'un portefeuille de terrains dans les municipalités, dès les années 1970 dans la capitale et plus tard pour le reste du pays. Mais c'est aussi un travail de fond d'autoformation et de montée en puissance technique pour assumer l'autogestion des constructions et de la vie quotidienne des coopératives. Si c'est la loi qui impose la propriété collective et l'assemblée des habitantes et habitants comme fondement de l'organisation de la coopérative, il y a un vrai travail de la FUCVAM en ce sens, par l'organisation de la formation continue. Ainsi, la fédération définit la coopérative dans ses supports

de formation comme « une association autonome de personnes qui se sont librement associées pour faire face à leurs nécessités et à leurs aspirations économiques, sociales et culturelles par le moyen d'une entreprise collective gérée démocratiquement. Elle n'est pas une forme parmi d'autres d'organisation, mais une manière différente de penser les relations entre les personnes. » Et d'ajouter : « Nous sommes usagers et non propriétaires ; nous pratiquons l'autogestion collective à travers la démocratie directe ; nous utilisons l'aide mutuelle pour : décider, construire, vivre. Tout est aide-mutuelle. »

En 1984, la tentative par la dictature militaire de transformer la propriété collective en propriété individuelle représente un événement charnière dans l'histoire de la fédération. Les militaires sont

La réglementation a évolué au fil du temps ; en voici les éléments les plus récents :

- La coopérative doit compter au minimum dix « foyers » (six en cas de rénovation) et au maximum cinquante.
- À partir de vingt logements, une salle dite d'usage commun, doit être construite, destinée au fonctionnement collectif, en particulier aux assemblées. Elle doit faire 35 m² pour vingt logements et plus 2 m² par logement supplémentaire (ainsi, une coopérative de cinquante logements devra bâtir une pièce de 95 m²).
- Les personnes doivent être majeures, résidant sur le territoire, et ne pas être propriétaires d'un logement.
- Le plafond de revenu annuel est de 40 Unités Réajustables¹ (UR) pour une personne et 96 UR pour un foyer de cinq. Cela concerne donc les 35 % de la population qui touchent les plus bas salaires.

¹ L'Unité Réajustable (www.ine.gub.uy/web/guest/unidad-reajustable) : Unité de mesure, sa valeur est ajustée de manière périodique en fonction de l'indice moyen des salaires en prenant en compte les variations des deux mois précédents. L'indice moyen des salaires a aussi été décidé en 1968 (comme la loi sur les coopératives), son calcul a été modifié plusieurs fois en respectant les mêmes critères.

persuadés que cette mesure flattera le supposé « égoïsme naturel » de la population et permettra d'en finir avec ce « communisme larvé » de la propriété collective. En une seule journée, 300 000 signatures sont collectées en vue d'un référendum pour la dérogation à la loi, démontrant l'attachement à la propriété collective des coopérativistes et l'ancrage des coopératives dans leurs quartiers. Elles sont souvent construites dans des zones peu urbanisées où les terrains sont moins chers, elles y apportent des services (centre de santé, commerces, locaux) et participent à la qualité de vie du quartier où elles se trouvent. Les militaires reculent, c'est une victoire du mouvement social contre la dictature, qui préfigure le retour à la démocratie – qui intervient un an plus tard.

Plusieurs facteurs expliquent cet attachement à la propriété collective. Pour les plus politisés, c'est l'assurance que les espaces restent acquis au prolétariat : individualisée, la propriété peut en effet être vendue et retourner à la concentration capitaliste. Mais il y a aussi un intérêt immédiat – celui de n'être pas seule face au prêt et aux difficultés de la vie. Ce sont des personnes avec peu de moyens qui entrent dans ces coopératives, le coût du logement reste élevé et les temps de remboursement sont longs. C'est la coopérative dans son ensemble qui assume le remboursement du prêt. Il y a quelque chose de l'ordre d'une puissance collective qui se construit dans ce processus.

- L'article 144 précise les contours de la propriété collective : « Les unités coopératives d'usagers attribuent aux sociétaires coopérateurs, le droit d'usage et de jouissance sur leur habitation. Droit concédé sans limitation de temps, qui peut être transmis aux héritiers ». Elle ne peut être ni vendue ni hypothéquée.
- « L'Assemblée générale est l'autorité supérieure de la Coopérative. Elle est formée par la totalité des coopérativistes » (art. 42 de la loi). L'article 148 indique que les organes de la coopérative sont : l'assemblée générale, le bureau (*consejo directivo*), la commission de contrôle des comptes et la commission d'animation culturelle et d'éducation (*comisión de fomento*). Cette dernière a en charge l'éducation, l'intégration et le soutien de l'esprit coopératif. À ces trois commissions s'est ajoutée dans la pratique la commission de suivi des travaux pendant la période de construction.
- Les Coopératives d'Aide Mutuelle sont tenues d'apporter 15 % du coût global et au moins 10 % en travail. Certaines dépenses (étude des sols, sécurisation du terrain, cabanes de chantier) sont à la charge des coopérateurs et coopératrices qui, en général, organisent des ventes solidaires pour parvenir à récolter les fonds nécessaires.
- Une fois obtenu le statut de coopérative, l'assemblée construit le projet avec un IAT (institut d'appui technique), entreprise accréditée pour accompagner les coopératives. Celui-ci est constitué au minimum d'assistants ou d'assistantes sociales, d'architectes et de comptables. 7 % du futur prêt sera alloué au paiement de l'institut.
- Une fois la construction terminée, les logements sont attribués par tirage au sort.

« ENTREtenir DES QUARTIERS PENDANT TANT D'ANNÉES DANS CETTE PERSPECTIVE, C'EST NOTRE PLUS GRANDE VICTOIRE »⁹

Mettre en avant l'état impeccable des logements construits dans les années 1970 est une grande fierté pour le mouvement coopérativiste. Souvent, la comparaison est faite avec des habitations bon marché fournies clés en main. On entend parfois la triste ritournelle de l'effort qui voudrait qu'on ne prenne pas soin de ce que l'on obtient trop facilement. Ce serait alors parce que les coopérativistes gagnent leur logement par la lutte et le travail qu'ils sont plus engagés dans leur entretien. Il me semble possible d'avancer une autre explication pour essayer de comprendre comment l'autogestion assure une prise en main et un entretien très différent des habitations. Il y a d'abord une continuité dans la gestion que n'offrent pas des organismes ou des propriétaires plus soucieux de leurs profits que du bien-être des habitantes et habitants. Ensuite, dès l'organisation des travaux, un puissant mécanisme d'apprentissage se met en route et profite, par la suite, à l'organisation collective. Très tôt dans l'histoire de la fédération, il y a une prise de conscience de l'importance d'apprendre collectivement l'autogestion.

Si les mouvements de l'économie sociale et chrétienne-démocrate ont eu une influence certaine sur le coopérativisme, les anarchistes, notamment ceux de la *Comunidad del sur*¹⁰, ont aussi apporté leur contribution, qui s'est inscrite fortement dans l'une des quatre commissions de base composant les coopératives : la commission d'éducation et de promotion culturelle (*comisión de fomento*). Cette empreinte des anarchistes se retrouve très clairement dans une série de rencontres organisées entre 1970 et 1974, durant lesquelles ces questions ont été frontalement abordées. En 1972, Osvaldo Escribano, anarchiste de la *Comunidad del sur*, explique devant les autorités de la direction nationale du logement :

« Une chose qui doit être très claire pour les autorités présentes, qui doivent décider des priorités du Plan logement, c'est que la CVAM¹¹ ne se contente pas d'ériger des murs et des toits pour s'abriter du froid, mais qu'elle construit surtout là

⁹ « *Mantener barrios durante tantos años con esta perspectiva es el mayor logro que hemos tenido* », Isabel Zerboni.

¹⁰ Groupe anarchiste constitué dans les années 1950 en « coopérative intégrale » : travail et vie quotidienne. Les membres y habitent et y travaillent (dans le maraîchage d'autosubsistance et l'imprimerie).

¹¹ *Cooperativa de Vivienda por Ayuda Mutua* (Coopérative de Logement par Aide Mutuelle).

où les besoins de chacun doivent être résolus en commun. Où nos murs et nos pièces auront la disposition que nous décidons avec nos conseillers techniques. Où nos enfants apprendront à vivre dans des groupes d'égaux avec d'autres enfants dans les crèches et les jardins d'enfants des coopératives, en sachant que le chemin de l'école n'est pas un bus rempli de personnes, mais une route qu'ils ont contribué à construire. Où nos espaces ouverts sont des lieux où les voisins se rencontrent et ne sont pas ces voisins inconnus de n'importe quel quartier ou des maisons construites par INVE¹² ou par des entrepreneurs privés, mais des voisins qui ont beaucoup de vie en commun et qui ont décidé ensemble de la distribution de ces espaces, où les femmes peuvent participer au même niveau que les hommes à toutes ces décisions¹³. »

De fait, l'existence d'une coopérative dans un quartier est un vrai apport à la qualité de vie de celui-ci. Les coopératives injectent de l'énergie et de la combativité dans les rapports avec les pouvoirs publics, de l'entraide et de la solidarité dans les rapports entre voisins et voisines. Notamment dans les premiers temps où elles réunissaient plusieurs centaines de foyers représentant une force de frappe importante, ayant permis d'obtenir des gains qualitatifs importants en matière de transports et d'équipements.

Il faut nuancer ce point, qui diffère dans le temps et l'espace en relation à l'environnement des coopératives. Dans les quartiers périphériques où se sont historiquement implantées les coopératives, l'environnement a changé aujourd'hui. Les inégalités ont fortement progressé en Uruguay et, comme ailleurs, la question de l'insécurité, réelle ou supposée, infuse dans le corps social. De ce fait, beaucoup de coopératives se sont fermées et entourées de grillage, à l'image d'autres types d'habitation. Des fractures sont apparues dans certains quartiers, où les coopératives peuvent apparaître comme « aisées », compte tenu de l'état de dénuement du voisinage. La relation de la coopérative à son quartier n'est plus la même. Vu depuis l'autre côté des grilles, l'implantation de coopératives prend parfois des allures de projets immobiliers « comme les autres ». Ce sont aussi des projets plus petits qui sont promus par les autorités, qui ont limité

¹² *Instituto Nacional de la Vivienda Económica* (Agence étatique en charge de la construction de logements sociaux à ce moment-là).

¹³ Cité par Gonzalez Gustavo, *Historia y lucha*, op. cit., p. 60.

à 50 le nombre de logements, amputant de fait la puissance collective des coopératives. Enfin, depuis une dizaine d'années, des coopératives s'installent dans la vieille ville de Montevideo, quartier central historiquement pauvre, mais soumis à des pressions foncières importantes. L'installation dans des espaces plus urbanisés pose de nouvelles questions. Aussi la FUCVAM doit-elle assimiler des enjeux nouveaux et adapter son fonctionnement. La volonté de fixer des classes populaires dans le quartier pour lutter contre la gentrification entraîne un changement dans le fonctionnement de la fédération, où l'attribution des terres ne se fait pas par choix, mais par ordre d'arrivée. Il faut mettre en place un traitement dérogatoire au fonctionnement habituel qui n'est pas simple et demande de l'attention. Le rapport au quartier aussi est différent. Si la présence des coopératives dans la vieille ville a constitué un élément déterminant dans la mise en place de structures de solidarité face à la crise du Covid (notamment à travers l'organisation de distribution de nourriture et de produits de première nécessité), certaines questions proprement urbaines ont fait irruption : où construire ? que construire ? avec quel impact sur la vie d'un quartier déjà existant ?

Enfin, en interne, les coopératives connaissent aussi des évolutions importantes. Pendant longtemps, les foyers ont été représentés par les « chefs de famille » au sein de l'assemblée – là comme ailleurs, le patriarcat induit violences et inégalités. Tandis que la question des violences et le féminisme sont devenus des enjeux centraux depuis quelques années, la fédération participe en tant que telle aux marches

*Mesa
intercooperativa
Juana de América*

Jerónimo Díaz
10.12.2017
Montevideo



féministes et aux campagnes contre les féminicides depuis 2016. La législation a également été modifiée pour protéger les femmes en cas de séparation, et le droit d'usage est systématiquement attribué aux deux parents d'une famille. Il existe ainsi des mécanismes au sein des coopératives pour lutter contre les violences et, au sein de la fédération, une commission permanente pour l'égalité de genre travaille ces questions.

Il n'est pas question ici de magnifier ces initiatives qui, comme toujours, sont traversées de contradictions et connaissent de nombreuses limites. La propriété n'est pas remise en cause dans son fondement, et c'est bien l'État qui décide *in fine* du montant des prêts, de l'allocation du foncier et des grandes lignes des projets. Cette équation limite considérablement les possibilités d'invention, tant dans les principes constructifs que dans la vie quotidienne. Par exemple, les modalités de construction ne peuvent pas déroger à certains principes (il n'est pas possible de construire des logements en terre par exemple), et la répartition des espaces fixée par les normes ne peut être modifiée. S'il s'agit de protéger la qualité des logements, c'est une vraie limite à la création collective de nouvelles manières d'habiter. Reste que cette dynamique coopérative, par son attachement à l'autogestion et à la propriété collective, et son fort ancrage de classe, constitue une critique puissante et concrète des politiques de logement social. En faisant confiance aux habitantes et habitants, en plaçant entre leurs mains la conception et la gestion des habitations, c'est une réalité sociale complètement différente qui a été construite. La production sociale de l'habitat donne la possibilité aux personnes de se mobiliser en tant que véritables sujets politiques, là où elles vivent.

Le squat, une résistance à la propriété privée

zz et Lou Casals

*Banderoles sur le squat
« le clandé ». Le lieu
fait alors face à une
possible expulsion qui
n'interviendra finalement
que 6 ans plus tard.*

Nicolas Stern
2000
Quartier des chalets
Toulouse



Occuper illégalement un lieu pour y vivre ou pour s'y organiser fait partie de la panoplie des luttes et des résistances urbaines. Cette pratique, diverse par les personnes qui la mettent en œuvre et par les réalités qu'elle recouvre, fait l'objet de répressions multiples et de récupérations citoyennes. Entretien avec zz, observateur de la galaxie squat depuis les années 2000. Il participe depuis la France à Squat!net, un site international qui sert de caisse de résonance en différentes langues à des expériences de lutte et d'occupation.

Est-ce que tu peux présenter le site et le projet ?

Depuis 1997, Squat!net est un site internet international avec des entrées en plusieurs langues, dont le français. Créé par et pour des squatters au milieu des années 1990, dans une période de forte répression anti-squat en Allemagne, le site proposait au départ toutes sortes d'informations publiques à propos des activités et luttes de squats à travers le monde, initialement en anglais et en allemand. L'idée était de proposer des outils de communication aux squats, et de renforcer les liens intersquats, notamment à un niveau international. Dès 1999, des pages ont été ouvertes en d'autres langues. La présentation du site a été mise à jour en 2011¹.

Avec le temps, les thématiques se sont diversifiées : au départ centré sur les mouvances squat, le site propose aujourd'hui des infos sur toutes formes de luttes autonomes concernant le logement et la propriété privée. On y trouve toujours des articles sur les squats, qui reste le sujet principal du site, mais aussi sur des luttes de locataires, des occupations de terrains, des ZAD, des mobilisations de personnes à la rue, avec ou sans papiers, ainsi que sur les politiques d'urbanisme et la gentrification.

On a toujours eu une approche et des perspectives anarchistes dans notre manière d'écrire, de relayer et de diffuser l'info. C'est un prérequis pour participer à Squat!net : on se méfie de tout ce qui provient des institutions, qu'elles soient étatiques, municipales ou privées. Je le signale au passage, car ce n'est pas tellement

¹ Les plus curieux et curieuses peuvent aller voir l'ancienne version du site sur <https://old.squat.net/fr/index.html>

anodin et ça a marqué notre histoire par rapport au mouvement squat en France en tout cas : on adopte une position critique vis-à-vis de la mouvance des squats d'artistes, qui la plupart du temps négocient et discutent en bonne entente avec les autorités et les propriétaires (je ne vais pas rentrer dans les détails ici, pour celles et ceux que ça intéresse, il y a de nombreux articles à ce sujet sur <https://fr.squat.net/tag/artistes/>).

On trouve sur le site une quinzaine d'entrées linguistiques différentes. Concrètement, les pages les plus actives sont celles en français, en anglais et en néerlandais. Dans une moindre mesure, le site est également actif en allemand, en catalan, en espagnol, en italien et en portugais. Les autres langues avec des pages existantes sont en sommeil depuis quelques années (arabe, basque, grec, norvégien, polonais, russe et tchèque). Les archives sont consultables dans toutes les langues, avec des mots-clés par villes et thématiques. Pour autant, chaque langue n'est pas limitée à sa région supposée : on trouve par exemple en français et en anglais des articles concernant les cinq continents (trouvables également par mots-clés).

Les contributions proviennent de trois types de démarches : le plus souvent, nous relayons des infos trouvées par ailleurs, sur d'autres sites, que nous republions telles quelles, ou que nous traduisons. Parfois, nous relayons des infos qu'on nous fait parvenir par mail. Et d'autres fois, nous écrivons nos propres articles.

Je profite de toutes ces précisions pour lancer un appel à nous rejoindre ! Nous ne sommes pas nombreux et nombreuses à nous occuper du site, on a toujours besoin de nouvelles personnes pour alimenter le site en textes (quelle que soit la langue) et/ou pour faire la maintenance technique. Si ça vous tente, contactez-nous ! (fr@squat.net).

Avec environ vingt-cinq ans d'existence, le site constitue une archive incroyable des squats ! Est-ce que l'on peut parler de mouvement squat, au singulier ou au pluriel ? Est-ce que tu constates des transformations notables de la pratique ? De quel ordre, ou de quelle nature ?

Il est difficile de répondre clairement à ces questions. Depuis plus de vingt-cinq ans que je traîne dans les milieux squat anarchistes, bien que je participe à Squat!net et que ça me permette d'avoir une certaine vue d'ensemble, je trouve hasardeux de dresser un bilan, ou même d'avancer tel ou tel type d'évolution dans la pratique du squat, même en se contentant de parler du territoire français. Déjà, je suis forcément influencé par les lieux et milieux que je fréquente. Les situations d'une ville à l'autre peuvent être très différentes en termes de pratiques, et en termes de répression aussi !

Et puis de quoi parle-t-on exactement ? La pratique du squat est loin d'être limitée à un milieu particulier. Il y a des squats qui mêlent habitation et activités publiques, des squats uniquement d'habitation, d'autres proposant des activités, mais non ouvertes au public, certains proposent des espaces d'hébergement importants, tous ont des points communs (ne serait-ce que le fait d'occuper des bâtiments sans avoir demandé la permission aux propriétaires), et tous ont des points de divergence, ou en tout cas des différences d'approche, de composition, etc. Il est donc très difficile d'en faire un résumé « fidèle ». Et tant mieux, quelque part... C'est aussi le fait d'être plus ou moins incontrôlables, ou imprévisibles, difficiles à décrypter, qui fait notre force.

On peut donc parler au pluriel de mouvements squat, ou plutôt de « mouvances », ce terme signifiant que cette pratique est fluctuante, que son organisation n'est pas rigide, formelle, figée. En quelque sorte, ses forces sont ses faiblesses : ce côté fluctuant, éphémère, mais qui se renouvelle en permanence, colportant malgré tout des pratiques et des « valeurs ». Tout cela semble fragile, ce n'est pas soutenu par des structures formelles, il n'y a pas de parti, de syndicat, de chef, de sponsor, de mécène. Les groupes et individus ayant des pratiques de squat ont un objectif commun évident : celui de se loger. Mais ils peuvent avoir par ailleurs des motivations diverses, parfois contradictoires, parfois complémentaires.

Pour répondre un peu plus « subjectivement », je dirais que j'ai l'impression depuis quelques années qu'il y a de plus en plus de squats (y compris dans les mouvances politisées, « contestataires ») qui font le choix d'abandonner les lieux avant l'expulsion, évitant ainsi la venue des flics, mais permettant aussi aux pouvoirs publics de focaliser leurs opérations répressives sur d'autres squats, voire d'autres luttes. Je vais forcément paraître rabat-joie aux yeux de certains et certaines, mais je me



Le squat « Barbatruc »

Nicolas Stern
2003
Quartier Faourette
Toulouse

souviens qu'il y a quinze ou vingt ans, la « norme » dans la mouvance squat était de rester jusqu'à l'arrivée des flics ; on posait des barricades le soir avant de se coucher, on restait jusqu'au bout et ça coûtait plus de thunes et d'énergie au pouvoir pour se débarrasser de nous. Je ne cherche pas à idéaliser ni à fanfaronner, je ne dis pas qu'on était tout le temps à jeter des Molotov sur les flics – ce n'était presque jamais le cas –, mais il y avait un lien très clair entre le besoin vital de trouver un logement pas cher (gratuit, même), la recherche d'une vie collective différente, et la lutte contre la sacro-sainte propriété privée.

Bien entendu, je ne dis pas que maintenant, tout ce qui intéresse la mouvance c'est juste d'avoir son petit cocon avec ses petites soirées et ses cantines de soutien – et basta. Il y a toujours des squats avec une démarche offensive et anarchiste. Disons que je trouverais super qu'on retrouve un peu partout des dynamiques intersquats avec des perspectives de lutte, des manifs sauvages à chaque squat expulsé, etc.

Il y a une grande précarité dans le fait de squatter, et l'amoncellement des lois répressives et des dispositifs d'encadrement peut parfois amener à penser qu'il deviendra impossible de squatter à terme. Sans faire les Nostradamus, vous pensez quoi de cette question ?

C'est assez hasardeux de faire des prédictions... Je me souviens qu'à la fin des années 1990, des gens qui touchaient le RMI (l'ancêtre du RSA) me disaient : « Ah, mais toi tu ne pourras pas toucher le RMI, ça n'existera plus quand tu auras 25 ans ! » Et vu ma haine du travail, au sens d'exploitation salariée, j'aurais été bien embêté, parce que même si je m'étais habitué à vivre avec très peu d'argent, ça m'aurait saoulé de devoir bosser pour survivre (attention : je ne critique pas celles et ceux qui le font, surtout pas ! Je parle juste de mes propres choix de vie). Finalement, le RSA est toujours là, et même s'il est actuellement menacé par Macron dans ses modalités d'attribution, on peut imaginer qu'il va continuer d'exister encore un bon moment. Bref, il faut se méfier des certitudes alarmistes, d'autant plus quand ça concerne des décisions d'État qui ne sont pas vraiment de notre ressort.

Il y a effectivement des politiques répressives contre les squats en Europe et dans le monde en général. C'est la loi de la propriété privée (et d'État) qui veut ça, et c'est finalement assez logique dans un régime capitaliste. Le truc, c'est de ne pas se laisser faire, de vivre le squat à la fois comme une fin en soi (la nécessité de se loger) *et* comme un moyen de lutte et d'entraide (pour s'organiser et mettre en place des activités). Il y a des pays très « démocratiques » où la pratique est inexistante, ou secrète, ou l'est devenue à force de répression. Il y en a d'autres où le squat est absolument interdit et aucunement protégé par le « droit au logement »,

mais où les squats sont pourtant nombreux. Beaucoup de facteurs locaux entrent en jeu : la force de la culture contestataire, le type de gouvernement, la politique du logement, la violence mafieuse et son emprise sur l'immobilier, s'il y a plein de gens à la rue ou pas, s'il y a plein de bâtiments vides ou pas, etc.

Ce qui est certain, c'est que tant qu'on vivra dans une société fondée sur la propriété privée, tant qu'on vivra dans un monde où des gens possèdent plusieurs logements (parfois des dizaines) pendant que la plupart doivent payer un loyer pour se loger, tant qu'il y aura des bâtiments vides et des gens à la rue, il y aura des squats et/ou des occupations de terrains. C'est inéluctable – au fond, le seul moyen d'en finir avec les squats, c'est d'en finir avec la propriété privée. Alors squatter n'aura plus aucun sens. Mais malheureusement, je crains que ça ne soit pas demain la veille... La lutte squat et plus largement la lutte pour l'accès au logement ont donc encore de beaux jours devant elles.

On a l'impression qu'il y a des lois toujours plus répressives en Europe. Est-ce que vous arrivez à déceler des façons de faire, des similitudes entre les différentes législations répressives ?

Des offensives juridiques anti-squat ont eu lieu ces dernières années en France, mais les lois préexistantes étaient déjà très favorables aux propriétaires, donc concrètement, ça ne change pas grand-chose. Il est plus intéressant de se pencher sur les pratiques policières (ou disons préfectorales) qui diffèrent parfois pas mal selon les périodes ou les régions.

Pour ce qui est de l'Europe, il y a eu une énorme vague répressive anti-squat à Berlin au milieu des années 1990 (où de nombreux squats avaient ouvert suite à la chute du Mur). L'État a joué la division en brandissant la carte de la légalisation : en gros, soit on te légalise pour te faire payer un loyer, soit on t'expulse. Ça a divisé le mouvement, et seuls les lieux les plus déterminés n'ont rien lâché, mais la plupart d'entre eux ont finalement été expulsés. Depuis, il y a nettement moins de squats en Allemagne (beaucoup de « *Hausprojekte* » en sont issus, mais ne sont plus des squats à proprement parler). Avec un changement de législation, le même phénomène a eu lieu à Genève dans les années 2000, puis à Amsterdam dans les années 2010. La législation anti-squat s'est également sévèrement durcie en Angleterre, et plus récemment en Belgique et en Italie. Ces dernières années, plusieurs vagues d'expulsions ont eu lieu en Grèce. L'accentuation récente des politiques répressives anti-squat est indéniable, mais elle est à mettre en perspective avec les politiques globales du logement de tous les États du monde : pour habiter quelque part, il faut avoir un titre de

propriété et payer ses impôts, ou régler un loyer. Si tu te démerdes autrement, alors tu es dans l'illégalité, et il va falloir s'organiser pour se confronter ou échapper à la répression. C'est le jeu du squat, de l'occupation de terrain, de la construction de bidonvilles, de nombreuses formes de nomadisme, etc. Ces pratiques sont à soutenir, à développer, à vivre, car ce sont *de fait* des espaces de liberté et d'insoumission.

On voit aussi apparaître en France des mobilisations « citoyennes » associant fachos, voisins et proprios, s'activant pour accélérer les procédures, voire expulser. Est-ce que l'on voit ça dans d'autres pays ? Est-ce vraiment nouveau ? Est-ce en augmentation ?

Ce qui est en augmentation, par vagues, souvent pendant l'été, c'est la médiatisation de ce genre de « mobilisations » réactionnaires, celles-ci s'appuyant généralement sur des cas, très souvent fantasmés, d'occupations de domiciles, passant ainsi sous le coup de la loi de « violation de domicile ».

Leur discours, aussi stupide que bruyant, abondamment relayé par des tocards comme Pascal Praud, consiste à prétendre que les squatters mettent ainsi à la rue des petits propriétaires, les empêchant de rentrer chez eux. Ces situations sont ultra rares, l'évoquer est plus de l'ordre de la manipulation politique qu'autre chose. Quelques propriétaires ont utilisé cette méthode de manipulation pour faire expulser une de leurs propriétés qui se voyait occupée, faisant croire que c'était leur domicile alors que le bâtiment en question était en réalité vide depuis des mois, voire des années.

Avec le développement d'internet et des réseaux sociaux, j'imagine que la médiatisation de ce genre de cas est plus importante qu'il y a dix ou vingt ans, mais de là à en conclure que les cas de « squats de domiciles » sont plus fréquents... Ça me fait doucement rigoler, parce qu'à côté de ça, il y a *vraiment* des centaines de milliers de personnes qui sont en grosse galère de logement, jusqu'à dormir dans la rue.

Par ailleurs, on voit se mettre en place des modèles d'occupation négociés et encadrés par des législations. Une sorte d'occupation préventive qui agit plus en amont : urbanisme transitoire, associations portant des squats d'artistes, logements précaires. Est-ce que vous en voyez des effets ?

Oui, il y a clairement de plus en plus de « tiers-lieux » ! Ce nouveau mot à la mode désigne des lieux « cool » aux consonances « alternatives », mais dont l'existence ne représente absolument aucun danger pour le pouvoir. Au contraire, c'est même une aubaine pour les propriétaires ! Il s'agit de lieux prêtés et généralement loués

à des artistes ou d'autres « occupants » associatifs pour qu'ils y fassent des activités « sympas », contribuant parfois à la gentrification d'un quartier. Surtout, cela permet aux propriétaires, le plus souvent des institutions publiques ou de gros propriétaires privés, de protéger leurs bâtiments contre le squat. Les propriétaires gagnent un peu de thunes en laissant des artistes dociles dans leurs bâtiments avec une convention d'occupation, et d'autant plus de tranquillité d'esprit qu'ils sont assurés que ces « occupants » quitteront gentiment les lieux quand on le leur demandera. C'est bien plus rentable que de payer des vigiles pendant des mois, voire des années, pour empêcher qu'un lieu soit squatté ! Ces « tiers-lieux » sont donc encouragés par les pouvoirs publics. Le gouvernement Castex a d'ailleurs mis en place un budget total de 130 millions d'euros pour renforcer le développement et la structuration de ces « tiers-lieux ».

Depuis quelques années, ils pullulent sur Paris-banlieue et perpétuent les crapuleries créées par des « squats d'artistes » en France dans les années 1990 : un mélange d'opportunisme et de collaboration avec le pouvoir (qu'il s'agisse d'institutions publiques ou d'entreprises privées).

Face à ce phénomène, que l'on devrait continuer d'analyser pour mesurer son étendue et sa diversité, il me semble important de ne pas perdre de vue les inégalités d'accès au logement et l'injustice profonde que constitue la propriété privée. Si certains lieux réussissent à profiter du système pour échapper aux expulsions, tant mieux pour eux, mais là on voit bien que ça ne peut pas se faire à n'importe quel prix, sans se poser des questions d'éthique.

Sur Paris-banlieue ces dernières années, dans un certain nombre de squats qu'on pourrait qualifier d'« intermédiaires », mêlant la plupart du temps habitation, ateliers d'artistes et activités alternatives, ni complètement « artisteux » ni complètement politisés, on assiste à une sorte de renouvellement de la pratique du squat. Ces collectifs de squatters ouvrent des bâtiments par eux-mêmes, sans aucune autorisation ni négociation, mais dès qu'ils deviennent légalement expulsables, ils collaborent activement avec les propriétaires pour s'arranger sur une date lors de laquelle les occupants quittent les lieux docilement et « rendent les clés » aux propriétaires. Aussi absurde soit-elle, puisque les clés en question n'ont jamais été celles des propriétaires, cette expression est devenue courante, et bien réelle : quand ils abandonnent leur squat, pour éviter la venue des huissiers et de la police, les occupants déménagent leurs affaires et se rencardent avec les propriétaires pour leur « rendre » le bâtiment en bon état, avec une nouvelle serrure, de nouvelles clés, et l'assurance que d'autres squatters n'occupent pas les lieux. Pour les propriétaires, les huissiers et les flics, c'est top, ça fait moins de dépenses inutiles,

moins de démarches à faire, ça permet de se focaliser sur les squatters réfractaires, ceux qui ne partent pas d'eux-mêmes !

On a là affaire à une façon de squatter hybride entre la pratique « classique » du squat, ouvertement opposée à la propriété privée, et celle « collaborationniste » des artistes, clairement disposée à trouver des petits arrangements avec les propriétaires... On passe de pratiques de solidarité intersquat affirmées, où on se donne des coups de main pour ouvrir, pour résister à l'expulsion, où on se donne des adresses de lieux vides, notamment de lieux à réoccuper, etc., à des pratiques de collaboration entre squatters et propriétaires, où les squatters « sympas » donnent des garanties aux propriétaires alors que ces mêmes propriétaires font tout pour les dégager (avec recours aux flics, poursuites judiciaires, etc.). Ça donne l'impression de marcher sur la tête, mais c'est une question de « stratégie », paraît-il. Et de confort. Ces pratiques ne font pourtant que faciliter la tâche aux propriétaires, aux huissiers et aux flics : manifestement, n'est pas Sun Tzu qui veut...

Heureusement, il continue d'y avoir un nombre important de squats qui n'ont aucune intention de négocier ou de quitter les lieux en souriant à ceux qui veulent les expulser.



L'urbanisme transitoire : occuper pour mieux régner

Lou Casals

*« Place commune »,
urbanisme transitoire sur les
ruines de l'avenue de Lyon*

CRU, Toulouse.espacesensible.net

2023

Quartier Bonnefoy

Toulouse

« L'actif obsolète est notre gisement de valeur : nous transformons les bâtiments vacants pour créer de la valeur et répondre aux enjeux de la ville de demain. »

Novaxia¹

« Notre ambition est qu'il n'y ait plus de propriétaire ni de squats, que les logements (et le reste) ne soient plus entre les mains de propriétaires lointains, mais mis en commun en fonction des besoins de chacun-e. »

Des squatteuses anarchistes d'un peu partout et d'ailleurs²

Le terme d'urbanisme transitoire désigne des occupations contractuelles et temporaires de bâtiments ou d'espaces urbains. Si ce processus est fortement institutionnalisé, il repose aussi sur la mobilisation d'une mystique de la contestation et de la vie urbaine joyeuse et diverse, sociale et solidaire. Contrairement à différentes formes d'occupation qui viennent mettre en crise la propriété privée et sa valorisation par un rapport radical à la valeur d'usage, cette forme de gestion de la vacance constitue avant tout une sécurisation du mode de production capitaliste de l'urbain.

Le développement de l'urbanisme transitoire a été accompagné par une série de modifications législatives et réglementaires. Il comprend des initiatives très diverses où l'on retrouve tout autant des collectivités locales, des associations, des collectifs, que des grands groupes privés. Dans les cinq dernières années, de

¹ Fonds de dotation qui « promeut et soutient les acteurs qui capitalisent sur la vacance des lieux urbains pour créer de la valeur sociale pour tous » (source : www.novaxia-fonds-dotation.fr/ consulté en juin 2022). Capital social en 2021 : 537 480,30 €. Chiffre d'affaires en 2021 : 7 438 900,00 €.

² Charte des squatteuses anarchistes écrite quelque part au début du siècle en réaction à une charte publiée par des « squats artistiques parisiens » pour la légalisation. Voir *Détruire les villes avec poésie et subversion - Désurbanisme, fanzine de critique urbaine (2001-2006)*, Grenoble, Éditions Le monde à l'envers, 2014, p. 239.

nombreux « modes d'emploi » ont été édités par différents acteurs institutionnels, comme l'ANRU et la région Île-de-France, par des industriels du BTP comme Bouygues ou par des investisseurs comme Novaxia.

DIGÉRER UNE PRATIQUE CONTESTATAIRE

Les écrits des promoteurs de l'urbanisme transitoire permettent d'élaborer une généalogie du concept. Certains récits tentent de l'inscrire dans le prolongement des mouvements d'occupation ou de l'activisme dans l'espace public « pour des villes différentes », voire d'en faire une version édulcorée du « droit à la ville ». On trouve même parfois des références aux situationnistes. On pourrait en effet y voir une réalisation de cet urbanisme « fait pour plaire » qu'appelait de ses vœux Constant Nieuwenhuys en 1959 dans le troisième numéro de *L'Internationale Situationniste*. Constatant la tristesse de la ville industrielle, il proposait « d'y créer des situations, et des situations nouvelles » : « Nous comptons rompre les lois qui empêchent le développement d'activités efficaces dans la vie et dans la culture. Nous nous trouvons à l'aube d'une ère nouvelle, et nous essayons d'esquisser déjà l'image d'une vie plus heureuse et d'un urbanisme unitaire ; l'urbanisme fait pour plaire. »

Traduit dans un langage plus contemporain, et surtout débarrassé de sa charge contestataire, on retrouve une formulation très proche dans le texte de présentation d'une exposition parisienne organisée en 2016³ :

« Un urbanisme faiseur de lien au travers de trois dimensions : l'espace – du voisinage au grand territoire ; le temps – du quotidien au long terme ; et les personnes – de l'individu au commun. À la croisée de ces 3 dimensions, nous pensons que l'urbanisme transitoire est un outil de l'aménagement capable de créer du commun, en répondant à court terme à des besoins sociaux du territoire tout en préparant les transformations urbaines à venir⁴. »

Dans la même veine, de nombreux acteurs de l'urbanisme transitoire évoquent « l'urbanisme tactique » des activistes du « PARK(ing) Day » de San Francisco qui, dès 1995, tentent de reprendre, par l'action directe, un peu de place aux voitures dans la ville.

³ Exposition « Co-urbanisme – 15 fabriques collaboratives de la ville », Le Pavillon de l'Arsenal.

⁴ *L'Urbanisme transitoire : évaluer les impacts sociaux et sur le projet urbain*, Étude-Action publiée le 10 juillet 2019, p. 6. En ligne : www.ecoquartiers.logement.gouv.fr/assets/articles/documents/urbanisme-transitoire-evaluer-les-impacts-sociaux-et-sur-le-projet-urbain.pdf

Si, contrairement au récit servi par ses promoteurs, il existe une véritable rupture entre l'urbanisme transitoire et les pratiques activistes dans l'espace public ou les squats, il est néanmoins indéniable que quelque chose s'élabore effectivement au cœur de la contestation à partir du désir de pérennisation des occupations illégales. En Europe, des lieux « alternatifs » se constituent en réseau dès 1983 dans Trans Europe Halles ou un peu plus tard dans le cadre d'Artfactories (apparu en 2000) ; dans les deux cas, il s'agit d'échanger des expériences et des manières de faire, et de se rendre visibles auprès des institutions. Dans ce sillage, certains squats d'artistes ont été investis comme de véritables laboratoires de l'urbanisme transitoire. Elsa Vivant, sociologue et urbaniste, démontre que des procédures de contractualisation, d'abord mises en place de manière informelle, se sont progressivement institutionnalisées et que certains acteurs se sont professionnalisés dans l'occupation et la gestion de lieux vacants. Elle explique que les « lieux *off* » permettent de faciliter la gestion (gardiennage et entretien) des lieux vacants, et qu'autoriser des pratiques artistiques en particulier éloigne d'autres pratiques comme la vente de drogue et « concourt au changement d'image des quartiers. » Elle cite différents lieux parisiens existants depuis les années 1990 – Usine Éphémère, Curry Vavart, Chez Robert, 6B, Villa Mais d'Ici, la Briche, les Poussières, La Forge, La Miroiterie – où, par une série de bricolages localisés entre squatteurs, squatteuses et propriétaires, cette pratique a été progressivement réglementée.

Les promoteurs de l'urbanisme transitoire ont aujourd'hui beau jeu de faire comme s'il s'agissait de l'aboutissement naturel des pratiques d'appropriations de l'espace, alors qu'ils leur retirent toute portée subversive en les digérant : l'urbanisme transitoire est, en quelque sorte, le squat « fait pour plaire ». S'y déploie un mécanisme pernicieux de répression des lieux qui pouvaient prétendre faire pièce à l'uniformisation de la production capitaliste de l'espace, et qui se trouvent intégrés dans le mécanisme même de celle-ci. Le bar en palette servant de la bière artisanale aux cyclistes blancs est devenu un incontournable des métropoles. Dans ces espaces partagés, l'inventivité et la subversion subventionnée peuvent s'épanouir librement, en « bon père de famille ».

PERMETTRE LE TEMPORAIRE POUR DÉFENDRE LA PROPRIÉTÉ

Si l'on peut repérer une claire filiation avec des pratiques alternatives, il ne faut pas minimiser deux éléments cruciaux. D'abord, la transformation de l'économie de la planification et de la construction urbaine dans le cadre de la désindustrialisation et du néolibéralisme depuis les années 1980. Puis, plus récemment, l'inscription dans le droit de dispositions spécifiques facilitant et sécurisant l'urbanisme transitoire.

Cela permet de comprendre comment cette dynamique se retrouve à ce point intégrée dans la logique de valorisation du capital.

Depuis les années 1970, les mutations de l'appareil de production et du marché de l'immobilier ont d'abord contribué à délaisser certains espaces. Sur fond de désindustrialisation, l'idée de « friche » comme espace libre, en attente, s'est imposée dans le vocabulaire courant. Les poètes médiocres qui peuplent les bureaux d'urbanisme parlent de « jachère » pour rappeler que, si l'espace se repose, c'est pour mieux produire ensuite. La friche n'est pas un en dehors de la spéculation immobilière, mais bien un moment incontournable et indispensable à celle-ci. Incontournable, parce que la mutation de l'appareil productif, l'usure, les changements d'usages et la logique même de la propriété privée produisent de la vacance. Indispensable, parce que c'est en maintenant des espaces vides que la spéculation sur le stock existant peut se déployer et que des « gisements de profits » peuvent se reproduire.

Malgré tout, cette vacance reste un problème à gérer pour les pouvoirs publics. Des lieux vides peuvent dégrader l'image d'un quartier, en donnant l'impression qu'il est laissé à lui-même. Surtout, ces « friches » constituent autant de lieux appropriables par qui en a besoin et en trouve les moyens, que ce soit pour du logement ou des activités : pour des squatteurs et squatteuses plus ou moins politisées, des artistes sans le sou, des clochards, des SDF, des migrantes ou des voyageurs et voyageuses. Soit autant de populations qui n'ont pas accès à l'espace par l'intermédiaire du marché. Ainsi, ces problématiques s'inscrivent dans des agencements localisés : telle ou telle municipalité plutôt favorable, tel ou tel collectif disposé à faire des concessions (pour des raisons très diverses), voire des propriétaires arrangeants mettant à disposition l'espace. Tous ces tâtonnements, locaux et situés, s'inscrivent dans un cadre légal qui est allé en se perfectionnant.

La convention d'occupation précaire⁵ permet par exemple de « légaliser » une occupation sans avoir recours à un bail, et de louer en deçà des prix du marché. La convention n'est pas assortie des droits associés aux baux classiques. C'est essentiellement la jurisprudence qui précise le régime de cette convention qui doit être fondée sur un motif légitime de précarité pour le propriétaire lié à des travaux (projet de démolition, de reconstruction, réalisation de travaux d'aménagement) ou juridique (attente d'expropriation ou de délivrance d'un

⁵ Issue de la jurisprudence, c'est-à-dire de la pratique, elle est introduite dans le code du Commerce par la loi Pinel de juin 2014 par la modification de l'article L145-1.

permis de construire, succession ou procès). D'autres dérogations au droit ont été introduites : permis de construire précaires, baux commerciaux précaires, autorisations d'occupations temporaires, etc. Le décret du 28 décembre 2015 « modernisant le plan local d'urbanisme » a également introduit une série de facilités pour l'urbanisme transitoire.

Il est possible d'analyser ces « avancées » législatives et réglementaires sous trois aspects. Premièrement, ce sont des opportunités laissant plus de liberté dans les projets d'aménagement, une manière de maintenir une forme de « droit d'usage », et de donner de la marge sur le terrain pour des initiatives locales. Cela permet d'ouvrir des possibles sans condition de ressources, tout en offrant une certaine stabilité aux projets. Parfois, le conventionnement fait suite à une lutte et permet aux occupants et occupantes de poursuivre leurs activités.

Deuxièmement, il faut saisir que ces « dérogations » au droit ne sont que les exceptions qui viennent confirmer la règle. Si elles traduisent un véritable intérêt pour ces formes d'occupations et un effort certain du législateur pour encadrer (et donc sécuriser) ces pratiques, ces « souplesses » avec la règle obligent à un certain degré de formalisation – une personne physique ou morale doit pouvoir signer le contrat – et favorisent les positions dominantes, comme tous les accords de gré à gré. Sous ce rapport, l'urbanisme transitoire offre moins de libertés qu'il ne conduit à les



« Place commune »,
urbanisme transitoire sur les
ruines de l'avenue de Lyon

CRU, Toulouse.espacesensible.net
2023
Quartier Bonnefoy
Toulouse

encadrer, à les border – il interdit notamment que ces espaces en jachère puissent redevenir, même de manière éphémère, une propriété collective.

Troisièmement, cet assouplissement réglementaire a son revers. Car dans le même temps, les conditions d'intervention de la force publique en cas d'occupation ont été considérablement facilitées. L'article 38 de la loi DALO, votée en 2007, rend possible l'expulsion de squat sans délais ni jugement. Le chapitre III bis de la loi ELAN, votée en 2018, introduit la possibilité d'appliquer la qualification de violation de domicile et donc des peines plus importantes aux occupations⁶, disposition renforcée par la loi ASAP en 2020. Depuis lors, une quinzaine de propositions de loi ont été introduites pour durcir encore plus les textes. Finalement, la proposition de loi du député Kasbarian a été adoptée en juin 2023 par le Parlement, criminalisant le squat et facilitant les expulsions y compris pour les locataires en difficultés de paiement. Cette activité parlementaire s'explique aussi par les campagnes de presse diffamatoires qui se multiplient à l'encontre des squats. La séquence médiatique mettant en scène un propriétaire démuni, de méchants squatteurs et de gentils voisins maniant opportunément la barre de fer est devenue un classique de la presse quotidienne régionale. On voit également se développer un usage de la violence extralégale contre les occupations⁷.

C'est dans le cadre de ce durcissement répressif que les voies légales d'occupation doivent être analysées. L'équilibre entre répressions et légalisations varie significativement d'un territoire à l'autre. Si la région Île-de-France est en pointe sur l'urbanisme transitoire, elle reste une exception, tant les pouvoirs publics et les acteurs privés demeurent frileux. Une bonne société de vigiles et une alarme retiennent souvent davantage la confiance des propriétaires. Il existe aussi des locomotives comme la SNCF qui, avec ses nombreuses friches, est devenue un acteur singulier de cette économie de l'occupation négociée. On peut ainsi lire sur son site : « Conviviaux, solidaires et écoresponsables, nos sites d'urbanisme transitoire vous accueillent sur des emprises ferroviaires en attente de reconversion pour des moments festifs à partager en famille ou entre amis⁸. »

⁶ La loi comprend également un article 9 bis qui institue « sur l'ensemble du territoire et à titre expérimental, un dispositif visant à assurer la protection et la préservation de locaux vacants par l'occupation de résidents temporaires, notamment à des fins de logement, d'hébergement, d'insertion et d'accompagnement social. »

⁷ Difficile d'en faire ici une chronique exhaustive. Le site *Marsactu* rapporte par exemple le cas d'une société dénommée Brigade Anti Squat, créée à Marseille en mars 2021.

⁸ www.sncf.com/fr/reseau-expertises/activites-immobilieres/sncf-immobilier/urbanisme-transitoire-invente-ville-de-demain

FAIRE SOCIÉTÉ ET DES PROFITS

Au-delà du maintien de la rente foncière, c'est dans les discours des promoteurs contemporains de cet « urbanisme fait pour plaire » que nous pouvons voir se dessiner une autre ambition : celle de promouvoir le « lien social », voire la « démocratie ». Au sein de ces espaces vacants se joue la reformation – par les institutions publiques, des fondations privées ou certains intellectuels – d'un pacte démocratique local célébré par les alliances entre public et privé.

En 2018, l'Institut d'Urbanisme et d'Aménagement Île-de-France donnait de l'urbanisme transitoire la définition suivante : « Toutes les initiatives qui visent, sur des terrains ou bâtiments inoccupés, à réactiver la vie locale de façon provisoire, lorsque l'usage du site n'est pas déterminé ou que le projet urbain/immobilier tarde à se réaliser ». Le groupe Novaxia, « entreprise d'investissement dans le recyclage urbain », se dit « engagé dans une démarche d'*impact investing*, visant à maximiser l'impact positif de [ses] projets immobiliers sur les hommes, l'environnement et les territoires⁹. » Vincent Aurez, administrateur du fonds de dotation, précise qu'au-delà du gain immédiat des loyers perçus, « les collectivités locales disposent de lieux de création ou de missions sociales au sein de leur ville, activités souvent prisées par les populations locales où tous participent et écrivent ensemble un scénario commun : les associations, les riverains, les scolaires... » Patrick Bouchain, architecte et urbaniste impliqué aussi bien dans la conception du Lieu unique, à Nantes, que dans le projet de la Belle de Mai, à Marseille, réfléchit à haute voix : « Nos chantiers aujourd'hui ne sont pas assez démocratiques, ils sont "interdits au public", ce qui est un gâchis énorme. Un chantier peut être un véritable moment d'élaboration politique où l'individu prend acte de son appartenance à un collectif. Nous aurions besoin de chantiers qui nous révéleraient ce qu'est véritablement une société démocratique, où chacun prendrait ses responsabilités¹⁰. »

Il est facile de s'amuser de la novlangue en vigueur dans un secteur qui se gargarise de ses « *ateliers d'intelligence collective* », de ses « *animateurs de frictions urbaines* », ou de ses « *agitateurs de sociabilités* ». Mais s'en tenir au registre goguenard, c'est prendre le risque de manquer la dynamique à l'œuvre – et en particulier ce que cette mobilisation peut avoir de séduisant pour des personnes qui ont à cœur de s'impliquer, là où elles sont, dans des initiatives concrètes. Pouvoir accéder à de l'espace à un prix abordable et sans risquer la répression dans des villes de plus en

⁹ Voir en ligne sur www.novaxia-fonds-dotation.fr/

¹⁰ Cité par la revue *Tracés. Bulletin technique de la Suisse romande*, vol. 143, n° 19, 6 octobre 2017.

plus chères et quadrillées par la surveillance, voilà qui constitue un puissant facteur d'attraction. En passant en revue les différentes initiatives d'urbanisme transitoire, on observe un foisonnement de projets associatifs, d'ateliers de création, d'espaces festifs et de lieux de rencontre conviviaux¹¹. Il n'est pas rare d'y voir mobilisé un discours sur le « droit à la ville », dans lequel ces « espaces autres » sont présentés comme les graines d'un « autre monde possible ». Rien n'empêche que se fomentent effectivement des choses réellement intéressantes dans l'un ou l'autre de ces lieux, bien au contraire. Il n'empêche : la dynamique générale doit être analysée à l'aune de la systématisation du procédé de conventionnement et de la domestication de la pratique de l'occupation.

L'urbanisme transitoire est un bel exemple des capacités de digestion par le droit et le marché des formes de contestations. Au risque de manquer la cible, il ne faut pas confondre les conventionnements localisés – qui constituent parfois la seule possibilité d'éviter l'expulsion – et les efforts des pouvoirs publics et des promoteurs pour institutionnaliser un mode particulier de gestion de la ville. Éclairer ce processus doit permettre de lui échapper, ou tout au moins de se méfier de ceux et celles qui tendent à en faire un « secteur d'activité » où l'engagement ne serait qu'un adjuvant à la création de valeur. Car au-delà de la valorisation d'un lieu, la cible finale de l'urbanisme transitoire, c'est la paix sociale. Ces espaces doivent pouvoir accréditer l'idéal de la cité démocratique et ouverte, joyeuse et animée, sans que, pourtant, aucune structure de la ségrégation sociale ne soit ébranlée. Les loyers augmentent, les distances domicile-travail s'allongent, et les modalités de l'exploitation dans le travail demeurent inchangées. Pire, les activités dans ces « lieux de vie réactivée » cumulent souvent précarité salariale et surexploitation associative, dans la joyeuse ignorance des luttes du travail et de l'urbain. Toute conflictualité sociale se trouve ainsi évacuée, aussi bien qu'est tenue à bonne distance l'idée que cette conflictualité pourrait être désirable.

¹¹ Voir les descriptions critiques de Mickaël Correia, « L'envers des friches culturelles. Quand l'attelage public-privé fabrique la gentrification », *La Revue du Crieur*, n° 11, 2018, p. 52-67.

Bréviaire de la ville en vogue

Matthieu Adam

« Pour un urbanisme à
visage humain »,
La gueule ouverte, n° 21

Nicoulaud
1979



L'urbanisme ne produit pas seulement des immeubles, des routes, des parcs ou des ponts, c'est aussi un langage. Le vocabulaire utilisé par les élus, les architectes ou les promoteurs immobiliers façonne un jargon spécifique qui permet à ce groupe professionnel de se reconnaître comme tel parce qu'il partage des codes, des représentations et des valeurs. Ces termes sont également des slogans, des mots d'ordre, des guides pour l'action, qui permettent de comprendre leurs visions du monde, leur idéologie.

La première caractéristique du langage de l'urbanisme contemporain est que, comme tout langage « expert », il est excluant et ne permet pas aux « profanes » d'être réellement parties prenantes des débats politiques qui les concernent. La seconde est qu'il est consensuel et positif – du « projet » à la « mixité sociale », en passant par « l'innovation » ou la « résilience ». La troisième est que ces mots d'ordre semblent se superposer à l'intérêt général et sont élevés au rang de valeurs : toute politique urbaine se doit de les promouvoir, tout projet urbain de les mettre en œuvre. Il devient alors difficile de s'opposer aux réalités que masque cette pensée positive et autojustificative. L'une des fonctions de ce jargon est de limiter la contestation des actions qu'il légitime. Si elle ne les déconstruit pas, la critique glisse sur ses contours flous et consensuels.

Dans un contexte néolibéral où la concurrence est la règle, le marketing territorial devient omniprésent et l'importance du discours grandit : promouvoir ses réalisations ou ses projets à l'écrit ou à l'oral est désormais une composante centrale de la production de l'espace. Décrypter le jargon urbanistique, c'est donner à voir les représentations managériales et autoritaires qui façonnent l'urbanisme contemporain : les professionnels de l'urbain pensent la ville comme une marchandise et les termes qu'ils et elles emploient contribuent à justifier la destruction environnementale et la reproduction des inégalités sociales. En somme, avoir des clés de compréhension de ce jargon permet de dissiper les écrans de fumée rhétoriques et de mettre à distance cette domination langagière. Surtout, décrypter les mots qui maquillent des réalités violentes en savonnettes lisses contribue à reprendre la main sur la production de l'espace.

A

ACCEPTABILITÉ SOCIALE : accord de la population aux politiques ou aux projets mis en œuvre. Utilisée dans tous les secteurs de l'économie, cette expression n'est pas spécifique à l'urbanisme. Une bonne acceptabilité sociale doit permettre aux gouvernements et aux entreprises d'éviter les conflits. Lorsqu'un projet pourrait être considéré comme imposé, injuste ou inutile, les élus font souvent appel à des consultants ou à des bureaux d'études chargés de les rendre « socialement acceptables », c'est-à-dire de les enrober d'une communication et d'événements visant à éviter toute opposition en les faisant apparaître comme vertueux sur le plan social, économique et écologique.

(VILLE) APAISÉE : territoire débarrassé d'un maximum de ses nuisances, pour le meilleur, quand cela implique la réduction du trafic automobile, ou pour le pire, quand il s'agit d'éviter les usages déviants de l'espace et en particulier de considérer toute expression festive, revendicative ou simplement conviviale comme une nuisance sonore. La ville apaisée vise alors la « pacification » de l'espace, c'est-à-dire le rétablissement, par la surveillance ou l'intervention policière, de comportements conformes aux aspirations des classes dominantes. Voir *Prévention situationnelle*

ATTRACTIVITÉ : capacité d'un territoire à attirer des flux et des capitaux économiques, des investisseurs, des entreprises et des populations aisées (cadres, professions libérales, touristes). Dogme de l'urbanisme néolibéral, elle est synonyme de croissance économique et justifie la mise en œuvre de grands projets et de grands événements sportifs ou culturels. Elle légitime aussi des politiques fiscales et urbanistiques et le déploiement de stratégies de marketing qui doivent permettre aux territoires d'être performants dans la compétition qu'ils se livrent. Voir *Compétitivité, Excellence*

C

CLASSE CRÉATIVE : groupe social supposément capable de proposer de nouvelles sources de croissance. Notion forgée par l'économiste Richard Florida, elle regroupe des professions variées, telles que designer, développeur informatique ou n'importe quel métier des technologies numériques, spécialiste de la finance, du marketing, du divertissement, de la

communication, de la culture ou du journalisme. N'ayant pas grand-chose à voir avec une classe au sens marxiste du terme, ce concept marketing désigne le cœur de cible des politiques d'attractivité. Pour varier un peu, élus et urbanistes parlent désormais aussi de « talents ». *Voir Attractivité, Tiers-lieu*

CONCERTATION : processus de débat public, avec toutes les parties concernées – en particulier les habitants et habitantes – des orientations à donner à une politique ou à un projet. La concertation est une obligation légale pour certains plans et projets en France, en particulier les documents de planification territoriale – plans locaux d'urbanisme (PLU), schémas de cohérence territoriale (SCoT) – et les zones d'aménagement concerté (ZAC). En pratique, la concertation se réduit le plus souvent à une simple consultation de la population, qui se trouve simplement informée des décisions prises en amont par les seuls pouvoirs publics et leurs partenaires. Parfois, la consultation permet que ces décisions soient amendées à la marge. *Voir Participation*

COMPÉTITIVITÉ : capacité d'un territoire à se placer au mieux sur le marché de l'urbain, régional, national ou international, c'est-à-dire à toujours augmenter les flux de capitaux économiques qui y circulent ou y sont investis. Empruntée au vocabulaire de l'entreprise, où elle désigne l'aptitude à gagner des parts de marché, la compétitivité révèle surtout l'adhésion des élus à une conception managériale du gouvernement urbain, selon laquelle il faudrait toujours faire mieux que la ville voisine, perçue comme une concurrente. Pour être compétitif, il s'agit d'être à la pointe des politiques publiques à la mode, d'avoir les meilleurs projets urbains ou le plus gros aéroport, d'accueillir les sièges sociaux des plus grosses entreprises ou les plus grands événements culturels ou sportifs, enfin d'apparaître le plus haut possible dans les classements de villes les plus prestigieux. *Voir Attractivité, Excellence*

D **DENT CREUSE :** espace non construit entouré de parcelles bâties, aussi appelé « aberration foncière » par des urbanistes qui ne conçoivent les espaces urbains que comme des zones à bâtir et à valoriser et y voient alors une perte sèche. *Voir Densification, Friche*

DENSIFICATION : construction sur la ville elle-même afin d'y faire vivre une population plus importante sur une même surface. La densité bâtie est écologique, car elle réduit la dépendance à l'automobile et le déploiement de réseaux énergétiques et routiers à la fois coûteux économiquement et énergivores. Cependant, ce n'est pas l'absence de densité qui engendre la dépendance automobile, mais le mitage, c'est-à-dire la dispersion dans l'espace de l'habitat et des pôles d'emploi et de commerces. Puisqu'on peut densifier des îlots éloignés les uns des autres, la densification ne répond que partiellement à l'objectif.

DÉSENCLAVEMENT : construction de routes visant à intégrer un territoire réputé isolé dans le reste de l'agglomération. Les quartiers de grands ensembles sont souvent désignés comme enclavés, ce qui serait la source des problèmes sociaux qui y ont cours, voire de la délinquance. Si leur désenclavement se fait souvent en les rendant plus perméables aux flux automobiles lors des processus de rénovation urbaine, il vise aussi un objectif sécuritaire : permettre à la police de s'y déployer le plus facilement possible. Le désenclavement justifie aussi la démolition de bâtiments et la construction de nouveaux logements.
Voir Renouvellement urbain

DÉVELOPPEMENT DURABLE : intégration conjointe des enjeux environnementaux, sociaux et économiques dans le processus de production capitaliste. Réponse dominante aux critiques écologistes et sociales, le développement durable sert à justifier la production de nouveaux services ou de nouveaux projets urbains supposément respectueux de l'environnement. On ne compte plus les quartiers durables standardisés, les bâtiments durables bardés de certifications BBC ou HQE, les mandats d'adjoint à la ville durable dont la principale charge est de repeindre en vert la communication municipale. Le terme de transition s'y substitue de plus en plus souvent, tout comme ceux de sobriété ou de frugalité.
Voir Écoquartier

DIAGNOSTIC : justification scientifique de l'intervention urbaine. Il est le cœur battant du « spatialisme », c'est-à-dire de l'idée que l'action sur l'espace permet de modifier la société. Le diagnostic relève du médical, il est le repérage des symptômes qui conditionnent l'administration de la cure. Il est le préalable à l'intervention : toute bonne réunion de présentation de projet commence par la présentation du « diagnostic

territorial » qui fonde la nécessité de ce même projet. La technicité du diagnostic est un élément central de la dépolitisation de l'intervention urbaine : en perfectionnant ses outils de collecte et de représentation des informations sur l'activité urbaine, l'urbanisme fait autorité et prend le pas sur la vision « à ras de la rue » des habitants et habitantes.

E

ÉCOQUARTIER : projet urbain supposément écologique. L'écoquartier est le plus souvent un projet immobilier ou un lotissement comme les autres, constitué de bâtiments en béton et de routes bitumées, mais assorti de quelques technologies écologiques (isolation, végétation, parements en bois, énergie solaire). *Voir Développement durable*

EXCELLENCE : toute ville doit être excellente au moins dans un domaine : qui voudrait habiter ou investir dans une ville médiocre ou même simplement moyenne ? L'excellence d'une ville, c'est d'abord sa capacité à faire mieux que sa voisine. Elle se mesure à la capacité à briller dans des classements et palmarès divers, à la renommée des événements culturels et sportifs accueillis, ainsi qu'à la bonne santé des comptes publics et des industries en vogue (biotechnologie, culture, finance, numérique) qui s'implantent. Si les élus aiment tant parler de l'excellence de leur ville, c'est qu'ils espèrent qu'elle ruisselle au moins un peu sur eux. *Voir Attractivité, Compétitivité*

F

FRICHE : ancien espace industriel, agricole ou immobilier désormais sans usage officiel, pouvant être reconverti pour déployer de nouvelles activités et constructions. Pour un investisseur privé ou public, une friche est un espace à exploiter, promesse de rente foncière à venir. *Voir Dent creuse*

G

GOVERNANCE : une « bonne gouvernance » désigne un gouvernement sous un régime entrepreneurial, dans lequel les intérêts du privé sont garantis, c'est-à-dire permis par des infrastructures financées par le public, soignés par une fiscalité accommodante et assurés en cas de non-retour sur investissement.

H

HOSPITALITÉ : les villes aiment se flatter de leur hospitalité, organisant journées dédiées, forums satisfaits et jumelages paisibles pour célébrer leur sens de l'accueil. Mais cela n'empêche ni les exilés et les exilées de dormir à la rue, ni la police de faire la chasse aux SDF, aux Rroms, aux groupes de jeunes racisés ou aux « gens du voyage ». *Voir (Ville) inclusive*

I

(VILLE) INCLUSIVE : en théorie, capacité à n'exclure aucune partie de la population du développement urbain et à garantir l'accès de toutes et tous aux services essentiels. L'inclusivité est essentiellement mise en avant pour désigner la sensibilité des élus aux enjeux de genre et de handicap. En pratique, l'espace public est toujours conçu par des hommes pour des hommes et il n'y a toujours ni rampe d'accès à la mairie ni personne qui parle la langue des signes à l'accueil. *Voir Hospitalité*

INNOVATION : pour être excellentes, compétitives et attractives, les villes se doivent d'être innovantes, à la fois dans leurs politiques, dans leurs façons de gouverner et en soutenant les entreprises de leur territoire, qui elles-mêmes innovent. Le plus souvent, les villes réinventent le fil à couper le beurre, ou s'abstiennent de tout jugement sur le sens ou la valeur de ce qui est nouveau. Mais ce qui compte, c'est que ce fil soit emballé dans une communication durable, mixte et inclusive. *Voir Classe créative, Tiers-lieu*

(VILLE) INTELLIGENTE : *Voir Smart city*

L

LIEN SOCIAL : les villes ont beau être le terreau d'inégalités sociales et territoriales flagrantes et croissantes, il y aura toujours un élu, un architecte ou un urbaniste pour vanter le lien social que la rénovation d'une place ou d'un quartier va faire naître. *Voir Vivre ensemble*

M

MÉTROPOLISATION : à la fois un processus de croissance économique et une croyance des élus et des urbanistes dans le fait que cette croissance est le seul destin possible des territoires pour exister dans la compétition interurbaine. *Voir Attractivité*

MIXITÉ SOCIALE : en théorie, peuplement des quartiers par des populations aux origines sociales et géographiques distinctes et aux revenus variés. Depuis 2000 et la loi SRU (Solidarité et renouvellement urbain), rares sont les projets urbains ou les politiques qui échappent à l'impératif de mixité sociale. Les élus et les urbanistes répètent régulièrement que le mélange est une valeur fondamentale qui dicte leurs actions, que la diversité est un impératif républicain et que l'égalité d'accès aux services urbains est essentielle pour la démocratie. En pratique, la mixité sociale est mobilisée lors des projets de rénovation urbaine pour justifier l'expulsion des plus pauvres et l'arrivée de populations à peine plus aisées dans les quartiers populaires, qui seraient des ghettos dénués de tout mélange (c'est totalement faux). Inversement, elle n'est jamais brandie pour implanter des logements sociaux dans les quartiers huppés. *Voir (Ville) inclusive, Hospitalité*

N

NIMBY : acronyme de *Not In My BackYard* (pas dans mon arrière-cour). Le terme désigne à l'origine des oppositions habitantes à des projets d'équipement d'intérêt général (incinérateur, aéroport, ligne à haute tension), motivées non par une critique de l'équipement en tant que tel, mais par les seules nuisances causées par la proximité avec cet équipement. Des mobilisations aux fondements individualistes existent. Mais « Nimby » est souvent une accusation rhétorique, adressée à des personnes mobilisées contre des projets inutiles et imposés afin de décrédibiliser leur action sans avoir à argumenter sur le fond.

P

PARTENARIAT PUBLIC PRIVÉ (PPP) : catégorie de marché public par lequel un acteur public (État, collectivité territoriale) recourt à une entreprise privée pour concevoir, financer, construire et gérer un équipement de service public (aéroport, ouvrage routier, réseaux d'eaux ou d'énergie, prison). Le PPP est généralement présenté comme gagnant-gagnant, c'est-à-dire aussi bénéfique pour la collectivité que pour l'entreprise partenaire. En réalité, le PPP enrichit surtout le partenaire privé, qui profite de la volonté des collectivités territoriales de doper les marchés privés à coups de subventions publiques, ou de leur faible capacité d'investissement dans un contexte d'austérité budgétaire (les deux n'étant pas incompatibles). *Voir Rigueur*

PARTICIPATION : processus d'association des différents acteurs (populations, associations, acteurs économiques, services publics) à la prise de décision dans le cadre d'un projet ou d'une politique qui les affecte. Elle se décompose en quatre niveaux. L'information consiste en une simple communication descendante, sans échange ou négociation. La consultation revient à prendre l'avis de la population sans possibilité de négociation ni de débat. La concertation correspond au niveau où les collectivités organisent le débat avec les parties prenantes, sans forcément tenir compte des avis exprimés. Enfin, la co-construction (ou co-décision) est le partage de la décision avec la population. Les élus voient dans la participation une manière de renforcer leur légitimité – dans un contexte où l'abstention croissante affaiblit celle qu'ils tirent des urnes – et une technique pour faire avaliser leurs décisions de manière en apparence démocratique. La participation demeure le plus souvent performative (elle existe parce qu'on dit qu'elle existe) : l'attention est essentiellement portée sur la communication autour de la participation – l'important étant de montrer que l'on fait participer – plutôt que sur un réel partage du pouvoir. *Voir Concertation*

POUMON VERT : parc urbain. Le terme « poumon » renvoie au fait que les arbres capturent une partie du CO₂ atmosphérique par la photosynthèse, réduisant ainsi le phénomène de réchauffement climatique. À l'échelle planétaire, les grandes forêts tropicales sont parfois appelées de la sorte, car elles jouent un rôle important dans la régulation du climat. À l'échelle urbaine, c'est le plus souvent une expression promotionnelle utilisée lors de l'inauguration d'un espace vert entouré de rues embouteillées. *Voir Végétalisation*

PRÉVENTION SITUATIONNELLE : ensemble des mesures visant à renforcer la sécurité réelle ou perçue par l'aménagement de l'espace via des solutions censées limiter ou déplacer les comportements jugés délinquants ou déviants. La prévention situationnelle s'appuie sur l'aménagement : espaces publics ouverts afin que la police puisse facilement observer et intervenir, fermeture des espaces par des grilles ou des murs, suppression des recoins et des objets permettant de ne pas être surveillé ou de se cacher, dispositifs censés éviter les comportements stationnaires et encourager la circulation (places inhospitalières, car sans ombre ou dénuées de bancs, bancs inconfortables, pics anti-SDF).

Elle repose aussi sur des technologies de surveillance variées : vidéosurveillance parfois doublée d'algorithmes de reconnaissance faciale, capteurs sonores ou de mouvements. La prévention situationnelle s'appuie sur un déterminisme spatial douteux, la délinquance étant provoquée bien davantage par la pauvreté que par l'aménagement de l'espace. Elle étiole également les libertés publiques en renforçant le contrôle policier de l'espace. *Voir Apaisée (ville), Vidéo-protection*

R

RECONQUÊTE : devenu en 2021 le nom d'un parti fasciste, ce terme martial qualifie de longue date différentes politiques urbaines, en particulier la « reconquête » des fronts d'eaux urbains et, dans la bouche des préfets et des maires, la « reconquête républicaine » des quartiers populaires dans le cadre des projets de rénovation urbaine. Dans le premier cas, la reconquête désigne l'arrivée ou le retour d'activités de loisirs – marcher, pédaler, se reposer, faire du sport, boire un verre ou faire du shopping – sur les berges de cours d'eau, le plus souvent en lieu et place de voies de circulation motorisée ou de parkings. Dans le second, elle désigne des opérations d'amélioration de l'habitat, par rénovation ou par démolition-reconstruction. Dans les deux cas, la reconquête implique une pacification de l'espace qui vise à éliminer les usages délinquants ou déviants et à chasser les populations indésirables. Cette « reconquête » se déploie en facilitant la (vidéo) surveillance, en légiférant sur les usages (consommation d'alcool, attroupements, couvre-feux) et en faisant intervenir la police. *Voir (Ville) apaisée, Renouvellement (urbain)*

RENOUVELLEMENT URBAIN : action de reconstruire la ville sur elle-même. Le renouvellement urbain s'incarne dans des dispositifs variés dont l'objectif commun est de faire évoluer des territoires identifiés comme problématiques sur les plans économique, social ou sécuritaire. Le renouvellement concerne alors le peuplement, la structure économique (notamment commerciale) et l'image de ces territoires qu'il convient d'améliorer pour les rendre plus attractifs. La reconstruction de la ville sur elle-même ne concerne jamais les beaux quartiers, elle prétend régler les problèmes économiques et sociaux non pas en enrichissant les pauvres, mais en faisant évoluer la forme de leurs lieux de vie ou en les évinçant.

RÉSILIENCE : capacité d'un individu, d'un groupe social, d'un territoire ou d'un écosystème à rester fonctionnel ou à se régénérer malgré la détérioration de son environnement social, écologique ou économique ou aux catastrophes qu'il subit. Venu de la psychologie, ce terme valorise les capacités d'adaptation et véhicule l'idée qu'il faut consentir aux dégradations de ses conditions de vie plutôt que de se rebeller. La résilience vante, par exemple, les capacités des villes à s'adapter au dérèglement climatique, plutôt que la nécessité de lutter contre l'inaction. Enfin, la résilience s'appuie sur la morale individualiste du « quand on veut on peut », qui fait de celles et ceux qui ne seraient pas résilients – c'est-à-dire qui ne se relèveraient pas d'un malheur – les responsables de leur propre faiblesse.

RESPONSABILITÉ BUDGÉTAIRE : synonyme de rigueur, doctrine politique qui pose comme principe l'atteinte d'un solde budgétaire annuel nul ou positif afin de limiter ou de réduire la dette publique. Cette doctrine est souvent enrobée de morale lorsqu'elle est qualifiée de « vertueuse » ou remplacée par l'expression « gestion en bon père de famille ». La rigueur budgétaire conduit le plus souvent à sacrifier les services publics et les prestations apportées aux populations plus fragiles, tandis qu'elle bénéficie aux entreprises privées en marchandisant des pans entiers de l'action publique. En limitant les dépenses annuelles (mais aussi parfois les recettes, par la baisse de la fiscalité locale), les politiques d'austérité limitent l'embauche de fonctionnaires. Elles réduisent, voire annihilent purement et simplement les capacités d'investissement à moyen et long terme des collectivités territoriales. Cela justifie alors le recours au partenariat public-privé, voire la privatisation pure et simple de services publics. *Voir Partenariat-public-privé*

S

SMART CITY : adaptation de la ville aux intérêts des entreprises du secteur numérique. La *smart city* se caractérise par le développement d'outils technologiques qui promettent une individualisation des expériences usagères grâce à des applications variées (mobilité, accès aux services publics et à leurs prestations, consommation) et une optimisation des services urbains grâce à leur suivi et leur adaptation en temps réel (transports collectifs, production et réseaux d'énergie, d'eau et de

communication). Elle s'accompagne d'un accroissement des dispositifs de surveillance permis par les capteurs les plus divers (d'images fixes ou mobiles, de sons, de mouvements, de températures), par le suivi en continu des individus par leurs smartphones (position, vitesse, communication, consultation de site web) et finalement par les algorithmes qui permettent les traitements de données ainsi recueillies.

T

TIERS-LIEU : lieu censé stimuler l'esprit d'initiative en permettant à des jeunes gens ambitieux de se croiser et de travailler ensemble. Un tiers-lieu regroupe généralement au même endroit des espaces de travail partagés (*coworking*), de loisirs et parfois de restauration. Chaque ville finance aujourd'hui son tiers-lieu à vocation économique ou culturelle, souvent logé dans un ancien bâtiment industriel en cours de reconversion. Comme chez leurs cousins incubateurs, cantines numériques ou *clusters*, on y croise des *start-upers* en quête de succès, des entrepreneurs culturels et plus globalement toutes celles et ceux que le marketing range dans la « classe créative ». Voir *Classe créative*, *Innovation*

TRAME VERTE ET BLEUE : ensemble des corridors et des réseaux de biodiversité qui ont pour objectif d'enrayer sa disparition, voire de la restaurer, tout en permettant aux activités humaines de perdurer (sans trop évoluer). Le bleu renvoie aux cours d'eau et aux zones humides, le vert aux espaces naturels et semi-naturels et à diverses formations végétales. En théorie, la trame verte et bleue doit contribuer à diminuer la fragmentation et la vulnérabilité des habitats naturels des espèces animales. En pratique, malgré une intégration dans les documents de planification étatiques et locaux, cet outil d'aménagement est souvent le dernier des critères lorsqu'il est question de construire une route ou un projet urbain.

U

USAGE : clamer que l'on intègre les usages – soit les différentes manières d'utiliser ou de pratiquer un espace – dans la conception des projets et des politiques est à la mode dans l'urbanisme contemporain. On parle même de « maîtrise d'usage » pour qualifier l'expertise habitante. Encore faut-il que ces usages restent conformes aux attentes normées des urbanistes et des architectes et qu'ils ne contreviennent ni à la loi ni à la morale dominante. Voir *concertation*, *vive ensemble*

V

VÉGÉTALISATION : processus de réimplantation d'espèces végétales dans des espaces urbanisés. Dans le contexte de dérèglement climatique, la végétalisation sert en principe la température des sols, grâce à l'ombre prodiguée par les arbres et à l'évaporation de l'eau contenue dans les végétaux. En pratique, la végétalisation se concrétise souvent par l'installation, à l'effet principalement esthétique, d'un arbre dans un pot ou d'un parterre de fleurs sur une place ou dans une rue bétonnée.

VERT : couleur utilisée comme synonyme d'écologique ou de durable : un quartier vert, une voiture verte, un urbanisme vert, une obligation (en bourse) verte. *Voir Développement durable, Trame verte et bleue*

VIDÉOPROTECTION : vidéosurveillance. *Voir Prévention situationnelle*

VIVRE ENSEMBLE : dans leurs journaux comme dans les discours de leurs élus, les villes n'ont cessé de promouvoir le vivre ensemble nécessaire à la bonne vie de la cité. L'expression ne désigne rien d'autre que la nécessaire adaptation de toutes et tous à des modes de vie conformes aux aspirations de la bourgeoisie, c'est-à-dire ni trop remuants, ni trop sonores, ni trop exubérants. *Voir (Ville) apaisée, Lien social*

Z

ZONE DE RENCONTRE : ensemble de voies où les piétons et piétonnes ont la priorité absolue et peuvent marcher sur la chaussée, mais où les automobilistes et les motocyclistes peuvent quand même circuler. Dans les faits, personne ne s'y rencontre, mais les usagers et usagères de la route doivent éviter de se rentrer dedans, donc les voitures prennent toute la place et les piétonnes se planquent sur les trottoirs.

*Campagne d'affichage du
Comité du quartier Midi,
2008*

Image issue de l'ouvrage
de Gwennaél Breës,
*Bruxelles-Midi. L'urbanisme
du sacrifice et des bouts de
ficelle*, Ed. Aden, 2009

À Bruxelles, l'héritage des luttes urbaines entre institution et contestation

Gwenaël Breës et Lou Casals



Destruction de quartiers, développement de la financiarisation, explosion de l'immobilier de bureaux... Depuis de longues années, la capitale européenne subit un urbanisme agressif qui n'est pas allé sans combats. Dans ce processus, l'administration comme l'opposition se sont structurées. Aujourd'hui, les luttes et les résistances au capitalisme urbain doivent composer avec cet héritage. Entretien avec Gwenaël Breës, réalisateur, journaliste et activiste bruxellois. De 2009 à 2015, il a été président d'Inter-Environnement Bruxelles, une fédération de comités d'habitants qui tente de maintenir une intervention pertinente et combative.

Bruxelles a connu de fortes luttes urbaines dans les années 1960-1970. Sur quels enjeux portaient ces luttes ?

Cette période est importante pour comprendre ce qui se passe aujourd'hui. L'essor des comités d'habitants a notamment eu lieu, dans les années 1960 et 1970, en réaction à de nombreux projets de construction d'autoroutes urbaines ou de quartiers de bureaux, comme le « projet Manhattan », qui a délogé 11 000 personnes dans le quartier de la gare du Nord.

Une de leurs revendications principales était l'avènement d'une « démocratie urbaine », c'est-à-dire la participation des habitants et habitantes à la fabrication de la ville. Cette dynamique se traduit par des avancées concrètes dès la fin des années 1970, à travers la mise en place des enquêtes publiques et des commissions de concertation. Ces enquêtes publiques sont organisées dans le cadre des procédures d'obtention d'un permis d'urbanisme ; elles durent en général une quinzaine de jours, pendant lesquels la population peut prendre connaissance du projet. Les réunions de concertation donnent l'occasion – en théorie – de formuler critiques et remarques.

C'est un acquis sans aucun doute, mais il reste très imparfait. Pour « participer », il faut être assez attentif aux affichettes rouges qui sont placardées dans le quartier concerné pendant quinze jours. Elles sont écrites dans un langage très juridique et ne sont accompagnées d'aucune image. Ensuite, il faut avoir le temps de se rendre au service de l'urbanisme aux horaires d'ouverture pour consulter des dossiers qui

comprennent parfois des centaines de pages, et il faut être outillé pour décrypter un langage très technique. Enfin, il faut pouvoir écrire un avis ou se libérer en journée pour aller parler en public et formuler des observations, devant des fonctionnaires. C'est un moment où l'on peut se faire entendre, créer du rapport de force, mais qui nécessite trop de temps, de connaissances, de maîtrise de la langue et de la technicité, de confiance en soi et de sentiment de légitimité, pour être réellement accessible à toutes et tous. Tout cela opère un tri important sur l'identité de celles et ceux qui « participent ». Par ailleurs, il y a un jeu de dupes autour de l'idée de « concertation », puisque cette commission est composée de représentants des autorités qui, par la force des choses, sont souvent juges et parties, et que son avis n'est que consultatif.

Dans les années 1970, Bruxelles était surnommée « la ville aux cent comités de quartiers », chacun agissant sur une zone territoriale restreinte. Des associations ont émergé pour tenter de contrer la destruction du tissu urbain. L'Atelier de Recherche et d'Action Urbaine (ARAU) a été créé en 1971 par des profs d'architecture et d'urbanisme pour penser le fait urbain bruxellois. À l'époque, l'ARAU a eu recours à l'élaboration de contre-projets, c'est-à-dire qu'il a élaboré des plans d'urbanisme ou d'architecture qui s'opposaient à ceux des pouvoirs publics. Dans la foulée, Inter-Environnement a vu le jour en 1973 pour fédérer les comités de quartiers – d'abord au niveau national, puis l'association a très vite été divisée en différentes entités selon les régions et l'appartenance linguistique. Elle a donné naissance à Inter-Environnement Bruxelles (IEB).

Pourquoi s'est-elle divisée ?

Il faut rappeler que la Belgique est un pays particulièrement complexe sur le plan institutionnel, qui connaît depuis 1970 un long processus de fédéralisation. L'État fédéral ne gère plus les matières dites « personnalisables » liées à l'usage de la langue, comme la culture ou l'enseignement, qui reviennent aux entités dites communautaires. Et puis il y a les régions. La Région de Bruxelles-Capitale est un nœud gordien au milieu de tout ça. Son existence a été prévue par des accords nationaux en 1970, mais sa création a été différée jusqu'en 1989. Entourée par les frontières de la Flandre, elle reste à ce jour structurellement sous-financée tout en devant endosser le rôle de capitale du pays et de différentes institutions fédérées, avec tout ce que cela suppose de bureaux administratifs, de fonctionnaires, de navetteurs, etc. La complexité bruxelloise tient également au fait que la Région comporte 19 communes, avec autant de bourgmestres, d'échevins, d'administrations et donc de compétences morcelées.

Une autre revendication importante de ces luttes urbaines, très liée à celle de « démocratie urbaine », était que Bruxelles devienne une entité gérée par des bruxellois et bruxelloises, et non plus par l'État national (devenu entretemps un État fédéral), qui développait un urbanisme focalisé sur la « fonction » de Bruxelles comme capitale. En 1989, le personnel politique et administratif de la toute nouvelle Région a été en partie pourvu et influencé par des associations comme IEB et l'ARAU, qui avaient leurs racines dans les luttes urbaines et en tiraient leur légitimité. Pourtant, certains espoirs portés par la régionalisation ont été assez rapidement déçus, et principalement l'idée qu'une institution composée d'élus bruxellois allait prendre des décisions socialement justes, favorables aux habitants de Bruxelles, plutôt qu'aux fonctions de capitale fédérale ou internationale. Les gouvernements bruxellois successifs se sont rapidement mis au diapason de la promotion immobilière, du développement international et de la concurrence entre grandes villes. La crise du logement n'a cessé de croître. Et au lieu de renforcer les semblants de démocratie urbaine qui lui préexistaient, la Région a commencé à les détricoter, jusqu'à remettre en cause aujourd'hui l'existence même des enquêtes publiques et des commissions de concertation, au motif qu'elles ralentissent les procédures d'octroi des permis.

Ce glissement est perceptible dès le départ. Le quartier de la gare du Midi a subi l'un des premiers projets urbanistiques portés par la nouvelle Région. Au prétexte d'éviter la répétition du désastre du quartier Nord, lequel a été vidé de ses habitants, démoli, mais sans avoir attiré tous les bureaux et investisseurs annoncés, le premier gouvernement régional a voulu tirer lui-même les manettes d'une opération similaire dans le quartier Midi¹. En gros, il s'agissait de profiter de l'arrivée du TGV pour raser des îlots de logements et pour construire à la place des bureaux bien plus lucratifs. À la manœuvre, il y avait Charles Picqué, premier dirigeant de la région bruxelloise et bourgmestre de la commune de Saint-Gilles où s'implantait le projet. Il utilisait sa casquette régionale pour servir ses intérêts communaux afin d'implanter des bureaux sur sa commune et de bénéficier en échange des rentrées fiscales (les taxes sur les bureaux) et des charges d'urbanisme – des compensations financières pouvant être imposées au demandeur d'un permis d'urbanisme, par exemple le financement d'une crèche « en échange » de l'autorisation de construire un parking.

¹ Voir Brèes Gwenaël, *Bruxelles-Midi. L'urbanisme du sacrifice et des bouts de ficelle*, Bruxelles, Éditions Aden, 2009. Voir aussi le film *Dans 10 jours ou dans 10 ans* (en ligne : <http://film.quartier-midi.be>).

Au Midi, à la différence du quartier Nord, la Région a fixé elle-même un périmètre d'expropriation limité à cinq îlots. Elle y a planifié une prétendue mixité des fonctions et y a défini des gabarits pour les bâtiments. Mais surtout, elle a créé un opérateur public-privé qui était censé empocher les plus-values financières. C'était une spéculation publique, en somme. Les habitantes et habitants (principalement d'origine immigrée et qui n'avaient pas le droit de vote à l'époque) ont donc été soumis à des plans d'expropriation au nom de « l'utilité publique ».

Le projet s'est aussitôt enlisé, à la fois par manque de financement public et par désintérêt des promoteurs, qui avaient encore bien d'autres chats à fouetter (notamment dans le quartier Nord), dans un contexte où il y avait déjà trois millions de m² de bureaux inutilisés dans la région. Les victimes de cet enlissement furent les habitantes et habitants, vivant pendant de longues années sous la menace permanente d'une expropriation, bloqués à demeure dans un quartier qui pourrissait sur pieds.

J'habitais là dans les années 2000, sans comprendre ce qu'il se passait exactement. Ni la presse, ni les associations, plus personne ne s'intéressait à ce quartier. Avec des voisins et voisines, nous avons créé le comité du quartier Midi regroupant des locataires, des propriétaires et des commerçants et commerçantes, pour nous battre contre ce projet. Une des premières choses que nous avons faites, c'était de chercher le soutien d'associations dotées de moyens humains et de connaissances juridiques. Nous avons naturellement toqué à la porte d'IEB. Elle était justement financée par Charles Picqué, qui était toujours Ministre-président de la Région et bourgmestre de Saint-Gilles, pour organiser la « participation des habitants » du quartier du Midi. Mais cela n'a évidemment pas de sens d'organiser la participation de la population dans un quartier où tout ce qui lui est proposé est d'être expropriée au prix le plus bas possible. En fait, IEB était payée pour se taire.

IEB, dont tu as été président, est une association née des luttes des années 1970. Entre autres choses, elle publie un journal, *Bruxelles en mouvement*, qui porte une forte critique des dynamiques urbaines. En même temps, elle semble très intégrée. Comment expliques-tu cette contradiction ?

IEB se définit comme une fédération de comités actifs sur des questions urbaines, écologiques et sociales. Elle vit une forme de schizophrénie institutionnelle, puisqu'elle est à la fois subventionnée par la Région, qui gère les matières urbanistiques et n'a donc pas intérêt à soutenir des organisations critiques, et par le service de l'Éducation permanente du Ministère de la Culture de la Fédération Wallonie-Bruxelles, qui soutient au contraire l'associatif dans ses dimensions collectives, critiques, de transformation sociale. Les organisations subventionnées dans ce cadre

ont théoriquement pour objectif de favoriser et de développer, principalement chez les adultes et parmi les publics « socio-culturellement défavorisés [...] une prise de conscience et une connaissance critique des réalités de la société ; des capacités d'analyse, de choix, d'action et d'évaluation ; des attitudes de responsabilité et de participation active à la vie sociale, économique, culturelle et politique ».

Quand notre comité rencontre IEB sur le terrain de la lutte contre le projet d'expropriation du quartier Midi, elle ne joue pas son rôle d'éducation permanente. Dans ce quartier, elle est à l'époque plutôt sous-traitante de missions pour la Région bruxelloise. C'est par ailleurs visible dans le recrutement de son équipe, qui privilégie à l'époque les experts dans des domaines spécifiques – logement, patrimoine, mobilité – sans vision transversale et en se calquant sur le morcellement administratif et fonctionnel de la gestion de la Région.

En 2008, le directeur d'IEB change, et arrive quelqu'un qui porte l'idée que cette association doit retrouver sa liberté de parole. De fil en aiguille, je deviens président d'IEB en 2009, pour soutenir un processus de transformation de l'association et de ses pratiques, dans la perspective de ramener l'association à son rôle de contre-pouvoir. Ce processus s'est étalé sur plusieurs années. Nous avons essayé d'impliquer davantage les membres de l'association, car c'est une fédération et pas un rassemblement d'experts qui travaillent en chambre. Cela pose les enjeux, enrichissants mais complexes, de l'articulation dans le travail entre militant·es bénévoles et professionnel·les salarié·es. On a aussi tenté de réaliser davantage de travail de terrain, tout en pensant les problématiques de la ville de manière plus transversale, et en ramenant les questions sociales au cœur de ces réflexions. IEB a repris sa liberté de parole et est devenue beaucoup plus offensive. Cette virulence retrouvée lui a fait perdre pas mal d'aides régionales, plusieurs ministres ne supportant pas qu'une association qu'ils subventionnent pour des missions bien précises puisse critiquer ou attaquer en justice certaines de leurs décisions urbanistiques.

Quelles sont les méthodes, les outils, les pratiques d'IEB ?

Le travail d'IEB a progressivement évolué, même si le suivi des enquêtes publiques reste fondamental : collecter les enquêtes publiques sur les différentes communes bruxelloises, voir là où il y a des enjeux importants, prévenir les acteurs locaux et/ou travailler avec eux à l'élaboration d'un avis. L'association produit aussi des analyses qu'elle essaie de rendre les plus compréhensibles possible, et qu'elle diffuse par le biais de son journal et de son site internet.

Il y a aussi un travail juridique : IEB fait régulièrement des recours en justice contre des permis d'urbanisme, des nouvelles réglementations ou des décisions

gouvernementales qui sont contraires aux règles urbanistiques de la Région. Cette dimension juridique occupe une place importante et ramène IEB à une contradiction entre mobilisation de terrain et expertise en chambre. Souvent, des habitantes et habitants se mobilisent contre un projet urbanistique ou immobilier pour des raisons sociales ou écologiques, mais sans parvenir à créer un rapport de force suffisant pour faire plier les pouvoirs publics. Parfois, ce sont alors des recours en justice qui sont entrepris pour bloquer ces projets.

Cela donne une place prépondérante à l'expertise juridique, les recours nécessitant une connaissance particulière, beaucoup de disponibilité et de réactivité, et des moyens financiers dont ne disposent pas la plupart des comités d'habitants, *a fortiori* dans les quartiers populaires. Par ailleurs, l'argumentation utilisée dévie sur des questions de respect des réglementations davantage que sur les motivations politiques initiales, celles-ci n'ayant souvent pas de base juridique. Il arrive aussi qu'une victoire juridique ne débouche que sur la reformulation d'un texte légal par les pouvoirs publics.

Tu as évoqué les transformations institutionnelles qui sont venues en quelque sorte absorber les luttes urbaines, leur enlevant beaucoup de combativité. Quels sont les autres changements qui ont contribué à transformer en profondeur à la fois la manière dont la ville est produite, et celle dont les luttes se construisent ?

Un enjeu important tient à la financiarisation de la ville. Il est souvent devenu compliqué d'identifier exactement qui sont les actionnaires et les équipes opérationnelles des entreprises qui portent les projets immobiliers. Les sociétés de promotion sont basées sur des montages financiers de plus en plus complexes, et on retrouve parfois les mêmes investisseurs qui possèdent des filiales et des sous-filiales. Ce sont des ennemis très difficiles à débusquer, car ce ne sont plus des personnes, mais des capitaux, inaccessibles aux habitants et habitantes, d'autant plus quand il s'agit de fonds de pension basés dans des pays lointains. Leur enjeu est de faire fructifier de l'argent, mais ils n'ont pas vraiment d'image à défendre localement. À l'inverse, les élus, qui sont tout de même censés agir en faveur de l'intérêt collectif et du bien commun, pensent à se faire réélire. Le meilleur levier pour combattre les investisseurs privés reste donc d'agir sur les pouvoirs publics qui leur octroient les latitudes et les dérogations pour réaliser leurs projets, que ce soit via les dispositifs de planification ou d'urbanisme, ou simplement en se délestant de leur pouvoir.

Mais la connivence entre autorités publiques et développeurs est plus forte aujourd'hui. Très souvent, les mobilisations ne peuvent se faire qu'en réaction à des projets très élaborés, qui font l'objet d'un consensus politique avant d'être rendus publics. Le temps de réaction laissé à la population est généralement très court, et donc la marge de manœuvre est faible.

Ces projets se multiplient et le rouleau compresseur est devenu tellement puissant que les associations et fédérations ne savent plus où donner de la tête. Elles se retrouvent cantonnées à un rôle de contestation, réduites à sauver les meubles comme elles le peuvent. D'ailleurs, les élus et les promoteurs ne se privent pas de leur coller l'image d'éternelles opposantes, qui sont « contre tout ».

Dans quelle mesure est-il encore possible pour la population, les comités ou les associations de peser sur les projets urbains ?

Les luttes urbaines ont toujours la faculté d'alimenter un débat et des prises de conscience collective. Dans certains cas, elles permettent aussi d'obtenir des modifications au projet contesté, voire son abandon. Mais souvent, ces modifications sont marginales et les abandons sont temporaires... le temps que les développeurs intègrent les critiques, ajustent le tir et reviennent à la charge avec un projet plus « présentable ».

En 2001, j'ai participé à l'occupation de l'ancienne gare du Quartier Léopold, là où ont été érigés l'hémicycle et les bureaux du Parlement européen, qui s'apprêtaient alors à s'agrandir avec deux nouveaux bâtiments. Cette gare était condamnée par ce projet d'extension. Nous l'avons occupée pendant quelques mois, notamment au moment d'un Sommet européen qui allait décider que tous les sommets du genre se tiendraient dorénavant à Bruxelles, et ainsi mettre fin aux mobilisations citoyennes « tournantes » d'un pays à l'autre. Cette action portait à la fois sur le déficit de démocratie dans les organes de décision européens, phénomène qui allait être accentué par cette décision, et sur les effets urbains et sociaux de l'implantation immobilière des institutions européennes à Bruxelles. À la fin de notre occupation, les extensions du Parlement européen ont vu leurs gabarits être un peu réduits, il y a eu quelques aménagements au projet (genre ajouter des parkings vélo...), et le bâtiment central de la gare a été sauvé. Mais tout le reste de la gare a été détruit, et seule une façade abritant un « point info » de l'Union européenne a été conservée. Au quartier Midi, entre 2005 et 2009, l'action de notre comité a permis de rendre visibles les dégâts sociaux du projet, d'obtenir le relogement des derniers locataires et une meilleure indemnisation des derniers propriétaires et commerçants. Mais on n'a réussi ni à stopper la démolition de maisons encore habitées et habitables,

ni la construction d'immeubles de bureaux parfaitement inutiles. Aujourd'hui, une grosse dizaine d'années plus tard, il existe de nouveaux plans de développement et de nouveaux projets immobiliers qui poursuivent le mouvement perpétuel de démolition-reconstruction de ce quartier, en taillant toujours la part belle aux bureaux et à des immeubles de plus en plus hauts.

Dans les Marolles, où j'ai ensuite habité, la mobilisation contre le projet de la Ville de Bruxelles de construire un parking sous la place du Jeu de Balle en 2014 a permis de stopper ce projet au bout de seulement quatre mois de bataille. Cette place est particulièrement emblématique, notamment parce qu'elle accueille depuis 1873 un marché aux puces quotidien qui est au cœur du biotope du quartier, qui aurait été fortement malmené par ce projet. Du coup, l'alliance fut quasi sans faille entre habitants, marchands et commerçants. Depuis, les autorités n'osent plus toucher à cette place, mais elles cherchent toujours à transformer ce marché populaire par le biais de nouveaux règlements et continuent à transformer le quartier via des opérations de rénovation urbaine sur lesquelles il est plus difficile de se mobiliser ; tous ces projets ne sont pas à jeter à la poubelle, mais ils favorisent l'augmentation des valeurs immobilières et accélèrent les processus de gentrification.

Bref. Les exemples sont nombreux où des luttes permettent de ralentir un processus urbanistique ou immobilier, mais où celui-ci se poursuit ensuite sous d'autres formes.

Tu as insisté sur le fait que c'était les pouvoirs publics qui imposaient leur calendrier et leur temporalité (souvent trop courte). En filigrane, on a le sentiment qu'il serait possible d'anticiper davantage...

On peut faire le constat que plus un projet urbanistique fait l'objet d'une gestation étalée dans le temps, moins il est perceptible et rencontre d'oppositions. Et particulièrement, malheureusement, dans des quartiers populaires. Le plus souvent, la population ne réagit que lorsque le caractère néfaste d'un projet devient visible, palpable, tangible. Mais le risque, c'est qu'il soit trop tard pour trouver une prise afin de le transformer ou de le faire dérailler.

Un autre constat est que les luttes sont le plus souvent locales et ponctuelles, alors qu'elles font pourtant face à des lames de fond qui concernent l'ensemble du territoire régional, voire au-delà. Une association comme IEB permet de pallier un peu cela en offrant la possibilité de penser des ripostes à une échelle plus large ; mais, dans le même temps, elle est confrontée à des limites importantes. D'un côté, elle doit remplir les missions qui lui sont assignées par l'octroi de subventions et elle s'implique dans une masse de sujets et de dossiers sur lesquels elle ne parvient

pas à avoir un impact significatif. De l'autre, elle doit aussi entretenir des relations « acceptables » avec les autorités, même si celles-ci jugent de plus en plus rapidement que la ligne rouge est franchie.

Partant de là, on peut se demander comment des mobilisations seraient susceptibles de se nouer avec davantage d'anticipation. IEB a lancé quelques expériences dans l'idée d'intervenir plus en amont, au moment où les plans d'urbanisme et les projets immobiliers se conçoivent en chambre, loin de tout débat public... Par exemple, il y a la volonté d'agir « préventivement » sur toute la zone du canal de Bruxelles, composée de quartiers historiquement industriels et populaires, qui est devenue le nouvel Eldorado des promoteurs (nombreux projets de tours, de logements de luxe, de marinas).

Il y a eu aussi une recherche-action initiée en 2013 sur les Abattoirs d'Anderlecht, un site de dix hectares où se tient le plus grand marché populaire de Bruxelles et où se situe encore un abattoir de taille moyenne, sans doute le dernier en Europe à être encore implanté dans le tissu urbain plutôt que dans d'énormes structures industrielles périurbaines. Ce site, implanté au cœur d'un quartier populaire, aiguise évidemment tous les appétits et les pouvoirs publics poussent de toutes leurs forces pour y développer des fonctions récréatives, événementielles, de congrès, de logement. IEB a noué un partenariat avec la société qui gère le site et qui n'est pas un développeur immobilier, mais au départ un consortium d'abatteurs. À l'époque, il n'y avait pas de projet précis et l'objectif de la recherche-action était d'alimenter un débat public qui puisse impliquer aussi travailleurs, riverains et riveraines, associations, pour insister sur l'importance des activités productives de ce site, faire remonter des revendications et aider à constituer un groupe de travailleurs et d'habitants qui les portent.

Ces expériences ont été intéressantes et sans entrer ici dans les détails, je pense qu'elles ont eu certains effets directs ou indirects sur les projets concernés... mais sans aller jusqu'à changer significativement les processus à l'œuvre. Sur le site des Abattoirs, les activités productives sont en train d'être réduites à peau de chagrin et remplacées par des fonctions plus attractives et rentables (logements, piscine...), des fonctions difficilement compatibles avec une activité d'abattage.

C'est un constat d'impuissance ?

Non, pas du tout. Il faut apprendre de ses expériences. Je pense qu'en s'appuyant sur la multiplicité des résistances existantes tout en cherchant des manières de les fédérer plus activement, il est possible de s'attaquer davantage au cadre qu'aux symptômes.

Comment mener une action militante sur le long terme, en évitant les travers de l'éparpillement dans le suivi d'une multitude de plans de développement et de projets urbanistiques, et en trouvant des moyens de subsistance qui ne créent pas des liens de dépendance avec les pouvoirs publics qu'on est amenés à contester ? Comment manifester le fait que l'on défend le droit à la ville, plutôt qu'apparaître comme d'éternels contestataires ? Comment allier revendications environnementales et justice sociale, qui entrent de plus en plus en tension à l'heure où la « transition écologique » se fait en faveur des plus nantis, où il manque de logements abordables et où l'amélioration du cadre de vie est utilisée pour faire augmenter les valeurs immobilières ? Comment nouer des alliances avec les classes populaires, et éviter de parler en leur nom ou de défendre ce qu'on pense être leurs intérêts ? Il me semble que c'est en menant ces réflexions et en cherchant à dépasser ces clivages qu'on pourra parvenir à transformer ne serait-ce que partiellement le paradigme capitaliste du développement urbain.

Le bloc en lutte d'Argumosa 11

Diego Miralles Buil

04.2018

Quartier de Lavapiés

Madrid

Du municipalisme au communalisme, les villes rebelles d'Espagne

Diego Miralles Buil



En 2015, face à la crise économique et politique ainsi qu'à l'austérité impulsées par le gouvernement espagnol, une stratégie de lutte (ré)émerge parmi les collectifs militants : le municipalisme. Possédant une longue histoire en Espagne, cette idée insiste sur le besoin de redynamiser la démocratie locale à travers une participation active des habitantes et habitants, pour reprendre la main sur l'institution locale, considérée comme le principal vecteur de transformation sociale. Retour sur le cheminement de ces stratégies de luttes pour la réappropriation des villes, navigant entre prise du pouvoir municipal et formation d'un contre-pouvoir.

Les élections municipales de mai 2015 en Espagne ont été marquées par l'accession au pouvoir de listes impulsées par des collectifs citoyens, dans le sillage du mouvement des Indigné·es né en 2011. Se réclamant d'un « nouveau municipalisme », ces nouvelles équipes municipales s'inspirent des expériences historiques de gestion municipale alternative espagnoles ; avec leurs promesses de politiques progressistes, ces « mairies du changement » – comme elles se proclament – propulsent les villes au centre de la scène médiatique et politique. Mais derrière le terme de municipalisme, largement employé pour qualifier ces initiatives de réappropriation du pouvoir local par la population, se cachent des réalités et des postures variées. Après quelques années de gouvernement des « mairies du changement », de nombreux collectifs ont entrepris un travail critique et choisi de reprendre leur autonomie par rapport à ces nouvelles institutions. Apprenant des échecs des mairies municipalistes, un nouveau mouvement encore plus ambitieux voit le jour en Espagne, s'affirmant comme un contre-pouvoir hors des institutions conventionnelles : le communalisme¹.

¹ Pour plus de précisions sur les aspects historiques et politiques des municipalismes espagnols, voir : Miralles Buil Diego, *La Conquête du logement. La reterritorialisation des politiques de logement en Espagne depuis 2008 : de l'action publique régionale et locale à la réappropriation territoriale habitante*, Thèse de doctorat de géographie, Université Lumière Lyon 2, 2022. <https://antreautre.hypotheses.org/>

LES ANTÉCÉDENTS DES MAIRIES MUNICIPALISTES ESPAGNOLES : DU FRANQUISME À LA CRISE DE 2008

L'histoire contemporaine de l'Espagne est marquée par de nombreuses expériences d'autonomies municipales impulsées par les mouvements ouvriers (notamment anarchistes) qui culminent durant la Guerre d'Espagne (1936-1939). Durant cette période, de nombreuses villes et communes rurales sont autogérées par les anarchistes suivant les principes du communisme libertaire et du communalisme, basés sur l'auto-organisation politique des habitants et habitantes à l'échelle communale. Après plus de quarante ans de dictature (1939-1975), les premières élections municipales post-franquisme de 1979 ravivent les attentes de changement et les anciennes aspirations des mouvements sociaux, comme le (con)fédéralisme et l'autonomie municipale. Ces élections sont marquées par une forte présence d'activistes, les partis de gauche (Parti communiste et Parti socialiste) ayant coopté des leaders d'associations de voisinage très actives à la fin du franquisme. Mais après leur entrée dans les institutions, les leaders activistes tournent le dos aux luttes sociales pour se concentrer sur la gestion municipale, sans intégrer les habitantes et habitants dans les prises de décisions. Plus encore, cette cooptation déstabilise les collectifs militants, tend leurs relations avec les partis politiques et matérialise une première fracture entre ces nouvelles mairies et les bases militantes.

Mais, en marge des partis politiques conventionnels, certaines organisations politiques alternatives voient le jour sous la forme de groupements d'électeurs et d'électrices lors des élections de 1979, avec un fort discours municipaliste, entendant impliquer les habitants et habitantes dans la politique locale. Ces candidatures municipalistes gagnent progressivement en puissance, jusqu'aux années 2000 où un certain nombre d'entre elles obtiennent de bons résultats électoraux, comme en Catalogne. Provenant de collectifs de quartiers, ces candidatures municipalistes entendent alors réarticuler mouvement social et projet institutionnel en intégrant les conseils municipaux. Les plus importantes sont les *Candidatures d'Unité Populaire* (CUP), qui proposent un type de municipalisme alors proche de l'idée du municipalisme libertaire défendue par Murray Bookchin. Il s'agit d'intégrer les institutions locales, le plus souvent dans l'opposition, afin d'apprendre les rouages des mairies et de transmettre ces informations aux collectifs mobilisés. Les CUP tentent ainsi de peser dans le jeu politique municipal afin de renforcer progressivement les contre-pouvoirs incarnés par les collectifs militants, hors de l'institution, en prenant activement part à une décentralisation du pouvoir en direction des assemblées de quartiers.

Ce sont ces différentes candidatures municipalistes qui posent les bases du municipalisme espagnol contemporain, qui va effectuer un saut d'échelle en 2015.

« NOUVEAU MUNICIPALISME » CITOYENNISTE VERSUS MUNICIPALISME RADICAL ET ANTICAPITALISTE

Au début des années 2000, la plupart des candidatures municipalistes ne se présentent et n'obtiennent de bons résultats que dans les villes petites ou moyennes. Mais cela change en 2015 : en s'appuyant sur le renouveau de la contestation sociale post-crise de 2008 et sur le mouvement des Indigné·es de 2011, plusieurs candidatures se forment pour les élections municipales de mai 2015, dans de grandes villes comme à Madrid, Barcelone, Valence ou encore Saragosse. Deux grands types de municipalismes se distinguent lors de ces élections : ceux prônant un « *nouveau municipalisme* », social-démocrate et citoyenliste, fondé sur une intensification de la démocratie participative ; et ceux revendiquant un « *municipalisme radical* » (voire libertaire), clairement anticapitaliste, axé sur un renforcement des contre-pouvoirs et des assemblées de quartiers. Afin de comprendre les actions variées de ces différents types de municipalisme, il faut revenir à la genèse de ces candidatures municipales.

Les premières, se qualifiant de « nouveau municipalisme », orientent leur discours autour d'un renouvellement du concept axé sur la mise en pratique d'une démocratie participative plus poussée. Bien que cette idée ne soit pas nouvelle, le contexte politique, économique et social du moment permet à certaines de ces candidatures citoyennes de prendre appui sur les fortes contestations sociales du moment et de gagner les élections dans plusieurs grandes villes². Pour ne citer que le cas le plus médiatisé, Ada Colau, ancienne squatteuse et leader de la *Plateforme des Affecté·es par l'Hypothèque* (PAH, collectif anti-expulsion), devient maire de Barcelone en mai 2015. Les cas de Barcelone et Madrid sont proches. Dans les deux villes, et contrairement à ce qui est souvent avancé, ces projets municipalistes ne sont pas largement soutenus par les collectifs militants, mais sont impulsés par une poignée d'activistes proches de partis politiques de gauche traditionnels et membres d'ONG. Ces candidatures regroupent surtout les collectifs les plus institutionnalisés et laissent de côté les collectifs plus radicaux. Très vite, les partis de gauche (tels que le Parti communiste et *Podemos*) rejoignent ces candidatures, enthousiastes à l'idée

² Dont Madrid (3,142 millions d'habitants en 2015), Barcelone (1,605 million), Valence (786 189), Saragosse (664 953), mais aussi La Corogne (243 870), Badalona (215 654), Sabadell (207 814), Cadix (120 468), Santiago de Compostelle (95 612), El Ferrol (69 452).

de pouvoir rénover leurs partis en perte de vitesse ou redorer une image ternie par la forte défiance de la population à l'égard des partis politiques. Après cette période de « confluence », les deux candidatures se structurent en partis : *Barcelona en Comú* (BeC, « *Barcelone en Commun* ») et *Ahora Madrid* (AhM, « *Maintenant Madrid* »). Ces candidatures dites « du changement » entendent « dépasser le clivage droite-gauche » et « faire table rase des anciennes idéologies ». Leurs programmes et leurs discours sont marqués par l'absence de référence aux classes sociales ou aux différents systèmes de domination. Pour elles, c'est la participation citoyenne qu'il faut privilégier avant tout, tout en renouvelant les élu-es des mairies (renouvellement générationnel et féminisation de la politique). La défense du *droit à la ville* ne passe plus selon elles par une transformation sociale basée sur l'émancipation des classes populaires dans une logique de conflit social, mais par le développement de la démocratie participative, facilitée par les outils numériques. En ce sens, elles s'inscrivent pleinement dans le champ du citoyennisme³.

Bien que ce « nouveau municipalisme » entende proposer une démocratie participative à l'écoute des volontés de la population, dans la pratique, la base sociale des candidatures de Madrid et Barcelone reste limitée, comme l'indique un militant libertaire barcelonais :

« Lors de la constitution de la candidature de Barcelona en Comú, les “têtes pensantes” sont venues nous voir pour nous demander de participer. Nous nous connaissions depuis plus de dix ans, car nous participions aux mêmes luttes. En discutant, j'ai vite vu qu'il n'y avait concrètement aucune base sociale qui soutenait le projet. C'était un mouvement municipaliste totalement déraciné. Dans les milieux libertaires, nous

3 Selon la posture citoyenniste, ce sont les citoyennes et citoyens – considérés comme un groupe uni sans prise en compte de quelconques antagonismes de classe, de genre, etc. – qui seraient le cœur d'un renouvellement politique, et permettrait à travers leur participation active d'appuyer ou d'invalider les décisions des institutions. S'inscrivant dans le cadre de la démocratie représentative, le *citoyennisme* n'entend pas remettre fondamentalement en cause le système politique, mais entend le renouveler en y impliquant davantage les populations. De nombreuses critiques (notamment libertaires) remettent en cause cette croyance dans les possibilités réelles d'émancipation des diverses procédures démocratiques fondées sur la figure abstraite du « citoyen ». Ces critiques considèrent le *citoyennisme* comme une forme de régénération de la social-démocratie et de la gauche libérale entendant « canaliser » et pacifier les revendications sociales à travers la participation citoyenne, menant à une relégitimation des administrations publiques classiques (États, mairies, etc.), tout en fuyant les « vieilles idéologies » traditionnellement ancrées dans le champ de l'anticapitalisme (anarchisme, communisme, etc.). Source : Blog de Hayat Samuel, « Les Gilets jaunes et la question démocratique », billet de blog, 24 décembre 2018 (en ligne : <https://samuelhayat.wordpress.com/2018/12/24/les-gilets-jaunes-et-la-question-democratique/>).

étions davantage partisans de former une opposition municipale, un contre-pouvoir, afin de comprendre le fonctionnement du pouvoir municipal pour pouvoir gagner les institutions d'ici quatre ou huit ans, lorsqu'une réelle base militante se serait développée. Cela correspond davantage à notre vision du municipalisme. Mais les "leaders" de Barcelona en Comú étaient impatients de gagner... il y avait beaucoup de jeu d'ego dans ce groupe. Et puis leur vision était très naïve : comme s'il était possible de changer l'institution de l'intérieur si facilement... C'est un énorme gâchis⁴. »

Cette idée de développer depuis l'opposition un contre-pouvoir municipaliste structuré autour d'une réelle base militante de quartier avec laquelle partager les rouages de l'institution est suivie par les candidatures municipalistes et anticapitalistes des CUP, comme à Sabadell (ville moyenne située à 20 km au nord-ouest de Barcelone) :

« Le contre-exemple au cas barcelonais, c'est celui de la ville de Sabadell. Lorsque l'idée municipaliste est née à Sabadell, il y a plus de 10 ans, l'objectif était seulement d'être dans l'opposition, d'apprendre et de restituer le fonctionnement interne de l'institution aux mouvements. En plusieurs mandats dans l'opposition, cela a permis d'en apprendre beaucoup. Et en 2015, c'est tout le Mouvement Populaire de Sabadell (avec la CUP) qui a rejoint la candidature. Ça, c'est une base territoriale forte et active, qui peut vous soutenir hors des murs de l'institution. C'est notre vision du municipalisme, un municipalisme plus libertaire ou disons plus radical⁵. »

Contrairement aux candidatures *citoyennistes* (Madrid, Barcelone), les candidatures *municipalistes radicales* soutenues par les CUP tiennent un discours clairement anticapitaliste, mettant l'accent sur les rapports de pouvoir et de domination, mobilisant les concepts de classes sociales et affirmant travailler à l'émancipation des classes populaires. Ces candidatures radicales attestent d'un municipalisme ancré dans le territoire, à l'échelle des quartiers, plus proche de l'idée du municipalisme

⁴ Entretien réalisé avec un militant libertaire du quartier de Sants à Barcelone, en novembre 2016.

⁵ *Ibidem*.

libertaire de Bookchin, c'est-à-dire dans une optique de renforcement des mouvements sociaux et des classes populaires. Dans la pratique, elles affichent un soutien clair aux classes populaires et luttent contre la criminalisation des squats, refusent les collaborations avec les entreprises capitalistes et entreprennent de développer des liens avec les coopératives et autres entités sociales. Elles impulsent aussi des projets de remunicipalisation de l'eau, de l'énergie, du logement, etc.

Deux types de municipalismes se distinguent et coexistent donc en Espagne depuis 2015. Le *municipalisme social-démocrate* et *citoyenniste* de BeC et AhM soutient une augmentation de la participation citoyenne et une augmentation du rôle de la mairie, sans entrer dans le champ de la lutte des classes. Inversement, bien que ne remettant pas toujours en cause l'État lui-même, les candidatures *municipalistes radicales* et *anticapitalistes* (comme celles des CUP) mettent l'accent sur les rapports de pouvoirs, de dominations (racisme, sexisme, etc.) et sur les antagonismes sociaux et soutiennent un *empowerment* des classes populaires. Ces postures diverses engendrent des actions variées dans la pratique.

OMBRES ET LUMIÈRES DU « NOUVEAU MUNICIPALISME » ESPAGNOL : LES MAIRIES DU CHANGEMENT FACE AUX RÉALITÉS DU FONCTIONNEMENT INSTITUTIONNEL

Le mandat 2015-2019 de BeC à Barcelone est révélateur du fonctionnement de ces candidatures citoyennistes. Capitale de la Catalogne, la mairie possède un budget conséquent et des compétences juridiques élargies⁶. Prenant souvent la ville de Paris comme exemple, la mairie de Barcelone lance des politiques progressistes, sur le thème du logement par exemple (construction de logements sociaux, réhabilitation, négociation avec les propriétaires pour la mise en location de logements vacants), et des tentatives de régulation du tourisme.

Mais mis à part ces politiques progressistes (proches de celles des autres mairies de gauche et de centre gauche), les nouvelles mairies citoyennistes de Barcelone et de Madrid se différencient surtout de leurs homologues et de leurs prédécesseurs en ouvrant des négociations avec des collectifs militants. Sur le thème du logement par exemple, elles intègrent des collectifs anti-expulsions (dont proviennent plusieurs élu-es) à l'élaboration des règlements locaux (comme sur l'accès au logement social). On relève aussi une plus forte prise en compte des revendications de certains collectifs (comme la PAH, collectif anti-expulsion, ou le Syndicat de locataires de

⁶ Tout comme la ville de Madrid, en tant que capitale de l'État espagnol.

Barcelone) par les mairies et la validation de certaines de leurs propositions. Sous la pression de ces collectifs, la mairie barcelonaise fait par exemple appliquer la législation catalane (existante depuis 2007, mais non respectée) en sanctionnant les propriétaires de logements vacants, et met en place des mesures imposant aux promoteurs privés de construire des logements sociaux.

Mais cette nouvelle articulation entre mairies et activistes pose question. D'abord, cette collaboration entre institutions publiques, militants et militantes, intensifiée depuis 2015, est souvent utilisée par les mairies comme un moyen de canaliser et de neutraliser les conflits, à travers l'instrumentalisation des collectifs. Plusieurs mairies entretiennent une conception « utilitariste » des collectifs militants : elles sont favorables aux mobilisations sociales dans le cadre de l'exercice du pouvoir, à condition qu'elles leur soient utiles. Pour les institutions, les groupes militants semblent avant tout être un moyen d'appuyer leurs propositions « de l'extérieur ». Dans cette optique, les mairies sélectionnent les collectifs les plus en accord avec elles afin de développer des collaborations, délégitimant ainsi volontairement les mouvements plus radicaux. Ces partenaires privilégiés par les mairies sont parfois directement impulsés par celles-ci pour défendre leurs objectifs (comme dans le cas du Syndicat de locataires de Barcelone).

Cette réactivation de la collaboration public-militants déstabilise également les mouvements sociaux et accentue la cooptation : en plus des nouveaux et nouvelles élues provenant des collectifs militants, plusieurs leaders activistes rejoignent les mairies au cours du mandat (2015-2019). Aussi, les collectifs acceptant les négociations avec les institutions se positionnent progressivement comme des auxiliaires de l'action publique locale, perdant ainsi en autonomie. Le cas de la PAH de Barcelone est emblématique sur ce point : à la suite de la victoire d'Ada Colau, ses leaders écartent les activistes les plus radicaux pour faire bonne figure face à la nouvelle mairie. Le refus des collectifs radicaux de jouer le rôle d'une simple caution militante des mairies mène plusieurs d'entre eux à prendre leurs distances afin de renforcer leur autonomie et de développer leur propre agenda politique.

Comme l'illustre le thème du logement, ces collaborations entre pouvoirs publics, militants et militantes amènent des avancées notables dans de nombreux domaines, mais restent tributaires du bon vouloir de l'équipe municipale : elles contraignent donc les collectifs militants souhaitant agir aux côtés de la mairie à dépendre des rythmes lents et incertains de la bureaucratie municipale. On retrouve ici l'une des critiques centrales des anarchistes du ^{XIX}^e et ^{XX}^e siècle vis-à-vis de la « voie institutionnelle » (alors défendue par les marxistes) : la réalité

bureaucratique des institutions publiques limite toute transformation radicale. En effet, les politiques municipales des mairies du changement se retrouvent le plus souvent écartelées entre les revendications sociales et le fonctionnement bureaucratique des administrations. De plus, après la crise de 2008, la recentralisation des compétences et des leviers financiers par le gouvernement central espagnol – dans le cadre de sa politique austéritaire visant à réduire la part des dépenses publiques – prive les mairies de leurs ressources et limite fortement les possibilités de changement au niveau local. Dans ces conditions, les mairies prennent conscience de la limite de la stratégie municipaliste et de leur risque d'isolement. Elles se restreignent alors le plus souvent au champ de la communication : elles renforcent leurs discours vis-à-vis des fonds d'investissement, font publiquement référence au « droit à la ville » de la population ou encore rejoignent des réseaux internationaux de « villes progressistes⁷ », mais peinent à contrebalancer réellement les politiques austéritaires et néolibérales de l'État. Le niveau d'action municipale est plus largement remis en question par des politiques établies à l'échelle métropolitaine (agglomération de communes), notamment en matière de logement et de transport. Cela débouche sur un besoin de réviser la stratégie municipaliste pour dépasser les politiques locales.

CHANGEMENT D'ÉCHELLE DU MUNICIPALISME : RETOUR DE L'ÉTAT, RÉGIONALISME ET (CON)FÉDÉRALISME

Après avoir fait campagne en 2015 en affirmant que l'inaction des mairies s'expliquait avant tout par un manque de volonté politique et non par leur manque de ressources ou de compétences juridiques, Ada Colau fait volte-face en 2017 et admet les limites de l'action locale : « Bien sûr que tu te retrouves face aux limites du capitalisme global dans ta ville. Et ça, ce n'est pas une compétence municipale et c'est ta principale limite, si tu veux garantir le droit au logement, par exemple⁸. » Ainsi, alimentée par les mairies municipalistes elles-mêmes lorsqu'elles évoquent leur manque de ressources et de compétences juridiques, la mise au jour des limites du « nouveau municipalisme » espagnol est particulièrement visible durant les élections municipales de 2019 : quatre ans après leur accès au pouvoir, la plupart des mairies municipalistes ne sont pas reconduites par les urnes en 2019. À quelques

⁷ À l'image de « Cités et gouvernements locaux unis »-CGLU (www.uclg.org) ou du réseau *Fearless Cities* impulsé en 2017 par Barcelona en Comú (www.fearlesscities.com).

⁸ « La política represiva de la cúpula del Estado ha aumentado el apoyo al independentismo », *Ctxt*, 7 janvier 2017.

rare exceptions⁹, elles n'ont pas convaincu leur électorat. La déception s'aggrave davantage durant le mandat 2019-2023, menant les dernières équipes municipalistes encore en place à une large défaite aux élections municipales de mai 2023, qui aboutissent à une victoire des partis traditionnels et notamment de la droite conservatrice¹⁰. Cela mène de nombreux et nombreuses analystes à parler de la « fin du cycle politique du municipalisme espagnol¹¹ ».

De cet échec de la stratégie municipaliste découlent plusieurs réactions des collectifs militants. Soutenus par la plupart des organisations marxistes espagnoles, les partis citoyennistes (BeC et AhM notamment) entendent capitaliser sur les politiques locales alternatives et se lancent à l'assaut des institutions étatiques et régionales en proposant des candidatures concertées avec les partis traditionnels de gauche. Cela témoigne d'un retour aux stratégies électoralistes centrées sur la prise du pouvoir d'État. Mais ces limites mènent aussi certaines entités municipalistes (les anticapitalistes notamment, comme les CUP) à remettre en cause la structure de l'organisation territoriale espagnole en appelant de leurs vœux l'élaboration d'une confédération de régions laissant une forte autonomie aux communes. Cette posture confédéraliste, qui se rapproche de la pensée bookchiniste plutôt présente dans la frange libertaire des mouvements sociaux, est partagée par des collectifs aux quatre coins de l'Espagne (surtout dans les régions périphériques comme en Catalogne et en Andalousie). Cette dernière posture confédéraliste s'articule avec une stratégie désormais communaliste, établie sur les ruines du « nouveau municipalisme » des mairies du changement.

SYNDICALISME SOCIO-TERRITORIAL, COMMUNALISME ET CONFÉDÉRALISME : SE RÉAPPROPRIER LE QUARTIER, LA VILLE ET LA RÉGION

Face aux limites du « nouveau municipalisme » espagnol et au refus de la posture électoraliste centrée sur la prise du pouvoir d'État (prônée par les mairies

⁹ Le cas de Barcelone est intéressant sur ce point : bien qu'elle ait perdu les élections face aux indépendantistes de gauche, Ada Colau parvient à se maintenir à la mairie grâce à un certain Manuel Valls (alors candidat aux élections), qui la soutient pour bloquer l'investiture d'un maire indépendantiste. Ce n'est donc pas vraiment son bilan qui lui vaut sa reconduction comme maire en 2019. Seule la candidature municipaliste de Cadix est reconduite en 2019, et augmente même ses résultats.

¹⁰ À Barcelone, c'est la droite catalaniste qui remporte les élections de 2023, mais c'est finalement le candidat du Parti Socialiste qui devient maire, grâce au soutien inattendu d'Ada Colau (qui passe malgré tout dans l'opposition municipale).

¹¹ « Guanyà Collboni ; perden les esquerres », *Crític*, 18 juin 2023. En ligne : www.elcritic.cat/opinio/roger-pala-sergi-picazo/guanya-collboni-perden-les-esquerres-169446

citoyennistes et les organisations marxistes classiques), se développe une forme plus radicale d'action militante territorialisée, suivant une vision communaliste. Surtout ancré à l'échelle des quartiers, ce communalisme alors en gestation se nourrit des nombreuses expériences libertaires espagnoles et se trouve conforté par l'échec des « mairies du changement ». Les collectifs plus radicaux des quartiers refusent de tenir le rôle d'auxiliaires des institutions et de leur laisser la main. Pour eux, le principe de l'autogouvernement, le renforcement de la force d'action et de l'autonomie des mouvements sociaux les distinguent des collectifs réformistes tournés uniquement vers les administrations publiques et les changements législatifs. Ils ne refusent pas pour autant les négociations avec les institutions lorsqu'elles sont ouvertes aux pourparlers, mais entendent poser leurs propres règles et agissent souvent par le biais de l'action directe. En s'autonomisant des institutions et des partis politiques, ces mobilisations s'inscrivent dans une certaine continuité des courants anarcho-syndicalistes et prennent la forme d'un authentique *syndicalisme de quartier*, plus combatif que les associations de voisinages officielles, historiquement liées aux mairies. Ce *syndicalisme socio-territorial* est structuré à l'échelle du quartier : c'est la lutte pour le territoire, pour sa réappropriation et sa gestion alternative, qui est centrale dans ces initiatives¹². Pour cela, à la différence des « mairies du changement », les collectifs radicaux établissent des *contre-institutions autonomes* gérées au travers d'assemblées et pratiquent l'action directe, par le biais du squat ou encore en impulsant des services communautaires et autogérés (crèche, bar, jardins partagés, glanage alimentaire, etc.).

Processus encore en cours, ces initiatives ne sont pas présentes dans tous les quartiers et s'apparentent donc pour le moment à un archipel de *contre-institutions autonomes* plus ou moins développées selon les villes¹³. Mais à Barcelone, cette forme de communalisme est déjà bien ancrée dans les quartiers où les collectifs sont parvenus à obtenir des victoires importantes. En effet, suite à la forte pression de certains collectifs et à l'intensification du conflit social face aux institutions, la mairie a été forcée de céder plusieurs terrains et bâtiments à des collectifs autogérés, parfois pour y construire des coopératives d'habitation à propriété collective

¹² Les militantes et militants parlent souvent « d'autogestion territoriale » et parfois d'« *anarchisme de quartier* ». Source : « Ruymán Rodríguez : Anarquismo de barrio. Una tesis superadora », *A las barricadas*, 29 août 2017.

¹³ Une forme « d'archipélisation d'îlots de résistance », selon l'expression utilisée par Corinne Morel Darleux (*Plutôt couler en beauté que flotter sans grâce. Réflexions sur l'effondrement*, Montreuil, Libertalia, 2019).

(logement social autogéré) ou encore pour y constituer des projets de *communs urbains*. C'est le cas emblématique de l'usine de Can Batlló, dans le quartier de Sants-La Bordeta, le plus grand *commun urbain* d'Espagne (plus de 13 000 m²) autogéré par une association militante regroupant des habitants et habitantes et des collectifs du quartier.

Ces initiatives de *gestions communales*, dont les mairies tentent parfois de s'attribuer l'origine, proviennent le plus souvent de mobilisations d'habitantes et d'habitants se positionnant dans une posture de conflit vis-à-vis des institutions, mais attestent tout de même d'une certaine écoute des mairies. Ces collectifs de quartiers appliquent l'idée « *d'agir avec, malgré ou contre les institutions* » et confortent la mise en place d'un urbanisme populaire et alternatif impulsé par les collectifs mobilisés qui, s'il se développe particulièrement dans les municipalités citoyennistes, ne s'y limite pas.

Bien que ces collectifs n'y fassent pas toujours explicitement référence, ces initiatives assembléistes ancrées à l'échelle des quartiers et fédérées entre elles (aux échelles municipale, métropolitaine et régionale) se rapprochent de l'idée



Can Batlló, ancienne usine textile réappropriée par les habitant·es du quartier : un « poumon » coopératiste résistant à la spéculation immobilière

Diego Miralles Buil
10.2016
Quartier de Sants
La Bordeta
Barcelone

communaliste développée par Bookchin. Alimentées par de nombreux collectifs qui défendent parfois aussi des postures indépendantistes ou régionalistes et les articulent avec une volonté de reprise en main du territoire, ces pratiques correspondent bien au « gradualisme révolutionnaire » propre au communalisme. Ainsi, toute initiative allant dans le sens d'une *communalisation* (une « gestion commune » d'une ressource à l'échelle communale) soutenant une autonomie territoriale, même locale – chaque espace autogéré, squat collectif, etc. – renforce l'idée communaliste et montre qu'une autre façon de gérer le territoire et les ressources est possible. En ce sens, ces initiatives dépassent la simple remise en question du « capitalisme urbain », car elles n'insistent pas uniquement sur les problématiques socio-économiques et politiques (co)produites par le capitalisme. Elles font plus largement face aux processus variés de domination et d'oppression vécus par les populations (telles que les classes sociales, mais aussi le sexisme, le racisme, etc.) en proposant des formes alternatives et communes de se réapproprier et de vivre les territoires : contre l'État, le capitalisme, le patriarcat, le colonialisme et le racisme.

DISTINGUER MUNICIPALISME ET COMMUNALISME : APPROCHE CITOYENNISTE VERSUS PRINCIPE DU COMMUN

L'expérience des mairies municipalistes a mis en évidence les limites d'une approche politique n'entendant pas entrer en rupture avec le modèle institutionnel de l'État espagnol. Bien qu'elles permettent la mise en place de politiques progressistes intéressantes, elles restent empêtrées dans la politique partidaire et soumises au bon vouloir des administrations supérieures qui concentrent la plupart des leviers politiques et économiques. Ces limites ont engendré un repositionnement et une radicalisation des collectifs municipalistes qui imposent de bien discerner le municipalisme citoyenliste du communalisme : alors que le premier articule une gestion municipale progressiste avec une augmentation de la participation citoyenne, le communalisme impulsé par les collectifs radicaux prône l'autogouvernement des habitantes et habitants à l'échelle communale et rejoint le principe du *commun*, lui-même ancré dans l'histoire des mouvements populaires. Ce communalisme (con)fédéraliste ravive les aspirations anarchistes du ^{xix}^e siècle en les actualisant au contexte du moment. Comme nous l'explique Lena, une militante coopératiste et libertaire barcelonaise :

« L'important est de se réapproprier collectivement le territoire [...] mais cela ne changera rien s'il y a seulement un ou

deux Can Batlló¹⁴. Il en faudrait 100, il en faudrait 1 000 ! Et comme ça on pourrait réellement faire changer les choses. On fait ce qu'on peut à notre niveau, mais l'idée est là. On suit ce but. À la fois pour améliorer la vie des gens, pour améliorer l'accès au logement, pour augmenter la prise sur le monde et l'autonomie des habitantes, mais aussi pour progressivement retirer du logement et du sol au marché privé et le rendre aux voisines et aux voisins. Le mettre en commun, le gérer ensemble. Et Can Batlló est un premier pas, mais il faudrait faire pareil avec d'autres espaces, d'autres quartiers, d'autres villes... et pas que dans ce pays. Partout¹⁵. »

Pour les communalistes, la réappropriation du territoire, la territorialisation des luttes et des mobilisations à l'échelle des quartiers, ainsi que les relations tissées entre ces initiatives représentent le ferment du communalisme naissant sur les ruines du « nouveau municipalisme ». Comme l'exprime Lena, la militante précitée : « Le "nouveau municipalisme" est mort. Vive le communalisme ! »

¹⁴ *Commun urbain* du quartier de Sants-La Bordeta (Barcelone) autogéré par une association militante.

¹⁵ Entretien réalisé en juillet 2019.

Pour aller plus loin :

- Biehl Janet et Bookchin Murray, *Le Municipalisme libertaire : la politique de l'écologie sociale*, Montréal, Écosociété, 2013.
- Bookchin Murray, *Pour un municipalisme libertaire*, Lyon, Atelier de création libertaire, 2003.
- Cossart Paula et Sauvêtre Pierre, « Du municipalisme au communalisme », *Mouvements*, n° 101, 2020, p. 142-152.
- Miralles Buil Diego, *La Conquête du logement. La reterritorialisation des politiques de logement en Espagne depuis 2008 : de l'action publique régionale et locale à la réappropriation territoriale habitante*, Thèse de doctorat de géographie, Université Lumière Lyon 2, 2022. En ligne : <https://antreautre.hypotheses.org/1106>



Mesurer pour gouverner



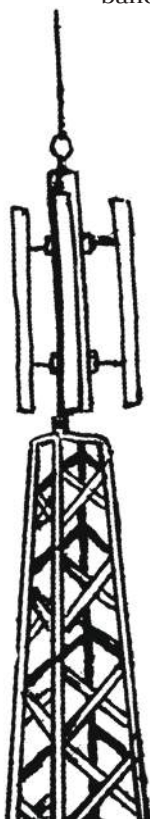
L'urbanisme est affaire de comptage. Parce qu'il vise à organiser la localisation et la circulation des personnes et des activités, il cherche depuis ses origines à les mesurer et à anticiper leur évolution. Des collectivités territoriales aux investisseurs, des promoteurs immobiliers aux assurances ou aux régies de transport ou d'eau, l'urbanisme est friand de données en tous genres, qui doivent lui permettre de tout optimiser. La généralisation des outils numériques – en particulier des smartphones – lui donne aujourd'hui accès à une variété d'informations inégalée.

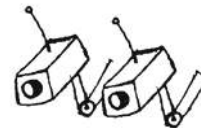
DU POINÇON À LA PUCE

Le ticket de bus ou de métro, c'est bien-tôt fini. À Paris, il n'est plus possible d'acheter de carnets de ce petit carton à bande magnétique. Pour voyager sur le

réseau parisien de transports en commun, il faut désormais soit se doter d'un Pass Navigo rechargeable, soit acheter un « ticket de dépannage » virtuel, directement sur smartphone. Le passage à la borne se fait désormais en présentant sa puce RIFD ou son téléphone, à la manière d'un paiement sans contact. Une évolution technologique similaire est en cours dans de nombreuses grandes villes. La Régie autonome des transports parisiens (RATP) justifie ce changement par son caractère supposément

écologique et par les économies ainsi générées. Mais une autre explication existe : les titres de transport dématérialisés sont la promesse d'une mesure plus précise des déplacements des voyageurs et voyageuses. Le ticket cartonné permettait de savoir combien de personnes étaient entrées et sorties du réseau par tel arrêt de tramway ou telle bouche de métro. La carte ou le téléphone permettent de collecter bien plus de données : la RATP peut désormais savoir qui est entré, passé, sorti où et quand. C'est plus précis et c'est moins cher : une fois tout le monde équipé, il n'est plus nécessaire de recourir à des enquêteurs et enquêtrices pour remplir des questionnaires origine-destination. Ce faisant, ces données font miroiter aux ingénieurs la possibilité d'optimiser le réseau en faisant tourner leurs algorithmes pour





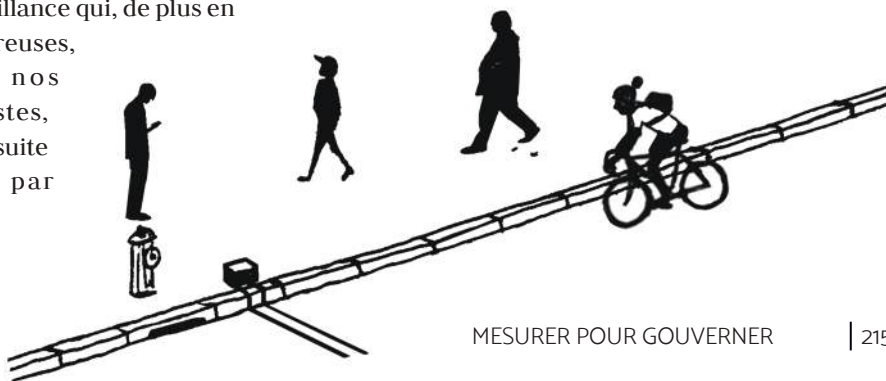
ajuster le nombre et les cadences des rames en temps direct ou pour organiser les circulations dans les couloirs du métro. Enfin, puisqu'elles incluent des informations personnelles, ces données peuvent potentiellement être utilisées par la police pour reconstruire le trajet de quelqu'un, ou certifier sa présence dans un quartier donné à un moment T.

EXTRAIRE, TRANSFORMER, EXPLOITER

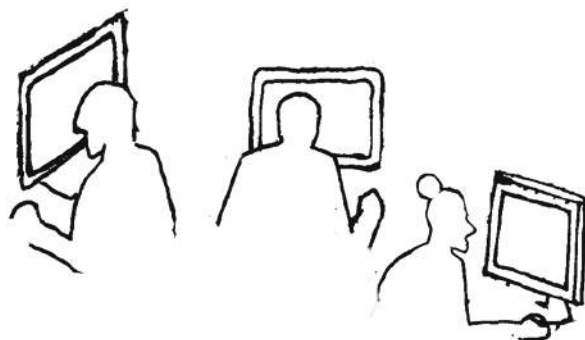
Les données urbaines sont très diversifiées et souvent récoltées à notre insu ou sans que nous n'y prêtions attention. Nos déplacements sont enregistrés par notre opérateur téléphonique, par les systèmes d'exploitation de nos smartphones et par des fournisseurs d'applications. Les opérateurs de transport nous comptent et essaient de connaître les trajets que nous réalisons. Les compteurs routiers, ces câbles reliés à un boîtier qui traversent parfois nos rues, mesurent le nombre de véhicules qui passent, leur sens de circulation, leur vitesse et déterminent s'ils sont des poids lourds, des automobiles ou des deux roues. Nous laissons aussi des traces sur les images de vidéosurveillance qui, de plus en plus nombreuses, scrutent nos faits et gestes, qui sont ensuite visionnés par

des humains ou analysés par des algorithmes. Nos relevés de consommations d'eau ou d'énergie, mais aussi nos paiements, racontent tous quelque chose de nos vies. Les traces de nos activités numériques – ce que nous consultons sur le web, les messages que nous échangeons sur les réseaux sociaux – peuvent aussi intéresser les acteurs de l'urbain qui se nourrissent de l'exposition à la publicité, comme les systèmes de guidage Waze et Google Maps. Enfin, des données environnementales ou économiques sont aussi extraites et analysées : mesures de température, de précipitations ou de pollution, données des réseaux urbains de fourniture d'eau ou d'énergie, informations sur les transactions immobilières, etc.

Isolées, ces données ont le plus souvent un intérêt limité et c'est en les croisant, grâce à des algorithmes plus ou moins complexes, qu'elles deviennent des informations dont il est possible de faire un usage commercial, industriel, policier ou politique. L'« économie de la donnée » fonctionne de façon analogue à celle d'une économie de production de biens, avec des phases successives d'extraction, de



transformation, d'exploitation et d'utilisation. Sa particularité est d'être circulaire : nos activités en constituent souvent à la fois la matière première et l'aboutissement.



OPTIMISATION ET CONTRÔLE

La multiplication des données et des croisements possibles fait rêver les acteurs publics et privés de l'urbanisme, en incarnant un fantasme d'omniscience et d'omnipotence : celui de la connaissance totale des pratiques et des attentes et de la possibilité de les interpréter, de les contrôler et de s'y adapter en temps réel, de façon individualisée et optimisée. Mais si

l'optimisation passe par l'obtention de données personnelles, elle conduit forcément à la possibilité d'un fichage plus ou moins sophistiqué. Les compteurs routiers ne disent pas grand-chose de nous puisque nos véhicules sont anonymes, la validation d'un abonnement de transport en commun par smartphone en dévoile davantage, la vidéosurveillance

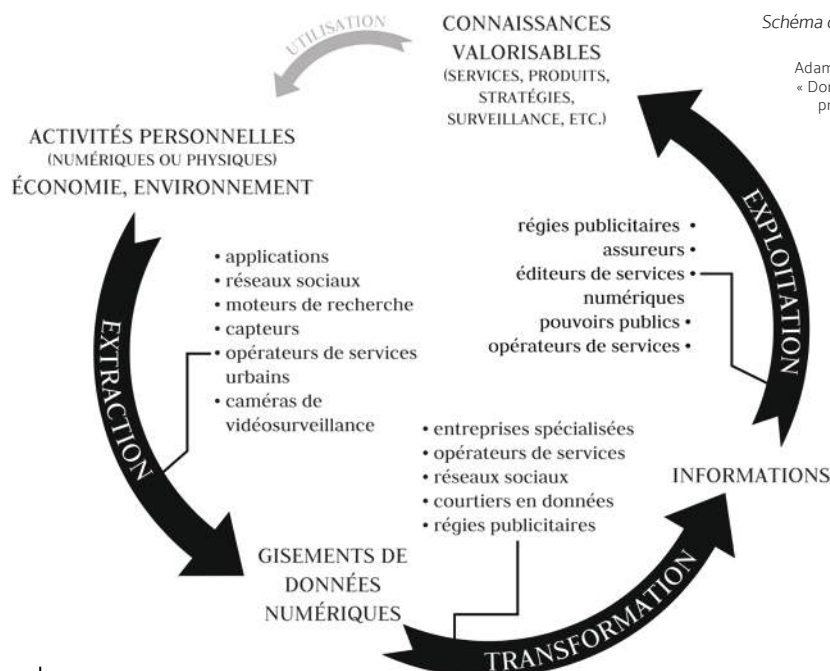
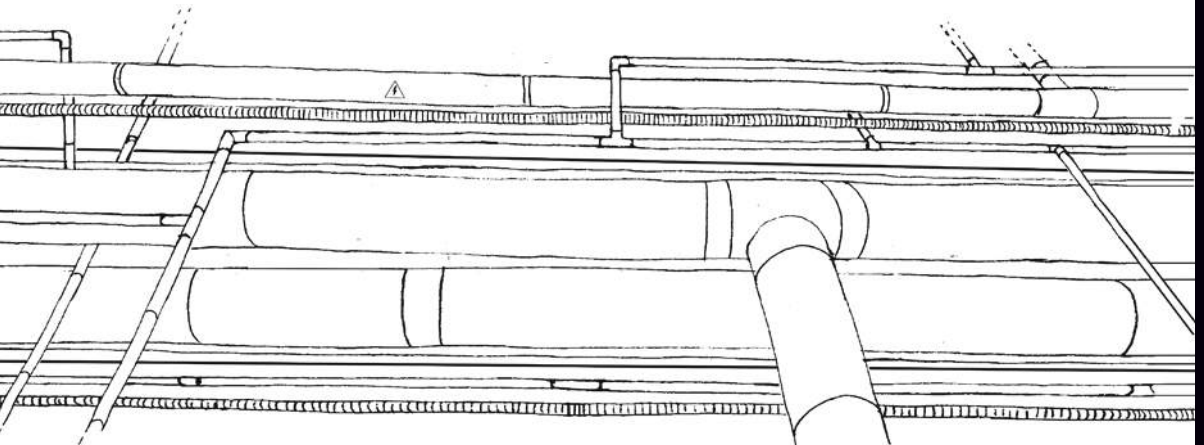


Schéma de principe de l'économie de la donnée

Adam Matthieu et Rivano Hervé,
« Données. Quand le numérique produit et gouverne la ville »,
in Adam Matthieu,
Comby Émeline (dir.),
Le Capital dans la cité.
Une encyclopédie critique
de la ville, Paris,
Éditions Amsterdam,
2020, p. 129



mesure des parcelles
toujours plus étendues de nos vies
quotidiennes découle à la fois des aspi-
rations panoptiques des gouvernements
et des promesses de nouveaux marchés
pour des industriels du numérique ou
des services urbains.



*Marche contre les violences faites aux
femmes et aux minorités de genre,
organisée par l'assemblée générale
féministe de Montreuil.
Cortège de tête en non-mixité femmes
et minorités de genre, manif mixte.*

Juliette De Sierra
25.10.2023
Montreuil



Dans la ville, face à la ville : des luttes urbaines et féministes

Emma Peltier



Qu'ont en commun des collages dans les rues, des *rides* à vélo de nuit ou un squat en mixité choisie ? Toutes ces actions s'inscrivent dans une perspective de lutte urbaine féministe. Ce texte fait un tour d'horizon des luttes féministes en ville en s'attachant à discerner la manière singulière dont les femmes et les minorités de genre, au regard de leur position sociale et des dominations qui les affectent, mènent et transforment la lutte pour le droit à la ville.

Si, d'une part, les luttes urbaines consistent à défendre le droit à la ville, c'est-à-dire le droit de réaliser les activités et besoins quotidiens en inventant des formes anticapitalistes comme se loger, se déplacer, produire, se soigner, s'instruire, se rencontrer. Et si, d'autre part, les luttes féministes consistent à se réapproprier son corps et sa sexualité, à se battre contre les inégalités au travail, à lutter contre les violences sexistes et sexuelles, à imaginer une autre manière de réaliser le travail domestique. Alors quelles formes prennent les *luttes urbaines féministes* ?

Nous verrons d'abord comment la ville sert de scène à la visibilisation et à la dénonciation des violences sexistes et sexuelles. Marche de nuit, collage, *slutwalk* sont autant de pratiques contestataires qui prennent place *dans* la ville. Nous regarderons ensuite du côté des actions qui visent à légitimer la présence des femmes dans l'espace public. En refusant l'assignation à l'espace domestique, elles se confrontent aux violences dans l'espace public, elles font *face* à la ville. Nous nous attarderons enfin sur les luttes *pour* la ville, celles qui améliorent les conditions de vie matérielle des femmes et des minorités de genre¹ : école, logement, santé.

DU PRIVÉ AU PUBLIC : VISIBILISER LES VIOLENCES DE GENRE DANS LA RUE

« Le privé est politique » constitue un des mots d'ordre du féminisme de la deuxième vague². Il s'agit de dire que ce qui se passe chez soi, dans l'intimité de la chambre

¹ Les « minorités de genre » désignent toutes les personnes qui ne se reconnaissent pas dans le genre qui leur a été assigné à la naissance (personnes trans, non binaires, intersexes, agenes).

² La deuxième vague naît dans les années 1960 avec de nouvelles revendications liées au travail et à la sexualité. C'est au cours de cette période que les termes « patriarcat » et « rapports sociaux de sexe » sont théorisés. Elle fait suite à la première vague initiée par les suffragistes en Angleterre dont le droit de vote pour les femmes était la principale revendication.

à coucher, dans la cuisine et le salon, est révélateur de rapports de domination à plus grande échelle. Nettoyer la maison, donner à manger aux enfants, faire son « devoir conjugal », écouter son mari sans rien dire ne sont pas des activités que les femmes peuvent renverser à l'échelle individuelle, car elles font système. En tant que travail invisibilisé, elles profitent aux hommes et sont au fondement de la société patriarcale.

« À nos sœurs assassinées », « Virginie », « Fatima », « Monique », « Un tram toutes les 8 min, un viol toutes les 7 min », les colleuses et les colleurs³ recouvrent les murs de la ville par des slogans, des chiffres et des prénoms. Ce faisant, ils et elles visibilisent dans l'espace public des meurtres qui ont lieu dans l'espace domestique. Nommer « féminicide » ce qui a longtemps été nommé « crime passionnel » bouleverse la perspective selon laquelle le meurtre d'une femme par son mari serait dû à une relation de couple particulière ou à une situation qui dégénère, c'est-à-dire à un cas isolé. La fréquence, la répétition, la similarité des féminicides en font un fait social qui dépasse le fait divers et qui au contraire est partie intégrante du patriarcat.

En reprenant les modes d'affichage tels que le graffiti, le tag, le collage ou le pochoir, les féministes s'approprient un régime de visibilité qui a montré son efficacité (*street art*, publicité dans l'espace public, affichage culturel aux murs) et le détournent pour scander un message politique qui dénonce les violences patriarcales. Les collages féministes ont un impact visuel fort. En contraste avec les murs monotones et impersonnels des villes, ils dénoncent noir sur blanc les féminicides en lettres capitales.

Dans leur vie, les femmes font face à une variété de violences sexuelles (abus, injure, agression, viol) à des intensités et des fréquences variées, mais en continu. Le concept de « *continuum* des violences sexistes et sexuelles⁴ », théorisé par la sociologue Liz Kelly, permet de réunir sous une même forme de domination les comportements masculins jugés ordinaires (« drague lourde », « main baladeuse ») et ceux jugés extrêmes (viol, abus sexuel). L'espace, qu'il soit domestique ou urbain, est structuré par ce continuum. Les violences s'expriment par une série d'interdictions et d'obligations, d'enfermements et de restrictions auxquelles les femmes sont confrontées en permanence. Pour éviter les agressions, elles mettent en œuvre un éventail de tactiques : ne pas flâner, ne pas regarder les hommes dans les yeux, éviter certains quartiers, utiliser des modes de transports jugés plus sécurisants, ne pas rentrer chez soi. Le choix de la tenue vestimentaire fait ainsi partie « des

³ La mixité varie d'un collectif à l'autre. Certains s'organisent en non-mixité, d'autres choisissent la mixité choisie constituée de femmes cisgenres, de personnes non-binaires et d'hommes transgenres.

⁴ Kelly Liz, « Le *continuum* de la violence sexuelle », *Cahiers du Genre*, n° 66, 2019, p. 17-36.

formes d'anticipation qui laissent entrevoir le caractère constant de la vigilance⁵. » Les manifestantes des *slutwalks* ou « marches de salopes » défilent avec des tenues dont elles savent qu'elles pourraient susciter des remarques, des insultes ou des agressions et prennent ainsi le contrepied des normes patriarcales. Face aux normes de genre qui régissent l'espace public, selon lesquelles une femme respectable devrait être active, mais discrète, élégante sans être aguichante, féminine, mais surtout pas sexy, elles retournent le stigmate qui leur est assigné et se réapproprient collectivement cette insulte sexiste par excellence.

« *Believe it or not my outfit has nothing to do with you*⁶ », « Ma jupe n'est pas une invitation », ces slogans brandis lors de *slutwalks* à l'étranger comme en France contreviennent à l'ordre hétéropatriarcal⁷ selon lequel les femmes sont à la disposition des hommes. Ils rappellent que les vêtements ne disent rien du consentement de la personne qui les porte.

Comme pour tout rassemblement, le nombre donne de la force et fait tomber les peurs. Chaque personne se sent portée et légitimée par la foule. C'est ce qui anime aussi les marches de nuit. Ces manifestations féministes en mixité choisie font la démonstration d'une puissance collective face aux agressions individuelles. La ville, en tant que lieu où s'exercent les violences, devient le lieu où s'exprime la révolte. Les collages féministes, les *slutwalks* et les marches de nuit visent à dénoncer les violences sexistes et sexuelles aussi bien dans l'espace domestique que dans l'espace public. Ces trois formes d'action ont lieu dans la rue et renvoient aux répertoires d'action classiques des mobilisations (graffiti, collage, manifestation). La ville devient un support physique d'expression et une caisse de résonance des revendications féministes.

IMPOSER SA PLACE : À VÉLO OU EN TALONS, OCCUPER L'ESPACE PUBLIC

Accéder à des ressources économiques, aux services publics, se déplacer, entretenir des relations sociales sont des activités plus que nécessaires à la vie quotidienne de toute personne habitant en ville. Cependant, tout le monde n'est pas égal dans la réalisation de ces activités : les femmes, les minorités sexuelles et de genre, les personnes handicapées et les personnes racisées sont défavorisées dans l'exercice

⁵ Lieber Marylène, *Genre, violences et espaces publics : La vulnérabilité des femmes en question*, Paris, Presses de Sciences Po, 2008, p. 262.

⁶ « Que tu le croies ou pas, ma tenue n'a rien à voir avec toi. »

⁷ Contraction de « hétéronormatif » et patriarcal.

de leur droit à la ville. Comment, malgré tout, les femmes et minorités de genre peuvent-elles investir la ville pour s'y sentir légitimes ?

De nombreuses féministes analysent le caractère genré des déplacements et des rythmes urbains. Elles montrent que les femmes ont moins accès à la lenteur et à la flânerie que les hommes. Le flâneur, ce personnage du ^{xix}^e siècle dépeint par Charles Baudelaire et Walter Benjamin, a le loisir de déambuler librement dans les rues, de regarder les vitrines, de marcher sans but, de se laisser guider par l'ambiance de la ville et ses possibles. Il pratique la ville pour voir et être vu. Loin de lui l'idée de réaliser des activités quotidiennes basement matérielles. Pour les femmes au contraire, « pas de flânerie semi-attentive dans un lieu libre, parmi des pairs potentiels, seulement une marche surveillée parmi des prédateurs potentiels⁸. »

Face au manque de légitimité dans l'espace public et au manque de liberté de mouvement, des collectifs féministes s'emparent du vélo comme moyen d'expression et d'émancipation. OVAS (One, Very, Angry Anti-Authoritarian Squad) est un collectif de femmes et minorités de genre racisées actives depuis 2010 à Los Angeles. Une de leurs principales activités est l'organisation des *luna rides*. Iels déferlent une nuit par mois dans les rues dominées par les hommes et les voitures pour imposer leur présence collectivement et légitimer celle des piétonnes qui prennent le risque de sortir seules⁹. À Bruxelles, la collective *Les Déchainé-es* s'est inspirée de cette expérience. Organisée en mixité choisie sans hommes cisgenres¹⁰, elle a pour mot d'ordre : « on roule sur le patriarcat ! » et a pour but de promouvoir l'usage du vélo. À travers le partage d'un atelier de réparation, la création de sessions de transmission de savoir-faire et l'organisation de *rides*, la collective vise à la fois à autonomiser les personnes dans leur déplacement et à créer une communauté politique luttant contre des oppressions communément partagées (classisme, sexisme, homophobie). Le vélo est un moyen de locomotion assez bon marché que l'on peut réparer soi-même, mais ce n'est pas le seul avantage. « Pour moi, le pouvoir premier du vélo c'est de pouvoir disparaître quand je veux, c'est rapide on ne peut pas me suivre¹¹ », nous dit une des membres de la collective. Le vélo permet de se faufiler, d'esquiver,

⁸ Guillaumin Colette, *Sexe, race et pratique du pouvoir*, Paris, Côté-femmes, 1992, p. 139.

⁹ Voir aussi une célèbre scène de ride dans le film de Lizzie Borden, *Born in Flames*, où une bande de cyclistes afro-américaines armées de sifflet sauve une femme d'un viol collectif dans la rue.

¹⁰ Opposé de « transgenre ». Un homme cisgenre est un homme qui se reconnaît dans le genre qui lui a été assigné à la naissance.

¹¹ Émission « Autrement : ces "nouvelles guérillères" qui luttent contre le patriarcat » (*BX1*) sur le documentaire « Les Nouvelles Guérillères » d'Élisa VdK.

de prendre de la vitesse et d'échapper aux agressions en se rendant inaccessible. Il est valable pour une pratique mobile de l'espace public. Dès lors, comment font les femmes qui ont une pratique statique de l'espace public ?

Comme la biffe¹², la vente de marrons grillés, la mécanique de rue ou la mendicité, le travail du sexe est une forme d'occupation de l'espace public discréditée qui se déploie dans la rue et est tributaire des intempéries, du nombre de passantes et de passants et des normes sociales urbaines. Les travailleuses du sexe qui pratiquent leur métier dans la rue ont un usage qui va à contrecourant des pratiques conventionnelles ayant cours dans l'espace public. Alors que les trottoirs des rues et des boulevards sont faits pour circuler, elles y piétinent dans un périmètre limité pendant des heures. Elles se distinguent de la figure de la passante qui bénéficie de l'anonymat urbain. Habillées dans des tenues jugées sexy, les travailleuses de la rue sont des citadines particulièrement visées par les violences sexistes et sexuelles. La visibilité dont elles ont besoin pour trouver des clients est paradoxalement ce qui les vulnérabilise et en fait des cibles évidentes. L'occupation de l'espace public est ambivalente, puisque c'est d'elle que dépendent les revenus, mais c'est aussi d'elle que peuvent venir les violences.

En 2013, l'organisation non gouvernementale *Médecins du monde* publie une enquête soulignant la surexposition des travailleuses du sexe chinoises aux violences policières à Paris : arrestations abusives pour racolage alors qu'elles ne sont pas en train de travailler, utilisation des menottes, humiliations pendant la garde à vue, obligation de signer des procès-verbaux sans traduction. Alors même que le délit de racolage est abrogé en 2013, les contrôles au faciès, les arrestations et les violences policières continuent.

Dans ce contexte de répression policière et d'agressions racistes croissantes, des travailleuses du sexe chinoises créent en 2014 l'association *Les Roses d'Acier* à Belleville, un quartier de l'est parisien. L'objectif de l'association est de « discuter des conditions de travail, avoir un meilleur accès aux droits communs, lutter contre les discriminations, essayer d'éviter la violence, développer la solidarité entre travailleuses du sexe et encourager les interactions entre travailleuses du sexe et le reste de la société.¹³ » En plus des violences et de la difficulté à se maintenir dans

¹² Vente d'articles d'occasion dans l'espace public de manière informelle.

¹³ Traduit du site web : www.opendemocracy.net/en/beyond-trafficking-and-slavery/what-gives-them-right-to-judge-us/

l'espace public pour exercer cette activité économique, la majorité d'entre elles sont menacées d'expulsion faute de titre de séjour. « Plus que quiconque, nous endurons des discriminations, humiliations et intimidations¹⁴ », témoignent-elles sur leur site internet. Le bureau de l'association étant constitué uniquement de personnes directement concernées, elles décident de leur propre agenda. Une partie est consacrée à soutenir les travailleuses du sexe et à faciliter la pratique de leur activité économique (manifestations dans le quartier, utilisation d'un boîtier anti-agression, cours de français), une autre consiste à créer des moments conviviaux déconnectés de la pratique du travail du sexe (soirées karaoké, voyage organisé dans les champs de lavande de Provence). En juin 2015, elles organisent une journée de mobilisation contre le harcèlement policier à l'occasion de laquelle elles créent un moment de rencontre avec les personnes du quartier.

Ce groupe d'auto-support, par la variété des activités qu'il propose, englobe plusieurs dimensions de la vie quotidienne des travailleuses du sexe qui dépendent de l'occupation de l'espace public du quartier de Belleville pour survivre.

Médecins du monde, avec qui *Les Roses d'acier* collaborent ponctuellement, participe d'une autre manière à soutenir les travailleuses du sexe. L'ONG coordonne le programme *Jasmine* à l'échelle nationale. Ce programme lutte contre les violences faites aux travailleuses et travailleurs du sexe dans leur activité. Via un site



14 Ibid.

Collage sur le parcours de la marche de nuit féministe, organisée par l'assemblée générale féministe Paris-banlieue (en non-mixité choisie « meufs, trans, pédés, gouines ». Début d'une grève féministe dans un contexte de lutte contre la réforme des retraites

Juliette De Sierra
06.03.2023
Paris

internet et un numéro de téléphone, ce programme propose plusieurs services visant à les protéger et à les soutenir. Des contacts de structures d'aide et d'accueil partout en France sont répertoriés. Il est ainsi possible de signaler une agression, de dénoncer un agresseur, d'être alerté·e sur l'identité d'un auteur de violence, de vérifier un email ou une plaque d'immatriculation, de bénéficier d'un soutien juridique ou de réaliser un dépistage.

Ces initiatives témoignent de la difficulté d'exercer une activité économique discréditée dans l'espace public. Les violences, le harcèlement et les intimidations sont autant de rappels à l'ordre privant de l'accès à des ressources économiques les travailleurs et travailleuses du sexe, situées à l'intersection de plusieurs rapports sociaux de domination.

PRENDRE SOIN DE LA VILLE : DÉFENDRE ET CRÉER DES SERVICES URBAINS ADAPTÉS

Jusqu'ici on a évoqué des actions qui se déroulent de manière ponctuelle en ville (manifestation, *ride*, collage, occupation temporaire de l'espace public). Voyons maintenant les actions féministes qui visent à faciliter la vie quotidienne et pérenniser la présence des femmes et des minorités de genre en ville.

La division sexuelle du travail, on l'a vu, a une dimension spatiale. Les femmes assignées à l'espace domestique ne sont pas considérées comme légitimes dans l'espace public. Cela se matérialise également dans le tissu urbain. Les géographes féministes, à la suite des géographes marxistes, analysent la production de la ville en termes de rapports sociaux de sexe. L'une d'elles, Melissa Gilbert, affirme que « la ville contemporaine dans les sociétés industrielles est l'incarnation concrète de béton, de brique et d'acier de la division entre les sexes¹⁵. » Selon elle, le schéma typique de l'urbanisation industrielle selon lequel les zones résidentielles sont bâties à l'écart des zones d'emploi est symptomatique de la division sexuelle du travail à l'échelle de la ville : les femmes aux fourneaux, les hommes au boulot.

Si les normes de genre sont inscrites dans la pierre, comment les femmes et les minorités de genre négocient-elles et aménagent-elles leur place ? Les actions décrites précédemment modifient le visage des villes afin qu'elles ressemblent à celles qui y habitent : collages, *rides*, manifs de nuit. D'autres actions le transforment

¹⁵ Gilbert Melissa, « Feminism and Difference in Urban Geography », *Urban Geography*, vol. 18, n° 2, 1997, p. 167. Ma traduction.

plus profondément encore en s'attaquant aux services publics existants ou par la création de services supplémentaires à même d'accueillir et de prendre soin des personnes qui en sont éloignées.

Le concept de *care* s'applique en général à la relation de soin qui relie les personnes entre elles. Mobilisé également dans les études écoféministes au sujet de l'environnement¹⁶, il l'est assez peu dans le contexte urbain. Le *care* renvoie à toute « activité générique qui comprend tout ce que nous faisons pour maintenir, perpétuer et réparer notre “monde”, en sorte que nous puissions y vivre aussi bien que possible. Ce monde comprend nos corps, nous-mêmes et notre environnement, tous éléments que nous cherchons à relier en un réseau complexe, en soutien à la vie¹⁷ ». Ainsi, créer des jardins partagés, installer des ruches ou des nichoirs à oiseaux, militer pour le maintien d'une maternité, contre la construction sur des sols pollués peuvent être considérées comme des actions de *care*, des actions qui visent à prendre soin de la ville et la rendre habitable. Prendre soin de la ville de manière féministe signifie également prendre soin de certains services publics relatifs au travail domestique. Quand l'école, les institutions de soin, les activités périscolaires dysfonctionnent et produisent des inégalités, ce sont les femmes qui en pâtissent le plus, car leur quotidien est bouleversé et rendu plus complexe. Dans cette perspective, de nombreuses initiatives combattant les inégalités d'accès aux services publics peuvent être considérées comme des actions féministes militant pour une ville accueillante et habitable.

On trouve plusieurs exemples de ces pratiques dans le secteur de l'éducation, de la santé et du logement. Les associations *Mamans toutes égales* et *Front de mères* luttent pour une école de qualité accessible à tous et toutes en région parisienne. Les plannings familiaux favorisent l'accès à la santé sexuelle et luttent contre les violences sexistes et sexuelles partout en France¹⁸. Enfin, les Babayagas à Montreuil ont créé un habitat social non-mixte pour femmes seules âgées. Faute de pouvoir développer ici la richesse de ces initiatives urbaines, nous évoquerons simplement deux d'entre elles dans la mesure où elles améliorent les conditions matérielles de vie des femmes et des minorités de genre.

¹⁶ Merchant Carolyn, *Earthcare: Women and the Environment*, New York, Routledge Press, 1996. Pour une revue de littérature sur le care environnemental en français, voir Gattère Bénédicte, « *Rêver l'obscur* » face au désastre écologique : écopsychologie et éthique(s) du care à l'appui d'un écoféminisme radical, mémoire en Études sur le genre, Université Paris 8, 2021. En ligne : <https://voixdeterres.fr/memoires>

¹⁷ Tronto Joan C., « Du care », *Revue du MAUSS*, n° 32, 2008, p. 244.

¹⁸ Des centres apparaissent ou réapparaissent en milieu rural comme en Creuse, en Corrèze ou en Charente-Maritime.

L'association *Les Affolées de la frange* lutte à Limoges contre les violences sexistes et sexuelles et organise des événements LGBT. Elle anime des stages d'autodéfense féministe et populaire et dispense des formations sur les violences sexistes et sexuelles. Un standard téléphonique a été mis en place pendant le confinement de 2020 et des places d'hébergement pour des femmes victimes de violences conjugales ont été trouvées en ville. En 2022, elle coorganise la première marche des fiertés à Limoges qui rassemble deux mille personnes. En s'inscrivant dans un contexte urbain où les voix minoritaires n'étaient pas entendues, cette association fait une place en ville aux femmes et aux minorités de genre grâce à la mise en place de nouvelles activités et de nouveaux services.

En région parisienne, le collectif FLIRT (Front de libération intersectionnelle radical transfem¹⁹) s'est aussi créé face à un vide flagrant sur des questions vitales liées au quotidien et à la vie sociale²⁰. Constitué de femmes trans handicapées, travailleuses du sexe, migrantes et/ou précaires, le collectif mène des actions contre le *gate keeping*²¹. Il lance des cagnottes pour récolter des fonds, mène un travail de traduction pour les étrangères notamment en arabe, et fournit un hébergement en squat, en appartement ou en hôtel pour quelques nuits. Le collectif s'est constitué dans le contexte du premier confinement pour rompre l'isolement vécu par des femmes trans touchées de plein fouet par l'arrêt soudain de leurs activités économiques et/ou des actes de transition. D'abord réuni chez les unes et les autres autour des Instants T – des moments de rencontre et de discussion en non-mixité –, le collectif a progressivement déplacé cette activité de l'espace privé vers des lieux publics. Des squats féministes comme la Baudrière et le Malaqueen ont été investis et sont devenus des lieux de rencontre et de mobilisation où se réunit le FLIRT. Fatiguées de faire face à des institutions incompetentes ou malveillantes, elles parviennent peu à peu à s'imposer comme des interlocutrices légitimes et à se faire entendre. Étant plus compétentes que quiconque sur un sujet qui les concerne intimement, elles dispensent des formations sur la transition à des médecins et des professionnelles du travail social. Les militantes du FLIRT ont ainsi obtenu de l'opérateur social France terre d'asile qu'il réserve des places aux personnes trans dans les centres d'hébergement pour les personnes en demande d'asile.

¹⁹ Adjectif qui renvoie à « femme trans ».

²⁰ Pour en savoir plus, écouter l'enregistrement de présentation du collectif sur www.nonbi.fr/podcast/c/o/i/68245006/la-lutte-transfem

²¹ Rétention d'informations et obstacles posés par l'institution visant à empêcher la transition ou la rendre plus compliquée.

Ces deux initiatives sont des exemples de luttes visant à améliorer le quotidien des femmes et des minorités de genre en ville. En ouvrant des squats, en s'imposant face aux institutions, en s'insérant là où le service public fait défaut, les militantes et militants façonnent la ville à leur image et participent à sa vie politique, donnant ainsi un autre ton au droit à la ville.

DROIT À LA VILLE POUR TOUSTES !

Les luttes féministes en ville renouvellent en profondeur la lecture du droit à la ville où le genre demeure souvent un impensé. À travers des revendications ancrées dans la vie quotidienne, les luttes urbaines féministes remettent en question la séparation du public et du privé et donnent à la ville une autre dimension politique. La ville est en effet un espace où s'exercent les violences, mais c'est aussi là où sont dénoncées celles qui se déroulent tant dans l'espace public que privé. Les manifestations, les collages, les *rides* sont autant d'exemples qui illustrent la manière dont la lutte féministe se fait entendre en ville. Les actions touchant plus structurellement à la vie quotidienne (santé, logement, école, emploi) témoignent d'une autre dimension des luttes féministes. En ménageant des espaces pour les personnes minorisées par les oppressions de race, de classe et de genre, elles rendent la ville plus habitable pour tous et toutes.

*Pink bloc, cortège pour la
désinstitutionnalisation des
fols et des handicapé-es*

Rémi Saint-Pé
01.05.2023
Paris

Les *crip* à l'assaut de la ville : l'espace repensé dans les luttes antivalidistes

Harriet de G.



Restée à l'état d'impensé politique, la façon dont l'espace est appréhendé par les personnes handicapées est pourtant un enjeu majeur, qui malheureusement n'est pris en compte que par les concernées. Depuis les années 1970, des collectifs et des militantes et militants antivalidistes s'organisent pour faire valoir leur droit à habiter et à circuler dans un monde qui s'est construit en les excluant. Pour cette raison, des activistes en France et ailleurs s'attachent à penser des espaces de vie qui leur soient moins hostiles. Car si l'accessibilité semble en apparence ne concerner qu'une poignée d'individus, elle touche en réalité toutes les franges de la société et augure le monde dans lequel nous voulons vivre.

L'histoire débute avec un groupe d'étudiants et d'étudiantes handicapées américaines rassemblées par le besoin d'un lieu pour vivre à proximité de la faculté. Leurs trajectoires post-études auraient pu les amener à vivre en institutions (c'est-à-dire dans des résidences médicalisées). À la place sont créés les premiers systèmes d'habitats collectifs, accompagnés d'une mutualisation des aides et des soins pour en partager le coût financier. Ainsi naît en 1972 l'un des premiers groupes autonomistes¹ : l'UPIAS (*Union of the Physically Impaired Against Segregation*²). Le contexte médical et technologique d'alors permet à un nombre croissant de personnes d'accéder à une vie moins recluse et aux études supérieures. Apparaissent alors une émulation et des réflexions autour des différents enjeux de la Vie Autonome (*independent living*). Dans le modèle médical du handicap, dominant à l'époque et encore véhiculé aujourd'hui par le Téléthon, la personne handicapée est un objet de soin qu'il faut réhabiliter pour la rendre conforme aux attentes de la société : c'est la personne qui doit s'adapter. Le modèle social qui émerge à cette période inverse ce paradigme en mettant l'accent sur la réadaptation de la société à l'ensemble de sa population, afin de donner accès aux mêmes droits et opportunités à toutes et tous.

¹ Dans ce contexte, on parle d'autonomie en lien avec le concept de Vie Autonome, expliqué plus loin dans le texte.

² Union des Handicapés Physiques contre la Ségrégation.

NAISSANCE DES LUTTES AUTONOMISTES

En France, dès les années 1970, les luttes pour l'*Independent Living* engendrent la lutte pour la Vie Autonome. Il s'agit de combattre l'institutionnalisation imposée aux personnes handicapées, c'est-à-dire l'assignation à une vie recluse dans un cadre médicalisé. Cela passe par des initiatives variées : trouver des aidantes ou aidants, recruter des auxiliaires de vie (ADV) et donc obtenir les moyens financiers de les payer, accéder à des aides à la mobilité, disposer de transports en commun accessibles, pouvoir travailler si l'on en a la possibilité et l'envie, ou ne pas être condamnée à la pauvreté si l'on ne travaille pas. Mais cela va plus loin. L'objectif est de défendre le droit des personnes à pouvoir faire leurs propres choix, qui ne soient pas dictés par des contraintes extérieures comme la ville, le quartier, et à pouvoir décider avec qui ou comment elles veulent vivre. Dans le cas des personnes psychiatisées³, souvent victimes d'un système basé sur le contrôle (comportemental, social, médical)⁴, cela inclut aussi l'autodétermination, c'est-à-dire la possibilité de faire ses propres choix et de pouvoir se tromper. Il s'agit de passer d'un système fondé sur le contrôle social permanent et coercitif en matière d'administration des traitements à des dispositifs d'accueil et de soin basés sur le consentement.

L'un des groupes le plus influents de l'époque sera le Comité de lutte des handicapés. Comme aux États-Unis, les personnes qui fondent ces collectifs sont plutôt aisées et leur expérience du handicap relève de l'exception – notamment parce qu'elles accèdent aux études supérieures. Une nouveauté est pourtant de penser le handicap dans une logique de classe, fondée sur des expériences communes, et non à partir de pathologies en vase clos. Les mouvements antipsychiatrie se développent en parallèle, car malgré des vécus proches, il y a une volonté de se distinguer des personnes psychiatisées, plus fortement stigmatisées. Ces mouvements sont davantage liés aux collectifs anticarcéraux et à l'anti-autoritarisme. À la lecture de *Handicapés Méchants*, le journal du Comité de lutte des handicapés publié entre 1973 et 1980, il ressort que ce que les militants et militantes d'alors nomment handicap s'apparente aux limitations physiques. À mesure que les définitions institutionnelles du handicap évoluent avec le temps et les lieux,

³ Personnes ayant été ou étant soumises à des traitements psychiatriques, avec ou sans leur consentement. Dans un cadre militant, on parle aussi de survivants et survivantes de la psychiatrie.

⁴ À ce sujet, outre les travaux de Michel Foucault ou Judi Chamberlain, on pourra notamment lire les écrits de Dandelion (<https://mxdandelion.medium.com/>) ou écouter les épisodes 10 et 41 de l'émission Carapatage (Radio libertaire, podcasts accessibles en ligne).

les luttes autour du handicap se sont élargies au-delà des limitations physiques pour englober les handicaps sensoriels ou psychiques.

Ce qui importe de plus en plus, au-delà des particularités de chacun et chacune, c'est notre⁵ expérience commune du validisme. Ce terme apparaît pour la première fois dans les années 1980 aux États-Unis dans la littérature militante, mais ne fera son apparition en France qu'autour des années 2000. Le validisme est le nom qu'on donne au système de valeurs où la personne valide est la norme sociale et l'idéal à atteindre. La conséquence de ce principe est que toutes les personnes qui ne peuvent pas se conformer à cette norme sont jugées comme inférieures et donc discriminables. Il ne s'agit plus seulement de chercher à améliorer sa situation propre et celle de ses semblables, mais de lutter contre une oppression systémique.

ÊTRE HANDICAPÉE EN FRANCE : UNE POLITIQUE DE MISE À L'ÉCART

Les discriminations qui touchent la population handicapée s'observent concrètement par la pauvreté⁶ et l'isolement⁷ : nous y sommes en effet beaucoup plus exposé·es que la population générale. 18 % des personnes adultes handicapées vivent sous le seuil de pauvreté. Ce chiffre ne comptabilisant que les personnes vivant seules, on peut estimer qu'en réalité, près d'un tiers de la population adulte handie⁸ est pauvre. Cette situation varie considérablement entre les formes de handicap. Les possibilités d'accès à des ressources financières (qu'il s'agisse de salaires ou d'aides sociales) pour une personne diabétique et pour une personne tétraplégique ne sont par exemple pas les mêmes. Parmi les bénéficiaires du RSA, beaucoup ont des difficultés de santé qui les éloignent de l'emploi. Il faut enfin considérer tous les profils qui ne font aucune demande de prestations sociales. En cumulant toutes ces catégories, on observe une corrélation entre difficultés de santé, handicap et pauvreté.

Pour les bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés (AAH), exercer un emploi n'est stratégique que s'il est pérenne et garantit un salaire important. Pourtant, parmi ceux proposés, beaucoup sont très précaires, à l'image du travail

⁵ L'usage du « nous » fait ici référence au fait que l'auteure s'inclut dans les combats au cœur de ce chapitre.

⁶ D'après les données 2016 de l'Observatoire des inégalités, la moitié des personnes handicapées ont un niveau de vie inférieur à 1 426 euros par mois, soit près de 300 euros de moins que le niveau de vie médian des personnes valides.

⁷ Étude réalisée par la Fondation de France : « Maladie ou handicap et isolement relationnel : la double peine », décembre 2018.

⁸ Diminutif communautaire employé ici pour limiter les répétitions.

dans les Établissements de Services Aide par le Travail (ESAT)⁹. Ces établissements, malgré leur fonctionnement d'entreprises, ne sont pas régis par le Code du travail et peuvent se permettre de payer leurs « bénéficiaires » seulement 55 % du SMIC. Dépendre de l'AAH signifie aussi renoncer à la propriété, acquise ou héritée : considérées comme insolvables, les bénéficiaires sont exclues des emprunts, et l'accès à un logement par héritage exclut des critères d'attribution de l'allocation.

Une autre variable non négligeable est le coût financier du handicap dans une société inadaptée. Il existe des variations en fonction des adaptations nécessaires et tout n'est pas systématiquement pris en charge (logement, moyen de transport, assistances diverses). S'il n'existe pas de donnée chiffrée sur la situation française, aux États-Unis et au Royaume-Uni, nous dépensons en moyenne 30 % de plus que les valides pour prétendre au même confort de vie¹⁰.

L'accessibilité de l'espace public est très variable, d'un lieu à l'autre, d'une ville à l'autre. S'il existe bien des normes nationales à destination des services publics, des commerces ou des transports collectifs, il n'y a ni contrôle de leur respect ni sanction. Elles restent donc au stade de la recommandation. Sur le plan du logement, ce n'est pas plus simple. Percevoir l'AAH discrédite d'office auprès des agences immobilières, alors même que l'allocation correspond à un revenu fixe sur le long terme. D'abord, parce que les agences ont peur que la personne soit impossible à virer, ce qui est faux. Ensuite, parce que personne ne veut loger les pauvres, AAH ou pas. Enfin, c'est parfois simplement par peur que les fauteuils abîment les locaux¹¹. Plus le handicap est exigeant en aménagement, plus il sera compliqué (et coûteux) de trouver un logement. De ce fait, nos mobilités résidentielles vont beaucoup dépendre des ressources individuelles, des possibilités de travailler ou non, des capacités à être aidé par ses proches ou des auxiliaires de vie. Si les aidantes sont les membres de la famille, aller vivre loin n'est pas une option envisageable. Pouvoir disposer d'aidants ou d'aidantes qui ne soient pas de la famille influence ainsi les possibilités de choisir son lieu de résidence et donc l'autonomie.

⁹ Guigueno Lili, « Le travail ségrégué des personnes handicapées : la dénégaration du droit international par la France à travers le modèle des ESAT », *Contretemps*, 3 février 2023. En ligne : www.contretemps.eu/esat-travail-segregue-personnes-handicapees-en-rupture/

¹⁰ Source pour les États-Unis : www.nationaldisabilityinstitute.org/wp-content/uploads/2020/10/extra-costs-living-withdisability-brief.pdf. Source pour le Royaume-Uni : www.scope.org.uk/campaigns/extra-costs/disability-price-tag/

¹¹ Noyal Lisa, « "Une agence nous a foutus à la porte" : les discriminations face au handicap empêchent l'accès au logement », *Basta !*, 10 mars 2022. En ligne : <https://basta.media/Les-discriminations-face-au-handicap-acces-au-logement-AAH-une-agence-nous-a-foutus-a-la-port>

Autre problématique : l'offre de logements adaptée est réduite. La loi ELAN de 2005, qui imposait que tous les logements neufs soient accessibles, a été revue à la baisse en 2018. Cette rareté a des conséquences, maintenant et dans le futur. Elle influence la liberté de choisir dans quelle ville ou dans quel quartier s'installer alors que cette contrainte se croise avec d'autres facteurs, comme l'impossibilité de vivre dans un désert médical. L'enjeu du logement est déterminant puisqu'il influence – le plus souvent en les limitant – tous les choix de vie par ailleurs.

L'accessibilité a des effets aussi sur les sociabilités possibles. Elle est pensée pour que des personnes handicapées puissent se loger, sans envisager qu'elles puissent avoir une vie en dehors de leurs domiciles, qu'elles puissent souhaiter aller chez d'autres personnes ; l'enjeu s'étend ainsi au-delà des seules habitations des personnes concernées. Chaque situation qui implique d'autres personnes introduit une prise de risque. Par exemple, vivre en couple entraîne une dépendance physique et financière, un risque en cas de départ de l'autre ou de l'impossibilité de partir. La situation est déjà complexe dans le cas d'une séparation qui se passe bien, mais dans le cas inverse, la fuite aussi est beaucoup plus compliquée que pour une personne valide. Les aides et les lieux refuges sont aussi pensés pour des personnes valides.

OCCUPATION DES ESPACES ET AUTODÉTERMINATION

L'inaccessibilité reste médiatisée sous une forme anecdotique. On ne compte plus les articles tragiques de personnes restées coincées chez elles des mois pour cause d'ascenseur en panne. Sans inscription dans une réflexion globale, on ne dépasse pas l'empathie ou la pitié pour la personne spécifiquement touchée. La vision du handicap qui domine en France est toujours celle de la charité héritée du catholicisme. On pense par exemple à l'APF (Association de Paralysés de France), l'ADAPEI (Association Départementale des Amis et Parents d'Enfants Inadaptés) ou encore l'AFIPH (Association Familiale de l'Isère pour Personnes Handicapées). Les associations censées défendre nos droits sont aussi celles qui gèrent les institutions qui nous enferment. C'est une particularité nationale, qui contribue au retard du pays vers la désinstitutionnalisation.

Le résultat d'un lobbying intense en faveur des institutions se perçoit dans la quantité de freins mis en place contre notre autonomie. Pour pouvoir vivre une vie décente et de la façon dont ils et elles le souhaitent, certains et certaines d'entre nous auront besoin d'assistance. C'est notamment le rôle que jouent les ADV,

c'est-à-dire des aidantes salariées¹². Deux catégories de personnes y ont plus facilement accès : celles qui sont à l'aise financièrement, et celles qui ont des handicaps dits « lourds » (tétraplégie par exemple). Ces deux catégories ouvrent le droit à un important volume horaire financé par l'État. Ce quota d'heures dépend de la PCH (prestation de compensation du handicap) ; son obtention est très variable selon la nature des handicaps, mais aussi en fonction des maisons départementales des personnes handicapées (MDPH). Conséquence : dans de nombreux cas où une assistance continue est requise, celle-ci n'est pas automatiquement prise en charge. Obtenir le « graal de la PCH » qui permet d'avoir accès à des heures d'auxiliaires de vie est un défi, mais ce n'est que le premier. Peu valorisé socialement et économiquement et présenté comme une voie par défaut, le métier d'ADV demande en apparence peu de compétences. Mais, en raison notamment du rapport de pouvoir qui existe entre les deux parties, le risque de maltraitance, même par négligence, est élevé pour les « bénéficiaires ». On se retrouve donc dans une forme de chantage : les dangers de l'isolement à domicile ou l'enfermement institutionnalisé. Pour celles et ceux qui ne pourront pas compter sur leur entourage proche (partenaires, familles), maintenir son autonomie dans des conditions dignes est un combat. Refuser personnellement l'institutionnalisation, dans un contexte où la majorité de la population continue d'en avoir une vision positive et où l'État l'encourage, est un choix politique qui n'est pas sans conséquence.

La question du *temps handi* est assez récente dans le militantisme antivaldiste. Toutes les personnes handicapées ne disposent pas des mêmes ressources temporelles. Certaines ont une proportion active de leur journée très courte, parfois quatre, six ou huit heures. Cela peut dépendre des capacités propres comme de la présence d'aidantes. Si une personne a une ADV trois heures dans la journée, ce seront peut-être les trois heures d'activité possible.

Vivre dans une société inadaptée nous vole du temps. L'organisation de l'espace en est un exemple : circuler là où rien n'est fait pour nous est toujours fastidieux. C'est le cas pour les personnes en fauteuil qui passent leur temps à faire des détours, c'est le cas aussi si une personne aveugle cherche des informations dans un lieu public où aucune source sonore n'est disponible. Peu importe le handicap, chaque déplacement demande une préparation en amont beaucoup plus longue.

Certains aménagements conçus pour faire gagner du temps aux personnes handicapées – les queues réservées ou la possibilité d'être prioritaire, les places de

¹² On parle d'un métier très largement occupé par des femmes.

parking proches de l'entrée, par exemple – peuvent donner l'illusion aux valides que nous avons là un privilège temporel. Mais ces maigres aménagements ne compensent jamais l'énergie et le temps qu'on perd dans ces espaces, qui ne nous sont pas adaptés. Les limitations intrinsèques du handicap expliquent une partie de ce temps, mais une part importante vient de l'organisation de la société.

DE L'IMPORTANCE DE SORTIR D'UNE LOGIQUE « CHARITABLE »

Longtemps, les personnes qui se sont saisies du handicap étaient des parents et des aidants et aidantes : elles parlaient d'accessibilité, mais avec paternalisme. Ce sont elles qui sont à l'origine des associations gestionnaires. Il y a pourtant une manière antivalidiste de poser les choses : se priver des personnes handicapées, c'est se priver des formes uniques d'intelligence qu'elles développent. Ce point est crucial dans les lieux militants : discriminer les personnes handicapées en se réunissant dans des espaces qui leur sont hostiles, c'est se priver de leurs apports et de leurs points de vue. L'accessibilité n'est pas une faveur : nous considérer comme des humains n'est pas négociable.

D'un côté, il faut sortir de la déresponsabilisation, qui touche autant les infrastructures primaires (écoles, mairies, cabinets médicaux) que les espaces et groupes militants. L'argent et le temps sont systématiquement invoqués pour se dédouaner d'être inaccessibles. Dans de nombreux cas, des aménagements sont possibles, cela demande simplement de se pencher sur le sujet. Ne pas le faire relève d'un choix politique qui considère que les personnes handicapées sont une sous-catégorie pour laquelle on ne veut pas dépenser. Présenter ces situations comme tragiques et inévitables, c'est oublier qu'il s'agit de choix collectifs qui engendrent la ségrégation des personnes handicapées.

De l'autre côté, une approche antivalidiste nous pousse à occuper l'espace pour réclamer nos droits plutôt qu'à s'excuser de notre présence. C'est difficile, car même quand la loi est de notre côté, elle n'est pas appliquée. Nos revendications ont plus à voir avec l'application des lois et normes existantes qu'avec la création de lois supplémentaires. Lors d'une construction ou de la réalisation d'un événement, l'accessibilité est le plus souvent prise en compte au dernier moment. Il y a lieu de renverser l'ordre des priorités. Nous poussons pour que cette accessibilité ne soit pas bricolée en dernière minute pour pouvoir affirmer « regardez, on aime bien les handicapées », mais pour qu'il s'agisse d'une dimension intégrée en amont, car indispensable.

La notion d'accessibilité universelle – définie par l'ONU comme un ensemble de possibles¹³ – permet de penser l'accessibilité au-delà d'une série de normes à cocher pour les personnes à mobilité réduite (PMR). Tous les aménagements ne sont pas toujours compatibles entre eux. Il est difficile de répondre aux besoins de toutes et tous, mais l'idée consiste à tendre vers des espaces accessibles au plus grand nombre. On parle de design universel, en partant de l'idée que ce qui fonctionne pour une PMR fonctionne pour une personne valide, mais pas l'inverse. Parler d'accessibilité universelle permet aussi de dépasser la liste d'objectifs à réaliser – pentes à x degrés, indications sonores, etc. – pour la remplacer par une série de questions – arrivez-vous à accéder à telle information ? pouvez-vous faire ce que vous voulez quand vous choisissez de le faire ? – dont les réponses vont logiquement dépendre des types de handicaps et conduire à des solutions plus diversifiées, qui incluent bien plus de personnes.

Aujourd'hui, les espaces militants se posent rarement la question de leur accessibilité. C'est autant le cas dans les partis et les syndicats que dans les milieux alternatifs. Le handicap et donc les personnes handicapées sont par défaut exclues du politique. Dans les milieux alternatifs, l'absence d'accessibilité est souvent justifiée par le manque d'argent pour la mettre en œuvre. C'est une justification lâche, car, en réalité, la question n'est tout simplement pas pensée comme une priorité. Qu'aucune personne handicapée ne vienne jamais dans ces lieux est perçu comme une absence de demande ou de besoin, et non comme la conséquence même de leur inaccessibilité, ce qui fournit une seconde justification tout aussi inacceptable à l'inaction.

Le Covid a mis en évidence le fait que l'enjeu de l'accessibilité n'est jamais posé dans la plupart des lieux militants. Il ne s'agit jamais d'un refus frontal, mais d'une acceptation tacite qu'un lieu soit réservé à qui peut prendre des risques pour sa santé. C'est d'autant plus violent qu'une telle acceptation provient de personnes dont on aurait pu espérer du soutien par ailleurs. Nombreuses sont les critiques de la place que prend l'usage des réseaux sociaux et d'internet dans les luttes sociales, mais pour beaucoup de personnes handies, cet usage relève davantage d'un compromis que d'un réel choix, faute d'options plus compatibles.

13 « L'accès n'est ni un acte ni un état, mais réfère à la liberté de choix d'entrer, d'approcher, de communiquer ou de faire usage d'une situation. La participation égale pourrait exister si l'égalisation des chances de participer est rendue possible à travers des mesures pour améliorer l'accessibilité. Les éléments de l'accessibilité réfèrent à la disponibilité du milieu, et non à ses caractéristiques. » Source : Nations Unies, « Préciser le concept d'accessibilité », www.un.org/french/esa/social/disabled/accessibilite_concept.htm

DES LUTTES AUTONOMISTES À L'ANTIVALIDISME

Lorsque le handicap est évoqué avec un regard social ou militant, on parlera de *Crip Culture* : une production de savoir par les concernées, pour les concernées. Cette perspective comprend à la fois les réflexions sur la Vie Autonome, l'accessibilité, mais aussi des réflexions plus larges sur le rapport au temps, à la normalité, à l'identité, en lien avec d'autres luttes sociales¹⁴. En effet, la construction sociale du handicap ne s'est pas faite en vase clos – elle s'inscrit aussi dans des logiques capitalistes ou racistes par exemple.

Dans le paysage contemporain du handicap, l'antivalidisme est minoritaire. On y retrouve un paysage varié de collectifs, mais aussi des personnalités indépendantes plus visibles. Si l'usage des réseaux sociaux pousse à une forte personnalisation et au *carriérisme* de luttes, il ne faut pas oublier tout un pan de personnes mobilisées qui, quoiqu'anonymes, sont majoritaires. Des systèmes d'entraide au partage de savoirs (articles, podcasts, fanzines, livres), de plus en plus de personnes investissent les courants antivaldistes, parfois depuis le fond de leur lit, et sont essentielles aux luttes.

Il existe aussi de nombreux collectifs antipsychiatrie, souvent informels, dont l'activité se traduit notamment par tout un travail de publication de fanzines¹⁵. Des réseaux et des collectifs se montent aussi en fonction des mobilisations et des actions, par exemple sur la déconjugalisation de l'allocation adulte handicapé (AAH). En contrepoint des grosses associations institutionnelles fondées sur la charité et l'aide individualisée, ces collectifs affichent leurs positionnements politiques. Les luttes antivaldistes reposent depuis leur apparition sur deux formes complémentaires. D'un côté, l'action directe – blocages, sit-ins, immobilisations, manifestations – met les institutions face à leurs responsabilités, en rendant la problématique publique. De l'autre côté, il est essentiel de maîtriser les récits qui nous concernent, en refusant les approches dramatico-tragiques focalisées sur des individus, pour pointer les problèmes globaux, les coupables et les conséquences. Cet objectif passe par le fait de proposer des critiques sourcées et constructives sur les initiatives et les représentations nous concernant. Ou encore par le fait de mettre face à leurs responsabilités des politiques qui aiment à nous utiliser comme outils de communication sans réellement nous soutenir. C'est en ce sens que les

¹⁴ Voir les écrits de Zig Blanquer, No Anger, Elisa Rojas ou encore écouter l'émission de France Culture LSD : « Handicap : la hiérarchie des vies » (www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/serie-handicap-la-hierarchie-des-vies).

¹⁵ Voir le site zinzine.net

communautés handies ont su profiter de l'opportunité des espaces d'expression en ligne. Tout un travail reste aussi nécessaire pour expliquer que l'accessibilité dépasse largement les seules personnes handicapées, que tout le monde devrait se sentir concerné. Entre la destruction des corps par le travail, le vieillissement, la multiplication des maladies chroniques et le fait qu'avec les effets de la pandémie de Covid-19, des millions de personnes vont connaître des états de limitations fonctionnelles. En favorisant le capitalisme, les États sont largement responsables de cette situation. Plutôt que d'en assumer les conséquences politiques et économiques, les gouvernements défendent des positions de responsabilisation individuelle et de culpabilisation des personnes handicapées¹⁶. Ces positions sont historiquement associées à des idéologies eugénistes.

LE FUTUR EST ACCESSIBLE

Comme d'autres systèmes d'oppressions peu considérés ou étudiés par le passé, le validisme devient un champ de luttes de plus en plus structuré et complexe. De plus en plus de personnes et de collectifs s'organisent et pensent politiquement le sujet. Dans un système utopique où ce sont les habitants et habitantes qui façonnent l'espace dans lequel elles vivent, un réel changement ne pourrait s'opérer que si les personnes handicapées cessent d'être considérées comme des membres à part. L'apport de la pensée antivalidiste est de montrer que rendre l'espace accessible à des personnes sourdes, aveugles, avec des limitations physiques ou psychiques, c'est le rendre plus agréable et moins hostile aux enfants, aux personnes âgées, aux personnes qui ont du mal à nouer des relations. Produire des espaces accessibles au plus grand nombre, c'est aussi entrer dans un cercle vertueux du fait de l'augmentation de la diversité des personnes présentes. Comprise dans un processus d'éducation et de protection des concerné.es, cette mixité participe à réduire les discriminations par méconnaissance. Continuer de construire un monde, si utopique soit-il, qui ignore les problématiques d'une partie grandissante de la population, c'est la certitude d'un échec. Les savoirs des luttes antivalidistes ne sont pas seulement utiles aux personnes handicapées, mais nécessaires à tout le monde.

¹⁶ Ryan Frances, *Crippled. Austerity and the Demonization of Disabled People*, New York, Verso, 2019 ; Harriet de G., « À qui profite la chasse aux "faux handicapés" ? », harrietdegouge.fr, 2023.

*L'aire d'accueil est entourée
d'une centrale à béton
et d'une plateforme de
recyclage. Quelques
personnes font de la
récupération de ferraille et
mobilisent deux parties de
l'aire pour cela. La présence
des carcasses traduit la
défaillance du système de
recyclage des métaux et la
difficulté pour ces travailleurs
de trouver des espaces
réservés à ces activités.*

Yann Castanier
2021

Aire de Hellemmes-Ronchin



Contre le racisme environnemental, les Voyageurs prennent place dans les villes

William Acker et Leïla Mathias-Kebbab



Stigmatisées, coincées entre les injonctions à se sédentariser et à déguerpir, les populations voyageuses sont aussi forcées de s'installer dans des espaces relégués très souvent pollués, exposés à des nuisances et à des risques variés. Ce racisme environnemental nuit à leur santé, à leur liberté, à leur bien-être. William Acker alerte sur la situation par un travail de cartographie et de quantification des inégalités subies par les Voyageurs et se bat pour que la situation change.

William Acker est un Voyageur juriste de 31 ans. Depuis 2018, il mène sur les réseaux sociaux et sur différents terrains des actions militantes et de pédagogie sur le racisme qui touche toutes les personnes identifiées comme Tsiganes. Ce travail de sensibilisation porte sur les droits, son domaine de prédilection, et sur la lutte contre les stéréotypes, le tout dans une perspective historique. Il a recensé et cartographié les aires d'accueil de France métropolitaine dans le livre *Où sont les « gens du voyage » ?*

Tu expliques dans ton livre que l'incendie de Lubrizol à Rouen le 26 septembre 2019 a été un tournant dans ton parcours militant. Peux-tu nous expliquer comment ?

Mon premier réflexe a été de consulter le Schéma départemental d'accueil et d'habitat des « gens du voyage » de Seine-Maritime et de constater qu'une aire d'accueil était située à proximité immédiate de l'usine. Après prise de contact avec les habitantes et habitants, Lise Foisneau¹ et Valentin Merlin², deux personnes qui suivent de près les enjeux liés aux Voyageuses et Voyageurs, se sont rendus sur l'aire d'accueil. Ils ont alors constaté que les personnes avaient été soumises aux fumées de l'incendie, n'avaient pas été prises en charge et avaient même été empêchées de se mettre à l'abri en évacuant les lieux avec leurs véhicules. Différentes pathologies

¹ Ethnographe et historienne de la persécution des Roms, Sintis et Voyageurs pendant la Seconde Guerre mondiale.

² Photographe, il documente les aires d'accueil en France.

(peau, problèmes respiratoires, vomissements) y ont été constatées après l'incendie, une fausse couche est survenue dans les semaines qui ont suivi. Les personnels soignants habituels ne voulaient plus venir par crainte de l'air pollué.

La semaine suivante, Lise Foisneau, Valentin Merlin, les habitantes et habitants de l'aire de Lubrizol, le collectif des femmes d'Hellemmes-Ronchin, celui de Saint Menet, l'association Espoir Fraternité Tsiganes de Besançon et moi-même, nous avons publié une tribune pour dénoncer l'installation des aires d'accueil dans les parties les moins enviables des villes et les plus polluées. Lors d'une réunion publique, un représentant de l'État a démenti ces accusations et estimé que la tribune était démagogique, puisqu'aucune donnée n'était avancée. J'ai alors décidé de produire ces chiffres sans l'aide d'institutions ou d'associations, avec l'idée d'affirmer une position politique : nous produisons les données que vous refusez de produire.

J'ai commencé à faire un recensement des aires d'accueil en Seine Maritime, et je me suis vite rendu compte de la difficulté de l'exercice. Il n'existe aucun document complet avec l'emplacement géographique précis de ces lieux. Ce travail a été très fastidieux, mais petit à petit cette démarche a été médiatisée. Des habitantes et habitants m'ont contacté pour compléter cet inventaire, qui est devenu participatif. Ce travail, qui se voulait exhaustif, a duré un an et demi. Il a transformé ma vie : à mesure qu'il était médiatisé, j'ai été de plus en plus sollicité sur d'autres questions, notamment environnementales. J'ai ainsi réalisé bénévolement du conseil juridique auprès des habitantes et habitants des aires d'accueil. Mon engagement associatif a également pris d'autres formes : je me suis par exemple investi dans le projet de lutte contre l'anti-tsiganisme en ligne, en partenariat avec d'autres associations européennes. En janvier 2023, j'ai pris la direction de l'Association nationale des gens du voyage citoyens, qui existe depuis 1997. Elle défend et conseille juridiquement les familles et promeut la mémoire de l'internement et la lutte contre l'anti-tsiganisme.

Ce parcours s'inscrit dans une histoire familiale. Mon grand-père s'est battu pour faire reconnaître l'existence des camps d'internement de Tsiganes, que sa mère avait connus. Il a également lutté pour l'installation de stèles commémoratives. Il est décédé très peu de temps avant l'incendie de Lubrizol – cela a scellé mon engagement militant.

Peux-tu définir les termes « gens du voyage », Tsiganes et Rroms ?

Pour comprendre les questions sémantiques, il faut revenir au ^{xix}^e siècle, même si la présence de groupes romanis est attestée dès le ^{xv}^e siècle en France. Les

qualificatifs publics pour désigner ces groupes au ^{xix}^e sont Bohémiens, Romanichels et Tsiganes. Ce sont des noms donnés par l'extérieur au groupe désigné, distincts des termes utilisés par les groupes eux-mêmes.

En 1912, un statut juridique de « nomades » est créé. Il s'agit d'un statut ethnique : dans le décret d'application, il est précisé que le statut vise les Bohémiens et Romanichels. Il est remplacé en 1969 par la catégorie administrative de « gens du voyage », qui tend à désethniciser la catégorie. Elle est depuis lors définie par des critères portant sur la mobilité, l'habitat et sur la profession. Pourtant dans les faits, la pratique administrative continue de perpétuer et de reproduire une forme d'appréhension ethnoculturelle des « gens du voyage ».

La loi Besson du 5 juillet 2000 définit par exemple les « gens du voyage » comme les personnes vivant en habitat mobile traditionnel. Le terme « traditionnel » reprend une perspective ethnoculturelle. Ce sont des statuts qui permettent insidieusement de conforter une catégorisation raciale.

Nous pouvons parler de trois communautés regroupées sous l'appellation « gens du voyage ». La population rromani est composée de groupes parlant le Rromani, qui sont désignés différemment selon l'espace géographique et la profession exercée (les Rroms, les Manouches, les Sinti et les Gitans). La communauté Yéniche est originaire d'un bassin géographique entre l'Allemagne, la Suisse, l'Autriche et la France. Elles et ils ont leur propre langue et une pratique itinérante. Alors qu'ils et elles ne sont pas d'origine rromani, les Yéniches sont appréhendés comme Tsiganes dans le langage courant. Il existe enfin un terreau autochtone, composé des familles présentes sur le territoire depuis des siècles, et assimilées aux « gens du voyage » du fait de leur pratique itinérante.

Le terme Tsigane est peu utilisé dans les communautés, et parfois rejeté. Au ^{xviii}^e siècle, dans les principautés de Roumanie, il désignait les esclaves. Il est aujourd'hui utilisé dans les sciences humaines françaises, même s'il a été rejeté dans d'autres pays – notamment en Allemagne où un statut racial de Tsigane avait été créé sous le régime nazi.

Ces communautés ne sont pas hermétiques, et le métissage y est très important. Souvent, les personnes se désignent comme Voyageuses, et précisent ensuite qu'elles sont d'origine manouche, sinti, etc. C'est à la fois un terme venant d'un artefact juridique, qui signale la réappropriation de cette altérité forcée, et un mot issu d'une itinérance commune.

En France, une partie de ces populations vit dans des aires d'accueil. Quelle est l'histoire de ces aires d'accueil ?

Les aires d'accueil sont le résultat de plusieurs décennies de politiques publiques destinées à créer des terrains spécifiques réservés aux « nomades », puis aux « gens du voyage ». Leur objectif est de juguler un phénomène perçu comme dangereux et anachronique dans une société sédentaire. Le nomade a la réputation d'être parasite, de voler et d'envahir.

Ces politiques publiques sont les héritières d'une histoire du contrôle des « nomades », et notamment des phases d'internement. Elles ont commencé dès la Première Guerre mondiale, quand les Rromanichels d'Alsace étaient internés dans la Drôme. Il a ensuite existé des régimes de contrôle de la population, avec des carnets anthropométriques³ – les premières pièces d'identité en France. Le dernier volet de ces carnets était dédié aux visas, une sorte de passeport de l'intérieur qui forçait les « nomades » à demander l'autorisation pour stationner dans une ville. Ce statut les a placés dans une sorte d'errance contrainte perpétuelle. Il faut toujours avoir à l'esprit que l'itinérance a deux ressorts : elle est un phénomène culturel, mais également une réponse à la contrainte. En ce sens, les populations voyageuses sont soumises à une injonction paradoxale de la part des pouvoirs publics : il ne faudrait pas qu'elles voyagent, mais elles doivent déguerpir dès qu'on leur en intime l'ordre.

Les « nomades » ont été internés d'avril 1940 à l'été 1946, soit près d'un an après la fin de la guerre. Les préfets étaient enjoins à continuer à garder ces populations sous contrôle. Un régime d'assignation à résidence est alors mis en place : en 1949, une commission interministérielle est créée pour recenser des populations d'origine nomade. Des politiques assimilationnistes voient le jour. Les premiers ensembles urbains réservés aux « nomades », comme le hameau tzigane de Grasse, sont créés pour répondre aux besoins de communautés sédentarisées avant ou après la Guerre. La sédentarisation découle en partie du fait que l'internement a été une phase de spoliation qui a appauvri la population, limitant ses moyens pour l'itinérance.

Or ces quartiers ont souvent été créés dans des zones polluées. C'est aussi le cas des terrains réservés : sommaires, parfois non goudronnés, à l'orée des villes, ils sont souvent soumis à des nuisances environnementales.

3 Le carnet anthropométrique – introduit en 1912 et remplacé en 1969 par le livret de circulation – était un document administratif destiné à identifier les populations nomades et à surveiller leurs déplacements. Outre deux photographies, une de face, une de profil, il contenait empreintes des dix doigts, taille, envergure, taille de la tête, des pieds, âge apparent, pigmentation de la peau, etc.

Dans quelle situation se trouve-t-on aujourd'hui ?

Depuis 1990, la loi Besson oblige toutes les communes de plus de 5 000 personnes à disposer d'un « terrain d'accueil ». Ces nouveaux espaces émergent en même temps que l'expression d'« aire d'accueil ». Ils sont assez sommaires, ressemblent à des parkings clôturés. Depuis 2007, les aires d'accueil ont des prescriptions architecturales plus complètes, avec des blocs individuels qui rassemblent, pour chaque place, une toilette, une arrivée d'eau et une arrivée électrique.

Ces aires sont aujourd'hui des espaces d'accueil temporaire (jusqu'à trois mois renouvelables). Il en existe 1 400 en France, ce qui est un nombre insuffisant. Leur existence a bouleversé les schémas de voyage des personnes itinérantes. Cela a contribué à l'appauvrissement de certaines familles qui ont poursuivi vers la sédentarisation, faute de moyens. Par ailleurs, en 2022, seuls vingt-cinq départements respectaient les prescriptions de la loi Besson. D'un point de vue qualitatif, les aires d'accueil sont des espaces de relégation. Elles sont systématiquement localisées en périphérie des villes, et les rares qui sont situées en centre-ville se trouvent toutes à proximité d'un commissariat. En leur qualité d'équipement public, la gestion de ces aires revient aux intercommunalités ; mais en pratique, elle est souvent déléguée à des sociétés privées. Depuis le début des années 2000, des sociétés se sont spécialisées dans la gestion d'aires d'accueil dans le cadre des délégations de service public. Ces sociétés développent par ailleurs des offres de sécurisation de ces lieux (vidéosurveillance, gestion à distance des fluides, herse anti-intrusion, gardiennage 24h/24). Ce sont donc des espaces gardés, soit par des salariés privés, recrutés

parmi les retraités des forces de l'ordre, soit par des fonctionnaires, comme les policiers municipaux. Cela crée des espaces où les « gens du voyage » se sentent en semi-liberté. Leurs entrées et sorties sont contrôlées, et le gardien de l'aire est chargé de faire appliquer un règlement intérieur qui contient parfois des sanctions. Lise Foisneau conçoit ces aires d'accueil comme des phénomènes d'*encampement*. Cette notion est tirée du travail de Michel Agier sur

Les aires d'accueil en France : un état des lieux

Nombre d'aires répertoriées — 1 358 (100 %)

Nombre d'aires polluées — 698 (51 %)

Nombre d'aires isolées — 952 (70 %)

Nombre d'aires en Seveso — 40 (3 %)

Nombre d'aires ne subissant ni pollution visible du ciel, ni effet de relégation — 257 (19 %)

Nombre de communes accueillantes en France — 1 255

Nombre total de communes en France métropolitaine au 1^{er} janvier 2021 — 34 836

Communes accueillantes — 3,60 %

l'enfermement des migrantes et migrants comme mode de gestion des personnes indésirables dans des lieux indésirables. Ces espaces sont publics et ont la particularité d'être à la fois obligatoires et payants. Les droits de stationnement varient de 100 à 400 euros par mois, auxquels s'ajoute le paiement des fluides, non soumis à des tarifs réglementés. S'ajoute à cela le fait que les caravanes n'ont pas de statut de logement : leurs occupantes et occupants ne peuvent bénéficier ni des APL, ni de la protection de la trêve hivernale, ni de l'accès aux tarifs sociaux de l'énergie.

Pourquoi était-il important d'établir un recensement de toutes les aires d'accueil ?

Il fallait prouver quantitativement qu'il y avait un problème de localisation des aires d'accueil en France. Pour y arriver précisément, il a fallu croiser de nombreux documents. Mes sources principales ont été les Schémas d'accueil départementaux qui citent, selon les cas, les communes ayant des obligations, celles ayant des aires d'accueil, ou encore les localisations des aires. Valables cinq ans, ces schémas ne sont donc jamais à jour. La presse quotidienne régionale aide aussi, car elle documente régulièrement les aires d'accueil. Enfin, j'ai également mobilisé les marchés publics des contrats de gestion et d'entretien, ainsi que les pétitions contre les aires d'accueil, qui donnent des indications géographiques.

Ensuite, aidé de Google Maps, j'ai localisé chaque aire. Ce n'était pas facile les premières semaines, mais ensuite j'ai compris qu'il suffisait de chercher aux limites communales, proches des zones d'activités industrielles. J'ai répété cette recherche sur 1 358 aires d'accueil. Je caractérisais ensuite l'aire selon son éloignement (proches de commodités ou d'autres habitations), selon les conditions environnementales et leur exposition aux risques industriels.

L'existence de ces données permet d'avoir des arguments pour soutenir les Voyageuses et Voyageurs eux-mêmes : alors que cela était connu depuis de nombreuses années, la relégation des aires d'accueil et de leurs habitantes et habitants est désormais mieux renseignée. Cet inventaire est ressaisi par plusieurs institutions, comme le Défenseur des droits, qui l'a cité dans son rapport de 2021 dédié aux « gens du voyage »⁴. Le 10 janvier 2022, le Ministère de l'Intérieur a émis une circulaire préconisant de ne pas construire d'aires d'accueil à proximité de

⁴ Défenseur des droits, « Gens du voyage » : lever les entraves aux droits. Contribution à la stratégie nationale, rapport public, octobre 2021. En ligne : www.defenseurdesdroits.fr/fr/rapports/2021/10/rapport-gens-du-voyage-lever-les-entraves-aux-droits

sites SEVESO seuil haut, d'installations de gaz ou d'électricité, sous peine d'être privé de financements publics pour le projet d'installation. Mais il n'est pas question des aires déjà à proximité.

Des convergences politiques se sont aussi construites autour de cet inventaire. Aujourd'hui, je me déplace fréquemment sur des terrains de luttes environnementales qui ne concernent pas a priori les « gens du voyage ». Des groupes qui s'opposent à la construction d'un équipement polluant se rendent compte qu'il y a aussi une aire d'accueil sur la zone et cela forme un argument supplémentaire contre le projet. Parfois, cette convergence est instrumentalisée à mes dépens : des maires se saisissent des inventaires pour confirmer que leurs aires d'accueil sont bien localisées, tout en éludant la gestion sécuritaire qui y est opérée.

Ce long travail de recensement des aires t'a permis de montrer que les Voyageurs et Voyageuses subissaient un certain nombre de discriminations. Qu'en est-il du racisme environnemental ? La notion est-elle pertinente ici ?

Cet inventaire montre finalement que les Voyageuses et Voyageurs sont victimes de racisme environnemental. La notion pointe le lien entre la position raciale dans une société et les inégalités environnementales subies. Cette notion est née aux États-Unis, pendant le mouvement des droits civiques, dans un pays qui connaissait une ségrégation raciale légalisée. Elle a ensuite été mobilisée en Afrique du Sud. En Europe, elle a notamment été utilisée pour les territoires ultramarins afin de qualifier la pollution au chlordécone en Martinique et en Guadeloupe ou les effets de l'exploitation aurifère en Guyane. Cela s'applique aux aires d'accueil, car il s'agit de lieux volontairement relégués, choisis par une autorité publique, réservés à une minorité historiquement discriminée, les « gens du voyage », et qui sont en majorité pollués. C'est très net, seules 19 % des aires ne subissent ni pollution ni relégation, c'est peu. 51 % d'entre elles sont polluées et quarante aires sont situées à proximité d'un site Seveso. C'est autant de personnes quotidiennement mises en danger.

Outre ce racisme environnemental, quelles sont les expériences de racisme subies par les personnes voyageuses ?

L'anti-tsiganisme s'exprime beaucoup à travers l'enjeu de la légitimité spatiale et le combat perpétuel pour avoir une place quelque part : nous luttons pour avoir accès à l'eau, à l'électricité, pour pouvoir nous installer. Ce sont aussi des pétitions qui demandent notre départ, des élus locaux qui nous invectivent, nous insultent,

font des recours, appellent les habitantes et habitants à se mobiliser contre les Voyageuses et Voyageurs.

Les familles rencontrent aussi des problèmes pour acheter des terrains. En France, la SAFER gère la propriété agricole et filtre qui achète. Quand ce sont des personnes voyageuses qui tentent d'acheter un terrain, la SAFER fait remonter l'information aux collectivités, qui s'opposent souvent à la vente. Finalement, les Voyageuses et Voyageurs ne peuvent acheter des terrains privés que là où on les tolère. On retrouve alors dans des villes des rues, souvent dépourvues de goudron ou d'éclairage public, où il n'y a que des Voyageuses et Voyageurs, sur des terrains dont personne ne savait quoi faire. À l'inverse, il arrive fréquemment que des terrains en passe d'être achetés par des personnes voyageuses soient finalement préemptés par la commune pour les empêcher de s'installer.

Ce rejet se traduit sur le plan géographique. Toutes les personnes indésirables sont à la marge des villes. Lorsque j'ai répertorié les aires d'accueil, j'ai recensé sans le vouloir les mosquées et les Centres de Rétention Administrative. Ces trois types de lieux sont toujours situés dans les mêmes quartiers, à l'écart. Ils sont rejetés pour des motifs haineux, au nom de supposées nuisances. Si on fait une cartographie des nouvelles mosquées en France, il y a des chances qu'on observe des mises à l'écart quasi systématiques. D'ailleurs, les très rares aires d'accueil



Depuis leur arrivée, les habitant·es sont atteints·es de la gale du ciment, d'eczéma, d'impétigo, mais aussi de conjonctivites et de bronchites à répétition.

Yann Castanier

2021

Aire de Hellemmes-Ronchin

en centre-ville sont proches du commissariat. Le droit de l'urbanisme est une arme puissante pour reléguer aux marges. C'est un droit ciselé, en partie pour les pouvoirs locaux avec les outils que sont la préemption, les autorisations d'occupation des sols et les zonages.

Face à ces constats, quelles sont les luttes environnementales menées par les personnes voyageuses ?

Toutes les familles de Voyageurs sont en lutte, sur de nombreux sujets : accès à la scolarisation, à l'habitat, obtention de crédits, de permis de construire. Sur la question précise des aires d'accueil et des luttes environnementales, les luttes sont moins nombreuses. Elles sont aussi très isolées, menées par une personne ou deux sur certains terrains. Elles passent alors inaperçues, et sont invisibilisées. La question environnementale n'est réellement saisie qu'à partir du moment où l'impact des nuisances est visible sur les corps.

À Hellemmes-Ronchin, où une lutte est en cours depuis 2013, le fait que les enfants tombent malades a été un déclencheur : les femmes de l'aire se sont constituées en collectif puis en association depuis avril 2022. Les jeunes victimes du plomb sur les aires d'accueil et la question du saturnisme sont particulièrement importantes. Les enfants sont un catalyseur très fort dans ces luttes.

J'ai également accompagné une lutte à Gex, dans l'Ain. L'aire d'accueil de Gex est située entre deux carrières : elle est exposée à l'amiante et aux poussières, et soumise à des vibrations. La lutte a pris de l'ampleur grâce à la convergence avec des écologistes locaux. C'est à partir du moment où ces derniers ont dénoncé la pollution des deux cours d'eau voisins que le discours autour des nuisances a pu être entendu. Le collectif de l'aire de Tremblay, situé au pied de l'aéroport Roissy-CDG, derrière un crématorium et proche de lignes haute tension, est également en lutte depuis de nombreuses années. Ses habitantes et habitants ont récemment obtenu une relocalisation en Seine-et-Marne, après huit ans de vie sur un terrain provisoire.

Quelles autres luttes as-tu rencontrées auprès de personnes voyageuses ?

J'ai également connu des luttes plus individuelles, surtout au début de la crise sanitaire, sur l'accès à l'eau et l'électricité. Cela passait par des référés auprès du juge administratif, car plusieurs mairies ont profité du contexte sanitaire et du confinement pour couper l'accès aux flux des Voyageuses et Voyageurs. Au-delà des aires, les personnes voyageuses ont obtenu la fin des carnets de circulation en 2017. Cette bataille s'est traduite par une victoire sur le plan judiciaire, mais on

attend toujours la décision politique qui viendrait consolider le choix du juge. Il n'y a que très peu de victoires récentes gagnées par une mobilisation politique des Voyageuses et Voyageurs, ce qui se traduit forcément par un certain fatalisme et un désengagement militant. L'associatif voyageur a ainsi du mal à se renouveler. *A contrario*, il y a aussi l'angle mort des « grands passages ». Ce sont ces grands groupes qui voyagent, en particulier l'été, sur des bases initialement religieuses – les transhumances sont des pratiques de l'Église évangélique tsigane créée dans les années 1960. Ce mode d'action a également été repris par des associations de personnes voyageuses, le nombre permettant de jouer le rapport de force. Lorsqu'un élu se trouve à gérer une arrivée de 160 caravanes, ce n'est pas la même chose que cinq caravanes en aire d'accueil. Aucune force de police n'est capable d'arrêter 200 caravanes. Le rapport de force aujourd'hui se joue donc aussi dans les grands passages.

Qu'est-ce qui explique que, malgré une exposition généralisée aux nuisances et aux risques, les luttes restent peu nombreuses ?

Sur les aires d'accueil, on a affaire aux communautés du voyage les plus défavorisées. C'est celles qui ne parviennent pas à sortir de l'aire, à accéder à la propriété privée. Dans de nombreuses situations, ces personnes se sont sédentarisées et n'ont plus les moyens de se déplacer. Elles sont en position de demandeuses face à l'administration, elles attendent une solution d'habitat pérenne. Elles ne peuvent donc pas se permettre de rentrer en lutte frontalement, car lorsqu'elles le font, elles reçoivent très vite des avis d'expulsion. Les personnes sédentarisées sur les aires ne sont que tolérées par les autorités car les aires sont des espaces d'accueil temporaires. Il m'est arrivé d'accompagner des luttes qui ont débuté avant d'être stoppées net par un avis d'expulsion.

Ces luttes ont aussi la particularité de souvent relever de l'urgence, en particulier sanitaire : on voit ses proches être malades et dépérir. Cela conditionne beaucoup de choses : des familles auraient intérêt à entrer en lutte sur des questions environnementales, mais elles ne le font pas parce qu'elles se confrontent à des urgences encore plus pressantes, comme nourrir ses enfants, se chauffer, ne pas être expulsé. Par ailleurs, certaines associations historiques d'aide aux « gens du voyage », comme Amis des Tsiganes, sont peu à peu devenues des outils de mise en œuvre des politiques publiques. Elles se sont institutionnalisées, et les collectivités leur ont délégué des missions de gestion des aires ou d'aide sociale aux familles. Ces associations, dont les principaux concernés ne sont pas membres, restent dans le meilleur des cas inactives lorsqu'une lutte commence. Souvent, elles se retrouvent

dans une situation intenable où les personnes contre qui elles doivent défendre les Voyageurs sont aussi celles qui les financent.

La principale victoire, c'est que Lubrizol a ouvert un cycle assez durable de médiation. Des journalistes, des chercheurs, des associations continuent à s'intéresser au sujet. Les victoires plus locales concernent les relocalisations des aires ou l'obtention d'un terrain d'habitation pour les familles. Mais les relocalisations sont assez rares et elles n'ont pas encore été obtenues dans le cas de Lubrizol et d'Hel-

lemmes-Ronchin. À Gex, la famille a fini par être expulsée. On reste quand même dans une situation d'échec relativement généralisée.

Il semble que les mères jouent un rôle important dans ces luttes, comment cela se caractérise ?

Dans une société patriarcale, le prisme de l'enfant engage souvent les femmes. Cela concerne aussi bien les luttes environnementales que les mobilisations sur les enjeux de scolarité par exemple.

Parfois il existe aussi une forme de machisme : l'engagement est alors vu comme une activité de gadjo (non voyageur), qui ne serait pas pour nous. C'est donc laissé aux femmes, comme une activité secondaire. L'homme voyageur est là pour travailler, assurer une pérennité économique et défendre sa famille, dans une perspective patriarcale. Souvent, c'est la santé des enfants qui motive les personnes à lutter contre la pollution, et cela semble mobiliser davantage les femmes que les hommes. Même s'il arrive qu'eux aussi se mobilisent pour ces mêmes raisons.

Au-delà de l'enjeu familial, quels sont les profils les plus fréquents parmi celles et ceux qui se mobilisent ?

Finalement, il y a peu de militantes et militants voyageurs en France. L'engagement associatif s'est étioilé au fil des années, à mesure des coups de canif successifs que les pouvoirs publics ont porté aux droits des Voyageuses et Voyageurs. Il y a aussi l'idée qu'en plus de ne servir à rien, le travail des associations aurait *in fine* contribué à cet état de fait – ce qui me semble faux. Parmi les militantes et militants actuels on retrouve schématiquement des militants de



« Les petits ont de l'asthme, les plus grands des infections pulmonaires »

Yann Castanier

2021

Aire de
Hellemmes-Ronchin

terrain, qui servent de relais auprès d'autres Voyageurs ; des habitants d'aires d'accueil qui ne se positionnent pas toujours comme militants ; et enfin un nombre plus restreint de Voyageurs pleinement engagés dans l'associatif. Au fil des années, les profils évoluent également, avec des jeunes générations mieux armées, parfois diplômées d'études supérieures et qui s'inscrivent dans des optiques de lutte transversales (causes LGBTI+, lutte pour un logement décent, contre le racisme ou pour l'accès à l'école). Ce militantisme me semble également très marqué par une quête de l'identité, qui est un sujet insuffisamment travaillé et ô combien altéré par des décennies de catégorisations administrative et médiatique.

Quelles sont les perspectives pour les combats futurs ?

La finalité n'est pas de créer plein d'aires d'accueil bien localisées. Même si l'aire est très bien localisée et administrée, elle reste réservée à une minorité. Le principal problème des Voyageurs, c'est cette appréhension ethnoculturelle, raciale que produit et reproduit encore l'administration française, quoiqu'elle le nie. Ailleurs en Europe, l'existence de minorités nationales est reconnue, ce qui offre des champs d'expression protégés et des lois protectrices. En France, cela n'existe pas. D'un côté, nous sommes considérés comme des citoyens français comme les autres, dans une perspective universaliste ; mais, de l'autre, nous sommes traités de façon spécifique et discriminante, comme « « gens du voyage ». Certaines Voyageuses et Voyageurs se qualifient de « citoyennes et citoyens itinérants », mais cela reste une classification, qui peut très bien être réutilisée par l'administration.

Soit on milite pour qu'en France, les minorités autochtones soient considérées comme faisant partie d'un patrimoine qui doit être protégé – mais il est très peu probable que cette vision devienne majoritaire. Soit on travaille l'autre versant, à travers l'universalisme d'Aimé Césaire⁵, et on défend la nécessité de concevoir la ville pour qu'elle intègre l'habitat léger (caravanes, camions, roulottes, bungalows, yourtes, etc.). Ici se niche un combat commun : l'habitat léger ne concerne pas que

5 Aimé Césaire dénonçait le « réductionnisme européen » de l'universalisme occidental pour défendre une autre conception. Il synthétise cette pensée notamment dans sa lettre de démission du PCF (alors qu'il était député de la Martinique) : « Provincialisme ? Non pas. Je ne m'enterre pas dans un particularisme étroit. Mais je ne veux pas non plus me perdre dans un universalisme décharné. Il y a deux manières de se perdre : par ségrégation murée dans le particulier ou par dilution dans l'"universel". Ma conception de l'universel est celle d'un universel riche de tout le particulier, riche de tous les particuliers, approfondissement et coexistence de tous les particuliers. » (Césaire Aimé, *Lettre à Maurice Thorez*, 1956)

les « gens du voyage ». Toutes celles et ceux qui vivent en habitat léger souffrent aussi des règles conçues pour nous. Ces luttes doivent aussi intégrer une perspective écologique, pour agréger les forces. Concevoir des villes avec l'habitat léger ne signifie pas troubles à l'ordre public. Cela veut dire remettre en cause la vision de la civilisation par la sédentarisation, un fondement anthropologique très fort. Si nous continuons à prendre la parole et à lutter, c'est bien parce qu'il y a de l'espoir que tout cela change.

Pour aller plus loin :

- Acker William, *Où sont les « gens du voyage » ? Inventaire critique des aires d'accueil*, Rennes, Éditions du commun, 2021. Téléchargeable en intégralité : www.editionsducommun.org/products/ou-sont-les-gens-du-voyage-william-acker
- Agier Michel, *Un monde de camps*, Paris, La Découverte, 2014.
- Ferdinand Malcom, *Une écologie décoloniale. Penser l'écologie depuis le monde caribéen*, Paris, Seuil, 2019.
- Foisneau Lise, « Les aires d'accueil des Gens du voyage : une source majeure d'inégalités environnementales », *Études Tsiganes*, n° 67, 2019, p. 28-51.
- Foisneau Lise, « La crainte des Roms. Pratiques romanès de la défiance », *Tracés. Revue de Sciences humaines*, n° 31, 2016, p. 87-108.

Construire la solidarité contre le système des frontières

Camille Coindreau et Lou Casals

*Pierres installées sur l'emplacement
d'un ancien bidonville*

Matthieu Adam
03.2022
Villeurbanne



Victimes de lois anti-immigration de plus en plus dures, harcelées par la police, en proie à des galères administratives et matérielles, les personnes exilées peinent de surcroît à trouver un toit. Dans ce contexte, des solidarités s'organisent et se trouvent dans la situation paradoxale de rendre effectif le droit par des actions illégales. La Campagne pour la Réquisition l'Entraide et l'Autogestion (CREA), à Toulouse, et l'Espace Communal de la Guillotière (ECG), à Lyon¹, sont deux tentatives d'assurer, entre logement et activité, une hospitalité minimale pour les personnes en mouvement

Les villes, et particulièrement leurs portions les plus pauvres, sont traditionnellement des espaces d'accueil pour les populations étrangères. Les expériences migratoires successives sont visibles dans l'histoire, les rues, la réputation des quartiers. Jamais idylliques, elles sont indissociables de la société urbaine. Les traitements policier et judiciaire des personnes exilées prolongent au cœur des villes le durcissement des lois anti-immigration et la fermeture des frontières européennes. Pourchassées et invisibilisées dans l'espace public, privées de logement et même d'hébergement, les personnes sans papiers endurent des conditions de vie de plus en plus difficiles dans les villes françaises.

LE SYSTÈME DES FRONTIÈRES AU CŒUR DES VILLES : L'ACCUEIL EN CRISE

« Toute personne sans abri en situation de détresse médicale, psychique ou sociale a accès, à tout moment, à un dispositif d'hébergement d'urgence². » Voisin, mais distinct du droit au logement, le droit à l'hébergement – qui a vocation à répondre à un besoin immédiat de mise à l'abri – concerne toutes les personnes dans une situation rendant impossible l'accès à un logement classique. Cela concerne par exemple des personnes âgées en perte d'autonomie, des jeunes travailleurs et travailleuses, des personnes ayant connu des accidents de la vie, des individus et des

¹ Chapitre écrit en partie à partir d'une captation sonore enregistrée en octobre 2020 à l'ECG pour Radio Canut et du texte de 2016 « Une histoire de la CREA » (<https://toulouse.espacesensible.net/une-histoire-de-la-crea>)

² Art L345-2-2 du code de l'action sociale et des familles.

familles étrangères en situation régulière ou non. Depuis les années 1990, l'offre d'hébergement a été multipliée par dix, représentant en 2021 10 % du parc HLM et 18 % de la dépense publique pour le logement (hors demande d'asile)³.

Bien que régulièrement agrandi, le secteur de l'hébergement d'urgence est structurellement défaillant de longue date. La situation s'est encore aggravée à partir des années 2000, lorsque les demandes ont commencé à augmenter de manière significative. À partir des années 2010, la part des personnes étrangères concernées par des difficultés économiques est en forte hausse. Les rues des villes se peuplent de personnes en errance, pouvant parfois bénéficier de droits (demande d'asile en cours ou acceptée), mais souvent privées de tout recours. Les bidonvilles, les campements et l'habitat informel se développent, tout comme la répression de ce type d'installation. En juin 2015, la chasse aux migrants et migrantes en plein Paris fait un peu de bruit : « Évacués le 2 juin de La Chapelle, virés le 4 du parvis de l'église Saint-Bernard, éjectés le 8 de la rue Pajol, une centaine de migrants se sont retrouvés la cible d'un acharnement aussi absurde qu'impitoyable⁴. » En octobre 2016, l'expulsion et la destruction des campements à Calais (ladite « jungle »), consacrent la politique de dispersion comme « stratégie globale pour éviter qu'un point de fixation ne se reforme » selon la terminologie officielle⁵. L'objectif affiché est d'éloigner et d'invisibiliser les personnes migrantes à l'échelle du territoire national et dans l'espace public. Depuis, les images de harcèlement policier contre des personnes voulant poser des tentes, les expulsions médiatisées de campements et les champs de pierres pour empêcher toute installation sont devenues des réalités tristement ordinaires.

Cette politique s'inscrit dans une « tradition » d'éviction des pauvres des rues des centres-villes, qui se caractérise par la multiplication des arrêtés anti mendicité. Cette stratégie d'éloignement est portée à son paroxysme dans les politiques d'exclusion, d'enfermement et de déportation sur le territoire européen. Cette politique d'éviction prolonge de fait l'ordre répressif qui tente de rendre étanches les frontières de l'Europe, au prix d'un grand nombre de morts. C'est dans ce contexte

³ Damon Julien, *Héberger, c'est loger ? Aux frontières du logement ordinaire, rapport d'étude*, septembre 2021. En ligne : <http://eclairs.fr/wp-content/uploads/2021/11/RapportDamonHebergement.pdf>

⁴ Cyran Olivier, « L'effarante guerre d'invisibilité contre les migrants de la Chapelle », *Paris-Luttes. Info*, 18 juin 2015. En ligne : <https://paris-luttes.info/l-effarante-guerre-d-invisibilite-3439>

⁵ Cette stratégie baptisée « zéro point de fixation » inaugurée par B. Cazeneuve, ministre de l'Intérieur socialiste, et prolongée par les ministres de l'Intérieur successif depuis. Voir « Cazeneuve : "Ce démantèlement est un devoir humanitaire pour notre pays" », *La Voix du Nord*, 23 octobre 2016.

que des collectifs s'organisent pour assurer l'hébergement et pallier aux services défaillants de l'État. Il ne nous est pas possible de faire ici le détail de ces initiatives, traversées à la fois par des élans humanitaires, par des critiques de l'État et par des réflexions sur la place des personnes concernées, mais qui sont toujours marquées par l'urgence et d'importantes difficultés individuelles et collectives. L'accès à un espace permettant de faire perdurer des liens malgré la répression est une dimension importante, peut-être centrale, de cette solidarité. Construire un espace habitable pour les personnes en mouvement est à la fois le but – celui d'avoir un toit sur la tête – et le moyen – d'être ensemble, de s'organiser, de trouver un semblant de stabilité. C'est dans les interstices des villes – terrains vagues ou bâtiments abandonnés – que se logent ces résistances.

LA CREA, FAIRE « AVEC » PLUTÔT QUE FAIRE « POUR »

Depuis 2011, la Campagne pour la Réquisition l'Entraide et l'Autogestion (CREA) compte parmi les collectifs qui s'organisent autour des questions de logement – en particulier pour des personnes migrantes. Dans le paysage toulousain, citons aussi le collectif AutonoMIE, constitué de jeunes mineurs isolés, principalement d'Afrique de l'Ouest, qui depuis 2016 occupe des bâtiments⁶, ou encore le collectif Russel, formé en 2020 lors d'une occupation à l'université Toulouse 2 par des personnes réfugiées et des étudiantes et étudiants. En 2020, parmi les 4 000 personnes sans domicile à Toulouse, environ 900 étaient hébergées en squat⁷.

La CREA ouvre un premier lieu, au 70 rue des Demoiselles, dans un ancien centre de formation professionnelle. En avril 2011, un groupe d'une quinzaine de militants et militantes de différentes tendances pénètre dans le bâtiment. Ils et elles veulent alors « en faire un espace autogéré, basé sur l'entraide et la solidarité », dans lequel « des familles et des individus précarisés s'auto-organiseront autour de lieux d'habitation mis en commun (cantine, salle à manger...) »⁸. » Ce lieu doit leur

⁶ Depuis le 12 avril 2016, le conseil départemental de la Haute-Garonne ne prend plus en charge les mineurs isolés étrangers tant qu'ils n'ont pas fait la preuve de leur minorité. Le 4 juillet 2016 a été créé le DDAEOMIE, un dispositif dont le travail est de faire des mineurs isolés étrangers des sans-papiers comme les autres. Après quelques jours d'interrogatoires sur un mode policier et d'humiliations diverses, 80 % des jeunes qui y rentrent sont déclarés majeurs à partir de critères arbitraires et jetés à la rue sans ménagement. Les jeunes continuent alors leur parcours d'obstacles jalonné de violences institutionnelles et de racisme d'État et tentent de faire reconnaître leurs droits en tant que mineurs en saisissant la juge des enfants et s'organisent au sein d'un collectif : AutonoMIE.

⁷ « Toulouse : Voici les squats et les bidonvilles où vivent des centaines de personnes », *Actu Toulouse*, 27 février 2020. En ligne.

⁸ Extraits de la présentation issue du premier blog de la campagne (<http://crea-csa.over-blog.com>).

permettre d'inventer d'autres formes « de vie collective face à la société du fric et du pouvoir. » Il accueille rapidement de nombreuses activités : alphabétisation et cours de soutien, formations collectives, cours de boxe, de danse, bibliothèque, médiathèque, projections-débats, repas participatifs... « Facilitant la rencontre et les solidarités entre les habitants du quartier, il fournira un espace de propositions et de créations politiques et sociales. »

Les personnes de la CREA, ayant une expérience de l'ouverture de squats, rencontrent un groupe de travailleurs sociaux qui luttent contre la fermeture de foyers d'accueil pour les personnes en grande précarité : le GPS. Ils et elles cherchaient à ouvrir un lieu pour y loger des personnes dont l'état de santé et de dépendance nécessite une mise à l'abri immédiate. Les militants et militantes les aident à réquisitionner la maison Goudouli, bâtiment attenant au « 70 », en janvier 2012. Le bâtiment accueille progressivement des personnes qui vivaient jusque-là à la rue. Comme l'ont rapporté plusieurs personnes à l'époque : « On a été jusqu'à une cinquantaine de personnes au 70, dont une vingtaine d'enfants de zéro à 14 ans. Ça change toute la donne sur la question de comment tu milites et comment tu t'organises⁹. » Il y a alors une vie communautaire qui s'organise entre militants et militantes et personnes en galère : « Moi j'ai été inscrire des enfants à l'école, par exemple, je suis allé les chercher, faire leur devoir avec eux... » « Il y a des enfants qu'on a vu naître ! Franchement, c'était beau. »

Mais une fois la capacité d'accueil du « 70 » atteinte, il restait encore des gens à la rue. À partir de la fin de l'année 2011, l'initiative prend la forme d'assemblées ouvertes, qui décident d'une campagne de réquisition de bâtiments pour loger le plus grand nombre de personnes possible. Un militant raconte : « On a lancé un appel aux gens à la rue, en leur disant que s'ils voulaient faire comme nous, on pouvait s'organiser et le faire ensemble. Ça a pris, plein de gens sont venus. Plein de gens différents. » Le C de collectif devient celui de Campagne, avec l'objectif, qui persistera, de ne pas être « un collectif qui œuvre "pour", mais une campagne horizontale de gens en galère. » Cette « campagne horizontale » désigne concrètement l'occupation de nombreux bâtiments en s'organisant en autogestion sur la base d'une assemblée générale. L'expulsion brutale du « 70 », le 28 août 2012 ne freine nullement la dynamique. Début septembre 2012, la CREA investit un autre lieu immense : un ancien bâtiment de l'URSSAF de 5 400 m², qui devient le nouveau Centre social autogéré (CSA) de la

⁹ Ce passage est une reprise de l'article « Une histoire de la CREA », 3 novembre 2002, accessible depuis <https://toulouse.espacesensible.net/une-histoire-de-la-crea>. Les passages entre guillemets en sont directement extraits.

campagne. S'y retrouvent les familles expulsées du « 70 » ou d'autres maisons. Les assemblées du lieu comptent régulièrement une centaine de personnes. L'expulsion arrive tout juste un mois après, en octobre 2012. Elle est aussi spectaculaire que l'expérience aura été riche : plusieurs centaines de policiers, qui bloquent l'ensemble du quartier, et un hélicoptère sont dépêchés par la Préfecture pour vider les lieux. Le relogement des dizaines de personnes qui vivaient dans un si gros bâtiment est difficile. La CREA s'oriente vers une autre stratégie d'ouverture de multiples lieux dans un même quartier. De nombreuses maisons sont réquisitionnées à Bonnefoy, quartier menacé de destruction par le projet de LGV (ligne à grande vitesse), qui compte donc de nombreux bâtiments vides. Cette occupation du quartier est instructive : ses participants louant « une grosse vie collective », tout en considérant que les difficultés à surmonter ont aussi été nombreuses : « Au 70, il y avait une séparation claire des espaces d'habitation et d'activité, pour [les CSA à Bonnefoy] c'est moins clair, du coup c'est usant pour les gens qui y habitent. »

Les maisons sont expulsées les unes après les autres et l'énergie s'épuise. La répression et les problèmes d'organisation récurrents n'aident pas. Les personnes qui participent à la campagne ont fini par connaître de près le fonctionnement du système judiciaire. Il s'agit souvent d'audiences au tribunal d'instance, traditionnellement

Observations
sur un trajet
quotidien
domicile/travail

Kobri
2022
Villeurbanne

Mini campement de tentes (mai 2022) ;
sur la voie cyclable entre habitations
et périphérique démantelé en juin 2022

Habiter dans les intestines
Quartier de Croix-Luizet
Villeurbanne - 45°78 N, 4,8 E

Rond-point aménagé par les Gilets jaunes
en 2019 ; baraques et banderoles ;
réoccupations ponctuelles

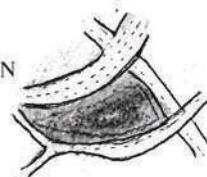


Bidonville d'une dizaine
de cabanes, apparaissant en 2015
entre le rond-point et le périphérique
(enrochement en 2016)

Rond-point
de Croix-Luizet

Camp de tentes apparu progressivement (juin 2022) ;
devenu bidonville de 8 cabanes en septembre, sur la bande entre
le rond-point et l'accès autoroute ; démantelé en octobre 2022

Deux tente solitaires, le long de la piste cyclable,
à l'écart de la circulation (septembre 2022) ;
dispersé (pillé ?) en octobre 2022 ;
les vestiges (tentes éventrées, habits) restant
éparpillés jusqu'en décembre 2022



Bidonville d'une dizaine de cabanes apparu
en 2017. Enroché en 2018. L'enrochement
consiste à remplir de grosses pierres l'interstice
préalablement évacué, afin d'en empêcher toute
occupation ultérieure.
Quatre ans plus tard, ce terrain en pente et
surplombant une rue a été recouvert d'une
protection plastique pour prévenir un possible
éboulement.

le vendredi matin, où les procédures d'expulsion sont examinées dans une salle bondée, où il est difficile d'entendre ce qui se dit tant les avocats et les avocates y sont occupées à raconter leurs week-ends, assis parfois même aux pieds des juges. Mais il y a aussi les procédures pénales issues de la résistance aux expulsions. Pour la CREA comme pour bien d'autres cibles de la police, le délit d'outrage et rébellion est prétexté régulièrement pour arrondir les fins de mois des fonctionnaires. Bon nombre de « sans-papiers » de la campagne font face aux procédures pénibles pour faire valoir leurs droits et subissent parfois le sort que la « patrie des droits de l'homme » leur réserve souvent : emprisonnement et déportation.

Tout le monde le reconnaît à la CREA, « Il y a des différences de galère, de privi-lèges. Tout le monde ne peut pas faire tout : le rapport à l'illégalité n'est pas le même avec ou sans papiers ou quand on a déjà ou pas un passif avec la Justice. » Ainsi, le risque que chacun ou chacune prend sur une action est pesé en fonction de la situation individuelle. Les expulsions sont anticipées, afin que les personnes les plus exposées soient moins facilement en contact avec la police. L'entraide se structure autour de ces différents statuts : « Ceux qui peuvent se balader dans la rue tranquillement, qui ont des papiers, savent parler Français, qui, s'ils se font choper (en train d'ouvrir une maison, par exemple), ont des risques moindres, qui ont de l'expérience et de la technique face à la répression. [...] Nous on est là pour aider à mettre la pression à la CAF, ou à la Sécu qui refuse d'accorder l'AME (Aide Médicale de l'État) par exemple. »

Vue la grande diversité sociale des personnes qui s'y rencontrent, la CREA a dû aussi faire face aux rapports de domination qui s'y exercent – comme dans le reste de la société. Le travail sur ces relations de domination ne s'est pas fait sans heurts. Il a pris la forme de rapports de force posés par certains groupes concernés plus spécifiquement par certaines d'entre elles. Des pratiques de réunions en non-mixité entre femmes ou « non-blanc·hes » se sont développées. L'idée s'est aussi imposée que les assemblées générales doivent être traduites pour celles et ceux qui ne parlent pas français, sans quoi l'autogestion ne serait pas atteignable. Reposant sur la maîtrise de langues multiples, ces traductions ne sont cependant pas toujours possibles.

Entre 2011 et 2016, plus de 90 bâtiments sont occupés. « Certain·es se sont essouffé·es, d'autres se sont engueulé·es, d'autres attendent qu'un nouveau souffle les pousse. Il ne reste plus qu'à ouvrir le prochain bâtiment » concluait la

présentation de la CREA dans la revue Z¹⁰. La CREA subsiste sous la forme d'un réseau d'entraide et d'interconnaissance dont un lieu en centre-ville fait en 2023 perdurer l'existence en maintenant des assemblées ouvertes. C'est aussi une continuité par l'intermédiaire d'une diversité de groupes et d'initiatives plus ou moins formalisées qui continuent à faire fonctionner une solidarité concrète par l'ouverture de lieux et le soutien à leur organisation.



Planning mural
de l'ECG
Camille Coindreau
05.2023
Lyon

L'ECG occupe deux anciens bâtiments industriels qui doivent être détruits dans le cadre d'un important projet immobilier. Le fait que celui-ci ait été sans cesse repoussé, et que les promoteurs valsent les uns après les autres, a protégé l'existence du lieu – mais celle-ci est fragile¹¹. Une bataille judiciaire – lors de laquelle a été plaidé à la fois le fait que les activités qui s'y déroulent sont nécessaires au quartier et que les personnes accueillies dormiraient sans cela à la rue – a permis d'obtenir un délai de deux ans avant expulsion pour l'un des deux bâtiments (baptisé l'Annexe). À l'été 2023, jusqu'à une trentaine de personnes exilées, majoritairement des hommes, mais aussi une famille, y réside de façon simultanée, ce qui correspond à la capacité maximale d'hébergement du lieu. Comme dans toutes les grandes villes

L'ECG, DE L'HÉBERGEMENT À L'OUVERTURE SUR LE QUARTIER

L'Espace Communal de la Guillotière (ECG) est un ensemble de bâtiments réquisitionnés dans le quartier de la Guillotière, à Lyon. Le lieu a ouvert mi-décembre 2019 pour accueillir une partie des personnes exilées expulsées de l'Amphi Z, un squat de Villeurbanne, lui-même ouvert suite à l'occupation d'un amphithéâtre de l'Université Lyon 2, en 2017, pour loger ces personnes qui vivaient jusqu'ici à la rue sous des tentes.

¹⁰ « La CREA ou l'occupation permanente », Z : *Revue itinérante d'enquête et de critique sociale*, n° 9, 2015, p. 118-119.

¹¹ La pression sur l'ECG s'est considérablement accrue à l'été 2023. Fin juin, la préfecture a semblé se saisir du dossier. Un communiqué de l'ECG en date du 25 juin précise que « Les forces de l'ordre sont intervenues trois fois en deux jours, sans mandat, filmant l'intérieur du bâtiment, fracturant les portes des chambres fermées et proférant des intimidations à l'encontre des habitant.es et personnes présentes sur place. » Au moment où nous écrivons, l'expulsion a été évitée, mais pour combien de temps ?

françaises, la sous-capacité en places d'hébergement est chronique à Lyon. Pour nombre de personnes, c'est la routine des appels aux 115 qui échouent l'essentiel du temps. « Des gens viennent ici pour demander à être hébergés, mais ce n'est pas possible. Des personnes à la rue peuvent passer, boire un café, se laver, tout ce qu'on peut faire la journée, mais on ne peut pas accueillir plus la nuit » raconte un habitant. Dans l'agglomération de Lyon, de nouveaux squats sont régulièrement ouverts, certains restent actifs longtemps, d'autres sont expulsés très rapidement. Parmi ceux qui durent, l'Île Égalité, à Villeurbanne, fonctionne sur un mode proche de celui de l'ECG, comme le Casse-Dalle, lui aussi à la Guillotière. Le propos n'est pas de fournir un simple hébergement, mais bien de produire un espace de solidarité comme le souligne un habitant de l'ECG : « L'ECG m'a permis de connaître pas mal de choses sur la législation française. J'ai compris que quand tu viens en France, tu ne peux pas voler par tes propres ailes. Si aujourd'hui nous sommes à l'abri, c'est parce qu'il y a de la solidarité depuis 2017. »

Une particularité de l'ECG est qu'il ne s'agit pas que d'un espace d'habitat. Le lieu accueille des activités variées, ouvertes sur le quartier : un lavomatique, un cyber-café, une salle de sport, une salle de théâtre et de musique, ponctuellement un salon de coiffure autogéré. L'Annexe permet d'accueillir différentes activités politiques et culturelles : cantines, projections, présentations d'ouvrage, débats, réunions d'organisation du mouvement social (par exemple pendant le mouvement contre la réforme des retraites de 2023), émissions de radio en direct, permanences de soin. Le marché rouge est un marché où les légumes, fournis par des producteurs qui soutiennent le lieu, sont vendus à un euro le kilo. Outre le fait de rendre accessibles ces produits, il permet de créer du lien de solidarité entre les habitants de l'ECG et le voisinage du quartier. Des distributions alimentaires gratuites y sont aussi organisées. Un non-habitant¹² explique : « Un des objectifs des activités, c'est aussi de visibiliser la partie logement, pour mettre en évidence le problème de mal-logement, et pourquoi pas faire évoluer le rapport de force avec les pouvoirs publics. C'est long à se mettre en place, mais c'est l'espoir. » Ainsi, mobilisation politique et solidarité ne sont pas deux moments distincts et séparés, mais bien deux aspects intimement liés.

Des permanences d'accompagnement des demandes d'asile s'y tiennent pour constituer et suivre les dossiers des habitants et des habitantes, ou d'autres personnes dans la même situation administrative. Des permanences sur le droit au

¹² Nom que se donnent les personnes impliquées dans la vie du lieu, mais qui n'y résident pas.

logement ont un temps été tenues par le collectif La Guillotière n'est pas à vendre¹³. Des cours de français y sont aussi dispensés plusieurs jours par semaine, de même que du soutien scolaire les mercredis. Le programme des activités est peint sur le mur extérieur du bâtiment, et donc visible depuis la rue et il permet à des personnes qui vivent dans ce quartier populaire de bénéficier de l'organisation collective. En particulier pendant l'année 2020 qui a mis à en difficulté les habitants et habitantes les plus précarisés du quartier, le lieu a amené un véritable soutien. Une usagère régulière des lieux en témoigne : « Pendant le confinement, quelqu'un m'a apporté des aides alimentaires à la maison et m'a suggéré d'aller à l'ECG quand celles-ci ont cessé. Chaque mercredi et vendredi, je viens pour les distributions alimentaires. Je viens aussi pour laver des vêtements au lavomatique gratuit. Mes trois filles viennent au cours de français et au soutien scolaire. La permanence juridique m'a aidé pour prolonger mon visa de trois mois, et nous sommes en train de faire la demande de titre de séjour. »

Au printemps 2020, après quelques semaines d'arrêt total des activités, l'ECG a servi de lieu de stockage et de distribution de nourriture pour les brigades de solidarité populaires du quartier. C'est là que sont nées les distributions alimentaires pérennisées ensuite. Les dimanches, les portes du lieu étaient ouvertes pour permettre un peu de convivialité. Le principe de journées portes ouvertes régulières a perduré ensuite.

Outre l'auto-organisation des espaces d'habitation, une assemblée générale réunit chaque semaine les habitants, les habitantes et leurs soutiens qui participent pour décider de l'organisation des activités. Des moments plus informels et conviviaux, notamment des repas partagés, sont aussi organisés régulièrement. L'assistance est diversifiée, faisant le lien entre habitants, soutiens, usagers et usagères, mais aussi avec le voisinage.

« Les moments de convivialité qu'on partage ici avec des gens différents me font très plaisir, parce que je n'ai pas de famille à Lyon. Je ramène les enfants pour partager de bons repas, c'est important pour nous. » (Une usagère régulière des lieux)

¹³ Créée en 2018, La Guillotière n'est pas à vendre se présente sur son site comme un collectif qui s'organise « à l'échelle du quartier contre sa destruction et le remplacement des classes populaires par des catégories sociales plus aisées. » Ses membres organisent des campagnes d'information (affichages, rencontres, réunions publiques) sur différents enjeux qui touchent le quartier de la Guillotière, en particulier la multiplication des locations Airbnb, les expulsions locatives, la gentrification, les dispositifs anti-SDF. Ils et elles tiennent aussi des permanences d'entraide sur les enjeux de logement (insalubrité, menaces d'expulsion, conflits avec les propriétaires) et de rapports aux administrations (aide aux démarches administratives, rédaction de courriers).

L'Espace Communal de la Guillotière est aujourd'hui menacé d'expulsion. Particulièrement cynique, la préfecture de Lyon intègre les squats dans sa gestion de la crise de l'hébergement et du logement, considérant qu'il s'agit là d'un « écosystème alternatif de l'accueil¹⁴ ». Cet « écosystème » a pour elle l'avantage d'être gratuit et pouvant à tout moment être démantelé, puisque soumis en permanence au risque de l'expulsion. Dans un communiqué de juin 2023, les membres de l'ECG relèvent cette capacité de la préfecture et de ses agents à jouer conjointement sur le tableau de l'intégration et de la répression. Le lieu est alors menacé d'expulsion alors que « paradoxe affligeant, il y a quelques mois encore, la police elle-même déposait des personnes en recherche d'hébergement d'urgence devant le bâtiment. »

L'ESPACE DE LA SOLIDARITÉ

Les séquelles de la violence aux frontières, la répression policière et administrative, le manque de ressources créent des situations difficiles. De nombreuses tentatives comparables à celles de la CREA ou de l'ECG tentent de faire exister un véritable espace d'accueil. Elles rejoignent d'autres expériences d'occupation ailleurs sur le territoire, mais aussi des hébergements chez des personnes ou des achats collectifs. Si chacune mériterait que l'on s'y attarde pour en appuyer les réussites et en réfléchir les limites, il reste un point commun incontournable : la nécessité de produire un espace de la solidarité. Cet espace est fait de lieux pour l'entraide, le refuge et la visibilité, c'est aussi un espace de repos et un espace de luttes. Cette dimension spatiale n'est pas annexe au combat pour le droit des personnes en mouvement, privées de papier, en attente de régularisation ou déboutées du droit d'asile : elle est un prérequis et une nécessité.

Défendre les multiples interstices dans les villes qui permettent des installations plus ou moins pérennes est indispensable. Ce principe engage tant le droit au logement, que celui de l'hébergement et de l'aménagement de l'espace. Pourtant, il excède très largement les questions qui peuvent se régler dans les tribunaux. Ce qui s'engage ici est un choix politique profondément humain : celui d'organiser la possibilité de vivre dans de bonnes conditions et à l'abri, à l'endroit où on le souhaite.

¹⁴ Propos rapporté par un militant lyonnais du collectif Jamais sans toit lors d'une table ronde à l'ECG organisée dans le cadre du colloque « La production de l'espace au XXI^e siècle » le 26 juin 2023.



L'urbain comme gagne-pain



Vinci, Suez, Veolia, Indigo, JCDecaux, Dalkia, Transdev : ces noms sont devenus familiers tant ils estampillent les parkings, les camions, les abribus ou les factures diverses et variées. Ces dernières décennies, ces entreprises des services urbains ont profité des réformes de l'État et des collectivités territoriales (décentralisation, néolibéralisation) et de la montée en puissance des politiques de privatisation et de contractualisation pour transformer un grand nombre de services élémentaires en nouveaux marchés. Si leurs modèles économiques ne sont pas toujours les mêmes, elles sont des actrices centrales du capitalisme urbain et travaillent main dans la main avec les pouvoirs publics pour transformer les territoires en sources de profit.

DES CHAMPS D'ACTION MULTIPLES

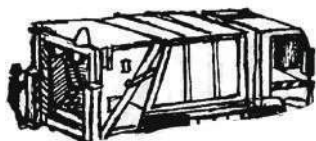
Les marchés des services urbains sont nombreux. Ils concernent principalement six secteurs : les grandes infrastructures (construction et gestion de ports, d'autoroutes, d'aéroports, de prisons), les transports urbains (transports collectifs, véhicules en libre-service, parkings), les déchets (collecte, tri, recyclage, incinération, enfouissement), l'eau (assainissement, potabilisation, épuration), l'énergie (production, distribution, entretien des réseaux d'électricité et de gaz), la communication (réseaux

téléphoniques et internet). S'y ajoutent d'autres activités, comme la construction

et l'installation de mobilier urbain (adossé à la publicité) ou l'ingénierie qui accompagne les collectivités dans la conception de systèmes techniques ou la planification.

VEOLIA, MULTINATIONALE DE L'URBANISME

Créée en 1853 sous le nom de Compagnie Générale des Eaux, Veolia est un fleuron de l'industrie française. Avec 42,9 milliards d'euros de chiffre d'affaires et un résultat net supérieur au milliard en 2022, l'entreprise figure parmi les leaders mondiaux des services urbains. Veolia possède 106 filiales – Veolia Propreté, Veolia Eau, Veolia Transdev, etc. – spécialisées dans tous les domaines des services urbains. En 2021, elle a fusionné avec



Suez, son principal concurrent français. Son modèle économique est la contractualisation avec les collectivités, c'est-à-dire le fait d'être opérateur de services publics en échange d'une rémunération liée au résultat d'exploitation du service.

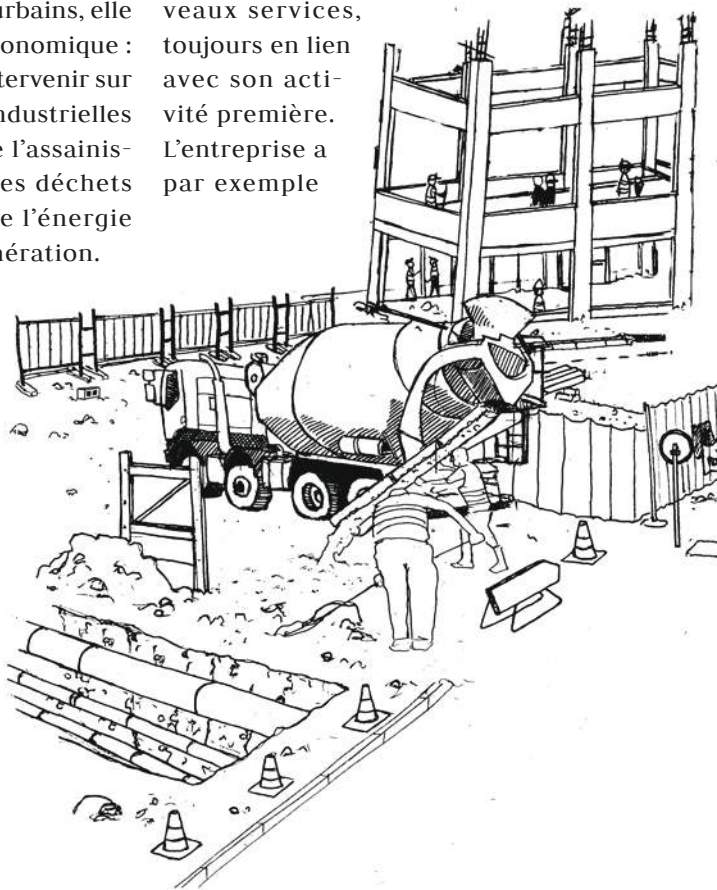
L'entreprise prospère dans de nombreux pays dans lesquels elle développe des procédés industriels visant à la fois à améliorer la qualité des services (qualité de l'eau, respect de l'environnement, efficacité énergétique des incinérateurs ou des transports en commun) et, surtout, à maximiser ses profits. En intervenant sur la totalité des secteurs des services urbains, elle maximise son potentiel économique : Veolia peut par exemple intervenir sur le traitement des boues industrielles et urbaines aux stades de l'assainissement, du traitement des déchets puis de la distribution de l'énergie qui est tirée de leur incinération.

Sa taille importante lui permet aussi de profiter de l'austérité économique qui frappe de nombreuses collectivités territoriales ou de la pauvreté structurelle des petites communes. Aux villes qui ne peuvent pas ou plus investir dans des équipements ou salarier des fonctionnaires, elle propose

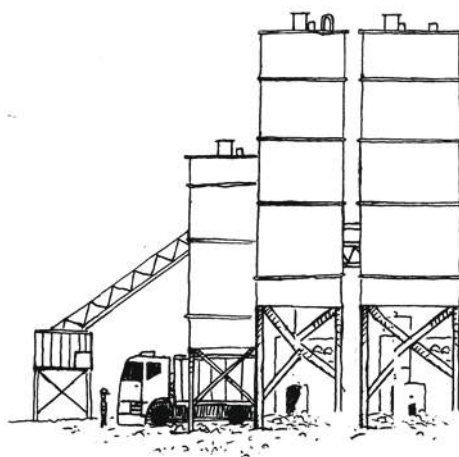
de financer, construire et gérer des équipements en échange d'une rente régulière et parfois de l'ouverture de nouveaux marchés (passage d'une gestion publique à une gestion privée).

QUAND LA FIRME DÉCIDE

Pour maximiser leurs profits, les firmes ont essentiellement adopté deux stratégies : la création ou la conquête de nouveaux marchés et l'industrialisation des procédés pour faire des économies d'échelle. C'est ainsi que JCDecaux, industriel du mobilier urbain et de la publicité, fonde son développement sur la création de nouveaux services, toujours en lien avec son activité première. L'entreprise a par exemple



inventé l'abribus en 1964 – car oui, abribus est une marque déposée, le terme générique est aubette – puis son propre système de vélos en libre-service en 2005 – les Vélo'v Lyonnais, suivis en 2007 par les Vélib'parisiens. Dans les deux cas, le modèle économique est le même : JCDecaux installe gratuitement ces dispositifs pour une certaine durée en échange du droit d'exploiter des surfaces publicitaires. Suez ou Veolia ont de leur côté largement eu recours à la concentration des unités productives, qu'il s'agisse des stations d'épuration de l'eau ou des usines de traitement et d'incinération des déchets. Plus efficaces économiquement, ces grands équipements privent aussi les collectivités, surtout les plus petites d'entre elles, de la possibilité de revenir en arrière et de reprendre leur autonomie.



Fronts écologiques et combats ouvriers : le laboratoire de la logistique

Baptiste Chocteau, David Gaborieau et Nicolas Raimbault

*Blocage logistique de
la coordination Gilets
Jaunes IDF*

David Gaborieau
07.05.2019
ZAC des Tulipes
Bonneuil-en-France



À mesure que les activités logistiques ne cessent d'affirmer leur centralité dans le capitalisme contemporain, les luttes se multiplient au sein et autour des entrepôts. Chaque nouveau projet fait face, presque à chaque fois, à des mobilisations écologiques. Les oppositions aux implantations logistiques et les luttes syndicales en entrepôts articulent des critiques à la fois des modes de production du flux, de l'urbanisation des métropoles et de la destruction des espaces naturels. La rencontre des luttes logistiques pourrait faire émerger une écologie populaire des modes d'approvisionnement.

Depuis environ un demi-siècle, les mutations du capitalisme se traduisent par un développement marqué des activités logistiques. Celles-ci prennent en charge des flux de marchandises entre les différents maillons du système économique, des lieux de production aux lieux de consommation et de traitement des déchets. L'organisation de la production et de la distribution en juste-à-temps, exacerbée par l'explosion du e-commerce, renforce la centralité de la logistique dans le capitalisme contemporain.

Physiquement, ce secteur économique regroupe non seulement de nombreuses activités de transport, des flux internationaux aux livraisons à domicile, mais aussi des entrepôts, où sont réalisés la préparation des commandes et les (dé)chargements des véhicules. Le développement d'Amazon repose par exemple sur un vaste réseau d'entrepôts. Les colis commandés par les clients sont d'abord produits dans ces hangars géants, dépassant parfois les 100 000 m². Les livraisons vers les clients et les points relais sont ensuite organisées dans des bâtiments plus petits, de quelques dizaines de milliers de mètres carrés.

Sur la période récente, ces bâtiments logistiques ont littéralement proliféré, atteignant une croissance moyenne de 1,5 million de m² par an entre 2010 et 2020 en France, pour atteindre aujourd'hui les 90 millions de m²¹. Les entrepôts sont principalement implantés aux portes des grandes agglomérations urbaines, généralement le long des rocades et des autoroutes. Les zones logistiques relèvent désormais du paysage ordinaire des grandes périphéries urbaines.

¹ Samson Claude, « L'entrepôt, un bâtiment à (au moins) deux étages », *Administration*, n° 275, p. 28-29.

En tant qu'infrastructure de la métropolisation, la logistique rend compte des inégalités sociales exacerbées au sein des plus grandes villes. En France, ce secteur rassemble 1,5 million d'emplois, dont 1,2 million sont occupés par des ouvriers : 700 000 travaillent dans les entrepôts, et 500 000 conduisent poids lourds et véhicules de livraison. Rassemblant près d'un quart des ouvriers français, la logistique constitue un secteur majeur d'emplois en France, et plus généralement dans les économies post-industrielles. Durant le mouvement des Gilets Jaunes, les ouvriers des entrepôts, nombreux parmi les hommes mobilisés², sont apparus ainsi comme une des principales figures ouvrières contemporaines.

La logistique génère donc des conflictualités contribuant à structurer différentes catégories de centralités populaires dans les espaces (péri) urbains, au sens d'espaces concentrant pour les classes populaires des ressources matérielles, relationnelles et symboliques³. Les zones d'entrepôts constituent des centralités ouvrières, avec la constitution d'un prolétariat logistique au sein duquel pourrait s'affirmer un renouveau du syndicalisme. Elles sont aussi des centralités productives, ce qui les positionne comme des espaces stratégiques pour le blocage de l'économie. Ces espaces sont enfin des centralités pour les mobilisations écologiques, puisque les entrepôts s'étendent bien souvent sur des terres agricoles, dont la défense est devenue un enjeu de lutte récurrent.

L'URBANISATION LOGISTIQUE, UN NOUVEAU FRONT DES LUTTES ÉCOLOGIQUES

Depuis quelques années, chaque projet d'aménagement de zone logistique ou d'implantation d'entrepôt fait face, presque systématiquement, à des mobilisations locales, de plus en plus souvent relayées par la presse. Le 5 septembre 2022, le journal *L'Humanité* dédie notamment un dossier à « cette France qui refuse les entrepôts géants⁴ ». Les luttes contre les projets d'implantation logistique deviennent ainsi un classique des conflits d'aménagement et politisent l'urbanisation logistique. La forte demande du système productif et distributif en surfaces d'entrepôt a conduit, tout particulièrement à partir des années 2000, à l'aménagement de

² Collectif d'enquête Gilets jaunes, « Enquêter in situ par questionnaire sur une mobilisation. Une étude sur les gilets jaunes », *Revue française de science politique*, vol. 69, n° 5-6, 2019, p. 869-892.

³ Collectif Rosa Bonheur, « Centralité populaire : un concept pour comprendre pratiques et territorialités des classes populaires d'une ville périphérique », *SociologieS*, juin 2016. En ligne : <https://journals.openedition.org/sociologies/5534>

⁴ « Contre les projets "hub-uesques" de Chronopost ou Amazon : cette France qui refuse les entrepôts géants », *L'Humanité*, 5 septembre 2022.

nombreuses zones logistiques. L'émergence de grands développeurs et de fonds d'investissement internationaux spécialisés dans l'immobilier logistique y aiguille d'importants flux de capitaux. Ces nouvelles zones logistiques sont presque systématiquement construites sur des terrains agricoles. Ce faisant, elles contribuent de manière massive à l'artificialisation des sols, particulièrement autour des grandes agglomérations urbaines et le long des autoroutes.

Dès les années 2000, ces opérations d'aménagement sont politisées à l'échelle locale, principalement par des associations de riverains qui dénoncent leurs effets sur la qualité de vie⁵. En effet, les implantations logistiques engendrent d'intenses circulations de poids lourds, donc une pollution de l'air et un encombrement des routes, ainsi que des pollutions lumineuses, ces sites étant nombreux à fonctionner toute la nuit. Au-delà de la qualité de vie, des associations environnementales se sont aussi précocement saisies de ces questions d'aménagement. Dans un premier temps, elles se sont surtout attachées aux enjeux écologiques locaux, tels que la protection des zones humides menacées par l'aménagement de nouvelles zones logistiques. Dans le cadre de celle du Val Bréon (Châtres, Seine-et-Marne), France Nature Environnement 77 a obtenu, via des actions judiciaires, de laisser près de la moitié de la surface de la zone en espaces naturels et de mettre en place des servitudes de non-constructibilité. Les mobilisations portent également sur les risques : les entrepôts peuvent stocker des marchandises dangereuses. Les entreprises utilisatrices d'entrepôts (e-commerce, industrie, grande distribution ou prestataires logistiques) étant le plus souvent locataires de leur site, potentiellement dans le cadre de baux de courte durée, il est difficile de connaître l'activité réelle d'un entrepôt et donc sa dangerosité. Dans la ville nouvelle de Sénart en Seine-et-Marne, l'Association de défense des intérêts des riverains des ZA de Sénart (ADIR) est parvenue, avec France Nature Environnement 77, à empêcher l'implantation d'un entrepôt classé Seveso en 2017.

Un double tournant s'observe depuis la fin des années 2010 : les mobilisations sont maintenant quasiment systématiques, et se mettent en réseau. Dans la région Centre-Val de Loire, le collectif Lutttes Locales Centre articule pas moins de dix mobilisations contre des projets logistiques, à Beaugency, Meung-sur-Loire (Loiret), Mer (où étaient programmés cinq projets), Salbris, Romorantin, Lamotte-Beuvron (Loir-et-Cher) et Vierzon (Cher). Ce réseau comprend aussi plusieurs mobilisations

⁵ Barbier Clément, « Défendre une cause perdue ? La gestion des contradictions d'un grand projet de renouvellement urbain dans l'agglomération lilloise (2007-2015) », *Politix*, n° 127, 2019, p. 109-133.

contre des projets agricoles (mégabassines, fermes industrielles) ou des aménagements routiers. Les membres de ce réseau sont des collectifs locaux, formés de riverains des différentes opérations dénoncées, et de sections départementales d'associations nationales, telles qu'Extinction Rébellion Orléans ou Attac Loiret. Enfin, le réseau est soutenu par les principales associations écologiques nationales. Lutttes locales Centre s'inscrit en effet dans le réseau national coordonné par l'association Terres de Lutttes. Celui-ci est l'un des héritiers du mouvement contre les « grands projets inutiles », initialement centré contre les infrastructures de transport, en lien direct avec la ZAD de Notre-Dame-des-Landes. Durant l'été 2023, la constitution d'un réseau national rassemblant les luttes opposées aux implantations logistiques a vu le jour, sur le modèle du réseau de collectifs opposés aux infrastructures routières, intitulé la Déroute de Routes, dont les actions coordonnées avec les Soulèvements de la Terre ont connu un retentissement important.

Avec leur mise en réseau, les objectifs de ces mobilisations contre les projets logistiques changent également de dimension. L'articulation de la dénonciation des impacts écologiques locaux et globaux est systématique. Au-delà des nuisances locales, les pollutions engendrées par la multiplication des flux de marchandises aux échelles globale, nationale et locale, sont pointées. Ces flux sont notamment routiers et sont à l'origine de près de 50 % des émissions des transports routiers en France⁶. En Île-de-France, le taux de croissance du transport de marchandises est deux fois plus élevé que celui du transport de passagers⁷. Surtout, la question centrale pour les mobilisations devient celle d'empêcher l'artificialisation des sols. L'enjeu n'est donc pas de limiter les impacts locaux d'une implantation logistique, mais de stopper l'urbanisation logistique. Un militant du collectif Lutttes Locales Centre résume ce changement d'approche : « Nous n'en voulons juste plus de nouvelles [zones logistiques]. Que l'on commence par optimiser les espaces existants avant d'en créer de nouveaux⁸. » Enfin, la création d'emplois promise par ces implantations est de plus en plus souvent présentée comme un mirage : « emplois précaires, temps partiels, pénibilité, accidents du travail sont les caractéristiques de ce secteur⁹ ».

⁶ Source : ministère de la Transition écologique, 2022.

⁷ Blanquart Corinne, Cosperec Audrey, Vanson-Magalhães Da Silva, Elia, et Zeroual, Thomas, « La rentabilité des entreprises de course urbaine uberisée », *Revue Européenne d'Économie et Management des Services*, 2019, n°8, p. 167-186.

⁸ « Lutttes locales Centre, collectif antiplateformes », *L'Humanité*, 3 novembre 2022.

⁹ France Nature Environnement, « Méga-entrepôts : maxi bobard et giga-risques. Dossier », 29 juin 2018. En ligne : <https://fne.asso.fr/dossiers/vente-en-ligne-e-commerce-c-est-quoi-le-probleme-avec-les-mega-entrepots>

À MONTBERT, UNE COALITION « CONTRE AMAZON ET SON MONDE »

Depuis la fin des années 2010, les luttes contre Amazon se sont multipliées. Elles ont notamment abouti à l'abandon officiel de projets à Montbert (Loire-Atlantique), Dambach-la-Ville et Ensisheim (Haut-Rhin), Belfort (Territoire de Belfort), Fournès (Gard) et Petit-Couronne (Seine Maritime). Ces différentes luttes rassemblent des collectifs locaux et des organisations nationales, mis en réseaux par « STOP Amazon et son monde », piloté par Attac, les Amis de la Terre, ANV-COP21 et l'union syndicale Solidaires.

La coalition luttant contre le projet d'entrepôt Amazon dans la commune de Montbert, située à vingt kilomètres au sud de Nantes, réunit ainsi riverains, militants écologiques et syndicaux. En 2020, le groupe Amazon dépose un permis pour construire cet entrepôt de 185 000 m². Le projet est officiellement soutenu par Grand Lieu Communauté, l'intercommunalité à laquelle appartient Montbert¹⁰. Dès que la nouvelle paraît dans la presse locale, en octobre 2020, une contestation s'organise autour des collectifs STOP Amazon 44 et ANINA, « Amazon Ni Ici Ni Ailleurs ».

Le collectif STOP Amazon 44 regroupe une myriade d'associations environnementales, de syndicats nantais, et de milieux militants de la ZAD de Notre-Dame-des-Landes, sensibles à la question de l'expansion d'Amazon sur le territoire national. Trois organisations sont à l'origine de ce collectif : Attac 44, le GIGNV (Groupement d'Intervention des Grenouilles Non Violentes, issu de l'Action Non-Violente ANV 21), et l'Union Solidaires 44. Elles s'étaient déjà regroupées durant l'été 2020 pour s'opposer à l'implantation, à Carquefou, d'un premier entrepôt Amazon de 7 000 m² dédié à l'organisation des livraisons. Le collectif ANINA regroupe un ensemble d'associations de Montbert et des communes voisines, investies dans les dispositifs de participation citoyenne et de contestation de projets d'aménagements préexistants. Les militantes et militants d'ANINA sont majoritairement des habitants de Grand Lieu Communauté, tandis que ceux de STOP Amazon 44 sont plus souvent des résidents et des militants de Nantes et son agglomération, ou encore de la ZAD de Notre-Dame-des-Landes.

Les deux collectifs soutiennent des registres de revendications en partie différenciés, mais complémentaires, articulant à différentes échelles la dénonciation des pratiques fiscales, anticoncurrentielles et managériales d'Amazon, et celle

¹⁰ Chorhy Jonathan, « Dynamiques de politisations et controverses autour de l'aménagement des espaces économiques péri-métropolitains nantais. Récit comparatif de trois parcs d'activités économiques », Mémoire de Master 2 Villes et Territoires, Nantes Université, 2021.

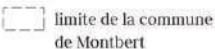
des impacts environnementaux et socio-économiques des mégaentrepôts. STOP Amazon 44 reprend les critiques écologiques et sociales du système logistique contemporain. S'y ajoutent des critiques propres au groupe Amazon. En l'espèce, sont visés non seulement le problème de l'évasion fiscale massive, mais aussi les effets de son monopole sur le commerce – facteur de destruction d'emplois –, sur les centres-villes et sur les services publics postaux. Enfin, le collectif insiste particulièrement sur la précarisation et la dégradation des conditions de travail. Les routiers, chauffeurs livreurs et postiers, mis sous pression par la sous-traitance généralisée, se voient imposer des cadences de livraison toujours plus élevées. Les ouvriers des entrepôts Amazon, souvent intérimaires et dont les tâches sont rythmées par des outils numériques, subissent de nombreux accidents de travail, dans une entreprise où les politiques antisyndicales sont particulièrement agressives. ANINA reprend largement à son compte ces arguments contre le modèle économique et logistique d'Amazon, mais développe en parallèle des préoccupations plus localisées. Il dénonce les nuisances, notamment celles du fret routier impliqué par l'entrepôt. Il refuse enfin de fonder le développement local sur un entrepôt géant.

La coalition se forme en quelques semaines au mois de novembre 2020 et trouve un équilibre entre les dimensions locale et globale du travail militant

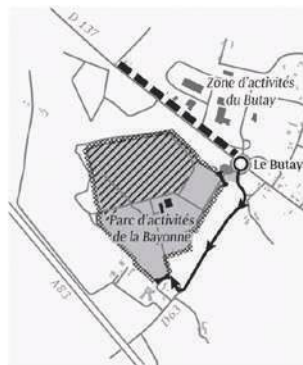


*Blocage logistique
de la plateforme Geodis
en soutien aux ouvriers*

Plateforme d'Enquêtes Militantes
24.04.2018
Entrepôt Geodis Calberson IDF
Gennevilliers



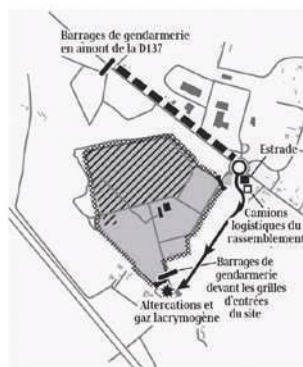
Initiative de collectifs de la ZAD de NDDL, à l'occasion de l'événement « Stop à la réintoxication du monde ».
Ni ANINA ni Stop Amazon 44 ne sont à l'origine de la manifestation, mais le syndicat Solidaire 44 est présent.



Credit photo: Vincent Valboeuf <https://twitter.com/ValboeufVincent/status/1128556608270467137>

Nb de personnes mobilisées 300

Initiative de la coalition Stop Amazon 44 et ANINA au lendemain du Black Friday. Altercations avec les forces de l'ordre. Présence notable de personnalités politiques locales et nationales (Matthieu Orphelin, Leïla Chaïbi)

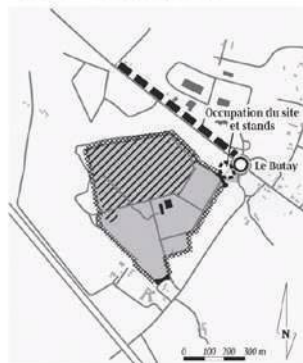


Credit photo: Philippe Pencau (@titanic) / twitter.com/PencauP/status/1332756710311012468 photo/1

Nb de personnes mobilisées 2 800

-  point de rassemblement des événements
-  trajet des manifestations
-  voitures garées le long de la route
-  Zone d'Activités Économiques (ZAE) de la Bayonne
-  emprise du projet d'entrepôt Amazon
-  grilles d'accès au site, fermées
-  clôtures entourant le site

Initiative de la coalition Stop Amazon 44 et ANVA. Installation de stands de libraires indépendants et producteurs locaux. Présence de personnalités politiques (Matthieu Orphelin, Julie Laermoes, Ugo Bernalicis, Eric Piolle)



Credit photo : Nicolas Raimondi

Nb de personnes mobilisées  800

Manifestations
contre Amazon :
trois évènements du
17 novembre 2020 au
29 mai 2021

Simon Charrier
et Baptiste Chocteau
04.2023
Montbert

d'argumentation et d'organisation. En s'appuyant sur les différentes compétences, légitimités et échelles des organisations impliquées, elle développe un répertoire d'actions variées des mois de novembre 2020 à octobre 2021. Le savoir-faire, les ressources et l'audience des associations nationales et des syndicats, membres de STOP Amazon 44, permettent une visibilité médiatique importante, via la publication de tribunes, brochures et communiqués de presse, et un apport matériel et organisationnel crucial pour la mobilisation. Le collectif riverain, lui, mobilise sa connaissance du territoire pour déposer plusieurs recours juridiques pour contester les autorisations d'urbanisme accordées. À l'échelle nationale, l'association Les Amis de la Terre assure une assistance au montage de recours juridiques.

Outre des courriers envoyés à l'établissement public Grand-Lieu Communauté, un débat public est organisé sous la pression d'ANINA le 30 mars 2021 dans les locaux de l'intercommunalité, ce qui permet de médiatiser la position officielle de la collectivité et les critiques des opposants. Surtout, trois manifestations sont organisées sur le site. Celles du 17 et du 28 novembre 2020 rassemblent respectivement 300 et 2 800 personnes. Des personnalités politiques nationales de gauche y sont présentes, mais aussi le président de la Fédération des Commerçants de France, profession pourtant peu présente sur les théâtres de mobilisations environnementales. Enfin, le 29 mai 2021, une « foire contre Amazon » est organisée.

Le 25 octobre 2021, Grand-Lieu Communauté annonce la fin du projet, justifiant la décision par une « accumulation de contraintes techniques et juridiques décalant largement le calendrier initial ». S'il est complexe de déterminer le rôle de la mobilisation dans cet abandon du projet, il est certain qu'elle a contribué à l'accumulation de contraintes pour l'opération d'aménagement. Dans les faits, il est probable que l'ampleur et la diversité des ressorts de la mobilisation expliquent ce dénouement. L'efficacité des recours juridiques engagés a évidemment pesé, décourageant la collectivité face à un projet déjà retardé. De plus, la large médiatisation des manifestations, touchant un public très divers, sensible aux questions, entre autres, écologiques, syndicales ou encore commerciales a mis une forte pression sur la collectivité. En effet, ces actions à répétition ont fait émerger un débat public et militant sur les enjeux sociaux et écologiques de l'implantation de tels sites logistiques.

SORTIR DE L'ENTREPÔT : QUAND LES LUTTES OUVRIÈRES S'INSÈRENT DANS LA VILLE

Si les rencontres entre collectifs opposés aux implantations logistiques et ouvriers de la logistique mobilisés sur des enjeux salariaux sont encore rares, on peut cependant analyser des dynamiques de rapprochement. Dans les luttes en entrepôt, les revendications dépassent parfois le cadre strict de l'entreprise pour aborder des enjeux liés aux espaces (péri-)urbains. De même, comme nous l'avons déjà souligné, les collectifs locaux mobilisent contre la logistique des arguments qui relèvent de la sphère du travail. Analyser ces articulations est une façon de penser les relations capital-travail-espace et de mettre en évidence la dimension spatiale des rapports de production.

La difficulté à construire ces rencontres et à articuler les thématiques peut d'abord être imputée à la faiblesse des luttes ouvrières dans le secteur de la logistique. En France, seuls 4 % des ouvriers de la logistique sont syndiqués (contre 10 % en moyenne chez les ouvriers selon l'INSEE) et les conflits que l'on peut observer dans les entreprises logistiques sont souvent courts, fragmentés, majoritairement cantonnés à des positions défensives de préservation des emplois, et peu soutenus par les fédérations syndicales. Une des raisons principales de cette faiblesse est directement liée à la répartition spatiale des activités productives, puisque l'éclatement des sites logistiques en petites et moyennes unités, parfois indépendantes juridiquement bien qu'appartenant à des grands groupes, limite le potentiel de conflictualité. À cet éclatement spatial s'ajoute une grande précarité de la main-d'œuvre qui limite les possibilités d'ancrage dans l'entreprise, même si les intérimaires restent attachés à un secteur géographique¹¹.

Paradoxalement, cette faiblesse peut parfois susciter un syndicalisme plus ouvert à des thématiques qui dépassent le cadre salarial et productif au sens strict. Lorsque des sections syndicales rencontrent des difficultés à occuper des positions fortes au sein de leur entreprise, sortir de l'entrepôt pour investir d'autres espaces politiques et de luttes peut en effet constituer une stratégie dans la construction du rapport de force. C'est par exemple le mouvement opéré par l'équipe syndicale CGT de l'entrepôt Geodis à Gennevilliers. Engagés dans un cycle de lutte depuis 2015, les militants de cet entrepôt ont compensé la difficulté à mobiliser une main-d'œuvre majoritairement intérimaire et très précaire en construisant des

¹¹ Benvegñù Carlotta, Gaborieau David et Tranchant Lucas, « Fragmented But Widespread Microconflicts : Current Limits and Future Possibilities for Organizing Precarious Workers in the French Logistics Sector », *New Global Studies*, vol. 16, n° 1, 2022, p. 69-90.

passerelles avec divers pôles du militantisme. Ils sont notamment intervenus dans les grèves des postiers des Hauts-de-Seine, dans les rassemblements des salariés Monoprix du département, dans les occupations étudiantes contre la sélection à l'université et participent activement aux mobilisations organisées par l'Union Locale CGT de Gennevilliers ou, plus récemment à des événements de la France Insoumise locale. En retour, ils sont régulièrement amenés à activer ces réseaux pour mettre en œuvre des blocages logistiques de la plateforme où ils travaillent, cette méthode permettant



de contourner les difficultés à faire grève dans le secteur. Lorsque ces blocages prennent une ampleur importante, comme ce fut le cas le 24 avril 2017, en soutien à une revendication de hausse des salaires et d'embauche des intérimaires, ils ont un fort impact sur l'autoroute A86 qui longe l'entrepôt et rendent la mobilisation visible depuis les tours du quartier du Luth, situé de l'autre côté de l'autoroute. Dans les années 2010, les croisements entre des ouvriers de la logistique et d'autres franges du mouvement social se sont par ailleurs renforcés, nourris par la médiatisation croissante de l'idée selon laquelle la logistique est désormais un secteur stratégique des économies occidentales. Du collectif « Bloquons tout », constitué pendant le mouvement contre la Loi Travail, aux Gilets jaunes qui ont multiplié les blocages d'entrepôts sur tout le territoire, en passant par les campagnes anti-Amazon menées par des organisations écologistes, la logistique est devenue la cible de nombreuses attaques, répondant à la centralité de ce secteur d'activité. Au plus fort du mouvement des Gilets jaunes, les ouvriers Geodis ont ainsi participé à de multiples blocages en compagnie des groupes locaux qui étaient apparus en Île-de-France. Les syndicalistes ont en fait déclenché une grève dans l'entrepôt de Gennevilliers dès le lendemain du discours présidentiel de décembre annonçant le déploiement d'une « prime Macron » au bon vouloir des entreprises. Pour contourner la grève, le groupe Geodis détournait les colis de Gennevilliers vers d'autres plateformes, mais les contacts établis avec les Gilets jaunes permettaient aux syndicalistes de suivre les flux et de viser des sites logistiques dans de nombreuses localités. À la fin de cette séquence, un rassemblement

*Rassemblement
CGT Geodis
contre la
répression
syndicale*

LouizArt
04.07.2019
Port Autonome
de Paris
Gennevilliers

appelé devant l'entrepôt, contre la répression antisyndicale déployée par le groupe, a réuni l'ensemble de ces composantes politiques ainsi qu'une délégation des Gilets noirs, un mouvement de coordination des luttes de réfugiés en Île-de-France. La mobilisation des ouvriers Geodis à Gennevilliers illustre comment la centralité des activités logistiques peut favoriser les croisements militants dans les métropoles. L'éclatement des unités productives peut être dépassé, à condition que puissent s'opérer des déplacements dans les modes d'action syndicaux. On peut ainsi considérer que la zone logistique, cette forme urbanistique où les entrepôts se concentrent, constitue un espace politique prometteur. Si ces espaces sont peu adaptés à la forme institutionnelle et dominante du syndicalisme en entreprise, ils peuvent en revanche susciter une territorialisation des luttes qui croiserait les thématiques salariales, sociales, urbaines et écologiques.

« DEMAIN, DES INTÉRIMAIRES ET DU CO₂ ? »

Comme c'est le cas pour d'autres secteurs d'activité, notamment dans l'industrie lourde, les alliances entre syndicalistes, écologistes et collectifs citoyens demeurent entravées par des contradictions fortes, notamment entre des principes de défense de l'emploi à tout prix et des logiques de préservation des espaces naturels et agricoles. Des convergences émergent peu à peu contre les projets d'entrepôts Amazon, ou plus généralement contre de nouvelles zones logistiques, balayant les promesses de nouveaux emplois. Les organisations écologiques participent cependant encore rarement aux luttes propres aux zones logistiques existantes. Les syndicalistes Geodis de Gennevilliers n'hésitent pas, sur un autre registre, à faire le lien entre la dégradation de leurs conditions de travail et les conséquences écologiques de la sous-traitance des activités ferroviaires. Lors d'un rassemblement organisé par l'intersyndicale SNCF opposée à la réforme du statut des cheminots et cheminotes en 2017, le délégué syndical Geodis Gennevilliers expliquait ainsi : « Ils [la SNCF] ont remplacé le fret ferroviaire par des camions Geodis et des entrepôts dégueulasses... est-ce que c'est ça qu'on veut pour demain, des intérimaires et du CO₂¹² ? » Sans que ces situations soient encore les plus fréquentes, on peut parfois croiser au sein des collectifs citoyens opposés aux implantations logistiques des ouvriers du secteur qui parviennent à articuler enjeux professionnels et questions écologiques. Dans le Collectif Stop Val Béton, qui fédère les oppositions à l'extension des zones logistiques du Val Bréon, Christophe, cariste en entrepôt et syndicaliste CGT, justifie

¹² Carnet de Terrain, David Gaborieau, juin 2017.

son engagement par une critique des incohérences entre schémas d'implantation logistique et politiques d'urbanisme. Depuis l'entrepôt où il travaille, il voit arriver chaque matin, à l'aube, des intérimaires qui traversent l'Île-de-France dans des trains de banlieue, puis qui doivent circuler en trottinettes électriques sur les routes départementales, les accès en transport en commun étant trop éloignés du site. Des situations comme celles-ci, qui illustrent plus largement la déconnexion croissante entre espaces de vie et espaces de travail chez les ouvriers de la logistique, encouragent à penser ensemble l'organisation des espaces productifs, urbains et agricoles. Christophe le résume ainsi : « C'est absurde de construire des entrepôts sur des terres agricoles, dans un coin où de toute façon les gens ne veulent pas bosser là-dedans, tout ça pour récupérer de la taxe foncière¹³. »

La situation rencontrée à Val Bréon n'a rien d'exceptionnel si l'on observe la forme prise par le déploiement des activités logistiques tel qu'il se conjugue aux logiques immobilières qui le sous-tendent désormais. Dans les grandes métropoles, les créations d'entrepôts se font principalement sur le front de l'urbanisation, donc à la lisière des zones urbaines et périurbaines, dans des espaces à faible densité résidentielle. Du point de vue immobilier, ces espaces peu coûteux sont susceptibles de générer de fortes valorisations. Du point de vue logistique, ils permettent de concevoir *ex nihilo* des projets adaptés aux exigences productives du moment, plutôt que d'avoir à réhabiliter des espaces déjà artificialisés. Ce faisant, ils génèrent à la fois de l'artificialisation des sols, incluant une destruction d'écosystèmes et de terres fertiles, et des mobilités contraintes, coûteuses en temps et en énergie pour les salarié.es. Ironiquement, ces plateformes logistiques en perpétuel renouveau sont les plus enclines à revendiquer des statuts « Haute Qualité Environnementale » du fait d'une facilité d'adaptation à l'évolution des normes environnementales. On peut donc considérer qu'elles constituent également un enjeu symbolique de lutte pour la définition de ce que doit être un approvisionnement écologique des espaces métropolitains.

UNE ÉCOLOGIE POPULAIRE DES MODES D'APPROVISIONNEMENT

L'approvisionnement des grandes métropoles peut difficilement se passer de logistique. En concentrant population et activités productives, les villes suscitent des besoins en acheminement de biens et de matières de toutes sortes. Mais à travers les oppositions aux implantations logistiques, comme à travers les résistances qui

¹³ Carnet de Terrain, David Gaborieau, mars 2021.

opèrent dans et autour des entrepôts, on peut voir émerger une tentative de délimitation critique du champ des activités logistiques, ou du moins une tentative de réponse à son déploiement.

Ces critiques se sont d'abord focalisées sur le cas Amazon, ce qui explique en partie la maturité de ces mobilisations : également ciblé par les Gilets jaunes puis par l'activisme écologiste, le géant du e-commerce américain coalise à la fois une critique de la surconsommation, de l'artificialisation des sols, de la destruction d'emplois, de la dégradation des conditions de travail et de la fraude fiscale. Lorsque cette critique s'étend à toutes les activités logistiques de grande ampleur, c'est non plus seulement un modèle de consommation qui est visé, mais toute l'architecture des modes d'approvisionnement qui se trouve mise en question. La multiplication des conflits locaux liés à des grands aménagements routiers, infrastructures de l'expansion logistique, prolonge cette dynamique.

L'implication des salariés de la logistique dans ces luttes n'a rien d'évident, mais elle constitue un enjeu décisif des mobilisations à venir. Les ouvriers des entrepôts sont de fins connaisseurs des mécanismes productifs et des observateurs attentifs de leurs mutations. Ils sont aussi victimes de ces processus, qui entrecroisent la transformation des modes de production du flux, celle des modes d'urbanisation des métropoles et la destruction des espaces naturels qui les entourent. Les intégrer aux luttes logistiques au sens large, c'est se garantir de ne pas limiter la critique à une simple défense du cadre de vie, majoritairement portée par les classes moyennes et supérieures. Cette critique s'intègre à une réflexion plus large sur les manières d'habiter les métropoles et leurs périphéries, qui positionne les classes populaires au centre de l'analyse. Surtout, cette approche souligne combien les centralités populaires sont susceptibles de jouer un rôle moteur dans la régulation, voire la refondation, de nos modes d'approvisionnement.

Pour aller plus loin :

- Alimahomed-Wilson Jake, « La révolution de la e-logistique. E-commerce, travail et retransformation de la chaîne d'approvisionnement de la Californie du Sud », *Travail et Emploi*, n° 162, 2020, p. 103-126.
- Attac, « Contre Amazon et son monde », *Dossier Lignes d'Attac*, n° 131, octobre 2022. En ligne : https://france.attac.org/IMG/pdf/_131-la_8p-pms215-web.pdf.
- Barca Stefania, « Sur l'écologie de la classe ouvrière : un aperçu historique et transnational », *Écologie & politique*, n° 50, 2015, p. 23-40.
- Benvegnù, Carlotta et Gaborieau David, « Les mondes logistiques. Introduction. De l'analyse globale des flux à l'analyse située des pratiques de travail et d'emploi », *Travail et emploi*, n° 162, 2020, p. 5-22.
- Benvegnù Carlotta, Gaborieau David et Tranchant Lucas, « Fragmented But Widespread Microconflicts : Current Limits and Future Possibilities for Organizing Precarious Workers in the French Logistics Sector », *New Global Studies*, vol. 16, n° 1, 2022, p. 69-90.
- Chocteau Baptiste, *Les Espaces périurbains nantais comme lieux d'émergences de mobilisations. Approche géographique d'occupations, blocages et manifestations*, Mémoire en Géographie du Master 2 SAGT, Nantes Université, 2022.
- Chorhy Jonathan, *Dynamiques de politisations et controverses autour de l'aménagement des espaces économiques péri-métropolitains nantais. Récit comparatif de trois parcs d'activités économiques*, Mémoire de Master 2 Villes et Territoires, Nantes Université, 2021.
- Collectif Rosa Bonheur, « Centralité populaire : un concept pour comprendre pratiques et territorialités des classes populaires d'une ville périphérique », *SociologieS*, juin 2016.
- Lefèvre Bruno et Wiat Louis, « Alibaba et Amazon sous le feu des critiques », *La Revue Nouvelle*, vol. 76, n° 4, 2021, p. 65-74.
- Samson Claude, « L'entrepôt, un bâtiment à (au moins) deux étages », *Administration*, n° 275, 2022, p. 28-29.

*Citroën C15 abandonnée
dans un champ
du Bugey*

Matthieu Adam
12.2022

Défaire la domination automobile

Matthieu Adam et Américo Mariani



La mobilité forme, avec le travail et le logement, l'un des moteurs de la production de l'espace : elle rythme les agendas, régit l'espace public et dicte la valeur des terres. La voiture individuelle s'est en effet imposée dans la vie quotidienne de millions de personnes, jusqu'à rendre les populations dépendantes, tout en engendrant inégalités sociales et dégâts environnementaux. Pourtant, l'enjeu de la domination automobile est peu investi politiquement. Et les mouvements qui s'emparent des enjeux de mobilité peinent à articuler les enjeux d'écologie, de justice sociale et d'aménagement du territoire. Comment, alors, réarmer une critique radicale de la voiture qui ne fasse l'impasse sur aucun d'entre eux ?

En 2016, une étude financée par Citroën estimait qu'un ou une habitante du continent européen passait en moyenne quatre ans et un mois de sa vie en voiture¹. Le constructeur voyait dans cette information la preuve que sa clientèle avait raison de choisir les véhicules de sa marque pour y vivre des moments familiaux, amoureux ou solitaires. Il est plus réaliste d'identifier là un signe de la dépendance de nos sociétés à la voiture, ou la mesure du temps que l'industrie automobile nous vole. Ce temps n'est pas seulement celui que nous passons à conduire ou à être conduit, mais aussi celui que le travail nous arrache en échange de la promesse de pouvoir nous motoriser. « Je travaille pour payer ma voiture, je paye ma voiture pour aller travailler », résume un vieux slogan : la voiture est le concentré même de l'aliénation capitaliste².

La voiture vole le temps, mais aussi l'espace. Les centres anciens, construits avant l'avènement du moteur à explosion, ont été adaptés à la circulation et au stationnement des voitures en repoussant les piétons et piétonnes sur d'étroits trottoirs. Des périphériques, des rocade et des pénétrantes ont tronçonné les villes. Des

¹ CSA Research – Citroën, « Nos vies en voiture », 2016. En ligne : https://media.citroen.fr/file/50/9/etude_csa_research_citroen.pdf

² Ilitch Ivan, *Énergie et équité*, Paris, Arthaud, 1973.

nationales et des autoroutes sont apparues pour relier villes et villages le plus vite possible. Depuis les années 1910 et les premières campagnes de diabolisation des piétons, présentés comme incapables de respecter les règles de circulation et responsables de tous les accidents de la route, les constructeurs automobiles – très vite regroupés en lobbys – n’ont cessé de militer pour que la ville soit faite à leur main. Ils ont systématiquement attaqué le développement ou le maintien des transports en commun, allant parfois jusqu’à couler les compagnies en leur possession (à l’image des compagnies de tramway étatsuniennes dans les années 1940³) ou à prédire l’arrivée imminente d’un concurrent révolutionnaire pour bloquer les projets (comme Elon Musk, avec l’arlésienne Hyperloop dans la décennie 2013-2022⁴). La mobilité automobile forme un système économique et social qui a progressivement étendu sa domination sur toute la surface du globe, jusqu’à rendre les individus et les communautés dépendants. Il y a d’abord la dépendance individuelle au véhicule lui-même : entre 1900 et 2020, la distance moyenne parcourue chaque jour par une personne en France a été multipliée par dix, de cinq à plus de cinquante kilomètres⁵. Le recours à la voiture est devenu indispensable à la réalisation des déplacements du quotidien dans certains territoires. Il y a ensuite la dépendance à l’énergie : pour pouvoir circuler, il faut acheter du carburant aux multinationales du pétrole ou, si l’on possède un véhicule électrique ou hybride rechargeable, aux producteurs d’électricité. À cela s’ajoutent les coûts de l’assurance et du stationnement, ainsi que de l’entretien et des réparations qui obligent, du fait de la complexité croissante des véhicules, au recours de plus en plus courant à des garagistes professionnels. Enfin, il y a la dimension sociale de cette dépendance, qui entremêle

3 En 1935, un consortium d’entreprises dont certaines issues de l’industrie automobile (General Motors, Standard Oil et Firestone) ont racheté les compagnies de tramways d’une cinquantaine de villes étatsuniennes aux compagnies électriques (contraintes de les vendre par un acte juridique). Suite à ce rachat, les lignes de tramway ont été progressivement supprimées, parfois purement et simplement, parfois au profit de compagnies de bus thermiques. Le consortium a suivi à la fois ses intérêts immédiats et la logique techno-économique qui a abouti un peu partout dans le monde à la disparition des tramways (jugés trop coûteux et pas assez efficaces). Voir Slater Cliff, « General Motors and the Demise of Streetcars », 1997. *Transportation Quarterly*, vol. 51, n°3, p. 45-66.

4 Hyperloop est un projet de train dépassant 1 000 km/h dans des tubes basse pression. En France, environ quinze millions d’euros de crédit impôt recherche lui ont été consacrés. Du côté de Toulouse, la société a obtenu 450 000 euros de subvention en faisant briller les yeux des élus locaux. Le projet est aujourd’hui au point mort. Dans le livre *Road to Nowhere* (Verso, 2022), Paris Marx montre que Musk n’a jamais eu l’intention d’aboutir à la réalisation de l’Hyperloop, mais qu’il s’est servi de cette promesse technologique pour bloquer des projets de train à grande vitesse qui auraient pu freiner le développement de sa marque d’automobiles électriques, Tesla. Les élus toulousains ne se sont toujours pas excusés.

5 Fondation Heinrich Böll, *Atlas des mobilités*, 2022. En ligne : <https://fr.boell.org/sites/default/files/2022-06/ATLAS%20MOBILITES%202022-Bdef.pdf>

mobilité, travail et logement : a) l'augmentation de la circulation appelle b) un développement du réseau routier qui favorise c) un étalement urbain et une dispersion des activités, lesquelles provoquent d) une hausse du taux d'équipement automobile et de son utilisation, qui génère... a) une augmentation de la circulation, et ainsi de suite. C'est le cercle vicieux de la dépendance automobile. Il forme, avec l'influence de la voiture et de son industrie sur la matérialité de l'espace, l'imaginaire collectif et l'état de l'environnement ce que nous nommons domination automobile.

L'ESPACE AUTOMOBILE

Depuis l'après Seconde Guerre mondiale, la massification de l'automobile et l'incitation à la propriété individuelle ont isolé et éparpillé les classes moyennes et populaires tout en fragmentant les centres-villes. En permettant d'aller toujours plus loin toujours plus vite, la voiture a englouti la terre sous des marées de maisons et de zones commerciales ou industrielles. En donnant accès à des terres éloignées des centres urbains, elle leur a aussi conféré une valeur marchande nouvelle. Les promoteurs et les propriétaires fonciers en ont tiré profit, tout comme les banques qui ont créé de nouvelles opportunités de crédit pour profiter de l'endettement des classes moyennes et populaires, enfin devenues propriétaires. Soutien à l'industrie automobile, infrastructure autoroutière et maison individuelle constituent le socle de l'intervention publique depuis les années 1960. En 1973, André Gorz résume brillamment la situation dans « L'Idéologie sociale de la bagnole⁶ » : « La bagnole a rendu la grande ville inhabitable. Elle l'a rendue puante, bruyante, asphyxiante, poussiéreuse, engorgée au point que les gens n'ont plus envie de sortir le soir. Alors, puisque les bagnoles ont tué la ville, il faut davantage de bagnoles encore plus rapides pour fuir sur des autoroutes vers des banlieues encore plus lointaines. » Ajoutons que, comme l'a montré Ivan Illich, la promesse de vitesse s'est transformée en vaine illusion, puisqu'il faut infiniment plus de travail pour payer une automobile et son carburant qu'il n'en faut pour s'offrir un vélo et une paire de chaussures. Pensées par des États et des collectivités territoriales avides de croissance, construites par les grandes firmes du BTP, les infrastructures routières sont un bel exemple de planification autoritaire et de rapt d'argent public. Les inégalités sont amplifiées par la mobilité : les hommes sont par exemple plus motorisés que

⁶ Texte disponible en ligne sur le site de *La Rotative* : <https://larotative.info/l-ideologie-sociale-de-la-bagnole-3011.html>.

les femmes⁷, alors que ce sont elles qui ont la charge de l'essentiel de l'économie domestique, en particulier l'approvisionnement du foyer et l'accompagnement des enfants. La dispersion de l'habitat, rendue possible par la massification de l'usage de la voiture, fragilise la possibilité de mettre en place des systèmes de transport collectif performants. Quant aux zones d'habitat social, elles sont souvent les moins bien desservies par les transports collectifs. Fragmenté, le territoire automobile est bardé de frontières difficilement franchissables par ses habitantes et habitants et d'archipels isolés, parfois volontairement inaccessibles. Par exemple, dans les années 1960 aux États-Unis, les politiques de rénovation urbaine et de déploiement d'un réseau autoroutier ont contribué à séparer quartiers blancs et quartiers noirs. La voiture a été le carburant du « *white flight* », soit la migration des ménages blancs depuis les quartiers urbains où les Noirs étaient nombreux pour s'établir dans des banlieues éloignées plus homogènes racialement et socialement⁸.

La voiture est aussi un engin de mort. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) estime ainsi que 1,2 million de personnes meurent chaque année sur les routes. S'y ajoutent environ cinquante millions de personnes blessées, parmi lesquelles une large part reste mutilée à vie. Les usagers et usagères les plus vulnérables – piétons, piétonnes, cyclistes – payent un tribut particulièrement lourd. Outre les accidents qu'entraîne la voiture, sa dangerosité et la place qu'elle occupe contribuent à rendre les espaces publics hostiles aux personnes qui empruntent d'autres modes de transport – marche, fauteuil roulant, vélo, transports en commun – et en particulier aux usagers et usagères les plus vulnérables, parmi lesquels les enfants, les personnes handicapées, les personnes âgées. Tous les usages de la rue – de la promenade au trajet pour l'école en passant par le simple fait de se réunir ou de jouer – sont contraints par l'omniprésence des automobiles et de leurs nuisances. Les effets environnementaux sont tout aussi criants. D'abord, l'automobile dérègle le climat : à l'échelle mondiale, le secteur des transports est responsable de 25 % des émissions de gaz à effets de serre ; la seule voiture individuelle engendre 17 % des émissions françaises⁹. Ensuite, le trafic routier est aussi l'une des principales

⁷ Le taux de motorisation est très élevé en France (84 % en 2018, d'après l'Insee). Une enquête sociologique récente estimait que les hommes étaient 1,22 fois plus souvent équipés d'une voiture que les femmes. Source : Demoli Yoann, Sorin Matéo et Villareal Axel, « Conversion écologique vs dépendance automobile », *Flux*, n° 119-120, 2020, p. 41-58.

⁸ Dagen Bloom Nicholas, *The Great American Transit Disaster. A Century of Austerity, Auto-Centric Planning, and White Flight*, Chicago, The University of Chicago Press, 2023.

⁹ Agence Internationale de l'Énergie, 2020. En France, les transports représentent 31 % des émissions totales. La route en est le secteur le plus émetteur (54 % pour les voitures individuelles, 24 % pour les poids lourds, 20 % aux véhicules utilitaires légers), loin devant l'aviation (4,4 %).

sources de pollution de l'air – en particulier au dioxyde d'azote (environ 60 % des émissions liées au transport) et aux particules fines (environ 35 %) – et de pollution sonore. La santé physique et mentale des citadins et citadines pâtit directement de ces pollutions, mais aussi de leur sédentarité, que la domination automobile contribue à accroître.

Les pauvres sont les principales victimes de la domination automobile. Ce sont d'abord les populations des pays des Suds et secondairement les pauvres des pays des Nords qui subissent de plein fouet les effets du dérèglement climatique. En France, ce sont les quartiers populaires des grandes villes qui sont les plus exposées aux nuisances sonores et à la pollution de l'air engendrées par la circulation motorisée¹⁰. Ces mêmes quartiers sont aussi ceux dans lesquels les canicules résultant du dérèglement climatique sont les plus difficiles à supporter, notamment faute d'isolation thermique et de végétalisation suffisantes.

Les plus modestes sont aussi celles et ceux dont les déplacements sont les plus contraints, et donc dont la dépendance automobile est la plus forte. L'impact budgétaire de la possession d'une automobile ne se répartit pas de la même manière chez les ménages les plus aisés et chez les plus pauvres. En apparence, les dépenses des plus riches et plus pauvres consacrées à l'automobile semblent presque équivalentes : en 2011, la part du budget dédiée à la voiture était de 12 % chez les 20 % les plus pauvres (soit 1 670 €/an) et de 10 % chez les 20 % les plus riches (soit 6 470 €/an)¹¹. Mais ces pourcentages proches correspondent à des montants bien différents et, d'autre part, lorsque l'on décompose la dépense, on s'aperçoit que chez les ménages aisés une part importante est consacrée au renouvellement fréquent du parc automobile par des véhicules neufs, tandis que chez les plus pauvres c'est le coût d'usage qui est le plus important (carburant, assurance, entretien). Par ailleurs, dans les milieux modestes, la voiture est davantage utilisée pour se rendre au travail : 65,8 % des ouvriers et ouvrières vont travailler en voiture, contre 49,3 % des cadres¹², qui vivent bien plus souvent dans les centres urbains. Les déplacements en voiture de ces derniers sont bien plus souvent destinés aux loisirs.

¹⁰ « Les pauvres sont les premières victimes de la pollution » *Reporterre*, 22 novembre 2017. En ligne : <https://reporterre.net/Les-pauvres-sont-les-premieres-victimes-de-la-pollution>

¹¹ Demoli Yoann, « Le budget automobile des ménages depuis les années 1980. Un révélateur d'inégalités sociales et territoriales », *Métropolitiques*, 2019. En ligne : <https://metropolitiques.eu/Le-budget-automobile-des-menages-depuis-les-annees-1980.html>

¹² Insee, « La voiture reste majoritaire pour les déplacements domicile-travail, même pour de courtes distances », 19 janvier 2021. En ligne : www.insee.fr/fr/statistiques/5013868

QUAND LE MOTEUR FAIT TOURNER LA VILLE

La motorisation individuelle est-elle rendue indispensable par l'organisation de l'espace ou l'espace est-il organisé de la sorte parce que l'automobile est devenue un bien de consommation courante dans les pays industrialisés ?

C'est la massification automobile qui a entraîné la construction d'espaces de moins en moins denses et le phénomène d'étalement urbain, et non l'inverse¹³. En rendant possible un déplacement rapide et individuel, l'automobile a surtout rendu possible la séparation toujours plus grande entre l'habitation et le lieu de travail. Le gain de vitesse a été absorbé par la distance. La promesse d'autonomie s'est dissoute dans les frais nécessaires à l'achat et à l'entretien de la voiture. L'automobile a façonné les territoires et les modes de vie. Mais s'arrêter à cette responsabilité initiale masque le fait que l'étalement urbain, la construction de logements ou de centres commerciaux toujours plus loin des centres génèrent à leur tour une dépendance à l'automobile des populations, forcées de s'équiper puisque la voiture est le seul moyen de transport possible, et ainsi de suite. Le processus est dialectique – on ne peut séparer les deux aspects –, mais la voiture en constitue la part dynamique.

Une lecture partielle du phénomène aboutit vite à un autre écueil : celui de penser que les ravages causés par l'automobile peuvent se résoudre en se concentrant uniquement sur le mode de transport, et que les modes de vie suivront. Cette idée conduit à penser que le renouvellement et l'électrification du parc automobile ou son remplacement par d'autres modes (vélo, transport en commun) constituent une manière de résoudre le problème. En réalité, et même si les critiques techniques de l'automobile et le développement d'alternatives sont importants, ce solutionnisme technologique fait bien peu de cas de la question sociale.

Les zones à faible émission (ZFE) illustrent de façon criante comment une politique de mobilité supposément écologique aggrave les inégalités. Ce dispositif européen, déjà mis en œuvre dans les plus grandes villes françaises, concernera à partir du 1^{er} janvier 2025 les quarante-cinq plus grosses agglomérations du pays. L'enjeu est de réduire la pollution de l'air aux particules fines dans un périmètre dense, généralement les centres urbains. Le dispositif s'appuie sur le système de vignettes Crit'Air, qui classe les véhicules du plus ou moins polluant, de 0 (voitures électriques) à 5 (vieux véhicules diesel). Ce classement ne tient compte que de la date d'immatriculation du véhicule et de son carburant, donc de la norme européenne à laquelle il devait se conformer,

¹³ Ostermeijer Francis, Koster Hans R. A., van Ommeren Jos et Mayland Nielsen Victor, « Automobiles and urban density », *Journal of Economic Geography*, 2022, vol. 22, n° 5, p. 1073-1095.

indépendamment de sa consommation et de ses émissions réelles – ce qui interroge la portée écologique du dispositif. Dans une logique d'exigences croissantes, les ZFE sont interdites aux véhicules les moins bien classés. L'objectif est de conduire les automobilistes à remplacer leur voiture par un modèle plus récent ou à l'abandonner pour le vélo, les transports collectifs ou le covoiturage. Dans une note publiée en 2020, le Ministère de la Transition écologique constate que, parmi les 20 % des ménages français les plus modestes, 66 % possédaient des voitures dites polluantes (Crit'Air 3-4-5 et non classés) tandis que les 20 % les plus aisés étaient, à 63 %, propriétaires de véhicules Crit'Air 1 ou 2. À travers la ZFE, il n'est pas question d'agir sur les conditions matérielles d'existence des personnes, c'est-à-dire ni sur le logement ni sur le travail, mais simplement d'exclure des zones centrales des villes celles et ceux que ces deux facteurs contraignent à utiliser une voiture trop ancienne. Du triptyque travail-logement-mobilité, seule cette dernière est considérée. C'est la faiblesse d'une telle approche. La pertinence écologique est d'autant plus douteuse qu'il s'agit au moins autant de pousser les ménages à renouveler leur voiture qu'à s'en débarrasser. L'injustice sociale est flagrante.

FACE À L'AUTOMOBILE, UNE CRITIQUE IMMOBILE ?

La mobilité bien que très investie par la technocratie reste peu agitée par des combats politiques. Malgré tout, des mouvements diversifiés au plan idéologique comme dans leurs modes d'action se frottent à la question. Et ils rencontrent la difficulté d'arriver à prendre en compte les différents éléments qui la conditionnent. Mouvement social singulier, le soulèvement des Gilets jaunes s'est attaqué successivement aux trois composantes du triptyque travail-logement-mobilité ; mais il a échoué à les articuler. Le mouvement s'est lancé en protestation contre une nouvelle taxe sur les carburants et ses effets directs sur les dépenses des ménages contraints à un important usage de l'automobile. Cette revendication satisfaite, il a ensuite charrié diverses revendications tournant autour de la « dignité », que nous pourrions tenter de traduire en la possibilité de vivre décemment de son travail là où l'on a choisi de se loger. La mobilisation répondait en quelque sorte à la mise en crise du modèle produit par l'automobile. Mais, faute d'avoir mis en équation la domination automobile, ses effets environnementaux, territoriaux et sociaux, et l'aménagement du territoire, elle a illustré et reconduit, malgré elle, l'évidence sociale et fonctionnelle de la voiture. Si la justice sociale était au cœur du mouvement des gilets jaunes, il lui a manqué une critique de la production de l'espace, en ce qu'elle relie les conditions de travail, de logement et de mobilité.

Ailleurs sur le spectre sociologique, mais aussi sur celui des modes d'action et des revendications se trouvent les mouvements de promotion du vélo. La bicyclette a

tout pour plaire : ses impacts environnementaux sont mineurs, elle peut contribuer à limiter les bouchons, elle est bonne pour la santé des cyclistes. Rapide, elle coûte peu cher individuellement et socialement, elle vole donc beaucoup moins de temps que l'automobile. Mais si le vélo fait partie des alternatives souhaitables pour mettre fin à la domination automobile, force est de constater que les mouvements de promotion de sa pratique ignorent pour l'essentiel les enjeux de justice sociale. Les inégalités de genre – le vélo urbain est une pratique majoritairement masculine (en France, 60 % des cyclistes sont des hommes¹⁴) – commencent lentement à être prises en compte par les associations de cyclistes, qui font du genre un nouvel argument pour promouvoir la mise en place d'infrastructures dédiées.

Sur le plan social, le constat est plus dur : la question est globalement et simplement ignorée. Des exceptions existent, comme les ateliers d'autoréparation de vélo ou les actions mises en œuvre par les vélo-écoles pour adultes qui s'adressent avant tout aux habitantes (la majorité des bénéficiaires sont des femmes) des quartiers populaires. Citons aussi celles de collectifs nord-américains – par exemple Slow Roll Chicago, qui se saisit du vélo à la fois comme un objectif et comme un outil politique pour s'attaquer aux enjeux de justice sociale, raciale, de genre et environnementale. Mais, dans la plupart des mouvements cyclistes, les inégalités sociales – le regain d'usage récent du vélo est avant tout tiré par les classes supérieures des centres urbains – demeurent largement en dehors des revendications. Cela s'explique par la composition sociale des collectifs cyclistes, qui sont largement composés de cadres habitant et travaillant dans les centres urbains denses. Cela provient aussi, et peut-être surtout, de la focalisation sur les enjeux d'aménagement : le militantisme se concentre d'abord sur la revendication du développement d'infrastructures cyclables, ensuite sur le fait de limiter la place de l'automobile. Cette approche aménagiste fait passer au second plan, voire à l'arrière-plan, l'enjeu des conditions matérielles d'existence des cyclistes potentiels. Si la production de l'espace semble, de prime abord, centrale dans le militantisme pro-vélo, elle ne s'incarne le plus souvent que dans une perspective technique, à travers la seule question de l'aménagement, au profit d'un véhicule particulier, sans tenir compte des enjeux socioéconomiques que sont le logement et le travail. Au fond, cette occultation est très proche de celle observée pour la mise en place des ZFE.

La promotion des transports en commun gratuits est un autre angle d'attaque de la domination automobile. Des collectifs militent en ce sens et des villes sautent le pas,

14 Donnée vers laquelle converge l'essentiel des études statistiques, notamment les enquêtes-ménages-déplacements, les recensements de l'Insee (sur le seul domicile-travail) et les comptages manuels effectués par les collectivités.

comme à Dunkerque, à Douai ou à Niort. La gratuité en question est celle du ticket que paye l'utilisateur ou l'utilisatrice, le coût du système de transport – les véhicules, l'infrastructure et leurs entretiens, les salaires du personnel – étant pris en charge par la collectivité, c'est-à-dire par l'impôt des ménages et des entreprises. Les arguments en faveur de la gratuité sont avant tout sociaux – elle permet aux usagers et utilisatrices les plus modestes d'accéder au service – et écologiques – elle conduit à une réduction du trafic automobile et apparaît donc bénéfique sur les plans environnemental et sanitaire. La mesure n'est toutefois pas magique. Les réseaux de transport en commun contribuent au même titre que l'automobile à la valorisation foncière et aux mécanismes ségrégatifs. Les centres-villes sont généralement plus accessibles que les banlieues pauvres, sans parler des périphéries lointaines, très peu desservies. La gratuité ne résout pas mécaniquement cette inégalité de fait, puisqu'elle n'agit ni sur la possibilité de se loger et de travailler dans une zone bien desservie, ni sur la desserte elle-même. Si l'intervention sur les transports collectifs est une manière de s'attaquer à la production de l'espace – considérant qu'il est impossible d'agir conjointement sur tous les paramètres –, elle ne peut avoir un effet d'ampleur que si elle conjugue réflexion sur le déploiement des réseaux, leur accessibilité et une maîtrise des prix du foncier dans les zones desservies.

LA MOBILITÉ, CARBURANT DE LA CRITIQUE URBAINE

Le cercle vicieux de la dépendance automobile complexifie la critique et sa traduction en actes : aussi légitime soit-il de proclamer que la bagnole est l'ennemi à abattre, l'automobiliste et la voiture ne peuvent pas être pris pour cible sans tenir compte de la totalité du problème. Si les pauvres sont les premières victimes de la domination automobile, ce sont aussi, paradoxalement, les premières victimes de sa « remise en question » actuelle. Sortir de la domination automobile est un objectif primordial pour regagner du temps et de l'espace, comme pour préserver notre environnement et notre santé, mais les inégalités sociales et territoriales qui structurent cette domination ne peuvent pas être exclues de l'équation. Réarmer la critique de l'automobile suppose d'assumer qu'elle est une lutte dans l'urbain, pour l'urbain, inextricable des enjeux de logement et de travail. À l'inverse, défendre le droit à la ville passe aussi par la prise au sérieux de la domination automobile : la critique de la ville a aussi besoin d'être instruite en articulant celle des transports au duo logement/travail.

Malgré son influence majeure sur l'aménagement de l'espace, sur l'organisation de nos trajets de tous les jours, sur où et comment nous habitons et sur nos emplois du temps quotidiens, la mobilité reste aujourd'hui gérée de façon technocratique, monopolisée par les ingénieurs. Il y a donc une nécessité à se saisir de cet enjeu, dans sa complexité, et ses paradoxes apparents. Lutter pour de meilleures

conditions matérielles d'existence, c'est aussi parfois se battre pour que certains puissent payer leur plein ou que leur localisation dans des périphéries lointaines contraigne moins leurs existences. S'attaquer à la voiture, c'est aussi ne rien lâcher sur des réglementations pseudo-écologistes, comme la ZFE ou la taxe carbone, ou qui détournent la fiscalité au profit du capital, comme les bonus écologiques, les primes à la casse ou les aides à l'achat sans critères sociaux. Elles ont en commun de s'attaquer au sujet par le seul prisme technique sans penser la justice sociale, les alternatives à l'automobile, ni l'organisation spatiale qui contraint la vie quotidienne. Si des politiques de mobilité écologiques sont nécessaires, elles ne doivent pas être le paravent plus ou moins volontaire de politiques de classe.

Réarmer une critique radicale de l'automobile, c'est aussi investir de façon exigeante ses alternatives, pour tirer parti de leur capacité à ralentir les villes, à raccourcir les distances et à réduire les inégalités. Cela implique, réciproquement, de critiquer la manière dont elles peuvent servir à reproduire les effets de la domination automobile : maintien ou amplification des inégalités sociales et territoriales par l'implantation d'infrastructures cyclables et piétonnes, électrification généralisée et complexification technique (donc dépendance aux industriels) des vélos et trottinettes, perpétuation du mythe de la vitesse par les réseaux de transport collectifs ou les grandes infrastructures cyclables. Proposer une critique radicale de la voiture, c'est affirmer enfin que, comme le logement, la mobilité constitue moins un enjeu technique ou économique qu'elle ne matérialise la question sociale.

Pour aller plus loin :

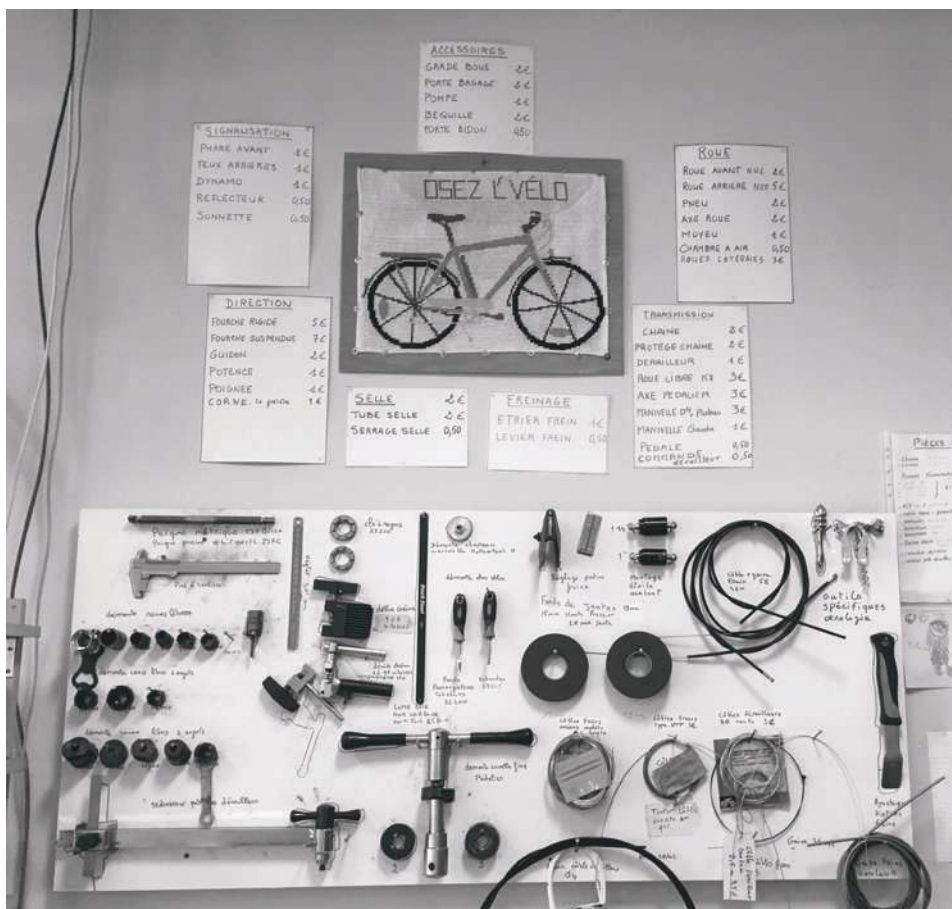
- Demoli Yoann et Lannoy Pierre, *Sociologie de l'automobile*, Paris, La Découverte, 2019.
- Gorz André, « L'idéologie sociale de la bagnole », 1973. Publié dans *Écologie et politique*, Paris, Galilée, 1975. En ligne sur le site de *La Rotative* : <https://larotative.info/l-ideologie-sociale-de-la-bagnole-3011.html>
- Ilitch Ivan, *Énergie et équité*, Paris, Arthaud, 1973.
- *Les paysans de Citroën*, documentaire d'Hubert Budor, 2001. Disponible sur www.mille-et-une-films.fr/paysans-de-citro-n
- Sheller Mimi, *Mobility Justice. The Politics of Movement in an Age of Extremes*, New York, Verso, 2019.

S'engager hors des villes. Alternatives et mobilisations périurbaines

Elodie Dupuit

Atelier vélo de
l'association de La
pie verte

Elodie Dupuit
10.2017
Bourgoin-Jallieu



Dans la sphère médiatique, le mouvement des Gilets jaunes a pu être lu comme une mobilisation inédite pour les territoires périurbains. Pourtant, depuis son émergence, le périurbain n'est pas un désert politique. Dans le périurbain nord-isérois, deux associations s'engagent sur des questions écologiques. Les militantes et militants tentent de peser sur les décisions concernant leur espace de résidence. Les luttes étudiées sont bien éloignées des représentations médiatiques et politiques des habitantes et habitants du périurbain comme apathiques politiquement, s'opposant à l'écologie ou adhérant à l'extrême droite. Elles nous éclairent également sur les spécificités de l'engagement dans ces espaces. En filigrane, ce papier prend plus largement à contre-pied les images génériques sur les espaces périurbains, notamment sur leur composition sociale et leur fonctionnement.

Le 17 novembre 2018, s'ouvre le premier acte du mouvement des Gilets jaunes. À La Tour-du-Pin, commune périurbaine de 8 000 habitants et habitantes éloignée d'une cinquantaine de kilomètres de Lyon, ceux-ci se rassemblent sur un parking avant la manifestation, qui a été déclarée en préfecture. Près de 500 personnes se sont réunies. L'occupation de ronds-points, d'échangeurs routiers, de péages et de rocade offre une forte visibilité au mouvement dans ces espaces où la majorité des déplacements s'effectue en voiture individuelle. Le déclencheur du mouvement des Gilets jaunes est la hausse du prix du carburant : dans ces espaces, très mal desservis par les transports en commun, les habitantes et habitants sont contraints d'utiliser la voiture pour un grand nombre de leurs déplacements. La hausse du prix du carburant s'est ajoutée à des budgets déjà très contraints.

Dans de nombreux villages périurbains, une part importante des services publics ferme, rendant leur accès difficile pour une partie de la population et contraignant toujours plus les déplacements. De nombreux Gilets jaunes s'inquiétaient de ces fermetures dans les communes autour de La Tour-du-Pin. Ces petites communes disposent en effet de peu d'équipements et de services pour accueillir les populations dans de bonnes conditions. Le plus souvent, leurs moyens financiers ne leur permettent pas de combler ce manque d'équipements, les services publics

étant le plus souvent regroupés dans la ville-centre ou dans les polarités secondaires du périurbain, comme Bourgoin-Jallieu ou La Tour-du-Pin. Ce que l'on appelle « polarités secondaires » sont des villes petites ou moyennes qui permettent un relatif ancrage local de la population périurbaine, en regroupant des services publics, des commerces de proximité, des lieux d'emploi et de loisir. Une partie des habitantes et habitants du périurbain travaille dans les entreprises et les services aujourd'hui implantés dans ces polarités secondaires. Dans ces conditions, celles et ceux qui n'y habitent pas se trouvent encore plus vulnérables que les autres à l'augmentation du prix du carburant, puisqu'elles et ils doivent sans cesse se déplacer – l'école, le travail, le supermarché, la maison étant éloignés les uns des autres.

Néanmoins, tous les ménages périurbains ne se sont pas mobilisés lors du mouvement des Gilets jaunes. Et pour cause : l'espace périurbain est loin d'être homogène socialement. Les premières couronnes sont occupées par les ménages les plus à l'aise financièrement, alors que les plus modestes emménagent dans le périurbain lointain. Les ménages de classe moyenne, qui sont attirés par le prix du foncier moins élevé qu'en ville et par le cadre de vie, ont les capacités de s'installer là où le prix du foncier est important, c'est-à-dire à faible distance des centres des villes. Quant aux classes populaires, ne pouvant accéder à la propriété dans les métropoles à cause des prix trop élevés de l'immobilier, tout en étant encouragées par les pouvoirs publics à devenir propriétaires, elles ont ainsi été repoussées aux marges des aires d'attraction des villes. De fait, le mouvement des Gilets jaunes s'est d'abord développé dans les secteurs populaires du périurbain,

Qu'est-ce que le périurbain ?

Les espaces périurbains correspondent à un cadre de vie rural : une commune périurbaine est généralement constituée d'un centre villageois s'organisant autour d'une église, d'une mairie et de logements anciens qui ont été rénovés pour pouvoir être habités. Un ou plusieurs lotissements pavillonnaires se greffent à ce bourg. Le tout est souvent entouré d'espaces naturels, agricoles et forestiers. Les communes périurbaines regroupent le plus souvent moins de 2000 habitants et habitantes. Le périurbain apparaît ainsi comme un espace désirable pour de nombreuses populations à la recherche d'un habitat individuel dans un cadre de vie campagnard, mais souhaitant demeurer à proximité relative des ressources d'une grande ville (appelée aussi ville-centre), accessible en transports – la plupart du temps en voiture individuelle. Ces espaces sont donc aussi dépendants de la ville, d'abord en termes d'emploi, mais aussi sur le plan des activités culturelles et de loisirs.

La périurbanisation est le processus par lequel les campagnes sont urbanisées et intégrées dans l'aire d'attraction des villes. Elle se traduit par l'installation dans des communes rurales proches des villes de jeunes ménages venus de l'agglomération pour emménager dans une maison individuelle.

L'aire d'attraction des villes comprend la ville-centre, les communes de banlieue (dont le bâti forme une continuité avec la ville-centre) et toutes les communes périurbaines qui les entourent.

souvent situés à grande distance des villes-centres. Les distances parcourues quotidiennement, ainsi que les frais de transport qui y sont associés, augmentent en proportion de l'éloignement de la ville-centre. À cela, s'ajoutent les difficultés de ces ménages modestes à rembourser les crédits immobiliers, l'accession à la propriété pouvant ainsi se traduire par une grande précarité.

Aux premières heures du mouvement des Gilets jaunes, celui-ci a été assimilé au Rassemblement national. Cette assimilation fait écho à l'association fréquente des habitantes et habitants du périurbain au vote frontiste. L'importance du vote en faveur du FN lors des élections nationales de 2007 et 2012 dans les périphéries lointaines des métropoles a fait l'objet de nombreux discours médiatiques. Si les Gilets jaunes se sont d'abord mobilisés contre la hausse du prix du carburant, certaines franges du mouvement ont aussi émis des revendications en plaçant au centre la question de la justice sociale, avec la revalorisation du SMIC (Salaire minimum de croissance), le rétablissement de l'ISF (Impôt sur la fortune), l'augmentation des retraites. Une partie du mouvement a aussi revendiqué une reconnaissance sociale pour des catégories souvent stigmatisées. Le mouvement n'est ainsi pas réductible à l'extrême droite et s'est saisi de questions également portées par la gauche.

Plus que d'autres populations, les habitantes et habitants du périurbain se sont retrouvés particulièrement vulnérables à une mesure écologique, l'augmentation du prix du carburant, mise en place à l'échelle nationale. Leur localisation géographique les a rendus difficilement capables de se conformer à cette hausse. Dans la sphère médiatique, les Gilets jaunes sont apparus comme hostiles à l'écologie, consolidant ainsi l'image dominante du périurbain comme espace non durable sur le plan environnemental. Cette représentation met en cause les modes de vie des habitantes et habitants du périurbain, en particulier l'utilisation quasi exclusive de la voiture individuelle dans ces espaces et la consommation de terres naturelles et agricoles pour la construction de maisons individuelles. Toutefois, dans ces espaces, où les faibles densités rendent difficile une desserte efficace en transports en commun, le recours à la voiture ne relève pas toujours du choix.

Le mouvement des Gilets jaunes a pu être lu comme une mobilisation inédite pour le périurbain. De fait, ces espaces sont le plus souvent présentés, dans les médias, mais aussi dans les discours scientifiques, comme des déserts politiques. Le mouvement des Gilets jaunes prend ainsi à contre-pied certaines des représentations dominantes qui ont cours sur celles et ceux qui résident dans le périurbain. Plus largement, loin de l'image d'habitantes et d'habitants qui se caractériseraient par une indifférence politique ou par une adhésion à l'extrême droite, celles et ceux qui habitent ces espaces se mobilisent de longue date et leurs revendications peuvent

s'inscrire dans une volonté de transformation sociale. Celles et ceux qui résident dans le périurbain ne sont pas non plus indifférents, voire opposés, aux enjeux écologiques et s'engagent dans des actions en faveur de l'environnement. Pour étayer cette perspective, cette contribution s'appuie sur l'étude de mobilisations environnementalistes, conçues comme laboratoire d'observation des mobilisations périurbaines.

LA VAGUE ROSE DU PÉRIURBAIN

En France, la périurbanisation commence dans les années 1970. Durant son mandat, Valéry Giscard d'Estaing déclare vouloir « rendre les Français propriétaires individuels de la France. » Jusqu'en 1975, les politiques de logement avaient surtout soutenu la construction de logements locatifs sociaux. Avec la réforme du financement du logement, elles connaissent une réorientation majeure, privilégiant désormais l'accession à la propriété et l'habitat pavillonnaire. Ces mesures destinées à soutenir l'accession des ménages à la propriété de leur maison participent à la périurbanisation. Dans les années 1970, le périurbain se développe par la construction d'un parc pavillonnaire neuf en accession à la propriété. La politique du logement s'adresse alors à une classe moyenne en expansion du fait du développement de la fonction publique et d'une économie davantage basée sur le commerce et les services. Ces nouvelles couches moyennes, composées pour beaucoup de cadres du public, de personnel enseignant, et des professions de la santé ou du domaine socioculturel, se distinguent par leur mode de vie spécifique, qui valorise la vie quotidienne hors travail, et sont porteuses d'une volonté réformatrice de transformation sociale.

Se développe au sein de cette classe en formation, un projet politique que l'installation dans le périurbain permet de concrétiser. Il s'agit de retrouver un rapport à l'autre supposément plus « authentique » que dans des villes, vues comme le lieu d'un anonymat et d'une indifférence insupportables, et de conquérir une certaine prise collective sur les transformations de l'environnement résidentiel. Ces velléités se traduisent sur le plan électoral : une partie des nouvelles couches moyennes de l'époque, le plus souvent liée au Parti socialiste, cherche à accéder au pouvoir local afin de rendre son espace résidentiel plus conforme à leurs usages et à leurs aspirations. Lors des élections municipales de 1977 puis de 1983, la destinée d'une partie des communes périurbaines est prise en charge par les personnes nouvellement installées qui accèdent au pouvoir municipal, jusqu'alors aux mains des notables ruraux. L'accession à la mairie se traduit par la mise en œuvre de nouvelles politiques. En acquérant une maîtrise de leur environnement direct, ces nouvelles couches moyennes équipent les communes périurbaines, en matière scolaire, sportive et

culturelle. Elles planifient leur développement, en particulier pour encadrer ou limiter la progression de l'urbanisation, qui aurait pu porter atteinte à leur cadre de vie. En parallèle, les lois de décentralisation des années 1980 augmentent considérablement la marge de manœuvre des élus locaux. Les pouvoirs municipaux sont étendus à tous les domaines, dont l'urbanisme. Les membres des nouvelles couches moyennes parvenus à conquérir le pouvoir municipal peuvent ainsi mettre en place les politiques souhaitées, avec une certaine autonomie. L'aspiration à une vie collective et la volonté de participation à la vie publique se concrétisent aussi par la création de nombreuses associations, socioculturelles, sportives ou militantes, notamment pour la protection de l'environnement et la défense du cadre de vie. La vague rose nous éclaire sur la présence depuis les années 1970 de souhaits sociodémocrates dans les espaces périurbains, qui ne sont donc pas par essence liés au vote RN. Des mobilisations continuent de prendre place dans les espaces périurbains. Celles-ci peuvent être similaires à celles qui se retrouvent dans les villes-centres et ainsi rencontrer les mêmes problématiques. Ces mobilisations peuvent également présenter des spécificités.



La Tour-du-pin
Elodie Dupuit
02.2020

DE LA REVENDEICATION À L'INSTITUTIONNALISATION

Des mobilisations écologistes ont actuellement lieu dans le périurbain. Dans le périurbain lyonnais, La pie verte, une association de défense de l'environnement, a été créée en 2008, et se mobilise sur un large ensemble de problèmes environnementaux et sur la question des transports, dont le vélo quotidien¹. Dans les premières couronnes, c'est-à-dire dans les territoires périurbains situés à proximité immédiate des agglomérations, une partie des militants (exclusivement masculins) de cette association se sont présentés aux élections municipales ou régionales. Ces militants-candidats occupent des professions qualifiées, comme chargé d'études ou ingénieur. Pour la plupart, ils sont passés par le parti politique Les Verts, puis par EELV, mais n'y sont plus aujourd'hui.

Depuis les années 1970, les communes situées à proximité des agglomérations se sont urbanisées et diversifiées socialement et sont parfois en réalité des villes petites ou moyennes. Bourgoin-Jallieu est ainsi devenue une polarité secondaire du périurbain, située à une trentaine de kilomètres au sud-est de Lyon. Cette ville moyenne de 28 000 habitants est composée d'un centre historique, et comprend également de nombreux immeubles collectifs, deux quartiers relevant de la « politique de la ville » et des quartiers d'habitat pavillonnaire. Cette première couronne nord-iséroise compte deux autres villes importantes : L'Isle-d'Abeau (16 000 habitants) et Villefontaine (19 000 habitants). Dans ces communes périurbaines de taille importante, les dynamiques sociales et politiques se rapprochent de celles de centres urbains. L'accès au pouvoir municipal y est donc plus concurrentiel que dans les communes plus petites et plus éloignées. Les militants-candidats de La pie verte ne sont ainsi pas parvenus à y conquérir le pouvoir municipal. Leur volonté d'influer sur les politiques publiques se traduit par un investissement associatif en prise avec les institutions et conçu comme une alternative à la conquête du pouvoir politique.

En 2008, ces militants de La pie verte se sont mobilisés contre la construction d'un nouvel incinérateur à Bourgoin-Jallieu, destiné à brûler les boues d'une station

¹ Pour étudier l'engagement associatif local pour l'environnement dans le périurbain, j'ai enquêté plusieurs années au sein de deux associations environnementalistes, La pie verte et Environ, situées dans le quadrant sud-est du périurbain lyonnais (Dupuit Elodie, « Quand le périurbain est militant : l'engagement associatif local en faveur de l'environnement », thèse de doctorat en Géographie, aménagement et urbanisme, Université de Lyon, 2020). J'ai adhéré à l'une des associations et ai participé aux actions, aux réunions et aux moments informels entre militantes et militants. Cette immersion dans les associations a été complétée par des entretiens avec des militantes et militants des deux associations, longues discussions d'une heure ou plus, pendant lesquelles elles et ils abordaient leur activité militante.

d'épuration. Dans le cadre de cette lutte, des relations d'abord conflictuelles avec les élus ont abouti à l'intégration de La pie verte dans le comité de pilotage du projet. Un militant, la quarantaine, ingénieur dans l'industrie pétrochimique, indique : « [Un] élu là, soutenait l'indispensable nécessité d'un incinérateur pour les boues de stations d'épuration. On s'est frotté avec [la communauté d'agglomération], on n'a pas baissé la culotte, on n'a pas dit OK, on leur a dit : "Si vous continuez comme ça, on va au tribunal administratif." » Ces militants ont ainsi eu recours à des menaces d'actions en justice, la station d'épuration n'étant pas conforme aux normes européennes. Le métier de ces militants (chargé d'études en déplacements et transports, ingénieur, gestionnaire d'une plate-forme européenne pour la gestion soutenable du phosphore par exemple) les prédispose à une bonne connaissance des institutions et de l'action publique locale. Jouant sur les clivages internes aux pouvoirs publics, ces militants ont fait pression sur les services de l'État pour qu'ils réalisent une nouvelle étude du projet de la communauté d'agglomération. Cet activisme leur a permis d'être intégrés au comité de pilotage sur le projet : « Au lieu de finir en ZAD, ça s'est fini en concertation » résume un militant. Cette mobilisation est représentative de la trajectoire de l'association, dont la contestation est aujourd'hui modérée et privilégie la coopération avec les institutions.

Parallèlement à l'apaisement des relations avec la communauté d'agglomération et à leur intégration pérenne dans les dispositifs de concertation, certains militants décident de professionnaliser l'association en recrutant un salarié. Visant à rendre pérenne l'association, ce recrutement s'accompagne de financements désormais majoritairement issus de la communauté d'agglomération. La difficulté de garder un regard militant tout en étant employeur et dans une position de coopération avec l'institution est soulignée par certains militants. Le président de La pie verte indique à propos de leur responsabilité d'employeur : « On essaie que ça ne nous mange pas trop, qu'il y ait toujours une action militante, que ça reste association et pas bureau d'études. » Contribuant à la reconnaissance de l'association par les élus, le professionnalisme dans le suivi des dossiers recèle aussi une ambiguïté. Le risque est alors de transformer l'association en simple outil de mise en œuvre des politiques publiques. La pie verte se trouve ainsi tiraillée entre une posture de coopération avec les institutions et une position plus revendicative. En cela, la trajectoire de La pie verte ne dénote pas par rapport à ce que peuvent connaître celles et ceux qui sont engagés dans le monde associatif dans les grandes villes. Les militantes et militants périurbains se trouvent ainsi confrontés à des problématiques semblables à celles et ceux des villes. La difficile politisation de cette contestation semble à rapprocher des relations qu'entretiennent celles et ceux qui

habitent le périurbain. Dans cet espace, les relations de voisinage se caractérisent par une « cordiale ignorance » (Charmes, 2005) : s'il est valorisé de participer à la vie publique, les habitantes et habitants du périurbain souhaitent garder une distance et ne pas s'engager trop dans ces relations. Les militantes et militants s'engagent alors, mais en évitant d'exprimer des préoccupations politiques, pour ne pas risquer d'avoir des longues discussions et des désaccords. S'en tenir à des activités pragmatiques et des considérations liées à l'aménagement permet de ne pas remettre en cause les relations cordiales de voisinage. L'histoire de ces contestations et leur modération, leur volonté de préserver l'environnement immédiat, sont aussi à l'image des mobilisations des classes moyennes à capital culturel légitime peuplant une partie des territoires périurbains.

LUTTES INTERNES À LA PIE VERTE

Une ligne de fracture politique divise La pie verte et renvoie à des oppositions plus sociologiques. Les tensions opposent en effet d'une part des militants issus des classes moyennes qui disposent d'un capital culturel légitime et investissent les dispositifs de concertation, et d'autre part des militants issus des classes populaires. Ces derniers s'impliquent davantage comme bénévoles dans l'atelier vélo, afin d'aider les adhérentes et les adhérents à entretenir et réparer leurs bicyclettes. Une des tensions porte sur les « bonnes » raisons de l'engagement en faveur du développement du vélo utilitaire.

Un membre du conseil d'administration, ancien chargé d'études transports et déplacements, déclare à propos des bénévoles de l'atelier vélo : « Ce sont des gens qui ont adhéré uniquement parce qu'il y a l'atelier. La porte d'entrée vélo n'est pas suffisante pour être environnementaliste. On peut ne pas être écologiste et faire du vélo, voire être farouchement pro-vélo. J'ai un type là, la seule chose qui l'intéresse c'est de réparer des vélos alors que je m'attendais à autre chose de sa part. » Occupant une position dominante dans l'association et dans l'espace social, ce membre du conseil d'administration présume ainsi que les bénévoles de l'atelier vélo ne seraient, au fond, pas intéressés par l'environnement. Non seulement il considère que leur goût de la mécanique ne suffit pas à en faire de « bons » militants, mais il dévalorise plus généralement leur registre d'engagement.

Conscients de ce dénigrement, les bénévoles de l'atelier vélo tendent eux aussi à dévaloriser l'action des militants engagés dans les dispositifs de concertation. L'un d'entre eux déclare : « Je n'ai pas envie de m'investir dans la politique, d'aller voir les élus, d'aller manifester. Je suis peut-être un mauvais adhérent, mais je m'en tiens à faire et à aider les gens à faire de la mécanique, ça m'occupe déjà suffisamment. »

Symboliquement dominés, ils revendiquent ainsi la séparation des domaines de compétence, assumant la division sociale entre travail manuel et travail intellectuel et en renversant la hiérarchie supposée : « [Les militants du premier groupe, ceux investis dans les dispositifs de concertation] ne savent pas faire la différence entre un arrache-moyeu et un démonte-goupille ».

Quant à ces militants du premier groupe, ils abordent le développement du vélo uniquement sous l'angle des enjeux d'aménagement, à travers la question du développement d'un réseau de pistes cyclables sur la communauté d'agglomération. Si ces derniers peinent à politiser l'enjeu du vélo², les implications sociales de ces questions de mobilité sont portées par les bénévoles de l'atelier vélo. Ces derniers conçoivent celui-ci dans un objectif de solidarité avec les plus précaires, comme le déclare un bénévole : « Permettre à des gens qui n'auraient pas de moyens de locomotion d'avoir un vélo à leur budget, c'est ça le plus important. Et puis ça a un rôle social. Faire du social, c'est être ouvert aux autres, les écouter, les aider. » Les bénévoles de l'atelier souhaitent également mettre en place une vélo-école adulte, pour toucher en particulier les habitantes des quartiers populaires de Bourgoin-Jallieu. Cette volonté de solidarité est centrale dans leur engagement. Le salarié de l'atelier vélo endosse plus généralement le refus d'inscrire cet atelier dans un cadre marchand, via par exemple la revente de pièces détachées de vélo. Si les bénévoles de l'atelier soutiennent ces exigences sociales, leur situation minoritaire dans les organes de décision de l'association ne leur permet pas de les mettre à l'agenda de l'association.

À LA TOUR-DU-PIN, UN MILITANTISME LOCAL ET LIÉ À L'INTERCONNAISSANCE

La commune de La Tour-du-Pin, petite ville de 8 000 habitants, est également une polarité secondaire située dans le périurbain lointain. Dans le centre de la commune, le regard accroche tout de suite sur l'église et le château, situés sur une petite butte. Le centre-ville, plutôt populaire, se compose de petits immeubles de deux ou trois étages, avec parfois des commerces en rez-de-chaussée. Des quartiers d'habitat pavillonnaire entourent ce centre dense. La Tour-du-Pin est entourée de petits villages à l'aspect campagnard.

C'est là qu'intervient la deuxième association étudiée, Environ, qui déploie un

² Ces observations rejoignent les constats réalisés par Matthieu Adam et Américo Mariani dans leur contribution sur la difficile politisation des questions de mobilité.

militantisme différent de celui de La pie verte et qui en illustre les spécificités dans les villages et les petites villes périurbaines : il repose sur un ancrage dans des réseaux locaux. Les militantes et militants d'Environ entretiennent des liens denses d'interconnaissance, liés en partie à leur appartenance à différentes associations locales. Par exemple, Laurent, la quarantaine, militant d'Environ et technicien en microscopie électronique, prend part à l'activité de sept associations locales. L'interconnaissance de longue date est très présente au sein des réseaux associatifs de La Tour-du-Pin, comme l'indique un militant : « Il y avait un réseau associatif et puis avec des gens qui se sont connus sur les bancs de l'école qui ont continué à vivre là, ça pèse très très lourd. » La forte inscription dans les réseaux, qu'ils soient associatifs ou politiques, leur permet de réunir de nombreuses personnes sur les événements qu'ils organisent. Stéphanie, une militante d'Environ, déclare ainsi : « Quand ils ont vu qu'on faisait une vélorution à soixante à La Tour-du-Pin, ils ont dit "ouah". Parce que nous en fait, la force qu'on a eue entre Laurent, moi et Sébastien, c'est que moi par exemple, je faisais partie d'une association de musique aussi à La Tour-du-Pin. Laurent, il connaissait très bien Tic et sciences et le groupe politique. Et puis Sébastien il avait Environ et d'autres contacts de son côté. » Ces connaissances se sont aussi nouées sur la scène politique municipale. Stéphanie a eu des contacts avec le maire de La Tour-du-Pin, encarté PS, au cours du mandat de celui-ci (2008-2014). Lors de la constitution de sa liste municipale en 2013, celui-ci l'a sollicitée, car elle bénéficie d'une petite reconnaissance locale. En participant à la campagne municipale de 2013, Stéphanie a connu l'équipe politique de gauche du maire, et notamment le groupe en charge du développement durable. Elle y a également rencontré Laurent, qui était aussi impliqué dans la campagne, et qui, tout comme elle, fait aujourd'hui partie d'Environ. Cette forte interconnaissance semble propre au rural et au périurbain, lorsque celui-ci est composé de villages et de petites villes. La centralité du réseau d'interconnaissance dans l'engagement dans ces petites communes récemment urbanisées s'explique aussi par la plus faible dotation en capitaux culturel et économique des populations résidant dans le périurbain lointain, pouvant moins compter sur d'autres ressources pour mener à bien leurs projets. L'importance de l'interconnaissance dans l'engagement apparaît alors comme une spécificité du périurbain composé de villages et de petites villes. À La Tour-du-Pin, certaines militantes et militants d'Environ ont accédé au pouvoir municipal. Martine, la cinquantaine, qui occupe un emploi administratif au sein d'un service de l'État, a par exemple été conseillère municipale à La Tour-du-Pin. Un autre militant d'Environ est conseiller municipal dans une commune voisine de La Tour-du-Pin et a occupé un poste de vice-président à la communauté de

communes. Martine déclare à propos de son mandat : « Avec un autre collègue, on était très motivés sur les déplacements doux et puis nos collègues élus l'étaient, eux, moyennement. Nos collègues élus faisaient la sourde oreille, surtout le maire. » Elle semble de ce fait avoir occupé une position relativement marginale au sein de l'équipe municipale. D'autres militantes et militants de l'association sont des proches de personnes élues. Un militant d'une soixante d'années, ancien ingénieur agronome, déclare : « Ma femme, elle a été adjointe à La Tour pour le social, elle a fini par tout envoyer balader parce que le social, l'environnement c'est toujours la dernière roue de la charrette. » En cela, des militantes et militants d'Environ accèdent au pouvoir municipal sans pour autant parvenir à en infléchir les politiques. Cet accès au pouvoir municipal est permis par la petite taille de la commune : les dynamiques politiques s'y déployant sont proches de celles des villages ruraux.

Les mobilisations écologistes étudiées prennent à contre-courant les représentations médiatiques et politiques du périurbain et invitent à les déconstruire. Celles et ceux qui vivent dans le périurbain ne se caractérisent pas toutes et tous par une apathie politique. Au contraire, elles et ils se mobilisent pour l'environnement dans lequel ils vivent et expriment une volonté de transformation sociale. De même, la protection de l'environnement ainsi que le développement du vélo quotidien ne font pas écho aux valeurs traditionnellement attachées au périurbain, et montrent que d'autres valeurs, notamment écologiques, sont présentes dans ces espaces. Certains militants rencontrés expriment une volonté de solidarité, ouverte à l'altérité, éléments qui semblent éloignés des phénomènes de repli sur la sphère privée et des caractéristiques du Rassemblement national. Ce texte permet également une meilleure connaissance des caractéristiques et du fonctionnement des espaces périurbains.

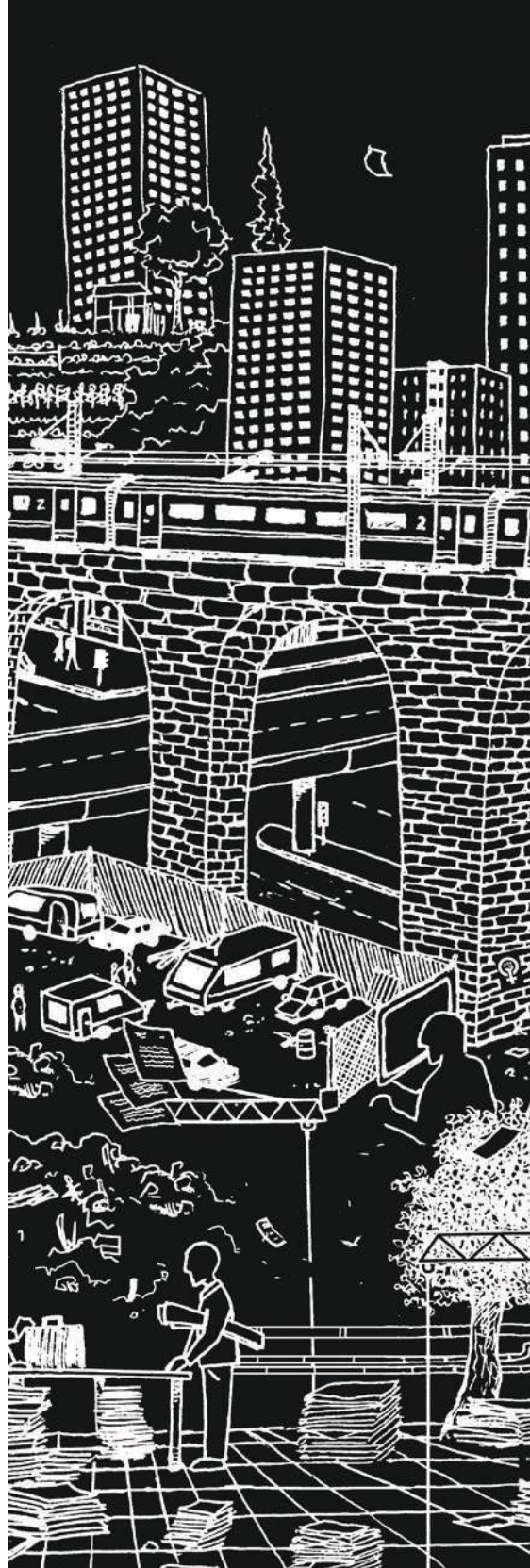
La trajectoire de La pie verte, d'une position de revendication à une institutionnalisation progressive, est similaire à celle de certaines associations dans le centre des villes. Et pour cause : le périurbain n'est pas un espace par essence différent des autres. La trajectoire de l'association semble révélatrice d'une partie des engagements périurbains. Celui-ci étant habité par des classes moyennes disposant d'un capital culturel légitime, les mobilisations qui s'y trouvent se révèlent souvent modérées, comme l'avait été la vague rose. La modération de la contestation fait

aussi écho à la « cordiale ignorance³ » (Charmes, 2005), caractéristique des relations entretenues dans le périurbain, qui invite à s'engager dans la sphère publique, tout en gardant une distance à l'autre, considérée comme protectrice, pour ne pas risquer le conflit. Le cas étudié suggère également que laisser plus de place aux classes populaires dans les luttes écologistes périurbaines permettrait une prise en compte de la question sociale dans ces mobilisations.

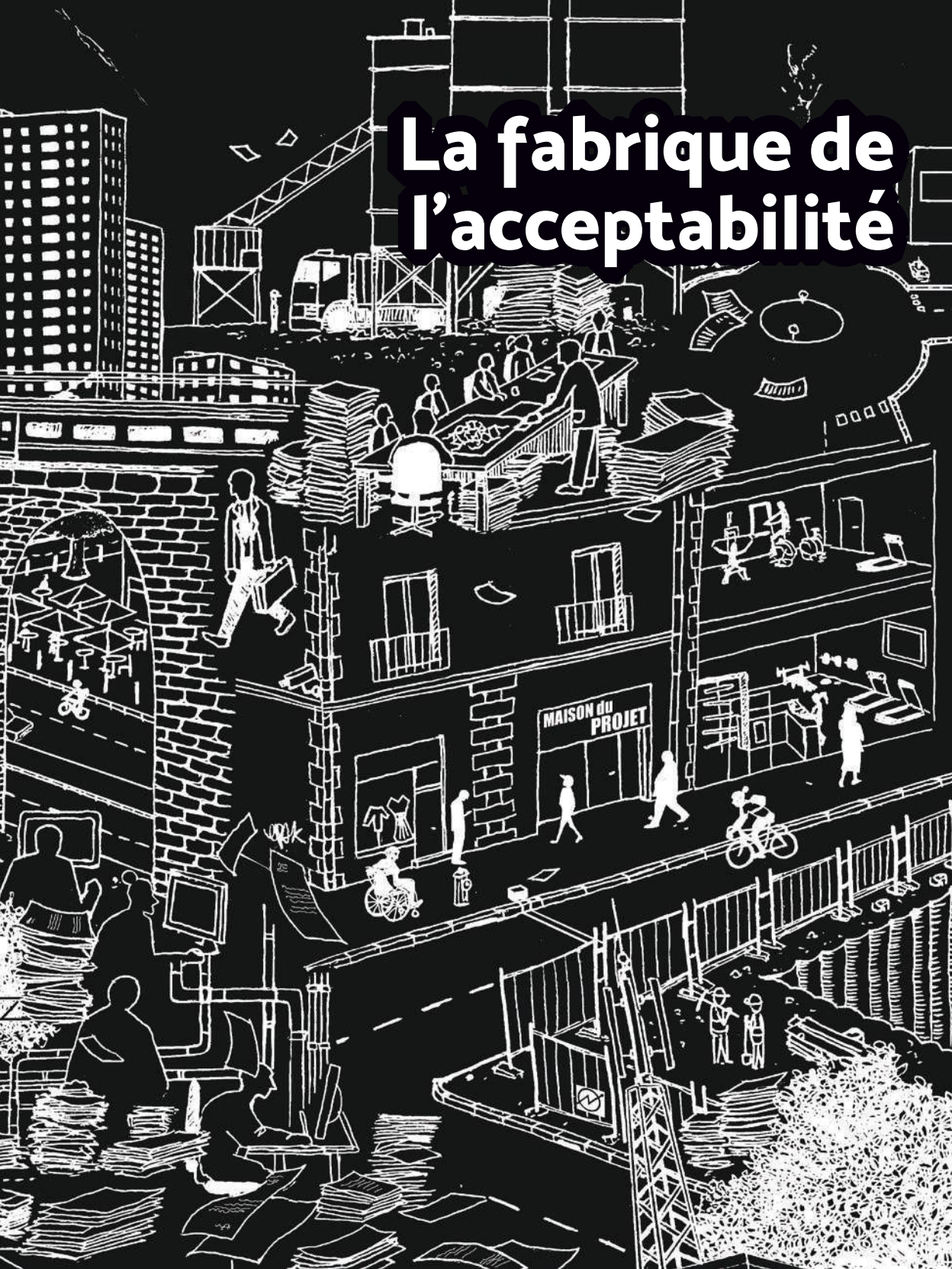
Le cas d'Environ révèle une spécificité de l'engagement périurbain : dans les villages et les petites villes périurbaines, l'interconnaissance y joue un rôle particulièrement important. Celle-ci permet à l'association de mobiliser largement lors des événements qu'ils et elles organisent. La petite taille des communes, conjuguée à l'appartenance à des réseaux d'interconnaissance, permet aussi aux militantes et militants d'accéder au pouvoir municipal. Dans les communes éloignées des villes, plus populaires, l'insertion dans les réseaux d'interconnaissance est d'autant plus importante que les populations peuvent moins compter sur d'autres ressources pour se faire entendre.

Il reste à savoir si les engagements étudiés dans les espaces périurbains relèvent d'initiatives ponctuelles ou, s'il s'agit, au contraire, d'un mouvement de fond, amené à se développer dans les prochaines années.

3 Charmes Éric, *La Vie périurbaine face à la menace des gated communities*, Paris, L'Harmattan, 2005.



La fabrique de l'acceptabilité



C'est la loi qui l'exige : l'administration se doit d'informer les habitants et habitantes lors de tout nouveau projet. Cette obligation n'est pas nouvelle et avait déjà cours en France sous l'Ancien régime. Dans les années 1970, les luttes urbaines revendiquent le droit à s'impliquer dans la conception des projets et dénoncent les consultations-validations. La décennie suivante va en quelque sorte entériner ces revendications.

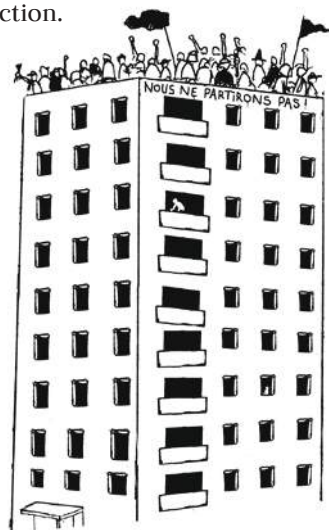
La loi Bouchardeau a instauré en 1983 l'obligation pour les collectivités de mener des enquêtes publiques pour toute création, révision ou modification du plan d'occupation des sols (POS). Depuis la loi d'aménagement de 1985, les collectivités ont également obligation de consulter la population pour toute ouverture de zone à urbaniser (zone NA), tout projet de zone d'aménagement concerté (ZAC) et plus généralement tout projet de modification du cadre de vie.

Lors du remplacement des POS par les plans locaux d'urbanisme (PLU) que décide la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) en 2000, l'obligation de concertation a été étendue à l'élaboration de ces plans et des schémas de cohérence territoriale (SCoT). Enfin, la

loi relative à la démocratie de proximité de 2002 a imposé aux villes de plus de

80 000 habitants et habitantes de créer des conseils de quartiers.

Dans le même temps, en particulier dans les entreprises, des méthodes de gestion de crise se forgent avec l'objectif d'ingérer les critiques et d'anticiper les conflits. Sont alors théorisées des formes de management dont le but est de s'assurer la maîtrise de ce qui est intellectuellement dicible et d'exclure l'adversaire de la capacité légitime à « dire vrai ». Il faut faire disparaître l'antagonisme politique au profit d'une mystique de la délibération et de la co-construction.



Le dialogue s'inscrit dans ces méthodes comme une véritable arme de contrôle, dont six fonctions sont identifiées¹ :

1° Fonction de renseignement.

Identifier les problèmes potentiels, comprendre la rationalité, forger des canaux de communication.

2° Fonction de cantonnement.

Relocaliser la confrontation dans un forum privé.

3° Fonction de diversion.

Détourner de la confrontation immédiate et de la lutte en dérivant l'attention vers des thèmes annexes.

4° Fonction de cooptation.

Acheter ceux et celles qui peuvent l'être et ainsi isoler les autres.

5° Fonction de disqualification.

En visant le consensus, il s'agit dans le même temps de disqualifier ce qui fait dissensus. Faire passer une ligne de démarcation entre ceux qui sont prêts à dialoguer et les autres. Satelliser les uns et discréditer les autres. La répression pourra d'autant plus aisément s'abattre sur eux et elles qu'on les aura ainsi présentées comme s'inscrivant hors de la volonté de faire consensus.

6° Fonction de légimitation.

Prendre appui sur l'aura de la contestation et fabriquer des coalitions sous dominance *corporate*.

Ce schéma général est illustré par Marie Beschon² dans l'entretien qu'elle a réalisé avec la directrice de la communication de la SEM en charge de l'aménagement du projet Euroméditerranée.

« – Et sinon, vous gérez comment avec le collectif [d'habitant-es mobilisé-es] ?

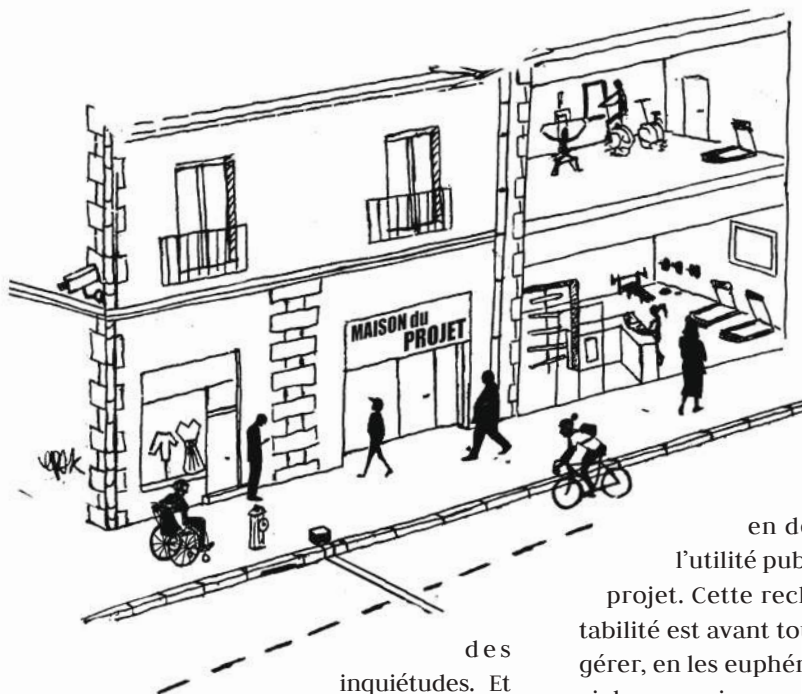
– Très simplement, avec des CRS et les renseignements généraux.

– Non, mais je te le demande très sérieusement.

– Les habitants sont manipulés par le collectif avec de fausses informations et des tracts. C'est leur méthode. Il y a des faux plans de destructions massives. Ils sont assez bien structurés et ils peuvent nous nuire auprès d'une population fragile et manipulable. On a travaillé et on a identifié des cibles à l'échelle métropolitaine et régionale. On a essayé d'élargir le débat. Puis, il y a aussi l'échelle des entreprises, il y a 850 entreprises et 5 000 salariés sur le site, et tous les jours ! C'est un public plus réceptif et constructif que la population, même s'ils ont aussi

¹ Sur ces questions, voir Chamayou Grégoire, *La Société ingouvernable*, Paris, La Fabrique, 2018.

² Beschon, Marie, « Euroméditerranée : faire la ville sans ses habitants ? Les aménageurs et leurs contradictions », *Métropolitiques*, mai 2021. En ligne : <https://metropolitiques.eu/Euromediterranee-faire-la-ville-sans-ses-habitants.html>



des inquiétudes. Et il y a aussi les habitants et les dissidents institutionnels. »

Les propos de cette directrice de la communication reflètent la manière dont les populations sont catégorisées en autant de groupes classifiés selon leur degré d'acceptation du projet. Si certaines sont admises comme pouvant apporter un avis, les autres sont renvoyées soit à une opposition dénuée d'arguments, soit à des passions coupables pour leur pré-carré. Ces dernières sont souvent rassemblées sous l'acronyme NIMBY (*Not In My BackYard*, pas dans mon jardin). Dès lors, toutes les paroles ne présentent pas la même valeur aux yeux des aménageurs. Soit les discours contestataires sont trop politiques, touchant à des questions qui dépassent celles de l'aménagement ;

soit ils sont trop restreints, en deçà du registre de l'utilité publique qu'incarne le projet. Cette recherche de l'acceptabilité est avant tout une tentative de gérer, en les euphémisant, les diverses violences qui accompagnent les projets d'envergure : le mépris et le manque d'information, le flou entretenu sur le contenu et les temporalités du projet, l'abandon de l'entretien des bâtiments et des quartiers, le vide créé par les expulsions et les expropriations.

LA CONCERTATION, C'ÉTAIT MIEUX AVANT

En 2012, le directeur du service aménagement de Nantes Métropole exprime dans un entretien³ sa conception de la participation dans le cadre de la construction d'un écoquartier sur une

³ Entretien réalisé dans le cadre d'une thèse de doctorat : Adam Matthieu, « La Production de l'urbain durable. L'enrôlement des concepteurs et des habitants par l'intégration des contradictions », Université de Tours, 2016.

ancienne friche agricole située dans l'est populaire de Nantes :

« On n'a plus du tout la même concertation maintenant que comme on la faisait il y a dix ou quinze ans. Les habitants ont une demande et une exigence de plus en plus fortes sur l'association au projet. On est beaucoup moins dans la frontalité, les gens veulent être vraiment partie prenante, ce qui est beaucoup plus lourd, beaucoup plus complexe et en même temps sans doute plus riche. C'est vrai que ça va faire évoluer notre métier.

Pourquoi ? Moi je l'explique par plusieurs choses. D'abord, parce que le niveau socio-économique des habitants augmente dans le quartier. C'est vrai que dans les milieux populaires on était moins emmerdé. Faut dire ce qui est. Dans les quartiers bourgeois, on est plus emmerdé, c'est vrai. Et, d'autre part, parce qu'arrive à la retraite sans doute la génération post-soixante-huitarde qui a un certain usage de la contestation et une certaine défiance vis-à-vis du savoir des experts et des politiques. Et donc là, ce n'est pas gagné d'avance. Avec les papys, dans le temps, ce n'était pas compliqué, j'étais

ingénieur, j'avais raison. Maintenant pas du tout, parce que le mec qui est en face de moi, il va être aussi ingénieur, il va être expert en quelque chose, c'est ça aussi... Le niveau monte partout et avec aussi cette habitude de la contestation qui est propre à cette génération. Et ils ont du temps les jeunes seniors en ce moment. Moi je vois bien, en général, ceux qui portent les pétitions, c'est eux. »

« Marseille! Ma ville, j'l'aime à mort !* »

Chroniques d'un
effondrement
2018 -...

Victor Collet



Affiche du groupe
anarchiste Germinale, au
milieu des bâtiments
toujours fermés sur
arrêté de péril

Victor Collet
2022
Rue d'Aubagne
Marseille

* Jul, « Alors la zone », *Demain ça ira*, 2021.

« Ici, rien ne bouge si c'est pas encore tombé. »

Une travailleuse du sexe,
rue Curiol, juin 2022

La chute de deux immeubles d'un quartier populaire au centre de Marseille redéfinit la séquence de luttes en cours sur les questions de logement et de rénovation urbaine. Du choc du drame à sa gestion, c'est toute la violence d'un système qui est mise à nue. Quand la nécessaire réhabilitation d'un bâti dangereux provoque une vague de plusieurs milliers de déplacés sans droit au retour, repenser la lutte pour un logement salubre et celle contre l'expulsion des plus pauvres du centre-ville devient nécessaire.

5 novembre 2018. Il est 9h05. À Marseille, sur l'étroite et populeuse rue d'Aubagne, dans le quartier de Noailles, le n° 63 et le n° 65 s'effondrent. Une gigantesque nuée de poussière s'élève. Les badauds s'amassent lentement autour des secours.

« J'étais au boulot. Je l'ai appris en regardant les infos. Mon amie habitait juste à côté. Elle avait ses habitudes [et] passait là tous les matins. J'ai appelé. Elle ne répondait pas. Alors j'ai cavale là-bas¹. »

Dès les premières heures, les gens se rendent sur place et contemplent le désastre, comme Rachid, ou l'observent parfois depuis leur écran, comme Djihad.

« Je venais d'arriver au boulot. Je regarde toujours les nouvelles avant de recevoir des personnes. Là, je vois le premier immeuble qui s'effondre. Un peu sidérée. Et le deuxième... Sidérée² ! »

¹ Entretien avec Rachid S., informaticien, juillet 2022.

² Entretien avec Djihad L., logisticienne portuaire, juin 2022.

L'écroulement volontaire d'un troisième bâtiment, risquant d'être entraîné dans la chute, suit rapidement. L'incompréhension, la sidération ou l'hallucination de départ cèdent vite place à la colère.

« C'est du mépris, vous le voyez bien non ? Ça ne tombe pas du ciel un bâtiment [...] du jour au lendemain³. »

L'effondrement consacre une date, le 5 novembre, et des termes – l'insalubrité et le péril – qui hantent les conversations, des cafés à la municipalité. Car l'insalubrité fait système à Marseille : 40 000 appartements touchés, 100 000 personnes concernées, soit un huitième de la population, des élus qui ne font rien, des promoteurs immobiliers qui se gavent sans jamais faire les travaux d'urgence. L'effondrement moral se transforme vite en crise politique. Dès les premières heures, les qualificatifs – « incurie », « incompetence », « mépris » – fusent pour capturer l'ampleur du désastre et de la responsabilité municipale.

Les médias révèlent en effet quotidiennement un nouveau scandale qui enracine une évidence : « tous savaient ». Le n° 63 écroulé appartenait à Marseille Habitat, société d'économie mixte chargée de lutter contre le logement insalubre en centre-ville et qui possède près d'une centaine d'autres bâtiments en état de « péril grave et imminent⁴ ». Les fonds alloués à la rénovation du centre-ville et son périmètre de réhabilitation prioritaire (PRI) n'ont rénové qu'un dixième des logements prévus⁵. Certains fonds ont été dilapidés, « offerts » à des propriétaires supposés réhabiliter des immeubles récupérés très en dessous des prix du marché et sans contrepartie. Certains bâtiments non réhabilités ont même été rachetés par la mairie à prix d'or puis fermés, pendant des années⁶.

Au n° 63, un permis de construire avait été délivré en 2010. La pancarte des travaux est encore visible dans une vidéo tournée avant le drame par un voisin inquiet. L'état du bâtiment, au 65, fait d'ailleurs froid dans le dos : fissures béantes, murs qui craquent, cage d'escalier bombée. Le 18 octobre 2018, une des locataires avait

3 Propos d'une habitante à proximité des immeubles effondrés, décembre 2018.

4 Gilles Benoit, « Comment la Ville de Marseille a laissé pourrir ses propres immeubles par dizaines », *MarsActu*, 29 octobre 2019.

5 Berry-Chikhaoui Isabelle, Deboulet Agnès, Lacoste Patrick et Mamou Khedidja, « Faire face au renouvellement urbain. Retour sur dix ans de recherche coopérative dans le centre-ville de Marseille », *Métropolitiques*, 6 décembre 2021. URL : <https://metropolitiques.eu/Faire-face-au-renouvellement-urbain.html>

6 « À Marseille, "la lutte contre l'habitat indigne ne sert qu'à évincer les plus pauvres" », *Mediapart*, 30 novembre 2018.

alerté le bailleur et même obtenu l'évacuation du bâtiment. Des marins-pompiers, visiblement effrayés, évacuent alors l'immeuble depuis une nacelle pour éviter la cage d'escalier. Deux jours plus tard, les experts de la mairie concluent à un péril grave et imminent du seul premier étage. Les autres locataires regagnent leur domicile. Le 25 octobre de la même année, nouvelle visite des propriétaires du 65 et des experts au 63. Tous constatent l'absence d'une partie de la toiture au numéro 63, les infiltrations et les fissures béantes. Et repartent sans une recommandation.

« – Question : Avec le recul, vous en voulez aux gens que vous avez alertés ?

– Mais bien sûr. Je les hais en fait. Ils ont tué mes voisins. Je suis en vie, pas eux⁷. »

Toutes ces raisons, bien connues, directement vécues dans leur logement par tant de Marseillais et Marseillaises, alimentent la colère et font rapidement grossir le mouvement dans la rue. Le consensus tacite qui pouvait prévaloir à Marseille meurt avec l'effondrement : le laisser-faire ordinaire, devenu *laisser-effondrer*, rompt le compromis entre l'affairisme de l'élite et la débrouille des autres.

« GAUDIN ASSASSIN ! » : DE LA TEMPÊTE POLITIQUE À LA RESTRUCTURATION MUNICIPALE

À l'évidente responsabilité municipale s'ajoute le silence coupable des élus qui apparaissent aux abonnés absents, associant la « légèreté au mépris⁸ ». La conférence de presse du 8 novembre durant laquelle le maire est entouré de sept élus sonne comme un *autosatisfecit*⁹ ; les élus n'y semblent soucieux que d'eux-mêmes et de sauver les meubles plutôt qu'ils n'affichent leur préoccupation pour les personnes endeuillées. Face à cette gestion désastreuse, la rue devient le catalyseur et l'exutoire du fossé durablement creusé avec la population. Les premiers rassemblements brisent l'isolement, révèlent l'ancienneté et la similitude des situations, et attisent leur colère.

Le 10 novembre s'ébranle une immense marche blanche, appelée par le collectif du « 5 Novembre – Noailles en colère ». Un silence de plomb s'abat sur un cortège tétanisé quand un balcon s'effondre à quelques mètres de là, blessant gravement

⁷ Interview de Sophie, évacuée le 18 octobre au n° 65, *Envoyé spécial*, 18 décembre 2018.

⁸ Peraldi Michel et Samson Michel, *Marseille en résistance. Fin de règnes et luttes urbaines*, Paris, La Découverte, 2020, p. 9.

⁹ « À Marseille, la rage des habitants, l'autosatisfecit du maire », *Mediapart*, 8 novembre 2018.

une famille qui regardait passer la marche. À l'approche de la mairie, la foule ne contient plus ses cris. La colère si longtemps contenue associe un suffixe qui collera à la peau du maire Jean-Claude Gaudin : « Assassin ! ». En face, des murs clos, une esplanade déserte. La sensation de vide n'est rompue que par les cris. Et quand les marcheurs et marcheuses remontent la Canebière, des sirènes de pompiers fendent la rue de Rome vers un immeuble en feu.

Devant la rupture avec l'ordinaire résilience marseillaise, la mairie se retranche, transforme à la hâte l'édifice en forteresse pour la nouvelle marche appelée par le collectif du 5 Novembre. À peine créé, celui-ci est déjà incontournable. Il organise même ce que la ville peine à réaliser : soutien psychologique aux victimes, entraide entre personnes délogées, collecte de dons, expertise juridique, lien entre associations et collectifs de quartier, tout en veillant à séparer sans opposer le recueillement et la nécessité d'exiger des comptes.

Plus massive encore, la marche de la colère du 14 novembre marque par sa ferveur, la diversité des banderoles, les nombreux collectifs qui l'ont ralliée et les portraits des victimes portés par la foule. La marche massive et bruyante redouble d'énergie à l'approche de la mairie rebaptisée « lieu du crime » par une banderole. Les CRS ferment cette fois l'espace, chargent violemment la foule sous une pluie de grenades



Immeuble placé en péril grave et imminent parmi les 300 depuis le 5 novembre 2018

Patxi Beltzaiz
06.01.2019
Angle avenue de la Libération/rue St Vincent de Paul
Marseille

lacrymogènes. Tard ce soir-là, des agents de la brigade anti-criminalité déployés en nombre accompagnent l'assaut central des CRS sous les arcades, chassent jusque sur le Vieux-Port, la Canebière, et même dans Noailles, à quelques pas des immeubles effondrés.



Personnes
délogées d'un
squat rue de la
République

Yohanne
Lamoulère
11.2018
Marseille

Au sein du collectif du 5 Novembre, une commission contre les violences policières est créée. Elle collecte de nombreux témoignages et met la préfecture sous pression. Mais la politisation des violences policières fragilise déjà certaines lignes internes, entre les fractions les plus autonomes des cortèges, et celles plus associatives et plus proches des partis de gauche, qui craignent la radicalisation dans la rue. La répression comme seule réponse apportée au drame, sans aucune garantie pour les délogés et délogés, rend pourtant impossible pour

le 5 Novembre d'en rester là. Une pause est néanmoins décidée avant un nouvel appel le 1^{er} décembre, notamment car le samedi suivant, un autre événement est organisé contre le chantier de rénovation du quartier de la Plaine, voisin de la rue où les effondrements ont eu lieu ; contre la contestation, un mur de mille tonnes de béton a été érigé sur la place Jean Jaurès. Des milliers de personnes défilent en centre-ville et la soirée finit tard dans une atmosphère émeutière tout autour du quartier.

Le 1^{er} décembre, la pression est donc loin d'être retombée. La dizaine de milliers de manifestants et manifestantes croise ce jour-là quelques centaines de Gilets jaunes. Aux premiers projectiles lancés par la foule, répond une pluie de gaz qui noie l'esplanade sur le Vieux Port et fait fusionner les deux cortèges. Le repli vire à l'émeute au milieu du marché de Noël et des sapins en flamme. De larges barricades enflammées gênent considérablement CRS et pompiers. Les premiers pillages suivent. En lançant des grenades lacrymogènes et explosives de plus en plus loin sur les bâtiments, les forces de l'ordre atteignent ce soir-là en plein visage Zineb Redouane, 80 ans, qui fermait les volets de son appartement de la rue des Feuillants. « *Il m'a visée* » sont ses derniers mots. Elle décède dans la nuit du 1^{er} au 2 décembre 2018, et devient la neuvième victime de Noailles.

Une nouvelle marche « pour le climat » se tient la semaine suivante, à laquelle n'appelle plus officiellement le collectif du 5 Novembre. La violence de la répression policière n'empêche pas la fusion des cortèges, les pillages et la mise à sac de symboles municipaux comme le siège de la société d'économie mixte chargé de la rénovation du centre-ville, la SOLEAM. Mais cette fois, le centre-ville reste en partie sous contrôle. Et la police fait une nouvelle blessée très grave, simple passante à jamais marquée : Maria¹⁰.

La séquence touche à sa fin : arrestations plus nombreuses, lourdes peines pour les pillards, collectifs sous pression, enquêtes policières qui se multiplient et interminable délogement de milliers de Marseillaises et de Marseillais sortis de leurs immeubles placés en « arrêté de péril ». Un appel à rassemblement pour le conseil municipal du 10 décembre conduit bien à l'annulation de ce dernier, mais, à sa manière, le collectif du 5 Novembre siffle la fin de la première partie, en recentrant la lutte sur les évacués et la signature d'une charte du relogement avec la municipalité. En prévision du conseil municipal reporté, le maire reçoit pour la première fois le collectif en préfecture, avec de nombreux élus. En face, un rassemblement statique, peu fourni. Si la question des délogés et de leurs droits demeurent centraux, la mairie se trouve rétablie comme interlocuteur « légitime », consacrant l'abandon de la rue contre les responsables « du crime » au profit d'une négociation pour des solutions pérennes de relogement avec ces derniers. Le collectif du 5 Novembre n'appellera plus à manifester avant février 2019. Les différentes composantes du mouvement dans la rue se séparent. Les collectifs les plus institutionnels s'engagent dans une coordination inter-collectifs autour du logement qui organise des « états généraux » en juin 2019. Amorcés par la rédaction d'un manifeste, ils ouvrent une séquence plus électorale que politique, organisée autour de la possibilité inattendue de reconquête municipale.

Après le drame de la rue d'Aubagne, une fois actée la normalisation dans la rue, collectifs et individus retournent rapidement à leurs « savoir-faire » et (pré) occupations. Les plus proches de la gauche institutionnelle, associative et/ou syndicale, maintiennent ce lien dans l'intercollectif autour du logement et des transformations de Marseille autour du manifeste pour un « Marseille vivant et populaire » ; le pôle plus mouvementiste, à la Plaine et chez les Gilets jaunes, continue dans la rue et sur les ronds-points jusqu'au printemps au moins ; beaucoup s'effacent ou retournent à la maison et à leurs galères quotidiennes, loin d'être terminées après décembre.

¹⁰ « Le 8 décembre à Marseille, un dispositif "de guerre" », *Mediapart*, 6 novembre 2019.

D'UN EFFONDREMENT À L'AUTRE : DÉPLACEMENTS FORCÉS ET TRAUMA COLLECTIF DE L'INSALUBRITÉ

« C'était juste après... la phase paranoïa. On regardait si tel ou tel immeuble allait s'effondrer. [...] Chez moi, je faisais gaffe à la moindre fissure de la cage d'escalier, je l'analysais, je mesurais. Je suis entré une fois chez le voisin au premier, il y avait une sacrée fissure. On passait les doigts tranquille. Avec un rez-de-chaussée à l'abandon, un commerce abandonné, affaissé et des infiltrations, j'ai commencé à flipper... C'est le moment où il y a eu tous ces arrêtés de péril à l'affilée. Ça ne rigolait plus du tout. On a mis beaucoup de gens dehors. »

Rachid S., juillet 2022

Au silence des élus succède dès les premiers jours de novembre le vacarme des sirènes de pompiers et de police sur la Canebière. Les signalements explosent, les visites impromptues du controversé service Hygiène et sécurité se multiplient et, avec elles, les arrêtés de péril. Jugé responsable des manquements et du laisser-faire d'avant les effondrements, le service compense si brutalement qu'il provoque une peur panique de l'évacuation. Les procédures ressemblent à s'y méprendre à des expulsions expéditives. Et qui oserait s'y opposer ? Le bâtiment ne risque-t-il pas de s'effondrer ? Le précédent « rue d'Aubagne » n'a-t-il pas suffi ? Certains agents peu avenants ne se privent pas d'user de tels arguments quand les évacuées rechignent à abandonner leur logement en quelques minutes, sans garantie de retour ni parfois une simple notification écrite.

Dès le 9 novembre, la mairie fait état de 130 signalements de péril. Cinq jours plus tard, 400 personnes ont déjà été évacuées à Noailles, soit près de 10 % de la population du quartier. Fin novembre, 193 immeubles et 1 500 personnes ont été délogées, dont environ 1 200 sont relogées dans 31 hôtels de la commune pour une durée indéterminée. Beaucoup voient dans le désastre un levier inespéré pour une municipalité qui a toujours cherché à les évincer du centre-ville. La suspicion croît quand les procédures dites d'urgence se répètent des mois durant, et même des années après. La lutte contre l'insalubrité fait alors face à cette contradiction majeure : elle accélère la disparition d'une population pauvre en divisant les habitantes et habitants – entre ceux et celles pouvant espérer un avenir meilleur avec la sortie de l'insalubrité, et celles et ceux condamnés à l'apprécier depuis un lointain relogement.

« On devait dégager en dix minutes. Mais en fait pas vraiment. [...] Au début, c'était la corniche d'un balcon qui risquait de tomber de notre immeuble. Le jour suivant, c'était un périmètre de sécurité parce que les immeubles mitoyens étaient en péril imminent. Comme c'est une rue super en pente, ils ont sécurisé dix immeubles sur le haut de la rue et autour de la Plaine. Sauf le bar, le Petit Nice. Notre appart était juste au-dessus. C'était quand même très *fun*. Tu as tout un périmètre évacué, des risques de chute de pierres... et 200 personnes tous les soirs en terrasse. »

Emma B., juin 2022

Devant la dangerosité du bâti et la force de l'expertise ou le poids de l'urgence, l'absence de contrôle habitant sur les diagnostics pèse aussi dans l'isolement des résidents et résidentes. Les sensibilités varient : certain-es choisissent l'auto-expulsion, quand d'autres semblent, comme souvent, contraints de rester.

« Risque d'effondrement 39, 41 et 43 rue Curiol.

Bonjour, nous sommes (des amies) des personnes qui squattaient le 39 rue Curiol depuis avril 2021 et qui ont décidé de partir sans attendre l'expulsion vu l'état du bâtiment, et les informations données par différents architectes. [...] Des fissures suspectes ont été repérées fin octobre. [...] Devant la gravité de la situation, trois architectes spécialisé.es dans le diagnostic de bâtiments [...] viennent faire gratuitement le tour du bâtiment. Leurs retours font froid dans le dos. [...] Il faut partir sans attendre si [*les portes et fenêtres ne ferment plus*]. [...] Si l'un de ces bâtiments s'effondre (39, 41, 43) les autres suivront. [...] L'effondrement des deux immeubles de la rue d'Aubagne en novembre 2018 [...] a tragiquement mis en lumière l'état de grand délabrement d'une bonne partie des immeubles marseillais. [...] Le diagnostic des architectes [...] semble s'adapter à la société entière. La structure est pourrie de fond en comble. Il faut raser et reconstruire autrement, sans propriétaires ni gestionnaires de nos vies¹¹. »

¹¹ Affiche expliquant les raisons de l'auto-expulsion de squatteuses rue Curiol, automne 2021.

Pourquoi le diagnostic gratuit d'architectes amis, reproduit dans ces extraits, restera-t-il réservé aux militantes plutôt qu'aux habitants d'un périmètre apparemment si dangereux ? Les raisons sont multiples. Reste que l'effondrement de 2018 articule et force le sentiment d'impuissance devant la situation. La remise de soi à l'expert et à son diagnostic accélère ici l'auto-expulsion. D'autres, plus haut dans la rue, avaient d'ailleurs quitté leur habitation bien plus tôt sans même attendre un diagnostic sur la situation de leur logement. L'insécurité diffuse sur le sort de son chez soi comme sur la pérennité et la fiabilité du bâti de son appartement ou de son immeuble provoque bien une altération générale de la perception de la ville et de son logement. Dans le cas des squatteuses de la rue Curiol, la crainte de l'effondrement semble comme redoublée par la capacité à faire face aux conséquences – rester ou partir – et par la contradiction entre le caractère précaire de l'occupation (en squat), le diagnostic sur le bâtiment et la difficulté à peser sur les propriétaires pour effectuer des travaux. Trois ans après la rue d'Aubagne, l'effondrement se poursuit, mais diffère de plus en plus radicalement entre les personnes et les sous-divisions sociales, culturelles et politiques qui agitent Marseille.

« Dans l'habitat indigne, la difficulté ce n'est pas l'habitat, mais l'habitant. La lutte contre l'habitat indigne ne sert qu'à évincer les plus pauvres. [...] Quand il y a un projet de rénovation où la Ville veut changer de population comme pour les hôtels meublés de Belsunce, les arrêtés de péril pleuvent. Mais si vous habitez dans un quartier qui n'intéresse pas la Ville [...] [comme] dans le 3^e arrondissement [...], vous pouvez crever. Il n'y a pas d'arrêt de péril¹². »

Au total, près de 6 000 personnes et 600 immeubles auront été évacués entre 2018 et l'été 2022. En 2021, un millier de personnes délogées vivait encore à l'hôtel. Les arrêtés de péril tombent encore régulièrement. Le bal des évacuations d'urgence s'est installé dans la durée. Le choc initial de l'effondrement s'est fait trauma collectif. Les sensations, les craintes et les incertitudes sont disséminées en autant de foyers, de conditions, de types de péril et de lenteur du relogement, des capacités à y faire face, à se reloger soi-même, à revenir. Les évacuations posent de sérieuses questions au mouvement. Peu structuré, composé d'une myriade de collectifs et

¹² Interview de Nourredine Abouakil par Louise Fessart, in « À Marseille, "la lutte contre l'habitat indigne ne sert qu'à évincer les plus pauvres" », *Mediapart*, 30 novembre 2018.

d'individus aux profils variés, il est impuissant à freiner la vague d'expulsions et à défendre le droit au logement de tous et toutes. Les évacuations portent d'ailleurs un coup de massue à l'éventail des personnes disposées à lutter, au maintien de leurs liens. Certaines se retrouvent trimballées dans tout Marseille, souvent durablement. Pour ne rien arranger, la carte des évacué.es ne recoupe plus nécessairement celle des personnes engagées, et force le retour à une *individualisation des résistances*¹³. Certains collectifs informent et s'organisent, mais ils sont vite esseulés, débordés et sans l'appui d'un mouvement massif.

DE L'INSALUBRITÉ AU AIRBNB : EFFONDREMENT ET TOURISTIFICATION SAISONNIÈRE

En 2023, près de cinq ans après les événements du 5 novembre, entre les bâtiments fermés et ceux qui s'ouvrent au seul tourisme sur la plateforme Airbnb, Booking, Leboncoin, etc., le marché locatif à Marseille s'est nettement contracté. Le cadenas et la chaîne qui fermaient l'accès au bâtiment en péril côtoient désormais le boîtier posé à même la rue, dont le code offre les clés d'un séjour radieux dans le Marseille « vivant et populaire ». Certains bâtiments fermés pour travaux rouvrent même parfois directement en location saisonnière. Airbnb, longtemps marginale en centre-ville, atteint en un temps record 16 000 annonces au mois d'août 2022. Le pic touristique observé à la sortie du confinement en 2020 est passé par là, avec près de 4 à 5 millions de touristes à Marseille. De fait, la touristification pénètre désormais ces quartiers historiquement pauvres et désormais « en tension » sur le plan immobilier.

La lutte pour le logement s'est entre-temps érodée. Essoufflée au niveau militant, elle a aussi souffert de l'intégration de certaines forces vives dans la nouvelle équipe municipale de gauche. Quant au fameux service Hygiène et sécurité, recomposé, considérablement renforcé sous la municipalité Gaudin, sommé d'agir, il a vu plusieurs de ses têtes brutalement limogées par la nouvelle municipalité du Printemps Marseillais au printemps 2021. Sa progressive maîtrise des dossiers faisait pourtant basculer la logique des évacuations vers une lutte réellement tournée contre l'insalubrité, non plus contre celles et ceux qui la vivent, mais contre ceux qui la fabriquent. Les signalements continus et les risques de poursuite pénale avaient lentement accentué la pression sur les propriétaires pour effectuer les travaux

¹³ Berry-Chikhaoui Isabelle, Deboulet Agnès, Lacoste Patrick et Mamou Khedidja, « Faire face au renouvellement urbain... », art. cité.

d'urgence et travailler au nécessaire entretien des immeubles. Quant à l'enveloppe de 550 millions d'euros attribués par l'État après le drame pour un grand plan de lutte contre l'insalubrité, financé aux deux tiers par l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU), sa mise en place n'a donné lieu en 2022 qu'à une confidentielle réunion de concertation. La voix des habitantes et habitants n'est toujours pas au programme.

Trauma collectif, le drame de 2018 ne peut se réduire à l'impressionnante mobilisation qui ébranle Marseille. Car la stratégie du choc d'après les effondrements, avec ses milliers de personnes et immeubles évacués en centre-ville, révèle et accélère aussi les profonds bouleversements sociaux et économiques en cours dans la cité phocéenne. La mutation en quelques années de la réputation sulfureuse de la ville y prend une étonnante visibilité : hier ingouvernable, mafieuse ou dangereuse, désormais eldorado branché à touristes, ville populaire et peu chère pour Parisiens lassés de la capitale post-confinement. L'écart croît toujours plus entre un centre qui se veut attractif et des quartiers Nord présentés comme toujours plus repoussants. Comment, dès lors, lutter pour des logements salubres, dans un habitat le plus souvent privé et peu entretenu, pour un espace public vivant et défini par ses habitants, sans mettre à l'écart les populations les plus pauvres ? De la réponse donnée à cette épineuse question dépend la possibilité pour les luttes urbaines de subvertir plus efficacement, et sur la longue durée, ces logiques qui piétinent les droits, la dignité et les formes d'habiter populaires, assez rapidement transférées de l'ère Gaudin à la politique d'un Printemps Marseillais resserré autour de son maire Benoît Payan. Cibler plus clairement les responsables publics et les profiteurs privés de ces transformations reste une des conditions *sine qua non* pour entraver la dépossession en cours, inachevée et toujours en tension, d'un des derniers grands centres-villes pauvres, populaires et immigrés de l'Hexagone et d'Europe occidentale.



«MARIN»

FORÊT

HYPER CENTRE

1944: réunion de DZ + TRÉBOUL + PULPAIN

RECUPERATION DZ HABITAT

AVANT, UNE FARGE

LOGEMENTS DE FONCTION DES GENS-GENS

POLE EMPLOI

JARDINS COLLECTIFS

ANCIENNE ÉGISE

NETTO

SUELLE

BROCANTE

PETIT NAVIRE

ZONE

TRAITEMENT DES EAUX

SKATE PARK

USINE

LA MET

Sous les HLM la PAGE L'EAU MONTE DANS LES CAVES

LA CÔTE D'OR CHEZ DE REMPLIR SONT DÉGÂT

LES GÂTEAUX AVANT DES NOTES DE ROUBES

LES GÂTEAUX AVANT DES NOTES DE ROUBES

LES GÂTEAUX AVANT DES NOTES DE ROUBES

LES GÂTEAUX AVANT DES NOTES DE ROUBES

LES GÂTEAUX AVANT DES NOTES DE ROUBES

LES GÂTEAUX AVANT DES NOTES DE ROUBES

LES GÂTEAUX AVANT DES NOTES DE ROUBES

LES GÂTEAUX AVANT DES NOTES DE ROUBES

LES GÂTEAUX AVANT DES NOTES DE ROUBES

LES GÂTEAUX AVANT DES NOTES DE ROUBES

LES GÂTEAUX AVANT DES NOTES DE ROUBES

LES GÂTEAUX AVANT DES NOTES DE ROUBES

LES GÂTEAUX AVANT DES NOTES DE ROUBES

LES GÂTEAUX AVANT DES NOTES DE ROUBES

LES GÂTEAUX AVANT DES NOTES DE ROUBES

LES GÂTEAUX AVANT DES NOTES DE ROUBES

LES GÂTEAUX AVANT DES NOTES DE ROUBES

LES GÂTEAUX AVANT DES NOTES DE ROUBES

LES GÂTEAUX AVANT DES NOTES DE ROUBES

LES GÂTEAUX AVANT DES NOTES DE ROUBES

LES GÂTEAUX AVANT DES NOTES DE ROUBES

LES GÂTEAUX AVANT DES NOTES DE ROUBES

LES GÂTEAUX AVANT DES NOTES DE ROUBES

LES GÂTEAUX AVANT DES NOTES DE ROUBES

LES GÂTEAUX AVANT DES NOTES DE ROUBES

LES GÂTEAUX AVANT DES NOTES DE ROUBES

LES GÂTEAUX AVANT DES NOTES DE ROUBES

LES GÂTEAUX AVANT DES NOTES DE ROUBES

LES GÂTEAUX AVANT DES NOTES DE ROUBES

LES GÂTEAUX AVANT DES NOTES DE ROUBES

LES GÂTEAUX AVANT DES NOTES DE ROUBES

LES GÂTEAUX AVANT DES NOTES DE ROUBES

LES GÂTEAUX AVANT DES NOTES DE ROUBES

LES GÂTEAUX AVANT DES NOTES DE ROUBES

LES GÂTEAUX AVANT DES NOTES DE ROUBES

LES GÂTEAUX AVANT DES NOTES DE ROUBES

LES GÂTEAUX AVANT DES NOTES DE ROUBES

LES GÂTEAUX AVANT DES NOTES DE ROUBES

LES GÂTEAUX AVANT DES NOTES DE ROUBES

LES GÂTEAUX AVANT DES NOTES DE ROUBES

LES GÂTEAUX AVANT DES NOTES DE ROUBES

LES GÂTEAUX AVANT DES NOTES DE ROUBES

LES GÂTEAUX AVANT DES NOTES DE ROUBES

LES GÂTEAUX AVANT DES NOTES DE ROUBES

LES GÂTEAUX AVANT DES NOTES DE ROUBES

LES GÂTEAUX AVANT DES NOTES DE ROUBES

LES GÂTEAUX AVANT DES NOTES DE ROUBES

LES GÂTEAUX AVANT DES NOTES DE ROUBES

LES GÂTEAUX AVANT DES NOTES DE ROUBES

LES GÂTEAUX AVANT DES NOTES DE ROUBES

LES GÂTEAUX AVANT DES NOTES DE ROUBES

LES GÂTEAUX AVANT DES NOTES DE ROUBES

LES GÂTEAUX AVANT DES NOTES DE ROUBES

LES GÂTEAUX AVANT DES NOTES DE ROUBES

LES GÂTEAUX AVANT DES NOTES DE ROUBES

LES GÂTEAUX AVANT DES NOTES DE ROUBES

LES GÂTEAUX AVANT DES NOTES DE ROUBES

LES GÂTEAUX AVANT DES NOTES DE ROUBES

LES GÂTEAUX AVANT DES NOTES DE ROUBES

LES GÂTEAUX AVANT DES NOTES DE ROUBES

LES GÂTEAUX AVANT DES NOTES DE ROUBES

LES GÂTEAUX AVANT DES NOTES DE ROUBES

LES GÂTEAUX AVANT DES NOTES DE ROUBES

LES GÂTEAUX AVANT DES NOTES DE ROUBES

LES GÂTEAUX AVANT DES NOTES DE ROUBES

LES GÂTEAUX AVANT DES NOTES DE ROUBES

LES GÂTEAUX AVANT DES NOTES DE ROUBES

LES GÂTEAUX AVANT DES NOTES DE ROUBES

[illegible]

Le collectif Droit à la ville Douarnenez mène depuis 2018 une recherche-action sur le tourisme et le logement dans cette ville côtière de 14 000 habitants et habitantes. Ses membres se mobilisent contre la transformation urbaine de la ville, conçue par les élus et les promoteurs pour attirer des touristes au détriment des populations locales les plus fragiles. Le collectif met en évidence les effets des politiques d'attractivité touristique sur le marché immobilier et les difficultés qu'elles engendrent pour se loger.

Matthieu : Qu'est-ce qu'une recherche-action et qu'est-ce qui vous a conduit à en engager une ?

Maxime de Droit à la ville : En 2018, lors de la rénovation du port de Douarnenez et de l'arrivée d'une investisseuse qui avait racheté une friche pour ériger un centre d'art contemporain, un premier collectif s'était constitué pour questionner les projets de transformation de la ville. L'idée de la recherche-action est née lorsque ce collectif s'est arrêté. Notre objectif est de produire de la connaissance sur la ville, en faisant un travail d'histoire et de sociologie, qui utilise les outils et les méthodes de la recherche – entretiens, travail sur des archives, analyse de données statistiques – à partir d'une position située de militants et militantes d'un territoire. Nous voulons comprendre les liens entre l'attractivité touristique, le développement territorial et nos galères de logement.

Quel portrait peut-on tirer de la ville aujourd'hui pour saisir le contexte dans lequel les politiques de tourisme et de logement se développent ?

C'est une ville côtière dont le caractère populaire est préservé par le fait que le centre-ville est peuplé de propriétaires pauvres et de locataires de logements sociaux, alors que les périphéries sont plus aisées. C'est aussi une ville en mutation, avec une mise en tourisme croissante et une évolution rapide du marché immobilier, dont on ne comprendra vraiment les effets que dans quelques années. Il y a de plus en plus de résidences secondaires et probablement de birésidences, c'est-à-dire des logements habités une partie de l'année par des personnes qui travaillent le reste du temps dans une grande ville.

En général, on parle de tourisme pour évoquer les pratiques touristiques ou l'économie qui va avec. Les études sur le tourisme s'intéressent surtout aux lieux nés de cette économie, comme les stations balnéaires. Ce qui nous intéresse, c'est plutôt la manière dont cela influence les territoires où l'urbanisation lui était préalable et dans lesquels les pratiques et l'économie touristiques se diffusent.

L'expression de mise en tourisme des territoires ou de touristification¹ permet de dénaturaliser ce qui nous arrive, d'affirmer que le tourisme n'est pas réservé aux espaces littoraux ou de montagne, et de pointer le fait que c'est un processus qui diffère selon les époques et les lieux où il s'exerce. Ce processus peut produire ou accélérer des conflits et des phénomènes d'exclusion des populations résidentes à l'année. Sur le plan politique, s'il y a un processus en cours, cela implique qu'il peut exister des moyens collectifs pour l'infléchir ou en changer le sens.

Concrètement, comment ce processus agit-il sur la ville ?

Pour l'instant, nous ne voyons pas vraiment le résultat démographique des politiques d'attractivité touristique qui voudraient ramener de nouvelles populations à Douarnenez. La ville continue de perdre des habitantes et habitants, même si la courbe commence à se tasser. Mais le tourisme joue un rôle de plus en plus important, par les modes d'habiter touristiques et saisonniers, par sa structure économique, les représentations qu'il diffuse, ses effets sur l'organisation de la vie quotidienne.

En juin, au début de la période touristique, la police municipale fait des tournées pour enlever les voitures ventouses dans lesquelles des gens dorment ou les camping-cars de personnes qui ont un rapport subi à l'habitat mobile, pour « nettoyer » certains espaces où les personnes à la rue picolent et qui seraient à la vue des touristes. Dans le même temps, des dépenses publiques sont engagées pour rénover les espaces centraux, alors que ce n'est pas là que le besoin est le plus fort. Une série de fresques sur la cité d'Ys, capitale mythique des rois de Cornouailles qui serait engloutie dans la baie, trône désormais dans les lieux où ça zonait.

Le patrimoine est aussi un terrain de lutte symbolique. Le contenu des documents de planification est révélateur des choix politiques à ce sujet. La ZPPAUP (Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager), document de

¹ Voir l'entrée « Mise en tourisme, touristification » sur le portail *Géococonfluences* (en ligne).

2011 qui oriente les politiques de protection des sites et de rénovation urbaine, hiérarchise les bâtiments en fonction de leur « intérêt historique » : certains sont considérés comme « remarquables », d'autres comme « sans intérêt ». Le document pointe aussi les « erreurs », les « ruptures » urbaines et architecturales de la ville. L'objectif est explicite dès la dixième page : « c'est une ville qui doit aujourd'hui gérer et essayer de corriger, au mieux, les choix d'aménagement de l'après-guerre, dont l'impact pèse très lourd sur le paysage et sur l'organisation urbaine : espaces maritimes et terrestres (on citera entre autres les réalisations qui ont bouleversé en profondeur l'image de la cité). [...] L'ensemble des logements HLM, édifié sur l'ancienne anse comblée de Pouldavid, perturbe l'esthétique. Cette erreur, d'autant plus dérangeante, se situe dans un lieu stratégique (image de la ville) à la convergence des voies d'accès et d'arrivée de Quimper, Audierne et Pouldergat. » L'AVAP (Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine)² de 2018, qui a succédé à la ZPPAUP, a repris ces orientations : le front de mer, principalement composé d'habitat populaire, ne correspond pas à l'image d'une station balnéaire, et devrait être caché, alors que les demeures de maître, des exceptions sur littoral, ont été classées comme bâtiments d'intérêt.

Or le front de mer est traditionnellement bariolé – il se dit qu'historiquement, c'est la fin des peintures de bateaux qui était utilisée pour peindre les murs. L'architecte des bâtiments de France a imposé un nuancier allant du blanc au sable. Cela a conduit à une mobilisation de personnes se sentant dessaisies d'une histoire par des documents patrimoniaux qui venaient figer la station balnéaire avec ses façades claires et ses huisseries en bois coloré à petits carreaux. Outre l'enjeu de représentation du patrimoine, ces opérations ont un coût, car les matériaux imposés sont chers, ce qui peut exclure des propriétaires pauvres n'ayant pas les moyens de respecter ces règles. La veuve d'un pêcheur qui habite dans le port du Rosmeur ne peut pas forcément rénover, contrairement à des populations extérieures qui auraient les moyens de le faire.

Autre exemple, le déploiement de la fibre optique répond beaucoup à l'idée que l'internet à haut débit est nécessaire pour attirer des personnes qui télétravailleraient. Cela vient avec une sorte de mythe associé à la birésidence, dont la possibilité serait fondée sur une fluidité des déplacements, une confusion entre travail et loisirs et qui serait une nouvelle forme de tourisme permise par les

² Zones où les autorisations de travaux sont conditionnées par le respect de règles de protection du patrimoine.

technologies de l'information. En même temps, être birésident, être là en dehors de la période estivale et de l'activité balnéaire, change le rapport au territoire. Cela conduit à une plus grande implication locale, cela peut conduire à défendre une ville plus vivante. Cela confère une plus grande légitimité d'habitation que celle des propriétaires de résidences secondaires, alors qu'il n'y a aucune rupture qualitative entre ces deux catégories : il s'agit d'un mode de vie réservé à une classe très privilégiée, avoir deux propriétés n'est pas écologique et conduit à un assèchement de l'offre de logement.

Quel est le rôle des politiques publiques dans ces évolutions ?

Il faut les considérer dans une perspective à long terme. Il y a eu à Douarnenez des politiques de construction de logements populaires des années 1920 aux années 1990. C'est le cas du parc de logement social, mais aussi du parc privé, avec une promotion orientée vers les classes populaires et moyennes. À partir des années 2000 et 2010, on assiste à un tournant néolibéral, marqué par l'accession au pouvoir de majorités de droite. Les politiques urbaines ont changé. D'abord, il y a l'abandon de projets de logements sociaux, l'office HLM étant moins soutenu par la municipalité. Ensuite, le premier mode d'action des pouvoirs publics, c'est de ne pas agir, de laisser faire le marché, en sachant très bien que celui-ci accentue le devenir touristique et la « montée en gamme » du territoire. Enfin, les élus gèrent le foncier en choisissant les promoteurs qui vont construire ou rénover, et ils sélectionnent systématiquement des entreprises financiarisées spécialistes du « standing », comme le groupe Edouard Denis.

Ces promoteurs essaient de maximiser leurs investissements, et construisent donc des immeubles destinés à des clientèles qui n'habitent pas la ville, plutôt que du logement accessible pour la population habitante. Pour saisir qui sont leurs cibles, il suffit de voir qu'une bulle de vente a été installée en plein été, du 15 juillet au 15 août, au moment où les touristes susceptibles d'investir sont là.

La seconde conséquence est que cela crée un nouveau standard de prix : il n'y avait pas eu autant de constructions neuves depuis 30 ans, donc les promoteurs ont eux-mêmes défini le niveau des prix, bien plus élevé que celui du marché. Un exemple, c'est l'Abri du marin, une grande maison du port, un lieu important dans

l'histoire de l'accueil des marins, un lieu de repos, de soin, antialcoolique³ : il a été racheté par le groupe Cir, un promoteur bordelais spécialisé dans les monuments historiques, qui va en faire des logements à 8 000 €/m².

En résumé, il n'y a plus de grandes politiques publiques, mais des choix qui sont faits au bénéfice de certains acteurs et au détriment d'autres. Le terrain où ont été construits des logements de standing aurait pu être confié à l'office HLM ou à un promoteur, mais avec un cadre strict, des prix plafonnés, un pourcentage de logements sociaux élevé.

L'autre gros enjeu, ce sont les politiques de rénovation urbaine. Dans le Finistère, environ 50 % des personnes éligibles au logement social logent dans le parc privé – le chiffre est probablement équivalent à Douarnenez. L'existence d'un parc privé, mal entretenu, mais pas très cher, donnait une fonction sociale à ce parc privé, même si les propriétaires faisaient leur beurre sans investir un euro. La rénovation fait disparaître cette fonction. On se félicite qu'il y ait 20 % de logement social dans une ville côtière et touristique, mais ce qu'il faut regarder ce n'est pas la quantité de logements, mais le « ratio de tension », c'est-à-dire le rapport entre le nombre de personnes qui relèvent du logement social et le nombre de logements fournis par an. À Douarnenez, ce taux ne cesse d'augmenter et cela va continuer avec ces politiques tournées vers le tourisme et l'attraction de populations plus aisées.

Vous faites aussi partie de ces populations arrivées récemment, puisque vous n'êtes pas originaires de Douarnenez. En quoi cela oriente votre manière d'aborder la problématique du logement ?

Les membres du collectif sont plutôt des néo-douarnenistes, qui vivent ici pour certains et certaines depuis dix ans, pour d'autres depuis trois ou quatre ans. Ça situe notre regard sur la ville.

Ce n'est pas un hasard si ce sont des personnes arrivées récemment qui ont été les premières à alerter sur les galères de logement. Lors des entretiens qu'on a menés, nous avons découvert que les habitants et habitantes nées ici ou qui ont de la famille ici ne passent plus par les annonces immobilières depuis des années. Pour se loger, ils et elles passent par des réseaux amicaux, familiaux, informels. Les personnes arrivées plus tardivement, qui ne possèdent pas ce réseau relationnel,

³ Terme utilisé au XIX^e siècle pour qualifier les lieux qui participaient aux campagnes hygiénistes et de lutte contre l'alcoolisme.

ont donc vécu plus rapidement les effets de la crise du logement à Douarnenez. Au début, quand elles alertaient sur la situation, elles étaient peu entendues, ce qu'elles disaient était perçu comme exagéré.

Depuis 2020, le phénomène atteint aussi des populations préalablement peu touchées par les galères de logement ou par le mal-logement, en raison de leurs ressources économiques ou de leur implantation sur le territoire. Car il y a celles et ceux qui restent, et celles et ceux qui reviennent. À Douarnenez, il y a un creux de population entre 18 et 30 ans. Les profils les plus populaires partent rarement. Mais d'autres vont étudier ou travailler dans une grande ville, à Brest, à Rennes, à Paris, puis reviennent ensuite parce qu'il y a un fort attachement à la ville. C'est à ce moment-là que ces populations subissent aussi les difficultés à se loger.

En un sens, c'est une contradiction des politiques d'attractivité, car la potentialité de voir ces personnes qualifiées revenir et monter des activités économiques est freinée par la concurrence de l'habitat secondaire ou de la location touristique.

Pendant longtemps, les réseaux de solidarité familiaux et amicaux, mobilisés utilement pour rester sur le territoire, y compris lors de périodes d'instabilité, ont invisibilisé les transformations du marché du logement et les problèmes qui en découlent. C'est de moins en moins le cas.

Ces transformations, qui lient le développement touristique et les problématiques de logement, quelles sont-elles et comment les avez-vous mises en évidence ?

À Douarnenez, le taux de résidences secondaires se situe relativement bas, à 15 %, soit la moyenne nationale. Sur le littoral, on est souvent bien au-dessus, à 25 % ou à 30 %, jusqu'à 80 % dans certains endroits. Donc nous n'avons pas abordé le problème par cet angle.

Comme de nombreux collectifs qui s'intéressent aux effets du tourisme, nous nous sommes d'abord intéressés à Airbnb, que nous pointions comme un responsable central de nos galères. En nous lançant dans une enquête historique sur le tourisme à Douarnenez, nous nous sommes rendu compte qu'il y avait une histoire déjà longue de location de meublés. L'arrivée d'Airbnb n'y a pas fait exploser le taux de locations de ce type.

Malgré tout, cette irruption crée des conflits et un assèchement de la quantité de logements disponibles à l'année. En analysant les données d'Airbnb, nous avons constaté qu'une bonne partie de ces logements sont loués via la plateforme toute l'année et qu'ils appartiennent à des multipropriétaires, qui possèdent entre



Hommage
à Claude
Marion Bonjour
2023

avons donc tenté de comprendre comment le marché du logement s'était constitué à Douarnenez. Les traits constitutifs de ce marché sont un taux de vacance assez élevé – 10,8 % des logements étaient vacants en 2019, contre 8,2 % à l'échelle nationale – et un centre-ville, lieu d'accueil traditionnel des prolétaires de l'industrie et de la pêche, qui reste populaire avec beaucoup de propriétaires pauvres. Les périphéries sont plus aisées : les populations sont allées y habiter à mesure que leur niveau de vie s'élevait, d'abord dans les faubourgs proches au début du siècle, puis dans les lotissements pavillonnaires après la Seconde Guerre mondiale. Au centre-ville, on retrouve donc des propriétaires et des locataires pauvres, des HLM assez nombreux et des logements vacants. Le bâti y est en assez mauvais état, parce que les habitants et habitantes n'ont pas forcément les moyens

deux et dix logements ici. Ce constat est commun à de nombreuses autres villes, mais il nous a permis de comprendre pourquoi les 2 500 chambres à louer chez l'habitant dans les années 1950 ne produisaient pas de problème à l'année, tandis qu'aujourd'hui les 400 Airbnb génèrent un assèchement direct de quelque chose comme 200 logements qui sortent du marché locatif classique. Les chambres chez l'habitant correspondaient à une économie de subsistance pour pallier à l'irrégularité des revenus tirés de la pêche. L'arrivée d'Airbnb introduit une professionnalisation des loueurs et une sortie de biens du marché locatif traditionnel, en raison de la flexibilité offerte par la plateforme⁴ et de la promesse d'une rente supérieure.

Cette étude-là restait insuffisante pour saisir l'ampleur du problème. Nous

⁴ Les locataires de Airbnb changeant en permanence, les propriétaires sont rassurés vis-à-vis d'une de leurs habituelles peurs : être bloqués avec des locataires mauvais payeurs et malveillants.

de l'entretenir. Quand il y a une transmission ou un héritage, les personnes n'ont pas toujours les fonds nécessaires pour rénover, mais elles ne veulent pas se séparer du bien. Résultat : les logements ne sont pas aux standards actuels en matière d'équipements et de confort, parce qu'ils sont humides, ont été mal entretenus, sont exposés au risque de mэрule (un champignon du bois).

Un cadre bâti en mauvais état et du logement peu onéreux en centre-ville, est-ce de nature à entraîner un processus de gentrification ?

La part de la population ouvrière a diminué à Douarnenez, par la transformation de la structure de l'emploi, avec la disparition de la quasi-totalité des emplois ouvriers de la ville. Mais les anciens ouvriers sont restés habiter dans le centre-ville, que les groupes sociaux plus aisés ont fui. Il a été délaissé jusqu'au milieu des années 2000. Ni les Douarnenistes ni les propriétaires de résidences secondaires ne s'intéressaient à ces logements constitués de petites pièces et dépourvus d'extérieur. Ce qui était recherché, c'étaient les maisons avec jardin, en dehors du centre. Donc jusqu'ici, la grille de lecture de la gentrification – définie comme une population aisée qui remplacerait une population pauvre dans les centres-villes – s'appliquait plutôt mal. Aujourd'hui, il semble y avoir un nouvel attrait pour le centre-ville, porté par les achats de résidences secondaires et par la birésidence devenue à la mode avec la crise du Covid-19.

Pourtant, vous continuez de manier le terme de gentrification... à quelles fins ?

Nous nous sommes saisis de la gentrification en observant qu'un ensemble d'acteurs imbriqués produit l'exclusion sociale et spatiale des populations populaires du centre-ville. Cela nous force à regarder au-delà de la catégorie des « gentrificateurs », c'est-à-dire les nouveaux habitants et les nouvelles habitantes, pour étudier ces acteurs et ce phénomène d'exclusion. On se rend alors compte que s'imbriquent les politiques de la ville, les politiques sociales de l'habitat (ou leur absence), les politiques de rénovation, mais aussi la transformation du tissu commercial ou la typologie des acteurs qui investissent dans le foncier, ce qui suppose de se demander dans quel type de biens et vers quelle clientèle ils s'orientent.

Ce millefeuille montre qu'il y a des intérêts et des représentations entremêlés, que la catégorie binaire gentrificateur/gentrifié ne permet pas de comprendre finement. Par exemple, en entretien, on croise des personnes d'origine populaire qui souhaitent de la rénovation urbaine, de l'embellissement, qui auront pourtant probablement un effet d'exclusion. Pour autant, peut-on les considérer comme gentrificateurs ou comme ayant intégré la pensée bourgeoise ? C'est un peu limité.

L'autre problème de la gentrification, c'est que celles et ceux qui manipulent cette notion, ce sont les nouveaux habitants. Ils y contribuent tout en se plaignant des rénovations, alors que certains anciens qui en subissent les effets sont sensibles à l'embellissement de la ville et de leur habitat. Si on va jusqu'au bout, la lecture en termes de « gentrification » annihile notre pouvoir d'agir en focalisant toute l'attention sur le profil des personnes, plutôt que sur les processus en cours. Nous ne l'avons pas totalement abandonné, c'est un terme qui est compris, donc qui passe bien sur une affiche, mais ce n'est pas une évidence qu'on cherche à accréditer. Nous essayons davantage de penser la gentrification comme un processus économique qui croise de nombreux autres phénomènes qui peuvent aussi produire des exclusions de genre, des exclusions raciales ou racistes. Parmi ces phénomènes, il y a la mise en tourisme, qui produit une autre forme de transformation de l'habiter.

Comment transforme-t-on ces analyses en enjeux de lutte ?

À mesure que nous comprenions ce qui se passait, nous avons essayé de faire de la transmission-vulgarisation, sur notre site ainsi que sur Facebook et Instagram, autour de la mise en tourisme, de la gentrification. Nous avons aussi édité un guide d'autodéfense des locataires, le « guide des baux pourris », ces baux illégaux qui durent de septembre à juin, un fanzine sur les zones tendues en septembre 2022⁵, quand la question de l'accès au logement a commencé à engendrer une mobilisation nationale, et enfin un livre qui tente de faire le tour de la question⁶. Dès le départ, nous avons aussi participé à des mobilisations collectives sur des projets locaux, à Douarnenez et dans le cadre du réseau qui s'est fédéré pour le droit au logement en Bretagne. Au début, pour des raisons de temps disponible, nous avons mis de côté l'hypothèse de faire directement de l'entraide sur le droit au logement, pour répondre aux besoins des personnes en galère, mais nous y sommes venus depuis le confinement de mars 2020 car on venait nous solliciter. Sur nos territoires, ce type d'accompagnement nécessaire tend à manquer. Si le collectif s'étoffe, c'est un axe que nous comptons développer, à l'image de ce qui se fait au Pays basque, car cela permet aussi d'ancrer les luttes dans le territoire et de montrer que les pouvoirs publics et les propriétaires ne peuvent pas tout se permettre.

⁵ www.droitlaville-dz.org/article/zine-tendue

⁶ Collectif Droit à la ville Douarnenez, *Habiter une ville touristique. Une vue sur mer pour les précaires*, Rennes, Éditions du commun, 2023.

Au cœur de notre recherche-action, il y avait l'entretien. Dans la perspective de partir de l'enquête pour s'organiser localement, il était important de laisser une large place à la parole habitante – en particulier celle des personnes qui subissent des galères de logement. Cela permet de mettre en avant leurs manières d'habiter et de percevoir les transformations de la ville. Quand on a posé un diagnostic de gentrification, il était peu approprié. Par contre, les galères de logement, les effets de la spéculation, l'arrivée de nouveaux acteurs sur le marché, qui font du logement un actif financier, toutes ces dimensions étaient plus largement partagées.

Votre travail a contribué à faire évoluer les représentations des habitants et habitantes sur leur territoire. Est-ce que les vôtres ont aussi changé ?

Nous sommes arrivés là car il y avait la possibilité de se loger pour pas trop cher, mais aussi parce que c'était un territoire dans lequel il semblait y avoir de la place pour construire des activités (associatives, militantes, etc.), ce qui veut dire aussi une ville avec des vitrines vides, des bâtiments délabrés. Nous y voyions comme une brèche de possibles au sein de cet habiter populaire. Mais au fil des entretiens et des rencontres, nous nous sommes rendu compte qu'il existait un pendant moins joyeux : ce contexte implique aussi l'existence de situations de grande précarité et de grande pauvreté. Les bâtiments décrépis ne sont pas toujours vides, ils sont souvent habités par des gens qui galèrent.

Là où nous valorisons une possibilité d'habiter dans les marges, se reflétaient des situations sociales difficiles. Valoriser une sorte d'eldorado où tout le monde voudrait s'installer, avec des logements pas chers, l'accès à la mer, des super réseaux, tout ceci contribue à invisibiliser des situations de pauvreté et de précarité, et des personnes qui vivent le territoire comme un enfermement. Une ville populaire, ce n'est pas juste un espace où tu salues ta voisine quand tu vas au marché, c'est aussi un endroit dont certains et certaines ne peuvent pas partir. Les populations aisées ont quitté le centre-ville, les populations populaires restent, mais ce n'est pas toujours un choix.

Nous avons envie que notre recherche-action laisse aussi de la place à cette réalité-là, moins joyeuse que celle qu'on défend souvent comme acceptation d'une marginalité. Nous souhaitons aussi que l'habiter littoral puisse être investi politiquement, avec des spécificités, son histoire, son rapport à l'environnement, son rapport à l'accueil, ses luttes. Enfin, on a envie de montrer une face désirable : lutter contre les politiques d'attractivité socialement sélectives, c'est observer qui est exclu, mais aussi qui résiste. Ces résistances s'incarnent dans des luttes, mais aussi dans le quotidien, dans des refus de se soumettre à la rénovation urbaine, aux

usages de la ville prévus dans les plans d'architecte. Nous voulons valoriser ces quotidiens pour construire des formes d'habiter désirables qui ne soient ni celles des métropoles, ni celles des campagnes environnantes, mais spécifiques à ce territoire. Les modes d'habiter touristiques sont aujourd'hui des modes d'appropriation élitistes, de privilèges, mais il est possible de penser l'accueil et la mobilité différemment. Dans sa phase néolibérale, de montée en gamme, le tourisme déteste tout le monde : les populations locales, bien sûr, mais aussi le tourisme lui-même, puisqu'il conduit à des formes d'appropriation qui excluent toute une partie de la population de la possibilité d'être accueillie sur un territoire. Des formes non marchandes d'accueil touristique ont existé qui ne niaient ni les pratiques populaires de vacances ni les populations habitantes : campings municipaux ou associatifs, colonies de vacances, accueil chez l'habitant, des cabanons sur des petits terrains familiaux dans les interstices de la légalité. Une certaine critique du tourisme de masse, désormais incorporée par le marché, a abouti à la critique du tourisme des masses populaires, dont plus personne ne veut – car ce qui est souhaité c'est un tourisme de classes supérieures qui dépensent beaucoup. C'est ce qui se passe quand le camping se mue en hôtellerie de plein air coûteuse, ou quand Airbnb mythifie le fait de vivre chez l'habitant, alors qu'il s'agit de vivre à la place de l'habitant.

Penser une ville accueillante, c'est aussi penser l'accueil, y compris temporaire. La possibilité pour les classes populaires de partir en vacances est aussi un enjeu de lutte. En ce sens, nous ne sommes pas anti-tourisme, sauf si on définit le tourisme comme la seule forme capitaliste du voyage. Les ports sont historiquement des lieux d'accueil, de migration subie comme tous les pôles industriels, mais aussi plus tard de vacances avec les colonies. Si ces lieux doivent quitter leur vocation première, il y a la volonté que soit maintenue une filiation de leur dimension sociale. Quand de nouveaux projets de promoteurs apparaissent, resurgissent des idées alternatives et des projets collectifs. Nous pouvons espérer que certaines voient le jour.

Propos partiellement issus d'une interview réalisée par Luigi pour l'émission Mayday (Radio Canut), reprise et complétée par Matthieu Adam.

Pour aller plus loin :

- Collectif Droit à la Ville Douarnenez, *Habiter une ville touristique. Une vue sur mer pour les précaires*, Rennes, Éditions du commun, 2023.
- Cousin Saskia et Réau Bertrand, *Sociologie du tourisme*, Paris, La Découverte, 2016.
- Marie Dit Chirot Clément, « Rematérialiser les études touristiques », in Guibert Christophe et Taunay Benjamin (dir.), *Tourisme et sciences sociales*, Paris, L'Harmattan, 2017, p. 99-116.
- Mermet Anne-Cécile et Söderström Ola, « Airbnb. Urbanisme de plateformes et reconfigurations urbaines », in Adam Matthieu et Comby Émeline (dir.), *Le Capital dans la cité. Une encyclopédie critique de la ville*, Paris, Éditions Amsterdam, 2020, p. 53-64.

Issue de la page Facebook de
l'assemblée de la Plaine
24.10.2018

Angle du quai de la mairie au Vieux
Port et de la rue de la République
Marseille

Embrasser l'urbain

Prendre le pouvoir sur la
production de l'espace

Matthieu Adam, Antonio Delfini et Américo Mariani



Près de deux cents personnes sont entassées dans la petite salle du centre social du quartier de l'Alma-Gare à Roubaix. Ce soir de mars 2023, les anciens et anciennes se sont installées aux premiers rangs. Debout au fond de la salle, les jeunes sont venus en nombre. Quelques mamans tentent de calmer la quinzaine de gamins qui courent autour du vidéoprojecteur. Une bonne partie du quartier s'est déplacée pour la réunion du collectif d'habitants et d'habitantes qui s'oppose depuis huit mois à la destruction de 480 logements sociaux.

Florian, le porte-parole du collectif, présente les dernières actions mises en place, les échos médiatiques de la lutte et les recours juridiques à venir contre les permis de démolir. Les remarques fusent. Un père de famille dénonce le délabrement de son logement, les traces d'humidité et les fuites à répétition qu'il est obligé de réparer lui-même. Une femme explique qu'elle a récemment été relogée dans un autre quartier, mais qu'elle regrette son choix et qu'elle revient tous les jours pour voir ses amies, faire ses courses et passer le temps. Un vieil habitant revient sur l'histoire du quartier : les bâtiments qui doivent être démolis ont été construits au début des années 1980 par des habitantes et habitants et des architectes qui s'opposaient déjà à un programme de rénovation urbaine¹.

Le projet de démolition est porté par l'Agence nationale pour la rénovation urbaine, la mairie de Roubaix et la Métropole de Lille. Plus de 133 millions d'euros sont engagés. Le projet envisage de détruire les derniers T5 et T6 de Roubaix. Une manière de faire comprendre aux familles nombreuses qu'elles ne sont plus désirées dans la ville. C'est aussi une tentative de policer le quartier en se débarrassant des coursives, ces couloirs extérieurs des petits immeubles de l'Alma, qui transforment chaque descente de police en jeu du chat et de la souris, avec des jeunes qui connaissent par cœur tous les recoins de leur quartier.

La lutte en cours à l'Alma réunit beaucoup des enjeux des luttes urbaines contemporaines et les projets auxquels elles s'opposent. Du côté habitant, le logement s'inscrit dans les plis intimes de l'existence, au sein d'une communauté de quartier et d'une histoire locale singulière. Du côté des pouvoirs publics et des aménageurs, le logement est résumé à une stratégie de peuplement et utilisé comme un outil de valorisation économique et de contrôle social. Ce sont ces contradictions – entre valeur d'usage et valeur d'échange, entre appropriation et homogénéisation – qui donnent naissance aux luttes et résistances racontées et décryptées dans *Tenir la ville*.

¹ Société Coopérative Ouvrière de Production, *L'Alma-Gare à Roubaix. Quand les habitants prennent l'initiative*, 1979. En ligne : www.dailymotion.com/video/xoccuo

Nous tentons d'analyser ici les questions fondamentales que ces conflits font surgir et soulignons ce qui en fait l'unité. Pour ce faire, nous mettons au travail des concepts – la production de l'espace, la métropole, le pouvoir, les rapports sociaux –, non pas par goût de l'abstraction, mais pour tenter de nous extraire des cas spécifiques et de mieux en percevoir les logiques sous-jacentes. Cette réflexion théorique est inspirée par l'idée que la question sociale est aussi une question spatiale, et réciproquement. Mieux comprendre cette dimension pourrait renforcer tant les luttes que les résistances.

LA MÉTROPOLE, FORME ACTUELLE DU CAPITALISME URBAIN

Le capital fixe désigne l'immobilier, du logement à l'usine, en passant par l'immeuble de bureaux. Sa concentration permet d'accumuler le surplus de production, car elle facilite notamment l'accès à la main-d'œuvre et la réalisation d'infrastructures de transport et d'échanges financiers. Nous parlons de capitalisme urbain² pour nommer les processus de concentration de capital fixe nécessaires aux détenteurs de capitaux pour accumuler et pour absorber le surplus de production. En effet, la construction et la spéculation immobilières sont des moyens de trouver des débouchés aux profits, et de les faire fructifier grâce aux loyers et aux plus-values à la revente³. C'est cette concentration qui fait du capitalisme urbain une dimension spécifique, sur le plan matériel comme sur celui de l'organisation sociale, du système de production capitaliste. Ce système est un régime politique, idéologique et économique fondé : sur la propriété privée des moyens de production (mines de matières premières, usines, bureaux) et de reproduction (logements, infrastructures de transport, de soins, de formation) ; sur la possibilité de l'accumulation par la remise en circulation permanente des capitaux (vente de biens et de titres) ; sur une organisation du travail qui s'appuie essentiellement sur le salariat.

Depuis son émergence au XIX^e siècle, le capitalisme urbain a connu des mutations historiques sans changer sa logique fondamentale : l'écrasement des usages pas assez ou non rentables par ceux qui correspondent aux nécessités techniques, politiques et économiques des modèles d'accumulation successifs. Si l'urbanisation n'est pas en soi un mécanisme capitaliste, on peut dire que le capitalisme fait la ville à son image : différenciée, hiérarchisée, ségréguée. Aujourd'hui, les luttes

² Adam Matthieu et Comby Émilie, « Introduction. Un capitalisme à visages urbains », in Adam Matthieu et Comby Émilie (dir.), *Le Capital dans la cité. Une encyclopédie critique de la ville*, Paris, Éditions Amsterdam, 2020, p. 9-27.

³ Harvey David, *Les Limites du capital* [1981], Paris, Éditions Amsterdam, 2020.

reliées dans ce livre ont en commun de faire face à un capitalisme néolibéral⁴, dont la métropole est l'incarnation urbaine.

Comme centralité de la décision politique et organisation territoriale de la production, la métropole applique en quelque sorte la logique de l'usine à l'espace, comme le disaient les opéraïstes italiens⁵ : « L'usine n'est donc pas seulement un lieu spécifique de la ville moderne, mais un concept qui s'appuie sur l'idée de la métropole comme organisme flexible et extensible à l'infini, dont le rôle est de reproduire et d'organiser le travail vivant. [...] L'usine n'est ni un édifice ni un lieu, mais plutôt un ensemble de machines, un diagramme spatial dont la fonction consiste à adapter l'espace physique à la composition technique qui rend possible le travail productif et son exploitation⁶. »

La métropole investit toutes les sphères de la vie quotidienne : le logement, le travail, les mobilités, les loisirs, les relations sociales. Le territoire et sa population, ou plutôt son pouvoir d'achat et son niveau de formation, ne sont plus l'origine de la demande à laquelle les collectivités tâchent de répondre, mais une partie de ce qu'elles ont à offrir aux investisseurs, avec la situation géographique, le patrimoine, les grands projets ou les grands événements sportifs et culturels. Les inégalités sont alors décuplées, car seules les populations les plus solvables – capables d'acheter ou de louer de futurs logements – ou les plus qualifiées – à même de devenir un personnel compétent et docile pour les entreprises qui s'implantent – sont considérées comme désirables – à l'opposé des pauvres et des populations subalternes, dont il convient de discipliner les conduites collectives et individuelles, voire de les chasser. La métropole se caractérise donc par une mise en ordre policière des villes, à la fois classiste et raciste, destinée à produire une ville aseptisée, conforme aux attentes des investisseurs et des classes supérieures. Les mécanismes ségrégatifs ne sont pas apparus avec l'urbanisme néolibéral, mais ils sont amplifiés et influencent les rapports de pouvoir à l'œuvre, les luttes qui les attaquent – *i.e.* les

4 Il existe des discussions pour savoir si la France, comme de nombreux pays, est entrée dans une phase d'autoritarisme. Le capitalisme est par essence violent et autoritaire et sa mouture néolibérale a commencé avec les dictatures latino-américaines et les règnes de Reagan ou Thatcher. Accoler « autoritaire » à « néolibéralisme » serait laisser croire qu'il existerait un capitalisme de la négociation. Sans ignorer que c'est ce qu'a prétendu être la social-démocratie, nous ne le pensons pas.

5 Courant révolutionnaire marxiste italien organisé autour de la revue *Quaderni Rossi* à partir de 1961, l'opéraïsme voit dans la classe ouvrière le cœur du capitalisme et érige comme priorité la conquête de l'usine, plutôt que celle de l'État.

6 Aureli Pier Vittorio, « Retour de l'usine : le territoire, l'architecture, les ouvriers et le capital », *Période*, février 201. En ligne : <http://revueperiode.net/retour-de-lusine-le-territoire-larchitecture-les-ouvriers-et-le-capital/>

combats collectifs sur des enjeux et des territoires spécifiques – et les résistances qui s’y confrontent au quotidien – *i.e.* toutes les activités quotidiennes d’appropriation et de négociation d’un espace vivable.

LUTTER ET RÉSISTER DANS ET POUR LA PRODUCTION DE L’ESPACE

À l’Alma, comme dans les autres exemples du livre, l’enjeu du combat est la production de l’espace. Il s’agit de définir qui, des personnes qui luttent ou de l’alliance entre collectivités territoriales et entreprises privées, imposera sa vision et son mode d’organisation pour modeler l’espace et, à travers lui, modeler la vie quotidienne de celles et ceux qui l’habitent. Ce concept de production de l’espace, forgé par Henri Lefebvre⁷, permet de penser l’espace non pas comme un donné, mais comme un produit collectif qui résulte de rapports de force entre les différentes composantes de la société.

Ici, des personnes se battent contre la destruction d’un quartier qu’elles aiment, même si son cadre bâti est de mauvaise qualité, que les conditions de vie y sont difficiles et que son image est négative dans le reste de la ville. Là, d’autres s’organisent pour transformer la vie quotidienne d’un territoire dominé par l’automobile et souvent décrit comme un terreau d’individualisme. Ailleurs s’inventent, contre vents et marées, de nouvelles formes de propriété ou d’écologie populaire. Là encore, on se bat afin qu’un espace hostile devienne agréable pour le plus grand nombre et s’émancipe de rapports sociaux inégalitaires. Enfin, partout, d’innombrables résistances tentent simplement de se faire un lieu où habiter.

Notre hypothèse est que prendre à bras-le-corps l’enjeu de la production de l’espace peut contribuer à dessiner un horizon désirable et à penser des continuités entre différentes situations qui pourraient sembler isolées. L’espace est une ressource indispensable d’abord pour se loger, mais aussi pour se retrouver, se parler. C’est aussi de la terre pour se nourrir, des lieux pour s’organiser. L’espace devient objet de lutte lorsqu’il est nécessaire de s’opposer à un projet d’aménagement ou quand le combat porte sur l’amélioration des conditions d’habitation ou de déplacement. C’est aussi la bataille pour avoir lieu et place, au quotidien, pour les femmes et les minorités de genre, mais aussi face au racisme ou au validisme.

*Absolu*⁸, fait de murs et de règles, l’espace n’est pas pour autant une matière inerte

⁷ Lefebvre Henri, *La Production de l’espace*, Paris, Anthropos, 1974.

⁸ Le triptyque « absolu, relatif, relationnel » est emprunté à David Harvey (*Géographie et capital. Vers un matérialisme historico-géographique*, Paris, Syllepse, 2010).

dans laquelle se déploient les rapports sociaux. Il n'est ni un simple cadre ni strictement une ressource, puisqu'il est possible de construire ou d'abattre ces murs, de respecter ou d'abolir ces règles. *Relatif*, l'espace est dynamique : il est tout à la fois expériences, planifications et représentations, pratiques, matérialités et symboles. Ce faisant, il est produit par l'activité humaine tout comme il conditionne cette activité. *Relationnel*, l'espace relie des personnes, des groupes, des activités, des temporalités, des capitaux, des rapports sociaux, des objets.

Plusieurs conséquences découlent de cette formulation. Premièrement, l'espace n'est ni une abstraction ni un objet réductible à sa matérialité observable. Deuxièmement, l'espace n'est pas un objet autonome dont on pourrait comprendre et expliquer l'organisation et l'évolution en ne s'intéressant qu'à lui. Troisièmement, tous les rapports sociaux – de classe, de race, de genre, de capacités – ont une dimension spatiale. Quatrièmement, l'espace est un moyen et un enjeu fondamental de lutte, en particulier à travers l'occupation ou la manifestation. Quel que soit l'objet des luttes, leur dimension spatiale influence la manière dont elles s'organisent et se donnent les moyens de gagner plus ou moins. Surtout, l'espace est une production de l'activité sociale et, comme tel, il peut être changé. En luttant pour la production de l'espace, il n'est donc pas question de simplement trouver sa place ou d'identifier les lieux qui échapperaient encore à l'emprise de l'État et du Capital, mais bien de prendre part à la transformation du monde.

Cette grille d'analyse permet de parcourir les luttes et les résistances présentées dans cet ouvrage. Quatre sujets ont marqué notre réflexion : la question écologique dans sa dimension urbaine et dans une perspective de classe, l'enjeu de l'organisation dans la durée, les rapports sociaux de domination et enfin la centralité de la question foncière. Cet exercice répond à deux nécessités théoriques. D'un côté, enrichir et actualiser une pensée de la production de l'espace. De l'autre, mettre en évidence toutes les potentialités pratiques et analytiques ouvertes par le fait de réinterroger chacune de ces thématiques à l'aune de leurs dimensions spatiales.

VERS UNE ÉCOLOGIE DE CLASSE

Ville durable, écoquartier, déplacement doux : le bréviaire des professionnels de l'urbain est rempli de références à l'urbanité verte. L'écologie se trouve enrôlée dans les stratégies de reproduction capitalistes comme une nouvelle ressource. Au nom du développement durable ou de la transition, le respect de l'environnement

est un prétexte pour détruire et pour construire encore plus⁹. Les compensations et les impacts limités se font passer pour des efforts de préservation.

La marche forcée vers le transport tout électrique repose sur un extractivisme écocide et aggrave les inégalités. Sans transformation de la relation aux déplacements contraints, en particulier ceux liés au travail, l'injonction à « rouler propre » est hors de portée pour une large fraction de la population. Les zones à faibles émissions en sont le symbole. La nécessaire isolation des logements, qui aurait pu fonder un vaste plan d'amélioration de l'habitat pour les classes populaires, a bien souvent été conduite de façon autoritaire en motivant des opérations de démolition-reconstruction ou des rénovations justifiant des augmentations de loyer. Et les politiques environnementales en ce sens bénéficient d'abord aux propriétaires, via des dispositifs de subventions et d'exonérations fiscales de la rénovation ou par l'augmentation de la valeur des biens.

Mais le capitalisme vert n'est pas la seule écologie possible. La destruction systématique des terres, des cours d'eau et de l'atmosphère vient renforcer la pertinence à investir la question spatiale. Les luttes de défense des jardins populaires et celles des Voyageurs et Voyageuses contre le racisme environnemental montrent comment l'écologie est elle-même un espace de conflit, opposant une écologie capitaliste à une écologie populaire, inscrite dans la lutte des classes, antiproductiviste et mise en œuvre par les personnes concernées.

Les combats contre les grands projets inutiles et imposés et les luttes écologistes urbaines et périurbaines ont en commun de placer la question de l'aménagement du territoire et de nos manières d'habiter et de circuler sur le devant de la scène politique. Elles sont le terrain d'alliances nouvelles qui soulignent l'importance du territoire dans la possibilité même des luttes. C'est la proximité géographique qui fait émerger ici une lutte commune aux écologistes et aux ouvriers et syndicalistes de la logistique contre la construction d'un nouvel entrepôt, là entre écologistes et communauté voyageuse contre les nuisances auxquelles est exposée une aire d'accueil.

Au sein des combats écologistes urbains, les positions sociales et les cultures politiques différentes mettent en prise des formes de luttes parfois difficiles à combiner : manifestations légales et actions illégales, occupations et batailles juridiques. Au-delà, ou en deçà, de ce qui peut être qualifié de lutte, existent d'innombrables

⁹ Vagueas François, « Ville durable », in Adam Matthieu et Comby Émilie (dir.), *Le Capital dans la cité*, op. cit., p. 377-391.

résistances quotidiennes, souvent discrètes, pour le fait de pouvoir faire du vélo dans de bonnes conditions ou de mieux se nourrir. Quels que soient leur objet et leur territoire, résistances et luttes écologistes soulignent enfin l'inextricabilité des enjeux sociaux et environnementaux, qu'elles associent sans les séparer en interrogeant la manière dont il est possible d'habiter et de produire sans saccager nos lieux de vie et sans exclure personne.

S'ORGANISER DANS LA DURÉE

Les luttes pour l'espace durent longtemps et doivent faire avec l'héritage historique, tant physique qu'institutionnel. L'espace est le résultat d'aménagements passés, fruit de confrontations et de rapports de force : un vaste terrain laissé en friche par le départ de l'industrie, une zone d'aménagement différé gelée par les luttes passées, des immeubles menaçant de tomber en ruines, des grands ensembles dénigrés, des infrastructures routières. Ce sont aussi des institutions – État central, communautés urbaines, municipalités, mais aussi aménageurs, urbanistes, promoteurs – qui donnent les ordres, prennent les décisions, fixent les orientations et les mettent en œuvre. Toutes les luttes rassemblées dans ce livre font face, plus ou moins longtemps et fortement, aux institutions. Mais elles le font de différentes manières – entre les associations qui acceptent de jouer le jeu de la participation institutionnelle et les collectifs plus ou moins formels qui envisagent leurs modes d'action et leur agenda dans une extériorité complète à l'institution. La thématique de l'institution est, en ce sens, inextricablement liée à celle des objectifs assignés aux luttes et notamment du rapport au pouvoir.

La question de l'organisation est patente dans l'ensemble de l'ouvrage. Elle fait face à une difficulté majeure : celle de tenir dans la durée tout en échappant à des formes stérilisantes d'institutionnalisation. C'est explicite quand le municipalisme cède la place au citoyennisme ou, à l'inverse, se rêve en communalisme, quand une association glisse de la contestation à l'accompagnement des politiques publiques. Cela se voit aussi quand les institutions évoluent au contact des luttes et digèrent en partie leurs revendications pour mieux les neutraliser. Là où les comités d'habitants et d'habitantes et les associations de défense du cadre de vie se sont progressivement institutionnalisés, là où les résistances ont en partie intégré des objectifs gestionnaires, les luttes urbaines contemporaines doivent souvent recréer de la conflictualité pour réarmer de nouveaux mouvements.

S'agit-il de transformer des mouvements en luttes dans la production de l'espace en structures formelles pérennes ? C'est ce que voudrait un syndicalisme radical

des quartiers populaires ou ce qui peut naître du renouveau des associations de locataires. S'agit-il au contraire d'en faire des formulations momentanées, souples et orientées vers des objectifs définis, après lesquels il s'agit de se dissoudre pour réapparaître sous d'autres formes et dans d'autres espaces ? C'est ce qu'incarnent certains squats – notamment pour faire face à la répression –, les mouvements spontanés qui surgissent quand des immeubles s'écroulent et qu'il faut réagir dans l'urgence, ou les destructions d'engins de chantier pour stopper net des travaux. Ces deux tendances peuvent coexister, de façon conflictuelle ou complémentaire, par exemple lorsqu'occupations et batailles juridiques soutiennent le même combat. Enfin, les rapports sociaux traversant les habitantes et habitants : il n'y a pas d'unité préexistante, bien au contraire. Il y a tout à gagner à prendre la mesure de ces rapports et à comprendre les intérêts divergents, les réalités différentes, les rapports de force internes, pour n'oublier personne et pour gagner en puissance.

L'ESPACE DES RAPPORTS SOCIAUX DE DOMINATION

L'interdiction de certains espaces ou l'assignation à d'autres sont centrales dans la mécanique d'exclusion au cœur des rapports de domination. Les Voyageuses et Voyageurs sont cantonnés à des espaces isolés et pollués, ce qui génère des effets directs sur leur santé et leurs conditions de vie. Les femmes et les minorités de genre subissent harcèlement et violence dans l'espace public. Les classes populaires issues de l'immigration postcoloniale se trouvent assignées à résidence et sont la cible depuis plus de trente ans d'une entreprise de déplacement et de destruction de leurs logements dans une relative indifférence du reste de la société. L'aménagement réalisé à l'aune des corps valides et de leur capacité exclut une part immense de la population. L'accessibilité est une question de justice sociale, à savoir la capacité collective à penser les nécessités des personnes sur le plan physique et mental.

Ces questions sont aujourd'hui liées à un aménagement de l'espace conditionné par la logique marchande : il faut produire rapide, fluide, efficace, lucratif. Mais elles sont aussi prégnantes dans les efforts déployés pour construire des luttes et pour faire vivre des résistances. Les habitants et les habitantes sont très largement mobilisées au fil des pages comme la figure de celles et ceux qui pourraient prendre le pouvoir des lieux dont elles et ils ont l'usage. Cette figure donne l'illusion d'une homogénéité et masque l'incontournable question des rapports sociaux. Dans un quartier, a fortiori dans une ville, il n'y a pas une unité latente, déjà-là, à réaliser, qui serait à la convergence d'intérêts naturels des personnes qui habitent là. Il y

a au contraire des rapports de force, des méfiances, des antagonismes. Partir des espaces concrets, c'est d'abord partir de ces fractures pour tenter de construire des convergences. Et celles-ci sont nombreuses. Classes populaires et classes moyennes précarisées sont confrontées à des difficultés de logement relativement similaires : se battre pour une ville financièrement accessible, où le choix du quartier relève davantage du désir que de la solvabilité, c'est lutter pour le plus grand nombre. S'engager pour des espaces urbains accueillants pour les personnes handicapées, c'est batailler aussi pour qu'ils le soient pour les enfants, les personnes ponctuellement invalides ou les personnes âgées.

Refuser de voir ces rapports sociaux inégalitaires fait prendre le risque de reproduire des rapports de pouvoir identiques à ceux que l'on prétend combattre. Accepter le validisme parce qu'il n'est jamais urgent de rénover le local et qu'il est contraignant d'appliquer des principes d'autodéfense sanitaire en réunion, laisser faire des comportements sexistes ou racistes parce qu'on est pris dans l'effervescence d'une occupation ou d'un mouvement social, c'est se priver de forces vives pour penser et agir. Cela pose la question de l'espace dans lequel nous voulons vivre. D'une part, penser l'abolition de rapports sociaux inégalitaires influence la définition des réalisations matérielles désirables, afin qu'elles répondent aux besoins de toutes et tous. D'autre part, cela pèse sur la détermination des modes d'organisation, et notamment sur la question de savoir qui milite au nom de qui – comme c'est trop souvent le cas lorsque des militants et militantes de la « classe d'encadrement¹⁰ » parlent ou négocient au nom des personnes exilées ou des habitants et habitantes davantage convoquées qu'incarénées.

LA PROPRIÉTÉ FONCIÈRE OU L'ÉLÉPHANT AU CENTRE DE LA PIÈCE

Il est notable que, dans l'extensive littérature sur la ville, la question de la propriété foncière soit si peu abordée. Cycliquement, la promesse d'une « France de propriétaires » vient fleurir les discours politiques. De fait, la propriété de son chez-soi possède une puissante force d'attraction dans toutes les couches de la société. Si

¹⁰ Alain Bihr propose là une alternative aux notions floues de « classe moyenne » ou de « petite bourgeoisie. » La classe d'encadrement est définie par sa fonction dans la division sociale du travail. Elle regroupe celles et ceux qui assurent « les tâches d'encadrement (d'organisation, de conception, de légitimation, de contrôle) des groupes sociaux, des pratiques sociales, des rapports sociaux, dont la fonction générale est d'assurer la reproduction globale du capital, c'est-à-dire sa domination non pas sur le seul acte social de travail [...], mais plus largement sur la société dans son ensemble et à tous ses niveaux (économique, social et politique). » (Bihr Alain, *Entre bourgeoisie et prolétariat. L'encadrement capitaliste*, Paris, L'Harmattan, 1989, p. 1-2).

pour certains « la propriété c'est le vol », elle sécurise nombre de nos contemporains et contemporaines, en tentant de garantir la sécurité d'un toit pour les vieux jours ou d'assurer la reproduction du patrimoine familial¹¹.

La constitution d'un marché du logement de masse a été une entreprise longue, à la fois par le développement d'une filière de la construction et par l'incitation à la création d'une capacité d'achat financée par la dette. Cette stratégie, constante depuis les années 1970, de privilégier la solution individuelle dans l'accès à la propriété a profondément marqué la société et le paysage. En France, depuis les années 2000¹², le prix à l'achat des logements a été en moyenne multiplié par deux. Cette moyenne masque de profondes différences territoriales, les prix allant du simple au triple. En 2021, 58 % des ménages sont propriétaires de leur logement¹³ et 20 % sont encore « accédants » (ils remboursent encore leur crédit), mais 3,5 % des ménages détiennent 50 % des logements privés à la location¹⁴.

La différence se fait entre ceux et celles qui peuvent constituer un patrimoine et les autres. Les inégalités de patrimoine ont une influence décisive, au moins aussi importante que celle des revenus, sur l'accès au logement, sur le choix du lieu de résidence et par conséquent sur la qualité de vie. Les inégalités d'accès au logement sont alors tout à la fois économiques, générationnelles et territoriales. Elles sont influencées par les rapports sociaux de domination, par les revenus et par les habitudes de consommation. L'acquisition d'un bien immobilier est le lieu de stratégies complexes individuelles et familiales. C'est aussi un terrain d'intervention des politiques de crédit, de la construction et de la redistribution (via l'impôt, les crédits d'impôt, les prêts à taux zéro et les prêts patronaux). C'est donc une thématique profondément politique et pourtant bien peu investie politiquement, et encore moins collectivement.

La propriété n'est pas non plus le socle solide que se figure un imaginaire collectif aujourd'hui répandu. Pour beaucoup, accéder à la propriété, c'est avant tout accéder à des dettes et à une pression qui vaut bien celle d'un loyer. Contraignant fortement

¹¹ Ce qui passe par l'achat d'une résidence principale, mais aussi, bien souvent, par celui d'une résidence secondaire (10 % du parc de logements France métropolitaine) ou d'un bien destiné à la location (ce qu'on nomme la propriété lucrative). Ces deux marchés structurent aussi la distribution du foncier et l'accès au logement.

¹² Voir les travaux de Jacques Friggit en ligne sur <https://friggit.eu>

¹³ Insee, « 37,2 millions de logements en France au 1^{er} janvier 2021 », *Insee Focus*, n° 254, 2021. En ligne : www.insee.fr/fr/statistiques/5761272

¹⁴ Insee, « 24 % des ménages détiennent 68 % des logements possédés par des particuliers », *Portrait social*. Édition 2021, 25 novembre 2021. En ligne : www.insee.fr/fr/statistiques/5432517?sommaire=5435421

les possibilités d'achat, les prix du foncier entraînent souvent un éloignement des lieux de travail et de sociabilité, et mécaniquement des coûts de déplacement supplémentaires, sans compter les frais d'entretien qui peuvent parfois s'avérer très élevés. Le mouvement des Gilets jaunes a en partie été composé de ces personnes qui ont cherché à améliorer leur situation en s'achetant une maison là où c'était possible, et qui se trouvent mises sous pression par la hausse des coûts de transport¹⁵.

Nous avons peu d'outils pour penser notre positionnement de classe au regard du temps long du patrimoine, ce qui complexifie l'immédiateté d'une analyse en termes de revenu. Par exemple, la communisation du patrimoine est rarement prônée, malgré son potentiel de subversion de l'ordre capitaliste, mais aussi de l'ordre patriarcal et familial bourgeois¹⁶. Produire un habitat social en favorisant la propriété collective, c'est l'option prise en Uruguay par les coopératives de logement par aide mutuelle. En plus de favoriser un accès à un logement de qualité pour les classes populaires, elle participe de la constitution d'une force collective inscrite dans la lutte des classes. Le rapport à la propriété induit une forme d'organisation sociale : la propriété individuelle favorise l'atomisation, la propriété collective l'agir en commun¹⁷. En attendant de se donner les moyens de son abolition, il est sans doute nécessaire de construire des formes juridiques qui permettent de passer outre la propriété privée inaliénable et de privilégier une propriété d'usage.

PRENDRE LE POUVOIR SUR LA PRODUCTION DE L'ESPACE

Les différentes expériences relatées dans le livre et les questions qu'elles soulèvent confortent l'hypothèse que dans l'urbain se joue une bataille importante pour l'autonomie et l'émancipation. La forme des villes, le logement, l'aménagement des périphéries, le déploiement des infrastructures, les déplacements, les manières dont nous pouvons nous réunir et nous rencontrer là où nous vivons : toutes ces choses que nous désignons comme « l'urbain », tout à la fois matérialités et relations sociales, doivent être pensées politiquement. D'une part, car s'attaquer à l'urbain, c'est s'attaquer conjointement, et inextricablement, à la fois à l'État et au Capital – dont l'action commune est particulièrement visible en contexte néolibéral. D'autre part, parce que l'urbain est un champ de luttes où pourraient se nouer des alliances en dehors de

¹⁵ Blavier Pierre, *Gilets jaunes, la révolte des budgets contraints*, Paris, PUF, 2021.

¹⁶ Gollac Sibylle et Bessière, Céline, *Le Genre du capital. Comment la famille reproduit les inégalités*, Paris, La Découverte, 2020.

¹⁷ La propriété individuelle ne conduit cependant pas plus mécaniquement à l'individualisme que la propriété d'usage ne conduit à lui échapper définitivement.

la fragmentation du monde du travail : le logement, le transport, l'accès à l'espace public ou à la nature sont des problématiques où les intérêts des classes populaires et d'une partie de la classe moyenne peuvent se rejoindre, car elles sont faites de galères en partie communes. Dans la pratique, c'est très rarement le cas, car le plus souvent les classes moyennes s' enrollent au service de la bourgeoisie pour reproduire l'ordre social capitaliste. C'est la malédiction et l'opportunité des luttes urbaines : opportunité de prendre appui sur la vie quotidienne et par là d'échapper un tant soit peu aux strictes nécessités de l'économie et à la logique des intérêts ; malédiction de se retrouver trop souvent sous l'hégémonie des plus aisés.

Dans le camp du pouvoir comme dans celui des luttes, l'urbain est trop souvent « naturalisé », pensé comme une conséquence d'autres réalités plus importantes : la politique et le travail. En agissant sur le terrain de l'espace, il ne s'agit pas d'épouser le spatialisme du pouvoir qui prétend agir sur l'espace pour transformer les rapports sociaux (construire des logements, raser des barres ou des tours, aménager des espaces publics et des infrastructures de transport). Il s'agit à l'inverse de partir des pratiques et d'attaquer le discours dominant, en considérant l'espace comme une réalisation concrète des pratiques sociales – de penser à partir de nos vies quotidiennes, de leur banalité, de ce que nous sommes là où nous sommes. Outre sa dimension transversale à tous les aspects de l'existence, l'espace a un autre intérêt politique : il représente à la fois l'objet de nos détestations – en tant qu'incarnation matérielle du capitalisme – et celui de nos désirs – en tant que support de projections d'un monde sans exploitation ni domination.

PRENDRE LE PARTI DE L'URBAIN

La ville, comme forme historique, peut sembler irrémédiablement abîmée tant dans sa forme physique – nappes pavillonnaires, quartiers fermés, muséification des centres anciens, zones logistiques ou commerciales à perte de vue – que dans les possibilités d'y habiter dans de bonnes conditions pour le plus grand nombre – du fait de la spéculation, de la « montée en gamme » des logements et des commerces, de la touristification, de l'inadaptation des logements au dérèglement climatique, du prix des loyers, de la surveillance et du contrôle policier. Dans ce contexte, partir à la « campagne » apparaît comme une solution désirable pour une large fraction de la population, mais cette alternative ne constitue une possibilité réelle que pour une petite minorité¹⁸.

¹⁸ Delage Aurélie et Rousseau Max, « L'« exode urbain », extension du domaine de la rente », *Métropolitiques*, juillet 2022. En ligne : <https://metropolitiques.eu/L-exode-urbain-extension-du-domaine-de-la-rente.html>

À contre-pied de ces deux tendances, nous prenons le parti de l'urbain. Ce n'est pas une option de la « Ville » contre la « Campagne », mais un choix pour s'inscrire dans une réalité historique qui nous semble incontournable. Les pensées antiurbaines en vogue, des fantasmes d'exode urbain au survivalisme, outre leur essentialisme qui flirte avec le mythe du bon sauvage, sont réactionnaires au sens où elles reproduisent ce paradigme individualiste de la concurrence de toutes contre tous pour les ressources, que celles-ci soient foncières, nourricières ou simplement de bien-être. Elles tendent aussi parfois à délaisser la question sociale et la question politique au profit d'un illusoire « en dehors ». Ce faisant, elles promettent un avenir aussi inégalitaire que la société actuelle, dont les plus fragiles sont exclus et où seuls les plus forts – économiquement comme physiquement – peuvent s'épanouir. Défendre la société urbaine – comme communauté coopérante pour permettre la satisfaction des besoins – c'est considérer au contraire que l'autonomie est le geste réalisé en commun, que le pouvoir se conquiert par l'interdépendance. L'interdépendance, c'est précisément la prise en compte conjointe des besoins et des envies de l'individu et de la communauté, sans faire fi des contradictions du social.

Il n'est pas question de défendre la forme actuelle de la ville, configurée et organisée par la dynamique du système de production capitaliste. Celui-ci – plus encore dans sa forme néolibérale – nous assigne au statut d'individus supposément autonomes en concurrence permanente avec les autres, dans toutes les sphères de nos existences. Le défaire passe par le geste consistant à refuser radicalement cette définition individualiste de l'autonomie. Certains voudraient nous convaincre de voir dans le « pouvoir des villes », et en particulier des métropoles, la perspective d'un monde meilleur¹⁹. Pour cela, toute une mythologie de la cité et du citoyen, de la participation et des communs est mobilisée à l'intérieur d'une critique tronquée. On retrouve ici le ciment d'une certaine idéologie de la participation, de la co-construction des projets, de la « transition ». Cette idéologie est à la racine d'une alliance entre bourgeoisie et classe d'encadrement, qui ont tendance à vouloir résoudre les inégalités par le dialogue et l'éducation. Pour que des alliances porteuses de transformations soient possibles autour de la question urbaine, il est nécessaire de casser le bloc idéologique qui assure la perpétuation apaisée de la production capitaliste de l'espace. En d'autres termes, il revient aux membres de

¹⁹ Barbier Clément, « Le mythe de la métropole attractive », *Métropolitiques*, mars 2023. En ligne : <https://metropolitiques.eu/Le-mythe-de-la-metropole-attractive.html>

la classe d'encadrement – en particulier aux architectes, urbanistes ou fonctionnaires territoriaux, mais aussi aux professionnels du travail social, de la création, de la recherche urbaine – de casser leur alliance avec l'État et le Capital. Mais c'est surtout l'auto-organisation à la base et dans une visée de transformation radicale qui peut fissurer ce bloc.

La mixité sociale comme solution pour réduire les inégalités urbaines, le développement durable comme contribution à la résolution de la crise écologique, la construction massive d'immeubles locatifs comme réponse à la crise du logement, entre autres exemples, sont des inepties relayées par les professionnels de la ville, mais elles relèvent trop souvent encore de croyances partagées. La critique de l'urbanisme n'est donc pas seulement un travail de déconstruction qui vise à donner des clés de compréhension de son fonctionnement et des outils pour s'y opposer : elle est aussi une entreprise de fragilisation de son socle idéologique dans le but de produire une reconfiguration des alliances de classes. Le pouvoir d'organiser la vie quotidienne passe par le fait de produire un espace dans lequel elle puisse être différente. Prendre le pouvoir sur la production de l'espace est donc à la fois une nécessité vitale et une possibilité de changer le monde.

TENIR LA VILLE, EMBRASSER L'URBAIN

Tenir la ville traite de dynamiques générales en s'appuyant essentiellement sur des expériences françaises. C'est aussi à partir de cet espace social, intellectuel, politique et linguistique que nous théorisons, ce qui implique que nos réflexions se nourrissent avant tout de cet espace, où nous vivons et luttons, sans prétention généralisatrice excessive. Du squat au municipalisme, des luttes féministes dans l'espace à la propriété d'usage, de la sauvegarde de jardins populaires au syndicalisme de quartier, la question qui traverse les combats réunis dans cet ouvrage est celle de la part et de la place des personnes dans la production de l'espace, c'est-à-dire celle du pouvoir qu'elles ont sur leurs conditions d'existence et sur l'organisation de leur vie quotidienne. Les questions sous-jacentes portent sur quoi et comment produire et sur comment maîtriser une répartition juste du pouvoir et des actions. L'enjeu est finalement toujours d'aboutir à une société qui s'organise « de chacun et chacune selon ses facultés, à chacune et chacun selon ses besoins²⁰. » C'est par les luttes collectives que, parfois, la tendance peut s'inverser. Même si

²⁰ Selon le vieil adage qui, de Louis Blanc à Kropotkine en passant par Marx, définit l'horizon d'une société affranchie du mode de production capitaliste.

elles sont prises dans des rapports de pouvoir, par nature dissymétriques, les populations peuvent s'autonomiser sur des pans entiers de leur rapport à l'espace. Le pouvoir qui nous intéresse est alors celui, même partiel, même timide, que les habitantes et les habitants reprennent au Capital, à l'État et aux classes dirigeantes et celui qu'elles et ils se donnent pour décider de façon autonome de la manière dont l'espace doit être produit. Comme le montrent les chapitres de cet ouvrage, ce pouvoir est fragile, mais il existe.

La dégradation des conditions d'habitabilité de la planète, l'explosion des inégalités sociales et territoriales, l'émiettement des faux-semblants démocratiques et la perpétuation des mécanismes ségrégatifs les plus variés actualisent la question urbaine et appellent à l'investir à nouveaux frais. La prendre à bras-le-corps implique conjointement de penser l'ensemble des processus qui engendrent et organisent les espaces urbanisés, de prendre à cœur l'enjeu de la production de l'espace, de s'engager pour y gagner du pouvoir, enfin de saisir sans les laisser s'échapper les opportunités qui permettent de gagner en autonomie. Cette ambition tient en une formule : embrasser l'urbain.

Bibliographie générale

Acker William, *Où sont les « gens du voyage » ? Inventaire critique des aires d'accueil*, Rennes, Éditions du commun, 2021.

Adam Matthieu, « La production de l'urbain durable. L'enrôlement des concepteurs et des habitants par l'intégration des contradictions », thèse de doctorat, Université de Tours, 2016.

Adam Matthieu et Comby Émeline, « Introduction. Un capitalisme à visages urbains », in Adam Matthieu et Comby Émeline (dir.), *Le Capital dans la cité. Une encyclopédie critique de la ville*, Paris, Éditions Amsterdam, 2020, p. 9-27.

Adam Matthieu, Ernwein Marion, Paddeu Flaminia, Amandine Mélanie, Arnoux Claire et Parreaux Marie-Hélène, « “Et les jardins ils sont à qui ?” Entretien sur les luttes de défense des jardins populaires », *Métropoles*, n°32, 2023 (en ligne).

Adam Matthieu, Rivano Hervé, « Données. Quand le numérique produit et gouverne la ville », in Adam Matthieu, Comby Émeline (dir.), *Le Capital dans la cité. Une encyclopédie critique de la ville*, Paris, Éditions Amsterdam, 2020.

Ager Michel, *Un monde de camps*, Paris, La Découverte, 2014.

Alimahomed-Wilson Jake, « La révolution de la e-logistique. E-commerce, travail et retransformation de la chaîne d'approvisionnement de la Californie du Sud », *Travail et Emploi*, n° 162, 2020, p. 103-126.

Aureli Pier Vittorio, « Retour de l'usine : le territoire, l'architecture, les ouvriers et le capital », *Période*, février 2017 (en ligne).

Barbier Clément, « Défendre une cause perdue ? La gestion des contradictions d'un grand projet de renouvellement urbain dans l'agglomération lilloise (2007-2015) », *Politix*, n° 127, 2019, p. 109-133.

Barbier Clément, « Le mythe de la métropole attractive », *Métropolitiques*, mars 2023 (en ligne).

Barca Stefania, « Sur l'écologie de la classe ouvrière : un aperçu historique et transnational », *Écologie & politique*, n° 50, 2015, p. 23-40.

Benvegnù, Carlotta et Gaborieau David, « Les mondes logistiques. Introduction. De l'analyse globale des flux à l'analyse située des pratiques de travail et d'emploi », *Travail et emploi*, n° 162, 2020, p. 5-22.

Benvegnù Carlotta, Gaborieau David et Tranchant Lucas, « Fragmented But Widespread Microconflicts : Current Limits and Future Possibilities for Organizing Precarious Workers in the French Logistics Sector », *New Global Studies*, vol. 16, n° 1, 2022, p. 69-90.

Berry-Chikhaoui Isabelle, Deboulet Agnès, Lacoste Patrick et Mamou Khedidja, « Faire face au renouvellement urbain. Retour sur dix ans de recherche coopérative dans le centre-ville de Marseille », *Métropolitiques*, 6 décembre 2021 (en ligne).

Beschon Marie, « Euroméditerranée : faire la ville sans ses habitants ? Les aménageurs et leurs contradictions », *Métropolitiques*, 6 mai 2021 (en ligne).

Biehl Janet et Bookchin Murray, *Le Municipalisme libertaire : la politique de l'écologie sociale*, Montréal, Écosociété, 2013.

Bihl Alain, *Entre bourgeoisie et prolétariat. L'encadrement capitaliste*, Paris, L'Harmattan, 1989.

Blanquart Corinne, Cosperec Audrey, Vanson-Magalhães Da Silva, Elia, et Zeroual, Thomas, « La rentabilité des entreprises de course urbaine uberisée », *Revue Européenne d'Économie et Management des Services*, 2019, n°8, p. 167-186.

Blavier Pierre, *Gilets jaunes, la révolte des budgets contraints*, Paris, PUF, 2021.

Bondon Roméo et Marie Camille, « Des jardins urbains et du béton », *Ballast*, n° 11, 2021, p. 126-149.

Bookchin Murray, *Pour un municipalisme libertaire*, Lyon, Atelier de création libertaire, 2003.

Breës Gwenaël, *Bruxelles-Midi. L'urbanisme du sacrifice et des bouts de ficelle*, Bruxelles, Éditions Aden, 2009.

Burawoy Michael, *Produire le consentement*, Montreuil, La Ville Brûle, 2015.

Burtin Zortea Julia et Battaglia Marie-Noëlle, « Matière à vies collectives. Voyage à Muche : conditions, usages et enjeux d'une expérience d'ancrage », *Panthère Première*, n° 2, printemps 2018 (en ligne).

Carriou Claire, « Les Habitants (in)visibles. Essai pour une autre histoire de la fabrique de l'habitat », Mémoire d'habilitation à diriger des recherches en Aménagement et urbanisme, Université Paris Est, 2020.

Chamayou Grégoire, *La Société ingouvernable*, Paris, La Fabrique, 2018.

Charmes Éric, *La Vie périurbaine face à la menace des gated communities*, Paris, L'Harmattan, 2005.

Chocteau Baptiste, « Les Espaces périurbains nantais comme lieux d'émergences de mobilisations. Approche géographique d'occupations, blocages et manifestations », Mémoire en Géographie du Master 2 SAGT, Nantes Université, 2022.

Chorhy Jonathan, « Dynamiques de politisations et controverses autour de l'aménagement des espaces économiques péri-métropolitains nantais. Récit comparatif de trois parcs d'activités économiques », Mémoire de Master 2 Villes et Territoires, Nantes Université, 2021.

Collectif d'enquête Gilets jaunes, « Enquêter in situ par questionnaire sur une mobilisation. Une étude sur les gilets jaunes », *Revue française de science politique*, vol. 69, n° 5-6, 2019, p. 869-892.

Collectif Droit à la Ville Douarnenez, *Habiter une ville touristique. Une vue sur mer pour les précaires*, Rennes, Éditions du commun, 2023.

Collectif Rosa Bonheur, « Centralité populaire : un concept pour comprendre pratiques et territorialités des classes populaires d'une ville périphérique », *SociologieS*, juin 2016 (en ligne).

Collectif, *Détruire les villes avec poésie et subversion. Désurbanisme, fanzine de critique urbaine (2001-2006)*, Grenoble, Éditions Le monde à l'envers, 2014.

Correia Mickaël, « L'envers des friches culturelles. Quand l'attelage public-privé fabrique la gentrification », *La Revue du Crieur*, n° 11, 2018, p. 52-67.

Cossart Paula et Sauvêtre Pierre, « Du municipalisme au communalisme », *Mouvements*, n° 101, 2020, p. 142-152.

Cousin Saskia et Réau Bertrand, *Sociologie du tourisme*, Paris, La Découverte, 2016.

Dagen Bloom Nicholas, *The Great American Transit Disaster. A Century of Austerity, Auto-Centric Planning, and White Flight*, Chicago, The University of Chicago Press, 2023.

Delage Aurélie et Rousseau Max, « L'«exode urbain», extension du domaine de la rente », *Métropolitiques*, juillet 2022 (en ligne).

Delfini Antonio, « La démocratie locative confisquée. Comment la loi Égalité et citoyenneté de 2017 entrave la représentation des locataires », *Métropolitiques*, janvier 2023 (en ligne).

Demoli Yoann, « Le budget automobile des ménages depuis les années 1980. Un révélateur d'inégalités sociales et territoriales », *Métropolitiques*, décembre 2019 (en ligne).

Demoli Yoann et Lannoy Pierre, *Sociologie de l'automobile*, Paris, La Découverte, 2019.

Demoli Yoann, Sorin Matéo et Villaereal Axel, « Conversion écologique vs dépendance automobile », *Flux*, n° 119-120, 2020, p. 41-58.

Demoulin Jeanne, *La Gestion du logement social. L'impératif participatif*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2016.

Dupuit Elodie, « Quand le périurbain est militant. L'engagement associatif local en faveur de l'environnement », thèse de doctorat, Université de Lyon, 2020.

Ferdinand Malcom, *Une écologie décoloniale. Penser l'écologie depuis le monde caribéen*, Paris, Seuil, 2019.

Foisneau Lise, « La crainte des Roms. Pratiques romanès de la défiance », *Tracés. Revue de Sciences humaines*, n° 31, 2016, p. 87-108.

Foisneau Lise, « Les aires d'accueil des Gens du voyage : une source majeure d'inégalités environnementales », *Études Tsiganes*, n°67, 2019, p. 28-51.

Fondation Heinrich Böhl, *Atlas des mobilités*, 2022 (en ligne).

Frauenfelder Arnauld, Delay Christophe et Scalambryn Laure, *Joindre l'utile à l'agréable. Jardin familial et modes de vie populaires*, Lausanne, Antipodes, 2015.

Gattère Bénédicte, « “Rêver l'obscur” face au désastre écologique : écopsychologie et éthique(s) du care à l'appui d'un écoféminisme radical », mémoire en Etudes sur le genre, Université Paris 8, 2021.

Gilbert Melissa, « Feminism and Difference in Urban Geography », *Urban Geography*, vol. 18, n° 2, 1997.

Gollac Sibylle et Bessière, Céline, *Le Genre du capital. Comment la famille reproduit les inégalités*, Paris, La Découverte, 2020.

Gonzalez Gustavo, *Historia y lucha. De curas, anarquistas, comunistas, socialistas e independientes*, Montevideo, FUCVAM, 2021.

Gorz André, « L'idéologie sociale de la bagnole », 1973 (en ligne sur le site de *La Rotative*).

Guigueno Lili, « Le travail ségrégué des personnes handicapées : la dénégaration du droit international par la France à travers le modèle des ESAT », *Contretemps*, 3 février 2023 (en ligne).

Guillaumin Colette, *Sexe, race et pratique du pouvoir*, Paris, Côté-femmes, 1992

Harriet de G., « À qui profite la chasse aux “faux handicapés” ? », post sur le blog harrietdegouge.fr, 21 juin 2023.

Harvey David, *Géographie et capital. Vers un matérialisme historico-géographique*, Paris, Syllepse, 2010.

Harvey David, *Les Limites du capital*, Paris, Éditions Amsterdam, 2020 [1981].

Ilitch Ivan, *Énergie et équité*, Paris, Arthaud, 1973.

Kelly Liz, « Le continuum de la violence sexuelle », *Cahiers du Genre*, n° 66, 2019, p. 17-36.

La foncière Antidote, *Habiter sans posséder*, Nancy, Les presses du Faubourg, 2021.

Leclercq Benjamin, « Le développement social urbain dans les HLM : entre substitution et contournement des associations de locataires », in Delfini Antonio, Vulbeau Janoé et Talpin Julien (dir.), *Démobiliser les quartiers. Enquêtes sur les pratiques de gouvernement en milieu populaire*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2021.

Lefebvre Henri, *La Production de l'espace*, Paris, Anthropos, 1974.

Lefèvre Bruno et Wiart Louis, « Alibaba et Amazon sous le feu des critiques », *La Revue Nouvelle*, vol. 76, n° 4, 2021, p. 65-74.

Lieber Marylène, *Genre, violences et espaces publics. La vulnérabilité des femmes en question*, Paris, Les Presses de Sciences Po, 2008.

Luxemburg Rosa, *L'Accumulation du capital* – 2 [1913], Paris, Maspero, 1969.

Marie Dit Chirot Clément, « Rematérialiser les études touristiques », in Guibert Christophe et Taunay Benjamin (dir.), *Tourisme et sciences sociales*, Paris, L'Harmattan, 2017, p. 99-116.

Marx Paris *Road to Nowhere. What Silicon Valley Gets Wrong about the Future of Transportation*, New York, Verso, 2022.

Masclat Olivier, *La Gauche et les cités. Enquête sur un rendez-vous manqué*, Paris, La Dispute, 2003.

Mehl Dominique, « Les voies de la contestation urbaine », *Les Annales de la Recherche Urbaine*, n° 6, 1980, p. 26-62.

Merchant Carolyn, *Earthcare. Women and the Environment*, New York, Routledge Press, 1996.

Mermet Anne-Cécile et Söderström Ola, « Airbnb. Urbanisme de plateformes et reconfigurations urbaines », in Adam Matthieu et Comby Émeline (dir.), *Le Capital dans la cité. Une encyclopédie critique de la ville*, Paris, Éditions Amsterdam, 2020, p. 53-64.

Miralles Buil Diego, « La Conquête du logement. La reterritorialisation des politiques de logement en Espagne depuis 2008 : de l'action publique régionale et locale à la réappropriation territoriale habitante », Thèse de doctorat de géographie, Université Lumière Lyon 2, 2022.

Morel Darleux Corinne, *Plutôt couler en beauté que flotter sans grâce. Réflexions sur l'effondrement*, Montreuil, Libertalia, 2019.

Observatoire des libertés associatives, *La Démocratie HLM confisquée. Représentation et droit d'interpellation des locataires du logement social*, 2023.

Ostermeijer Francis, Koster Hans R. A., van Ommeren Jos et Mayland Nielsen Victor, « Automobiles and urban density », *Journal of Economic Geography*, 2022, vol. 22, n° 5, p. 1073-1095.

Paddeu Flaminia, *Sous les pavés, la terre. Agricultures urbaines et résistances dans les métropoles*, Paris, Seuil, 2021.

Peraldi Michel et Samson Michel, *Marseille en résistance. Fin de règnes et luttes urbaines*, Paris, La Découverte, 2020.

Ryan Frances, *Crippled. Austerity and the Demonization of Disabled People*, New York, Verso, 2019.

Samson Claude, « L'entrepôt, un bâtiment à (au moins) deux étages », *Administration*, n° 275, p. 28-29.

Slater Cliff, « General Motors and the Demise of Streetcars », 1997. *Transportation Quarterly*, vol. 51, n°3, p. 45-66.

Sheller Mimi, *Mobility Justice. The Politics of Movement in an Age of Extremes*, New York, Verso, 2019.

Tronto Joan C., « Du care ». *Revue du MAUSS*, n° 32, 2008, p. 243-265.

Valegeas François, « Ville durable », in Adam Matthieu et Comby Émeline (dir.), *Le Capital dans la cité. Une encyclopédie critique de la ville*, Paris, Éditions Amsterdam, 2020, p. 377-391.

Vanuxem Sarah, *Des choses de la nature et de leurs droits*, Versailles, Éditions Quæ, 2020.

Vanuxem Sarah, *La Propriété de la terre*, Marseille, Édition Wild Project, 2022.

Weber Florence, *L'Honneur des jardiniers. Les potagers dans la France du xx^e siècle*, Paris, Belin, 1998.

Table des matières

Introduction	— 9
Matthieu Adam, Antonio Delfini, Ariela Epstein et Américo Mariani	
Défendre les jardins populaires, pour une écologie de classe	— 15
Flaminia Paddeu, Mélanie Amandine, Claire Arnoux, Marie-Hélène Parreaux, Matthieu Adam et Marion Ernwein	
Aux Lentillères, occuper pour protéger les terres et faire vivre un quartier autogéré	— 31
Clément, Marika et Pierrick	
Offensif ou défensif, quel droit pour les luttes urbaines ?	— 43
Chantal Bourglan, Samuel Delalande, Matthieu Adam, Antonio Delfini et Américo Mariani	
Cahier thématique : Les acteurs de la planification et de la construction	— 59
Dans les quartiers populaires, armer nos luttes face à la rénovation urbaine	— 65
Charles Reveillere	
À quoi servent les associations de locataires ? Déclin et renouveau d'un syndicalisme du logement social	— 81
Antonio Delfini	
La défaite en chantant ? Leçon de la pacification institutionnelle et associative à Roubaix	— 93
Julien Talpin	
Pour des syndicats de quartier : l'expérience des Ateliers populaires d'urbanisme de Lille	— 107
Antonio Delfini	

Cahier thématique : Le temps du projet urbain	_____ 119
La propriété d'usage, ou comment pérenniser des lieux autogérés	_____ 125
Quentin Denys et Ariela Epstein	
« Construire nos maisons n'est que le début »	_____ 139
Uruguay, des coopératives de logement dans la lutte des classes	
Américo Mariani	
Le squat, une résistance à la propriété privée	_____ 151
zz et Lou Casals	
L'urbanisme transitoire : occuper pour mieux régner	_____ 161
Lou Casals	
Bréviaire de la ville en vogue	_____ 171
Matthieu Adam	
À Bruxelles, l'héritage des luttes urbaines entre institution et contestation	_____ 185
Gwenaël Breës et Lou Casals	
Du municipalisme au communalisme, les villes rebelles d'Espagne	_____ 197
Diego Miralles Buil	
Cahier thématique : Mesurer pour gouverner	_____ 213
Dans la ville, face à la ville, pour la ville : des luttes urbaines et féministes	_____ 219
Emma Peltier	
Les <i>crip</i> à l'assaut de la ville : l'espace repensé dans les luttes antivalidistes	_____ 231
Harriet de G.	
Contre le racisme environnemental, les Voyageurs prennent place dans les villes	_____ 243
William Acker et Leïla Mathias-Kebbab	

Construire la solidarité contre le système des frontières Camille Coindreau et Lou Casals	— 257
Cahier thématique : L'urbain comme gagne-pain	— 269
Fronts écologiques et combats ouvriers : le laboratoire de la logistique Baptiste Chocteau, David Gaborieau et Nicolas Raimbault	— 275
Défaire la domination automobile Matthieu Adam et Américo Mariani	— 291
S'engager hors des villes. Alternatives et mobilisations périurbaines Elodie Dupuit	— 303
Cahier thématique : La fabrique de l'acceptabilité	— 317
« Marseille ! Ma ville, j'l'aime à mort ! » Chroniques d'un effondrement – 2018 -... Victor Collet	— 323
À Douarnenez, les politiques d'attractivité touristique contre l'accès au logement Maxime Sorin et Matthieu Adam	— 337
Embrasser l'urbain. Prendre le pouvoir sur la production de l'espace Matthieu Adam, Antonio Delfini et Américo Mariani	— 351
Bibliographie générale	— 369
Table des matières	— 377
Présentation du Collectif Asphalte	— 380
Remerciements	— 381
Poster Tenir la ville Victor	

Présentation du Collectif Asphalte

Asphalte parce qu'on colle à la rue et qu'on ne veut pas laisser la place. Parce qu'il nous fallait trouver un nom qui exprime notre attachement pour la ville et le caractère profondément collectif du projet. Parce que ça sonnait bien, ni tout à fait politiquement correct, ni tout à fait amour béat. Parce que nous pensons qu'il faut s'amalgamer pour faire pièce à l'aménagement capitaliste de nos vies et aux différents rapports de domination qui structurent nos espaces. Parce que nous pensons qu'écrire un livre c'est participer à défricher un chemin, à tracer une feuille de route.

49 personnes ont contribué (par ordre alphabétique) : William Acker, Matthieu Adam, Mélanie Amandine, Claire Arnoux, Patxi Beltzaiz, Marion Bonjour, Chantal Bourglan, Gwennaël Brees, Lou Casals, Yann Castanier, Baptiste Chocteau, Clément, Camille Coindreau, Victor Collet, Antonio Delfini, Quentin Denys, Juliette De Sierra, Angelos Detsis, Jerónimo Díaz, Elodie Dupuit, Ariela Epstein, Marion Ernwein, David Gaborieau, Harriet de G., Benoît Gilles, Christian Hornick, Kobri, Yohanne Lamoulère, LouizArt, Américo Mariani, Marika, Leïla Mathias-Kebbab, Diego Miralles Buil, Nicoulaud, Flaminia Paddeu, Marie-Hélène Parreaux, Emma Peltier, Pierrick, Simon Pillan, Amandine Polet, Nicolas Raimbault, Charles Reveillere, Lucas Roxo, Rémi Saint-Pé, Maxime Sorin, Nicolas Stern, Julien Talpin, Victor, zz.

Quatre personnes ont assumé le travail de coordination du livre :
Matthieu Adam, Antonio Delfini, Ariela Epstein, Américo Mariani

Remerciements

Nos plus vifs remerciements à toutes celles et ceux qui nous ont permis de faire ce livre :

Qui nous ont offert le gîte pour de longues journées de travail : Christine et Jean-Jacques Adam, Marie Causse, Yaël Epstein et les habitant-es de Salayrac.

Qui ont relu des versions intermédiaires ou finales, apporté des conseils et des avis toujours pertinents : Marie Beschon, Marion Boulestreau, Zig Blanquer, Bubu, Émeline Comby, Thomas Deltombe, Camille François, Luigi, Maxime Sorin, Nicolas Vassal.

Qui nous ont donné de l'argent pour que le livre ne coute pas trop cher : le laboratoire Environnement Ville Société, le CERAPS et l'équipe Biogéophile.

À l'équipe des Étaques, qui nous a fait confiance pour porter ce livre. En particulier à Rafaël Cos, Cédric Guérin, Nicolas Kaciaf, et à Camille Colliot pour la maquette.

Et surtout merci à toutes celles et tous ceux qui ne lâchent rien et se battent encore et toujours pour la transformation du monde et la beauté des choses.

Déjà paru aux Éditions Les Étaques

Thomas B. Yahy, *Sa gueule d'Arabe*, 2018

Jan Paremski, Bonaventure Rosa, *Ici la mer n'est plus*, 2018

Antonio Delfini, Rafaël Snoriguzzi, *Contre Euralille,
une critique de l'utopie métropolitaine*, 2019

Julien Talpin, *Bâillonner les quartiers,
comment le pouvoir réprime les mobilisations populaires*, 2020

Fabien Drouet, *Sortir d'ici*, 2020

Antonin Richard, *Ce matin la mer est calme,
journal d'un marin-sauveteur en Méditerranée*, 2020

Caroline Cranskens, *Fond d'œil*, 2021

Journal La Brique, *Sans pub et sans pitié, chroniques de La Brique,
journal libre et indépendant à Lille*, 2021

Aboubakar Soumahoro, *L'humanité en révolte,
notre lutte pour le travail et le droit au bonheur*, 2021

Julia Galaski, *Le Passeport*, 2022

Lè Agary, *Il Faudra Faire Avec Nous*, 2022

Antoine Guironnet, *Au Marché des Métropoles*, 2022

Les oubliés Urbain Vitry, *Effacements, Histoires toulousaines*, 2022

Laurent Bouisset,
Fuego del Fuego, Poésies d'Amérique Latine, 2023

Sophie Djigo, *Sécession*, 2023

Collectif Asphalte, *Tenir la ville,
Luttes et résistances contre le capitalisme urbain*, 2023

Hamza El Kostiti, Louisa Kerkouch, Ali Rahni,
Pour le meilleur et pour le Pile, 2023

Cet essai a été réimprimé dans l'Ain
sur les presses numériques SEPEC
pour le compte des Éditions Les Étaques
au mois de novembre 2024.

Tenir la ville

Luttes et résistances contre le capitalisme urbain

COLLECTIF ASPHALTE

Cet ouvrage entend contribuer à repolitiser la question urbaine pour en faire un enjeu majeur des luttes pour l'émancipation et l'autonomie. Il combine analyses critiques, témoignages et récits de luttes. Si les chapitres appréhendent l'espace urbain comme objet et terrain des conflits sociaux, les contributeurs et contributrices montrent en quoi la question spatiale est indissociable de la question des rapports sociaux (de classe, de race, de genre). Dressant un vaste panorama des combats *pour* et *par* l'espace, *Tenir la ville* critique des projets capitalistes d'appropriation des territoires urbanisés et restitue des expériences de résistance, leurs limites et les conditions de leurs succès.

COLLECTIF ASPHALTE

Asphalte parce qu'on colle à la rue et qu'on ne veut pas laisser la place. Parce qu'il nous fallait trouver un nom qui exprime notre attachement pour la ville et le caractère profondément collectif du projet. Parce que ça sonnait bien, ni tout à fait politiquement correct, ni tout à fait amour béat. Parce que nous pensons qu'il faut s'amalgamer pour faire pièce à l'aménagement capitaliste de nos vies et aux différents rapports de domination qui structurent nos espaces. Parce que nous pensons qu'écrire un livre c'est participer à défricher un chemin, à tracer une feuille de route.

■ éditions ■
■ les ■
étaques ■

20€

ISBN 978-2-490205-17-2



9 782490 205172